



UNESCO/BIE/C.62/Compte rendu et décisions
Genève, 15 février 2013
Original: anglais

**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION
DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

1. Ouverture de la session

1. La soixante-deuxième session du Conseil du BIE a été ouverte à 10 heures le mercredi 23 janvier 2013 par le Président du Conseil du BIE, M. Ole BRISEID, qui a exprimé ses vœux pour la nouvelle année 2013 et a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'à M. Qian Tang, Sous-directeur général pour l'éducation (SDG/ED) représentant la Directrice générale de l'UNESCO, et à Mme Elisabeth Fordham, du Bureau exécutif/secteur de l'éducation (ED/EO/IER). La représentante du Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO (IOS), Mme Martina Rathner, a rejoint les participants après l'ouverture de la session en raison de l'arrivée tardive de son train.

2. Avant de passer au point 2, l'adoption de l'ordre du jour provisoire, le Président a rappelé que depuis l'adoption, en novembre 2011, de la Stratégie visant à faire du BIE le Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, beaucoup de travail a été accompli pour assurer une transition rapide conformément à la volonté de la Conférence générale de l'UNESCO. Le plan de travail pour cette transition a été établi à la 61^e session du Conseil et des progrès considérables ont été réalisés l'an dernier grâce au Groupe de travail, au Comité de coordination, à des consultations impliquant les membres du Conseil et en particulier au travail important de la Directrice du BIE et de son personnel, appuyés par le siège de l'UNESCO à Paris. De l'avis du Président, le Conseil est maintenant prêt à prendre des décisions importantes pour l'avenir du BIE sur la base d'un large consensus, notamment en ce qui concerne : une structure organisationnelle et du personnel souple, adaptable, efficiente et efficace ; une structure de gouvernance du BIE d'un meilleur rapport coût/efficacité, mieux équilibrée au niveau régional et plus professionnelle ; la stratégie et le plan de travail du BIE pour 2012-2017, alignés sur la Stratégie de Centre d'excellence et sur les priorités de l'UNESCO et avec une forte orientation stratégique ; et le dialogue politique, notamment la Conférence internationale de l'éducation (CIE), fermement aligné sur le mandat principal et le programme de travail du BIE, en exploitant un certain nombre de possibilités de dialogue politique aux niveaux national, régional et international. Ces développements montrent que les États Membres continuent de reconnaître la grande importance du BIE en tant que Centre d'excellence, un centre dont on s'attend à ce qu'il joue un rôle moteur et constitue un véritable pôle de convergence pour le curriculum et les questions liées au curriculum, car le curriculum et les résultats de l'apprentissage se situent au cœur même de toute amélioration de la qualité de l'éducation. Enfin, le Président a souligné que le problème à résoudre de la façon la plus urgente est celui consistant à garantir une assise financière stable et à long terme pour le financement de base et à obtenir des ressources extrabudgétaires pour le Centre d'excellence, car sans base financière solide et une concentration totale sur sa mission principale et ses priorités stratégiques, le BIE ne parviendra pas à répondre aux attentes des États Membres.

3. Mme Clementina Acedo, Directrice du BIE, a à son tour souhaité la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à M. Tang et Mme Fordham. Elle a également présenté M. Joseph Ngu, transféré au BIE en qualité de Directeur adjoint à partir de février 2013, et M. Mark Mason, le nouveau spécialiste principal du programme qui sera chargé de la recherche sur le curriculum et de l'élaboration des politiques à partir de juillet 2013 ; ces deux nouveaux arrivants avaient été invités à participer à la session.

4. Vingt-six États Membres étaient représentés à cette session et le représentant d'un État Membre y a participé en qualité d'observateur. On trouvera la liste des participants en *Annexe XVI*.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

Document: UNESCO/BIE/C.62/1/Prov/Rev + Addendum

5. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour commenté (tels que reproduits en *Annexe I*).

DÉCISION

Le Conseil adopte l'ordre du jour et l'ordre du jour commenté de sa 62^e session.

3. Évaluation des instituts de catégorie 1 par l'ED/IOS de l'UNESCO

6. Au début de son intervention, M. Q. Tang, SDG/ED, s'exprimant au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, a remercié les pays donateurs, en particulier la Suisse et la Norvège, pour leur généreux appui au BIE. Il a ensuite présenté les principaux résultats de l'évaluation des instituts de catégorie 1 par l'ED/IOS de l'UNESCO, qui avait été axée sur trois principaux domaines, à savoir : la coordination et le ciblage du programme ; les dispositions organisationnelles ; la viabilité financière. L'évaluation a permis de recenser douze grands problèmes et d'identifier un certain nombre de solutions possibles, notamment : *l'apport d'éclaircissements sur les contributions des instituts* au programme de l'éducation de l'UNESCO, la définition d'une stratégie commune et la répartition du travail dans les domaines dans lesquels travaillent de nombreuses entités, ainsi que les attentes et les rôles spécifiques de chaque institut au regard de la nouvelle stratégie du Secteur de l'éducation ; *le renforcement du ciblage stratégique*, la définition d'objectifs clairs et limités pour le programme et une plus grande attention à porter à la gestion axée sur les résultats ; *une refonte des modalités de renforcement des capacités*, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, l'élargissement des partenariats et le développement de capacités nationales renforcées ; le renforcement de la *fonction de courtage en connaissances*, le ciblage de la recherche et du travail analytique sur des domaines dans lesquels les instituts peuvent apporter une valeur ajoutée sans équivalent, la génération de connaissances grâce aux partenariats et aux communautés de pratique et l'accroissement des investissements dans la gestion des connaissances et les communications ; le *renforcement des connaissances spécialisées* grâce à un meilleur usage des réseaux de recherche, un leadership dynamique permettant d'attirer du personnel talentueux et d'obtenir un appui accru des pays hôtes et des autres États Membres ; *l'alignement des contrats du personnel sur les besoins du programme et sur la base de financement* grâce à une structure plus souple combinant un nombre limité de postes de gestion clés avec un recours plus large à des conditions de nomination plus flexibles ; une *revitalisation du leadership* en limitant à six ans la durée du mandat des directeurs dans tous les instituts ; une *détermination plus précise de la délégation de pouvoirs* dans des domaines clés tels que le programme, les ressources humaines et la gestion financière ; un *réexamen et un renforcement des structures de gouvernance* ; une *réorientation vers une affectation de l'allocation financière de l'UNESCO qui soit axée sur les résultats* ; *l'élaboration d'une stratégie ciblée de recueil de fonds* avec l'appui du Siège et l'amélioration de la communication en ce qui concerne les activités de recherche de fonds ; et *l'obtention d'un appui accru du pays hôte*. La plupart des instituts, a conclu M. Tang, n'ont pas les capacités humaines et financières qui leur permettraient de fonctionner comme un Centre d'excellence et l'UNESCO doit déterminer si elle peut encore se permettre de conserver l'ensemble des instituts ou si elle devrait réduire son réseau de catégorie 1 afin de construire et préserver un petit nombre de véritables centres d'excellence bénéficiant d'une expertise de classe mondiale.

7. Dans son exposé, Mme Martina Rathner, de l'IOS, a rappelé l'objectif global et les principales dimensions pris en compte pour l'évaluation des instituts de catégorie 1, en particulier la pertinence, les résultats obtenus, la qualité de la collaboration, les mécanismes de gestion et de gouvernance, la viabilité financière et l'appui du pays hôte. S'agissant du BIE, les premiers résultats montrent l'importance croissante du mandat du Bureau, la réalisation de substantiels progrès dans le processus de réforme en cours dans le cadre de la Stratégie de Centre d'excellence, un important potentiel dans les activités de courtage des connaissances et de constitution de réseaux mondiaux au moyen des communautés de pratique. L'intervenante a également mentionné les problèmes les plus importants auxquels

est confronté le BIE, au nombre desquels figurent : les limites en termes de viabilité financière, la lourdeur de la structure de gouvernance, le risque de s'écarter du mandat principal, l'absence d'orientation stratégique et de masse critique d'expertise du curriculum, et la nécessité de définir les meilleures modalités possibles pour les activités dans le domaine du développement des capacités. Enfin, elle a indiqué que d'après les principales conclusions de l'évaluation, la voie à suivre devrait impliquer des efforts partagés et un investissement stratégique dans le BIE, la poursuite et le suivi étroit de la mise en œuvre de la Stratégie de centre d'excellence, le renforcement du leadership stratégique, une gouvernance plus efficace, une mobilisation des ressources ciblée, et la nécessité de pouvoir prouver l'obtention de résultats dans un délai donné.

8. Plusieurs participants ont dit accueillir avec satisfaction ces exposés très complets dans lesquels l'attention a été attirée sur les principaux problèmes et défis. Il a été souligné qu'il fallait davantage de flexibilité, mais qu'il était également nécessaire de pouvoir disposer d'un financement stable en sus des ressources extrabudgétaires à mobiliser. Le pays hôte peut fournir davantage d'appui, mais il est important de pouvoir aussi compter sur le soutien d'autres États Membres. Certains délégués ont réaffirmé leur plein appui à la réforme du BIE, notamment de sa structure de gouvernance, alors que d'autres ont fait remarquer que les travaux en cours et les décisions à prendre étaient conformes aux principales recommandations de l'évaluation. M. Tang a remercié les délégués pour leurs observations très utiles et a souligné la nécessité de travailler de concert pour rendre le BIE plus fort.

DÉCISION

Le Conseil prend note des informations fournies par le SDG/ED et l'IOS sur le projet de rapport d'évaluation.

4. Activités du BIE durant l'année 2012

(Documents UNESCO/BIE/C.62/2 et C.62/Inf.2, Annexe II)

9. La Directrice du BIE a présenté les éléments significatifs de son rapport sur les activités du BIE en 2012, conformes aux axes d'action (Secteur de l'éducation) de la résolution 35 C/5, guidés par la Stratégie de Centre d'excellence et ajustés à cette stratégie. Elle a décrit les principaux développements, réalisations et défis dans les trois grands domaines d'action du BIE : le développement des capacités et l'assistance technique, la production et la gestion des connaissances, et le dialogue politique et la CIE. Elle a rappelé que du fait de la réduction de 31% de l'allocation de l'UNESCO et en dépit des efforts déployés pour réduire le coût du personnel administratif, le BIE avait été contraint d'utiliser ses réserves pour payer les coûts du personnel régulier, organiser les sessions du Conseil et faire face aux frais de fonctionnement. Elle s'est également référée à l'examen de la structure organisationnelle et du personnel effectué en 2012 pour proposer une nouvelle structure dans le cadre du processus de mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence. Si les propositions sont approuvées par le Conseil, cela impliquera des changements dans la gestion et l'organisation internes (on trouvera l'exposé de la Directrice du BIE en *Annexe XIII*).

10. Le rapport du Groupe administratif (*Document: UNESCO/BIE/C.62/Inf.3*, paragraphes 8 à 12) a été présenté par la Présidente du Groupe administratif, Mme Bouchra Bagdady Adra, représentante du Liban (on trouvera ce rapport en *Annexe III*).

11. Après ces exposés, de nombreux membres du Conseil ont félicité la Directrice du BIE et son équipe pour les progrès accomplis en 2012 en dépit de la difficulté de la situation. Les représentants de certains États Membres, en particulier de Bahreïn, du Nigeria et de la République-Unie de Tanzanie, se sont félicités de l'appui reçu du BIE. Il a été suggéré que le BIE maintienne un plus judicieux équilibre en termes d'activités par région, qu'il améliore la

communication et qu'il mette sur pied une base de données de professionnels et de spécialistes en conception du curriculum impliqués dans les activités de développement des capacités du BIE, y compris dans les cours du Diplôme en conception et développement du curriculum.

12. La Directrice du BIE a remercié les membres du Conseil pour leurs commentaires positifs et leurs suggestions constructives. Elle a également remercié le représentant du Nigéria qui, au cours du débat, a informé les participants de l'intention de son pays d'apporter un appui financier au BIE. Enfin, elle a fourni des informations supplémentaires sur les cours du Diplôme qui sont axés sur le développement des capacités institutionnelles en partenariat avec des établissements universitaires locaux.

DÉCISION

Conformément aux statuts du BIE (Section II, Article V.b.), stipulant qu' « *il supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau* », le Conseil :

- **Prend note des commentaires et recommandations du rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.62/Inf.3) ;**
- **Approuve le rapport d'activités de la Directrice du BIE pour 2012 (UNESCO/BIE/C.62/2) ;**
- **Félicite la Directrice du BIE pour la mise en œuvre du programme 2012 qui met l'accent sur les résultats obtenus et en particulier sur les priorités et sur les défis qui se sont posés ;**
- **Prend note des comptes provisoires du BIE au 31 décembre 2012 (UNESCO/BIE/C.62/Inf.2), visés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO ;**
- **Délègue au Bureau du Conseil le pouvoir d'approuver officiellement les comptes 2012, certifiés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO, à sa prochaine session mi-2013.**

5. Adoption du Règlement financier amendé du compte spécial du BIE

(Document: UNESCO/BIE/C.62/Inf.4, Annexe IV)

13. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil a rappelé la recommandation du Bureau du Conseil et a donné la parole à M. Mohammed Bouassami, administrateur du BIE, qui a brièvement décrit les amendements apportés au Règlement financier du compte spécial du BIE afin de tenir compte des modifications nécessaires après l'adoption par l'UNESCO des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

DÉCISION

- **Sur la base de la recommandation du Bureau du Conseil, le Conseil adopte officiellement le Règlement financier amendé du compte spécial du BIE.**

6. L'audit externe et sa fréquence

14. Le Président du Conseil a donné la parole à l'administrateur du BIE, lequel a indiqué que toutes les recommandations de l'audit externe effectué en 2011 ont été appliquées. Il a également fourni de brèves informations sur l'audit externe et les coûts afférents, estimés à €22 000, normalement couverts par le Bureau de la gestion financière (BGF). Le Président a ensuite rappelé que la question de la fréquence de l'audit externe avait été discutée lors de la réunion du Bureau du Conseil à la lumière de la proposition visant à procéder à un audit chaque année. Compte tenu de la difficile situation financière, il a été suggéré de procéder à l'audit tous les deux ans, sachant que les coûts seront couverts par le BGF comme c'est le cas pour les autres instituts.

DÉCISION

- Le Conseil **note avec satisfaction** que toutes les recommandations de l'audit externe de 2011 ont été appliquées ;
- Le Conseil **approuve** la fréquence biennale de l'audit externe (certification des comptes).

7. Programme d'activités du BIE pour 2013

(Documents UNESCO/BIE/C.62/3, Annexe V ; et UNESCO/BIE/C.62/Inf.3, Annexe III)

15. La Directrice du BIE a présenté les grandes lignes du projet d'activités du BIE pour 2013, tel qu'ajusté à la Stratégie de Centre d'excellence, y compris la situation en ce qui concerne les ressources humaines et la situation budgétaire. Elle a rappelé que le programme d'activités a été réorienté pour prendre en compte les résultats de l'examen des programmes, et que l'examen de la structure organisationnelle et du personnel effectué en novembre 2012 prévoit la prise de mesures de restructuration de l'organisation et du personnel du BIE qui s'inscrivent dans le prolongement des changements programmatiques. De ce fait, et sur la base de la Stratégie et du plan de travail pour 2012-2017, le programme proposé est axé sur un petit nombre de priorités et buts essentiels, à savoir le développement des capacités des personnes et des institutions, l'assistance et l'appui techniques, la production et la gestion des connaissances, et les partenariats et la constitution de réseaux. La Directrice du BIE s'est référée à la nécessité de consolider et évaluer davantage encore l'impact des cours du Diplôme, l'une des principales initiatives de développement des capacités du BIE qui fait partie des « services aux États Membres dans le domaine du curriculum » selon la proposition de restructuration organisationnelle alignée sur la Stratégie de Centre d'excellence. En ce qui concerne la gestion des connaissances, elle a mentionné l'enquête mondiale sur le temps d'instruction et la contribution au rapport mondial 2013 de suivi sur l'EPT, en sus de l'intention de mieux exploiter la riche base de connaissances du BIE et de commencer la mise sur pied d'un système de centralisation des informations sur la base d'une proposition à long terme nécessitant un financement supplémentaire. S'agissant des ressources humaines, elle a indiqué que le nouveau spécialiste principal du programme rejoindra l'équipe du BIE en juillet 2013 et qu'il est envisagé de recruter trois professionnels, avec des contrats d'engagement pour un projet, essentiellement pour renforcer les services aux États Membres dans le domaine du curriculum. Enfin, décrivant le cadre budgétaire pour 2013, elle s'est déclarée préoccupée par le faible niveau des réserves estimées pour fin 2013, et elle a fait savoir aux participants qu'une demande avait été soumise à la Directrice générale de l'UNESCO, et appuyée par le SDG/ED, pour couvrir à titre exceptionnel les frais généraux de fonctionnement pour 2013 (La présentation de la Directrice en Annexe XIV).

16. Au nom du Groupe administratif, la représentante du Liban a présenté les paragraphes 13 à 15 du rapport du Groupe administratif, ainsi que la Résolution portant ouverture de crédit pour 2013 (voir document *UNESCO/BIE/C.62/Inf.3*).

17. Au cours du débat qui s'est ensuivi, de nombreux délégués ont réaffirmé leur soutien à la Stratégie de Centre d'excellence et à la proposition de programme pour 2013, et se sont félicités des efforts déployés pour se concentrer sur les grandes priorités. Certains participants se sont déclarés préoccupés par la situation financière très difficile et par les risques que cela implique, en particulier en ce concerne la mise en œuvre de la Stratégie.

18. Dans sa réponse, la Directrice du BIE a remercié les participants pour leurs commentaires positifs qui confirment que le BIE avance dans la bonne direction. S'agissant de la situation financière, elle a indiqué que la réduction budgétaire de 31% n'avait pas affecté dans les mêmes proportions toutes les composantes du Secteur de l'éducation, et qu'en ce qui concerne les instituts elle avait touché aussi bien les coûts salariaux du personnel régulier que les frais de fonctionnement. Elle a dit partager l'avis des États participants pour lesquels la situation financière est un problème majeur et qu'il faudra déployer encore davantage d'efforts pour mobiliser des ressources. Enfin, elle a appelé les États membres à apporter un soutien financier au programme en cours d'approbation et à la Stratégie de Centre d'excellence.

DÉCISION

Conformément aux statuts du BIE (Section II, Article V.b), stipulant que le Conseil est chargé de « définir de manière détaillée, dans le cadre du programme et budget approuvés par la Conférence générale, et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau », le Conseil :

- **Prend note des commentaires et recommandations du rapport du Groupe administratif (UNESCO/BIE/C.62/Inf.3) ;**
- **Approuve le programme des activités prévu pour 2013 (UNESCO/BIE/C.62/3), étant entendu qu'il sera tenu compte, pour son exécution, des observations faites par le Conseil ;**
- **Approuve le projet de budget du BIE pour 2013 (UNESCO/BIE/C.62/3) tel qu'amendé au point 8.1 avec la contribution additionnelle de la Suisse ainsi que la Résolution portant ouverture de crédit pour 2013 (paragraphe 15 du rapport du Groupe administratif, document UNESCO/BIE/C.62/Inf.3).**

8. Mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula

- 8.1. Rapport d'activités global (*Présentation par la Directrice du BIE, Annexe XV*)
- 8.2. Priorités du programme : stratégie et plan de travail 2012-2017 (*Document UNESCO/BIE/C.62/CoE 2, Annexe VI*)
- 8.3. Structure organisationnelle et du personnel (*Documents UNESCO/BIE/C.62/CoE3, Annexe VII et UNESCO/BIE/C.62/Inf.5, Annexe VIII*)
- 8.4. Gouvernance (*Document UNESCO/BIE/C.62/CoE 4, Annexe IX*)
- 8.5. Le dialogue politique et la CIE (*Document UNESCO/BIE/C.62/CoE 5, Annexe X*)

19. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil a expliqué que le point 8 comprend cinq sous-points, à savoir : le rapport d'activités global (8.1) ; les priorités programmatiques et la Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 (8.2) ; la structure

organisationnelle et du personnel (8.3) ; la gouvernance (8.4) ; le dialogue politique et la CIE (8.5). Il a été décidé de présenter et discuter tous ces sous-points avant de prendre les décisions correspondantes.

20. La Directrice du BIE a donné un aperçu général de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence (8.1), en mettant l'accent sur les progrès accomplis malgré les difficultés et sur les défis qu'il reste à relever. Elle a rappelé que le plan est un cadre général et flexible qui comprend une série de stratégies organisées autour des trois grands buts suivants : développer des programmes et des services pertinents pour les États Membres et qui répondent à leurs besoins ; élaborer des dispositifs efficaces pour exécuter les programmes et fournir des services dignes d'un Centre d'excellence ; renforcer les structures de gestion et de gouvernance. Elle a résumé les activités réalisées en relation avec chacun de ces trois buts et avec la série de stratégies qui s'y rapporte.

21. Le Président du Conseil a ensuite donné la parole à M. Massimo Amadio, spécialiste principal du programme chargé de la production et de la gestion des connaissances, qui a expliqué l'objet de la version finale de la Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 (8.2) et en a décrit les principales caractéristiques. Il a brièvement présenté le nouveau cadre stratégique, qui se concentre sur les domaines d'action prioritaires - capacités, appui, connaissances et partenariats – et a mis l'accent sur le but général, les principaux objectifs et défis, les résultats prévus et l'impact attendu.

22. Au cours du débat qui s'est ensuivi, les participants ont appuyé et évalué positivement la nouvelle version de la Stratégie 2012-2017. Certains délégués se sont déclarés satisfaits de la réorientation des activités du BIE conformément aux priorités du Centre d'excellence, tandis que d'autres ont félicité la Directrice et l'équipe du BIE pour ce document rigoureux, bien construit et qui incite à la réflexion. Il a été suggéré d'accorder toute l'attention qu'elle mérite à l'assistance technique, car la demande va croissant dans ce domaine ; et de prendre en compte non seulement l'élaboration du curriculum mais aussi son application, car les pays éprouvent souvent des difficultés en la matière. Le BIE doit rester axé sur les résultats et aussi contrôler et évaluer fréquemment ses activités. Il doit également prendre en considération les défis liés à l'évaluation des compétences et, pour ses enquêtes, tirer parti des points forts qui existent au niveau national.

23. Le Président du Conseil a ensuite invité la Directrice du BIE à présenter les principaux résultats de l'examen entrepris en novembre 2012 et la proposition de nouvelle structure organisationnelle et du personnel alignée sur la Stratégie de Centre d'excellence (8.3). Il a rappelé que cette question avait été discutée à la réunion du Bureau du Conseil, laquelle avait été suivie de consultations menées sous sa conduite. La Directrice du BIE a expliqué que la structure du personnel proposée est organisée autour des trois domaines programmatiques stratégiques (les services aux États Membres en matière de curriculum, la recherche sur le curriculum et l'élaboration des politiques, la « clearing house » et la gestion de l'information), dont chacun devra avoir à sa tête un fonctionnaire de la catégorie des services professionnels, de rang élevé. Elle a souligné que ce dont il convient de s'assurer en premier lieu, c'est que la structure comporte des postes clés en nombre et niveaux suffisants financés par le budget ordinaire, afin de garantir la continuité, le leadership et la durabilité du programme en cours, et que la structure finale du personnel dépendra en grande partie des efforts déployés pour mobiliser des ressources. L'administrateur du BIE, M. Bouassami, a fourni des informations supplémentaires sur les postes et les types de contrats.

24. Au cours de la discussion qui a suivi, les participants ont appuyé la proposition, qui peut être considérée comme un objectif à moyen et long termes. Il a été souligné qu'il faudrait établir un juste équilibre entre les postes clés et les contrats plus flexibles tels que les contrats d'engagement au titre d'un projet et les contrats de services. Il a également été recommandé d'envisager d'autres moyens de mobiliser des ressources humaines, par exemple des détachements et des congés sabbatiques, afin de garantir une sélection prudente des candidats en se fondant sur des descriptions des tâches très précises pour le programme et les activités de base.

25. En présentant la question de la gouvernance (8.4), le Président du Conseil a résumé les principaux aspects du processus très exigeant de consultation en se référant à la proposition du Groupe de travail, aux discussions tenues lors de la réunion du Bureau du Conseil, et à la série de contributions reçues au cours des consultations qui ont eu lieu ensuite avec les membres du Conseil et les groupes régionaux. Il a fait observer qu'il semblait y avoir un consensus sur un renouvellement de la structure de gouvernance qui devrait comporter 12 membres, ainsi que sur les principaux critères à prendre en compte, tandis que la question de l'élection/de la désignation des membres nécessitait d'autres consultations. Il a ensuite ouvert le débat.

26. Durant le débat très fructueux qui s'est alors engagé, la plupart des participants ont appuyé la proposition d'une structure de gouvernance de 12 membres, car cela permettrait d'accroître l'efficacité et l'efficacite, et il a été convenu, d'une manière générale, que tous les membres seraient élus par la Conférence générale. S'agissant de la proposition de désigner le français et l'anglais comme langues de travail du « nouveau » Conseil, le groupe arabe a exprimé le souhait de conserver l'arabe comme langue de travail puisqu'il pourrait être possible d'utiliser les fonds mis à disposition par le Royaume d'Arabie saoudite pour couvrir les coûts des services de traduction et d'interprétation en arabe.

27. En ce qui concerne le dialogue politique et la CIE (8.5), le Président du Conseil, avant d'ouvrir le débat, a rappelé les principaux résultats des négociations, consultations et discussions sur cette question, notamment les recommandations du Groupe de travail. Au cours du débat qui a suivi, certains participants ont souligné l'importance de la CIE pour le dialogue politique et le fait que la Conférence fasse partie de la Stratégie de Centre d'excellence, comme l'a confirmé la résolution adoptée par la Conférence générale. D'autres participants ont recommandé que l'on tienne compte en permanence de l'éventail des options de dialogue politique existantes, y compris aux niveaux sous-régional et régional, et que l'on accorde à la question du financement toute l'attention qu'elle mérite.

28. À la fin de ces fructueux échanges de vues, le Président du Conseil a proposé de prendre les décisions sur la base du débat et des projets d'amendements reçus.

DÉCISION

8.1. Concernant le rapport d'activités global sur la mise en œuvre de la Stratégie, la 62^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie en reconnaissant les résultats obtenus et les défis qui se sont posés ;
- **Demande** à la Directrice du BIE de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie selon le programme décidé à la 61^e session ;
- **Appelle** la Directrice du BIE à intensifier ses efforts de mobilisation des ressources, en collaboration avec le Conseil du BIE et son Président, et d'inscrire au budget 2013 le montant de 30 000 dollars E.U. mis à disposition par la Suisse, afin de permettre une mobilisation active des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie ;
- **Invite** les États membres à appuyer la réalisation des objectifs de la Stratégie, notamment au moyen de contributions volontaires et extrabudgétaires au programme, ainsi que l'application des autres recommandations dans le cadre du plan de mobilisation des ressources (UNESCO/BIE/C.62/CoE 6);
- **Demande** à la Directrice du BIE de finaliser le rapport d'activités global afin qu'il soit présenté lors de la 37^e session de la Conférence générale.

8.2. Concernant les priorités programmatiques stratégiques, la 62^e session du Conseil du BIE :

- **Prend connaissance** de la version finale du document « Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 » qui a été préparée en tenant compte des commentaires du Bureau du Conseil lors de sa réunion de septembre 2012 ;
- **Tient compte** des consultations qui se sont ensuivies et qui ont été menées par le Président du Conseil du BIE ainsi que des commentaires des membres du Conseil du BIE lors de sa 62^e session, notamment quant à la nécessité :
 - d'assurer une conformité permanente avec les priorités générales du programme de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation ;
 - de donner la priorité à l'assistance technique aux États membres qui pourrait bénéficier à d'autres pays dans la région ;
 - de reconsidérer et clarifier l'ambition affichée de conduire des travaux de recherche ;
 - de renforcer et maintenir l'accent placé sur les résultats ;
 - de conduire régulièrement des activités de suivi et d'évaluation des réalisations, et d'ajuster les activités du programme en conséquence afin de garantir des résultats optimaux ;et **demande** à la Directrice du BIE d'ajuster la « Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 » conformément aux points susmentionnés ;
- **Prend note** avec satisfaction et approuve la « Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 » modifiée selon les ajustements requis ;
- **Demande** à la Directrice du BIE de présenter une estimation de budget pour la période 2014-2017 lors de la 63^e session du Conseil du BIE (janvier 2014) ;
- **Demande** à la Directrice du BIE de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 lors de la 63^e session du Conseil du BIE (janvier 2014).

.....
8.3. Concernant la nouvelle structure organisationnelle et du personnel, la 62^e session du Conseil du BIE :

- **Prend connaissance** des recommandations de l'examen de la structure organisationnelle et du personnel du BIE, entrepris en novembre 2012 ;
- **Approuve** la nouvelle structure organisationnelle et du personnel qui figure dans le document UNESCO/BIE/CoE3, ajustée en fonction des modifications introduites dans la « Stratégie du BIE et plan de travail pour 2012-2017 » comme demandé dans la décision 8.2 ci-dessus ;
- **Demande** à la Directrice du BIE de mettre en place progressivement, à partir de 2013, la nouvelle structure organisationnelle et du personnel en s'appuyant sur les activités de mobilisation des ressources et en tenant compte de la plus grande souplesse de la structure organisationnelle du BIE que permettent les nouvelles dispositions contractuelles.

.....
8.4. Concernant la gouvernance du BIE, la 62^e session du Conseil du BIE:

- **Prend note** du mandat confié au Groupe de travail (point C3 du document 36C/Résolution 18) ;

- **Prend connaissance** du rapport du Groupe de travail ;
- **Tient compte** des commentaires des membres du Bureau du Conseil lors de la réunion en septembre 2012, des commentaires des observateurs lors de cette réunion, ainsi que des consultations qui se sont ensuivies et ont été menées par le Président du Conseil du BIE ;
- **Recommande** que le Conseil du BIE se compose de 12 membres élus par la Conférence générale de l'UNESCO (deux membres issus de chacun des six groupes régionaux) ; que le Conseil dispose d'un Bureau composé du Président du Conseil et de deux Vice-présidents ; et que les langues de travail du Conseil soient l'anglais et le français ;
- **Demande instamment** qu'une attention particulière soit portée à l'expertise de haut niveau en matière d'éducation, à l'expérience politique dans le domaine de l'éducation et à l'équilibre entre les sexes lors de la sélection des candidats au Conseil du BIE, et **encourage** les États membres se présentant à l'élection à soumettre le curriculum vitae de la personne qui représentera le pays au Conseil.

.....

8.5. Concernant le dialogue politique et la CIE, la 62^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note** du mandat confié au Groupe de travail (point B5 du document 36C/Résolution 18) ;
- **Prend connaissance** du rapport du Groupe de travail ;
- **Tient compte** des commentaires des membres du Bureau du Conseil lors de la réunion en septembre 2012, des commentaires des observateurs et du représentant de la Directrice générale de l'UNESCO à la réunion du Bureau du Conseil, et des consultations qui se sont ensuivies, menées par le Président du Conseil du BIE ;
- **Demande** à la Directrice du BIE d'élaborer un plan global à long terme pour le dialogue politique, incluant la tenue de la CIE, sur la base des éléments suivants :
 - Le mandat confié par la Conférence générale concernant le dialogue politique et la CIE, tel qu'il figure au point B5 du document 36C/Résolution 18 ;
 - Le rapport du Groupe de travail, l'examen externe des programmes (juillet 2011), l'évaluation rapide organisationnelle du BIE de l'UNESCO (juillet 2011), les commentaires du Bureau du Conseil (septembre 2012), les consultations menées par le Président du Conseil du BIE ainsi que les commentaires du Conseil du BIE lors de sa 62^e session (janvier 2013) ;
 - La CIE devrait être organisée par le BIE en étroite coordination avec le Secteur de l'éducation et en partenariat avec d'autres organisations internationales ;
 - La CIE devrait en principe se tenir tous les 5 à 8 ans, selon les besoins et l'utilité de telles conférences et compte tenu des priorités programmatiques du BIE, du contexte plus large du dialogue politique, ainsi que de l'agenda international dans le domaine de l'éducation ;
 - Une étroite concordance entre les différentes options de dialogue politique, dont la tenue de la CIE, la stratégie à long terme et les priorités de programme du BIE, devrait être assurée ;
 - Le format de la CIE en tant que forum ministériel de dialogue politique devrait être déterminé en fonction du thème, des autres options de dialogue politique existantes, des résultats attendus, des ressources financières disponibles et

des ressources humaines nécessaires pour l'organisation d'une telle conférence ;

- **Demande à la Directrice du BIE de présenter le plan à long terme susmentionné pour discussion et adoption lors de la 63^e session du Conseil du BIE (janvier 2014).**

9. Révision des statuts du BIE

29. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil a fait observer que les Statuts du BIE n'avaient pas été révisés depuis 1969 et qu'il fallait les modifier afin de prendre en considération la décision 8.4 ci-dessus ainsi que la Stratégie de Centre d'excellence. Il a ensuite donné la parole à Mme Fordham (ED/EO/IER), qui a souligné la nécessité d'obtenir un consensus sur la recommandation du Conseil à soumettre au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa session de printemps, pour examen et approbation, afin, aussi, de procéder à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du BIE à partir de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (automne 2013). Elle a également rappelé qu'en se basant sur les résultats de l'évaluation des instituts de catégorie 1 par ED/IOS, le Secteur de l'éducation a l'intention de proposer à la session du Conseil exécutif une série de modifications pour tous les instituts, notamment l'adoption d'un mandat d'au maximum six ans pour tous les directeurs des instituts de catégorie 1.

30. Le Président du Conseil a ensuite ouvert le débat, qui a été consacré pour l'essentiel aux articles 3, 4 et 6 des Statuts. L'article 3 porte sur la composition du Conseil, y compris les dispositions transitoires; l'article 4 concerne les réunions du Conseil, ses langues de travail et la composition du Bureau du Conseil; et l'article 6 traite de la nomination du Directeur/de la Directrice et de la durée de son mandat. Le débat s'est surtout concentré sur le processus de transition vers le Conseil « nouvelle formule », sachant que le mandat des 14 États Membres élus à la 36^e session de la Conférence générale (2011) reste valide jusqu'à la 38^e session (2015). Plusieurs options ont été proposées et discutées, et un consensus s'est finalement dégagé sur la proposition suivante: les 14 États Membres dont le mandat expirera à la 38^e session de la Conférence générale (2015) resteront membres du Conseil jusqu'à la fin de leur mandat. Pour assurer la continuité vers le Conseil de transition et préserver l'équilibre régional, six États Membres seront désignés à la 37^e session (2013), un par groupe régional. Durant la période comprise entre les 37^e et 38^e sessions de la Conférence générale, le Conseil de transition comprendra donc 20 États Membres. À la 38^e session de la Conférence générale, six nouveaux États Membres seront désignés, un par groupe électoral. Dès cette désignation, le nouveau Conseil de 12 membres entrera en fonction (la proposition concernant la révision des articles 3, 4 et 6 des Statuts du BIE est jointe en *Annexe XI*).

31. Le représentant de la Suisse a fait part de son désaccord quant à cette proposition, car à son avis la transition vers la nouvelle structure de gouvernance durera trop longtemps et il faudra attendre jusqu'au début de 2016, soit presque à la fin de la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence, pour que la nouvelle gouvernance du BIE soit en place et que les Statuts aient été entièrement remaniés afin de refléter la Stratégie de Centre d'excellence.

DÉCISION

Concernant les statuts du BIE, le Conseil :

- **Approuve les modifications proposées aux articles 3, 4 et 6 des statuts du BIE et recommande que la Directrice générale de l'UNESCO les transmette au Conseil exécutif ;**

- **Demande à la Directrice du BIE, en étroite collaboration avec le Président du Conseil et le SDG/ED, d'élaborer une version préliminaire des articles 1, 2, 5, 7 et 8 des statuts du BIE et des autres textes contenus dans le document « Recueil des textes fondamentaux » (juin 2000). Les révisions préliminaires seront basées sur le programme de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, sur la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula et sur les décisions du Conseil du BIE en ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie. Les versions préliminaires seront présentées au Conseil lors de sa 63^e session.**

10. Rapport d'activités du plan de mobilisation de ressources
(UNESCO/BIE/C.62/CoE 6, Annexe XII)

32. Le Président du Conseil a donné la parole à la Directrice du BIE qui s'est brièvement référée aux progrès accomplis et aux initiatives entreprises en ce qui concerne la mobilisation des ressources financières. Elle a souligné le fait que la mobilisation des ressources fait partie de la Stratégie de Centre d'excellence et que la capacité du BIE à remplir son mandat en qualité de Centre d'excellence dépend de la disponibilité de ressources financières suffisantes et prévisibles. Les principaux objectifs à atteindre sont l'accroissement du financement de base et du financement extrabudgétaire, et l'institutionnalisation de la mobilisation des ressources en tant que fonction clé. Au cours du débat, des délégués ont fait part de leur satisfaction en ce qui concerne les efforts déployés pour recueillir des fonds, et certains participants ont encouragé les États Membres du Conseil à fournir un financement de base au BIE.

DÉCISION

Concernant le plan de mobilisation des ressources, la 62^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources ;**
- **Prend note de la constitution du Comité de mobilisation des ressources (CMR), composé de Bahreïn, du Nigéria et de la Norvège et chargé d'appuyer le BIE, en reconnaissant le rôle actif de plaidoyer et de conseil joué par ces pays en matière de collecte de fonds et prend note de l'offre de la Suisse d'un montant additionnel de 30 000 dollars E.U. pour financer les démarches du CMR et des conseillers qu'il pourrait s'adjoindre;**
- **Reconnaît les efforts déployés par la Directrice du BIE, le CMR et d'autres membres du Conseil pour mobiliser des ressources, accueille favorablement le nouvel accord triennal avec la Suisse et encourage les autres membres du Conseil à appuyer davantage encore la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence ;**
- **Reconnaît en outre l'importante contribution de la Norvège au BIE et celle d'autres financements extrabudgétaires obtenus auprès de l'UNESCO, du secteur privé et des États membres ;**
- **Souligne la nécessité d'une mobilisation de longue durée des ressources pour faire du BIE un Centre d'excellence et demande à chaque État membre de l'UNESCO de faire un effort pour assurer des ressources annuelles pérennes;**
- **Invite les États membres de l'UNESCO à appuyer les actions de collecte de fonds**

engagées par le BIE par des activités de plaidoyer en faveur du Bureau et, dans la mesure du possible, par des contributions financières, en particulier par les contributions principales octroyées dans le cadre des accords pluriannuels et sous la forme d'autres ressources extrabudgétaires ;

- **Demande** à la Directrice du BIE et au CMR et **invite** les membres du Conseil du BIE à poursuivre leurs activités de collecte de fonds en se concentrant sur le financement de base et sur la recherche de nouvelles sources de fonds pour les projets phares ;
- **Demande** en outre à la Directrice du BIE de poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources et de la stratégie de plaidoyer et de communication et de rendre compte des progrès accomplis dans le rapport d'activités global sur la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence à la 63^e session du Conseil du BIE.

11. Préparation des rapports et décisions pour la Conférence générale

33. Le Président du Conseil a présenté ce point de l'ordre du jour en rappelant que les deux principaux rapports doivent être soumis à la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (2013) ; il s'agit de l'aperçu général de la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence et du rapport du Conseil sur les activités du BIE en 2012-2013. Il a déclaré qu'il était prêt à prendre la responsabilité de la production des rapports statutaires au nom du Conseil.

DÉCISION

- Le Conseil **charge** le Président du Conseil du BIE, en collaboration avec le Secrétariat, d'élaborer les rapports statutaires et de les transmettre à la Conférence générale par l'intermédiaire de la Directrice générale.

12. Diplôme en conception et développement du curriculum, programme phare du Centre d'excellence

34. Après la projection d'une vidéo sur le Diplôme, le Président du Conseil a donné la parole à M. Renato Operti, spécialiste du programme chargé du développement des capacités, qui a brièvement décrit les principales caractéristiques du Diplôme en conception et développement du curriculum tel qu'actuellement mis en œuvre en Afrique subsaharienne et en Amérique latine. Il a expliqué que le Diplôme peut être considéré comme un instrument de renforcement de la masse critique de l'expertise nationale en ce qui concerne les processus de renouvellement et d'élaboration du curriculum. Le Diplôme, a-t-il dit, est basé sur des partenariats durables dirigés par le BIE et permet de mobiliser les connaissances spécialisées, les ressources et les initiatives dans toutes les régions. Les résultats de l'évaluation par les étudiants/les diplômés montrent que ce programme a un impact positif dans la mesure où il ouvre de nouvelles perspectives sur les questions de curriculum et facilite le développement professionnel des participants. Mme Angela Kataro, Coordinatrice du Diplôme en Afrique, a fourni des informations supplémentaires sur le cours et a souligné le fait que l'on assiste à un accroissement de la demande. Certains participants ont alors pris la parole pour féliciter le BIE pour cette excellente contribution et cet appui aux États Membres.

13. Dates de la 63^e session du Conseil du BIE

DÉCISION

Le Conseil décide de proposer à la Directrice générale de l'UNESCO de :

- Tenir la 63^e session du Conseil du BIE du 5 au 7 février 2014;
- Tenir la réunion du Bureau du Conseil provisoirement les premières semaines de septembre 2013.

14. Questions diverses

Aucune.

15. Adoption des décisions de la 62^e session (UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.1)

DÉCISION

Conformément à son Règlement intérieur (IV, Section XI, Articles 22.1 et 22.2), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil :

- Approuve le texte de ses décisions (UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.1) ;
- Charge le Secrétariat du BIE de publier le document « *Compte rendu et décisions de la 62^e session du Conseil* » d'ici à la fin du mois de février 2013, après avoir distribué un projet aux membres du Conseil aux fins d'éventuels commentaires.

16. Clôture de la 62^e session

35. À la fin de la session, le Président a chaleureusement remercié les membres du Conseil pour leur coopération et leur soutien tout au long de la session. Il a reconnu qu'il y avait eu certaines difficultés et tensions, mais qu'il y avait été remédié et que plusieurs décisions importantes pour l'avenir du BIE avaient été prises. Il a réaffirmé sa ferme conviction que le BIE prendra de plus en plus d'importance dans les années à venir, car son mandat comme Centre d'excellence en matière de curricula se situe au cœur même du « défis de la qualité ». Tout en notant qu'un thème récurrent discuté à la session du Conseil a été la nécessité d'accélérer la mobilisation des ressources, il a pris note avec satisfaction de certaines intentions encourageantes d'apporter davantage d'appui au BIE, sous la forme aussi bien d'un financement de base que de détachements de personnel ; il a félicité la Suisse pour sa généreuse contribution visant à appuyer les initiatives à prendre par le Comité de mobilisation des ressources ; et il a exprimé le vœu que tous les États Membres du Conseil participent activement à l'accomplissement de cette tâche difficile. Il a également félicité la Directrice et l'équipe du BIE pour tout le travail accompli et pour le professionnalisme dont ils avaient fait preuve. Enfin, il a informé les membres du Conseil que c'était la dernière fois qu'il présidait la session, car un nouveau président allait être élu à la 63^e session, en 2014.

36. Le Président a déclaré close la 62^e session du Conseil le vendredi 25 janvier 2013 à 12h45.

**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

ORDRE DU JOUR ET ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

ORDRE DU JOUR**Mercredi 23 janvier 10h – 13h**

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (UNESCO/BIE/C.62/1/Prov./Rev.) et de l'ordre du jour commenté (UNESCO/BIE/C.62/1/Prov./Add.)**
- 3. Evaluation des instituts de catégorie 1 par UNESCO IOS/ED**
- 4. Activités et budget du BIE durant l'année 2012 (UNESCO/BIE/C.62/2)**
- 5. Adoption du Règlement financier amendé du compte spécial du BIE (UNESCO/BIE/C.62/Inf.4)**
- 6. L'Audit externe et sa fréquence**

Mercredi 23 janvier 15h – 18h

- 7. Programme d'activités et budget du BIE pour 2013 (UNESCO/BIE/C.62/3)**
- 8. Mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula**
 - 8.1. Rapport d'activités global (UNESCO/BIE/C.62/CoE 1)
 - 8.2. Priorités du programme : stratégie et plan de travail 2012-2017 (UNESCO/BIE/C.62/CoE 2)

Jeudi 24 janvier 10h – 13h**Mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula**

- 8.3. Structure organisationnelle et du personnel (UNESCO/BIE/C.62/CoE 3 ; UNESCO/BIE/C.62/Inf.5)
- 8.4. Gouvernance (UNESCO/BIE/C.62/CoE 4)
- 8.5. Dialogue politique et la Conférence internationale de l'éducation (CIE) (UNESCO/BIE/C.62/CoE 5)

Jeudi 24 janvier 15h – 18h

- 9. Révision des statuts du BIE**
- 10. Rapport d'activités du plan de mobilisation de ressources pour le BIE (UNESCO/BIE/C.62/CoE 6)**
- 11. Préparation des rapports et décisions pour la Conférence Générale**
- 12. Diplôme en Conception et développement du curriculum, programme phare du Centre d'excellence**

18h – 20h *Cocktail*

Vendredi 25 janvier 10h – 13h

- 13. Dates de la 63^e session du Conseil du BIE**
- 14. Questions diverses**
- 15. Adoption des décisions de la 62^e session (*UNESCO/BIE/C.62/Decisions/Prov.*)**
- 16. Clôture de la 62^e session**

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

La 62^e session du Conseil du BIE se tiendra au Centre de conférence de Varembe (CCV), au 9 - 11 rue de Varembe, 1211 Genève, en face du Centre international de conférences de Genève – CICG.

Elle débutera le mercredi 23 janvier 2013 à 10h et il est prévu qu'elle se termine le vendredi 25 janvier 2013 à 13h.

L'horaire de travail de la session sera le suivant : mercredi 23 janvier et jeudi 24 janvier de 10h à 13h et de 15h à 18h, et vendredi 25 janvier de 10h à 13h.

Comme l'année précédente, la réunion du Groupe administratif se déroulera dans les locaux du BIE, salle Cecilia Braslavsky, 15 route des Morillons, 1218 Le Grand-Saconnex, Genève, le mardi 22 janvier 2013, de 10h à 13h. Le Groupe administratif limitera ses travaux aux questions administratives et financières. Le rapport du Groupe administratif ne sera pas adopté officiellement, contrairement à la pratique passée. Le Conseil en prendra simplement note à titre de contribution aux débats.

Mercredi 23 janvier de 10h à 13h

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte le mercredi 23 janvier à 10h par S.E. M. Ole BRISEID (Norvège), Président du Conseil du BIE.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.62/1/Prov./Rev. + Add.

L'avant-projet d'ordre du jour a déjà été présenté le 28 septembre 2012 au Bureau du Conseil qui l'a commenté. Ce projet a été préparé conjointement par le Président du Conseil du BIE et le Secrétariat du BIE. Conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par. 5), « *Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil, peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session.* ».

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.

3. Evaluation des instituts de catégorie 1 par UNESCO IOS/ED

Le secteur de l'éducation et le Service d'évaluation et d'audit (IOS) ont procédé cette année à l'évaluation des six instituts de catégorie 1. Le but de l'évaluation est de pouvoir garantir aux instituts l'appui nécessaire pour créer des conditions favorables. L'évaluation a porté sur six domaines/thèmes principaux: (i) pertinence des instituts de catégorie 1; (ii) résultats, appui fourni et expertise; (iii) qualité de la coordination avec le Siège et les bureaux hors Siège de l'UNESCO; (iv) dispositions organisationnelles, notamment gouvernance et Conseils; (v) viabilité financière; et (vi) appui fourni par le pays hôte.

L'ADG/ED fera une brève introduction.

4. Activités et budget du BIE durant 2012

DOCUMENTS : UNESCO/BIE/C.62/2 Rapport de la Directrice; UNESCO/BIE/62/Inf. 2 Comptes pré-définitifs 2012; et UNESCO/BIE/C.62/Inf. 3 Rapport du Groupe administratif, qui sera distribué au début de la réunion.

- La Directrice présentera les points saillants du rapport d'activités en 2012.
- Le Conseil prendra connaissance de la première partie du Rapport du Groupe administratif sur les activités réalisées en 2012.
- Le Conseil débattera du rapport d'activités réalisées en 2012.
- La Directrice et/ou les coordonnateurs des programmes répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du rapport d'activités 2012.
- Le Conseil procédera à l'approbation des comptes pré-définitifs 2012 et de la résolution portant ouverture de crédit pour 2012.

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.

5. Adoption du Règlement financier amendé du compte spécial du BIE

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.62/Inf.4

Suite à l'adoption par l'UNESCO des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Règlement financier de l'UNESCO a été amendé et approuvé par la Conférence générale (Résolution 35 C/84). Les instituts de catégorie 1 de l'UNESCO, qui font partie intégrante de l'Organisation, relèvent du Règlement financier de l'UNESCO. Cependant, comme les instituts ont leur propre règlement financier fondé sur celui de l'Organisation, mais sous une forme simplifiée et davantage adaptée à leurs besoins, il a fallu réviser ces règlements pour tenir compte des modifications exigées à la suite de l'adoption des normes IPSAS. C'est dans ce contexte que le Conseil exécutif a adopté lors de sa 186^e session (186 EX/23) le modèle standard du Règlement financier des comptes spéciaux applicables aux instituts et organes similaires.

Le Conseil procédera ensuite à l'approbation formelle du document.

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.

6. L'Audit externe et sa fréquence

Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit 2011.

Compte tenu du volume des activités du BIE et des ressources limitées, en 2011, tant l'auditeur externe que le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO ont recommandé d'entreprendre un audit tous les deux ans, de manière à garantir également le financement du Bureau de la gestion financière. Les membres du Bureau du Conseil ont examiné la proposition d'un État membre d'organiser un audit externe tous les ans, comme c'est le cas dans d'autres instituts. Des intervenants ont souligné que, dans le cas où l'audit serait annuel, il faudrait appliquer la même procédure que celle suivie dans ces instituts. Le Bureau du Conseil recommande au Conseil du BIE de procéder à l'audit externe annuellement.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.*

Mercredi 23 janvier de 15h à 18h

7. Programme d'activités et budget du BIE pour 2013

DOCUMENTS: UNESCO/BIE/C.62/3 Rapport de la Directrice; et
UNESCO/BIE/C.62/Inf.3 Rapport du Groupe administratif, qui sera distribué au début de la réunion.

- La Directrice présentera les propositions pour un programme d'activités, ainsi que le projet de budget pour 2013.
- Le Conseil prendra connaissance de la seconde partie du Rapport du Groupe administratif relative aux propositions d'activités et de budget pour 2013.
- Le Conseil discutera des propositions pour les programmes en 2013.
- La Directrice et/ou les coordonnateurs des programmes répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du programme d'activités pour 2013.
- Approbation du budget pour 2013.
- Le Conseil prendra note de la totalité du Rapport du Groupe administratif.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.*

8. Mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula

- 8.1. Rapport d'activités global (*UNESCO/BIE/C.62/CoE Global*)
- 8.2. Priorités du programme : stratégie et plan de travail 2012 - 2017 (*UNESCO/BIE/C.62/CoE 2*)

La Directrice présentera les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie et développera les priorités du Programme. Le Conseil sera alors invité à débattre de ces questions.

Jeudi 24 janvier de 10h à 13h

Mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula

- 8.3. Structure organisationnelle et du personnel (*UNESCO/BIE/C.62/CoE 3 ; UNESCO/BIE/C.62/Inf.5*)
- 8.4. Gouvernance (*UNESCO/BIE/C.62/CoE 4*)
- 8.5. Dialogue politique et la Conférence internationale de l'éducation (CIE) (*UNESCO/BIE/C.62/CoE 5*)

La Directrice présentera la nouvelle structure organisationnelle et du personnel. Le Président du Conseil présentera ensuite les résultats de ses consultations sur ces cinq points. Le Conseil sera alors invité à débattre et procédera ensuite à l'approbation formelle des documents.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.*

Jeudi 24 janvier de 15h à 18h

9. Révision des statuts du BIE
10. Rapport d'activités du plan de mobilisation de ressources pour le BIE
DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.62/CoE 6
11. Préparation des rapports et décisions pour la Conférence Générale
12. Diplôme en Conception et développement du curriculum, programme phare du Centre d'excellence

La Directrice présentera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de mobilisation de ressources et dans le plaidoyer et la communication.

Le Conseil sera alors invité à discuter du plan de mobilisation de ressources et à l'approuver.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.62/Decisions/Prov.*

18h – 20h Cocktail

Vendredi 25 janvier de 10h à 13h

13. Dates de la 63^e session du Conseil du BIE
14. Questions diverses
15. Adoption des décisions de la 62^e session
DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.62/Décisions/Prov.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, section XI, article 22), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil est invité :

- à examiner le texte du projet de décisions de la 62^e session ;
- à l'adopter ;
- à demander au BIE de publier le texte d'ici à la fin février 2013.

16. Clôture de la 62^e session

SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 23-25 janvier 2013

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

Le présent rapport couvre la période comprise entre le **1^{er} janvier** et le **31 octobre 2012**. Pendant la session du Conseil, des informations complémentaires seront données sur les activités réalisées en novembre et décembre. Les données budgétaires portent sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2012. Les comptes pré-définitifs arrêtés au 31 décembre 2012 (UNESCO/BIE/C.62/Inf.2) seront présentés au Conseil en janvier après leur approbation par le Contrôleur financier.

Ce rapport se compose des parties suivantes :

- I. Principaux domaines d'activité, progrès et défis
- II. Gestion institutionnelle
- III. Données budgétaires au 31 octobre 2012.



Rapport de la Directrice du Bureau international d'Éducation

**Mise en œuvre des activités
Période : janvier – décembre 2012**

I. Principaux domaines d'activité, progrès et difficultés

L'objet du présent rapport est de présenter les progrès accomplis par les programmes et les défis qu'ils doivent relever, ainsi que les activités réalisées en 2012 par le BIE. Ces activités ont été conçues et mises en œuvre dans le contexte des objectifs stratégiques et des résultats escomptés de la **Stratégie du BIE 2008-2013** et du **document 36 C/5**. Cette année, le travail a aussi été influencé par la Stratégie visant à faire du BIE un **centre d'excellence en matière de curricula**.

Sur la base de l'examen programmatique (2011), le BIE a procédé à une révision organisationnelle

et des effectifs pour proposer une nouvelle structure de mise en œuvre de la Stratégie. Si les propositions sont approuvées par le Conseil, il s'ensuivra des changements dans la gestion interne et l'organisation, y compris concernant les effectifs et les méthodes de travail.

La présentation des activités de 2012 est organisée conformément aux trois principaux domaines d'activité du BIE : I) développement des capacités et assistance technique, II) production et gestion des connaissances, et III) dialogue politique et CIE¹.

En tant que Centre d'excellence, le BIE a pour mission d'appuyer les efforts des Etats membres de l'UNESCO pour améliorer l'apprentissage des élèves, au moyen d'initiatives et d'activités dans les trois domaines d'actions suivants :

- 1. développement des capacités institutionnelles et individuelles, ainsi que l'assistance technique et le conseil ;*
- 2. accès aux ressources, aux connaissances et à l'information liées au curriculum; et*
- 3. engagement des parties prenantes à un dialogue politique fondé sur des données factuelles.*

MISSION DU BIE

*Axe d'action du BIE pour l'exercice biennal 2012-2013 (36 C/5) :

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales en matière de formulation et de planification de politiques en mettant l'accent sur les questions relatives à la qualité et à l'égalité entre les sexes et mettant à profit les technologies de l'information et de la communication ;

Axe d'action 1 – Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques relatives aux enseignants, l'accent étant plus particulièrement mis sur la qualité et les questions d'égalité entre les sexes ;

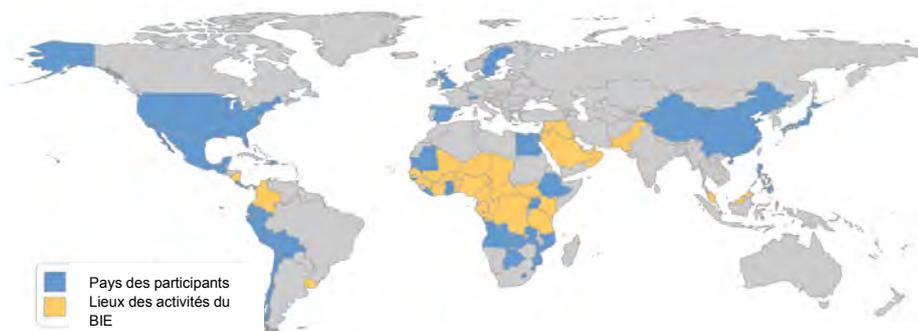
Axe d'action 2 – Résultat escompté 5 : Amélioration des politiques, programmes et pratiques des États membres en matière d'éducation de base, y compris pour ce qui est de l'éducation et de la protection de la petite enfance, en vue de renforcer la qualité, l'équité, l'inclusion et l'égalité entre les sexes ;

Axe d'action 3 – Résultat escompté 7 : Renforcement, dans les États membres, des capacités d'intégration d'une vision d'ensemble de l'éducation en vue du développement durable, y compris de l'éducation au changement climatique, à la préparation aux catastrophes et à la réduction des risques, dans les politiques éducatives et les plans et programmes de développement ;

Axe d'action 3 – Résultat escompté 8 : Mise en place par les États membres d'un enseignement complet et de bonne qualité sur le VIH et la sexualité en vue de promouvoir des modes de vie sains, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme ;

Axe d'action 4 – Résultat escompté 12 : Information des acteurs de l'éducation au moyen de travaux de recherche et d'études prospectives sur les évolutions et défis qui se dessinent dans l'éducation.

Graphique 1: Répartition géographique des activités du BIE en 2012 (Développement des capacités, assistance technique et dialogue politique)

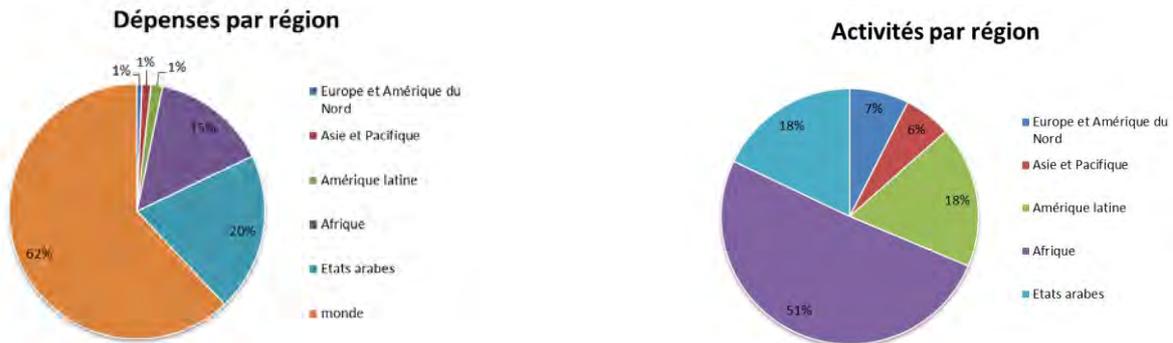


¹ Afin de donner des renseignements plus détaillés sur les activités, leurs produits, les défis qu'ils doivent relever, des fiches d'information sur chaque programme sont disponibles sur demande; elles figurent aussi sur Sister, l'outil de planification stratégique de l'UNESCO.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des réalisations du BIE dans le cadre de la Stratégie 2008-2013 et du document 36 C/5

	Buts stratégiques Stratégie du BIE 2008–2013	Axes d'action* (36 C/5)	Indicateur de performance	Points de référence à la fin de l'exercice biennal 2012- 2013	Résultats obtenus à la fin 2012
1. Développement des capacités et assistance technique	<p>Développement des capacités de spécialistes, praticiens et décideurs à concevoir, gérer et mettre en œuvre des processus d'élaboration des curricula de qualité et des curricula pour l'inclusion :</p> <ol style="list-style-type: none"> Consolider un réseau mondial Soutenir les pays dans le changement curriculaire Développer, tester et promouvoir des matériels et outils de formation Élargir et diversifier les modalités de formation Fournir un appui et des conseils professionnels 	Axe 1 – Résultat escomp. 1	Nombre de personnel formé dans le changement et la gestion du curriculum de qualité	400	655 (56% de femmes, 44% d'hommes)
		Axe 3 – Résultat escomp. 8	Nombre de pays participant aux activités de développement des capacités	30	52
		Axe 1 – Résultat escomp. 3	Nombre d'enseignants formés au moyen d'outils et d'orientations d'apprentissage pour appuyer la réforme curriculaire et sa mise en œuvre	100	90
		Axe 2 – Résultat escomp. 5	Nombre de spécialistes formés au moyen de cours reconnus ("diplôme") en développement curriculaire	60	161 (63% de femmes, 37% d'hommes)
			Pourcentage de diplômés ayant déclaré avoir amélioré leur pratique sur le lieu de travail	75%	Amérique latine : 95% Afrique : 92%
			Nombre d'outils et de modules de formation pour l'innovation et la réforme curriculaire élaborés/révisés et diffusés	5	14
		Axe 3 – Résultat escomp. 7	Outils élaborés et utilisés pour appuyer les enseignants, les formateurs d'enseignants et les concepteurs de curriculum pour intégrer l'éducation au développement durable et le changement climatique dans les curricula de l'éducation primaire et secondaire	2	4
2. Production et gestion des connaissances	<p>Consolidation, enrichissement et élargissement d'une base de connaissances et d'un éventail de ressources spécialisées d'information sur les curricula et les processus de définition des curricula:</p> <ol style="list-style-type: none"> construire une base solide de connaissances renforcer les services de centre documentaire de référence et d'information créer une plateforme en ligne pour faciliter la mise en commun des connaissances rationaliser les services et l'accès aux matériels et ressources 	Axe 3 – Résultat escomp. 8	Nombre de nouveaux documents et ressources évalués et inclus dans le centre documentaire de référence de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation VIH et sida	200	112
		Axe 4 – Résultat escomp. 12	Mise à jour des profils de pays de la base des Données mondiales de l'éducation	30 pays	28
			Nombre d'études et de publications diffusées sur l'éducation comparée et le curriculum	12	8
			La revue <i>Perspectives</i> largement diffusée et utilisée	200 Consortia, 5000 institutions universitaires et gouvernementales dans 60 pays	274 Consortia réunissant 7315 institutions et organisations professionnelles
3. Dialogue politique et CIE	<p>Facilitation du dialogue politique aux niveaux local, régional et mondial pour de meilleurs processus de définition des curricula et produits curriculaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> contribuer à mettre en place des mécanismes appropriés pour diffuser les conclusions de la Conférence de 2008 et prendre des mesures de suivi durables ciblant les politiques et les questions liées à l'éducation pour l'inclusion 	Axe 4 – Résultat escomp. 12	Nombre d'échanges régionaux et interrégionaux sur des questions et politiques curriculaire par l'intermédiaire de la Communauté de pratique du BIE et d'autres réseaux	5	7

Graphique 2: Dépenses du BIE et activités par région²



1. Développement des capacités et assistance technique

Le programme de développement des capacités et d'assistance technique a pour principaux objectifs de : a) développer les capacités nationales, dont celles des formateurs d'enseignants, des décideurs et des spécialistes du curriculum dans le domaine de la conception et du développement curriculaires, en mettant en place des cours de formation à long terme à l'échelon régional, tel le Diplôme en conception et développement du curriculum ; b) renforcer les capacités locales à l'innovation et aux réformes curriculaires, en proposant des outils et des ateliers d'apprentissage personnalisés (éducation pour l'inclusion, compétences pour vivre et travailler, et apprendre à vivre ensemble, éducation pour le développement durable, aptitudes et compétences élémentaires) ; c)

assistance technique ciblée fournie au niveau national pour concevoir et gérer les réformes curriculaires et leur mise en œuvre. Priorité a été donnée aux pays africains, au pays en transition et aux pays touchés par un conflit. Le plus souvent, les ateliers de développement des capacités et l'assistance technique ont été entièrement financés par les gouvernements des pays, d'autres organisations internationales, des fondations privées et/ou des bureaux hors siège de l'UNESCO. La mise en œuvre a été effectuée avec les organisations partenaires par les moyens suivants : 1) les Diplômes, 2) les ateliers de renforcement des capacités, 3) l'assistance technique, 4) les contributions aux priorités globales (Afrique et égalité des sexes), et 5) la Communauté de pratique.

1.1 Diplôme en élaboration et développement du curriculum

Buts stratégiques 1, 2, 3 4, 5, Axes d'action 1-1, 1-3, 2-5

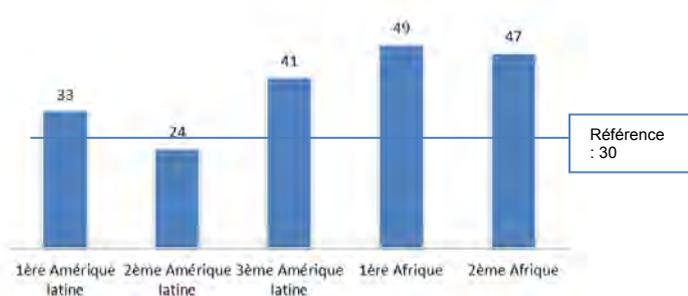
Lancée pour la première fois en 2010, cette initiative du BIE a pour but de fournir des programmes novateurs, durables à long terme et officiellement agréés de renforcement des capacités dans le domaine du curriculum. Il s'agit d'un outil conceptuel et méthodologique de consolidation des aptitudes à l'analyse, à l'examen, à l'évaluation, à la conception et au développement de curricula aux macro, méso et micro-niveaux du système éducatif, l'accent étant placé sur le niveau de l'école. Les participants reçoivent une formation intensive de deux semaines en face à face, organisée autour de dix modules thématiques (Outils de formation pour le développement curriculaire : dossier didactique – TTCD, disponible en anglais, en français et en espagnol). Pendant les 30 semaines suivantes, les participants étudient en profondeur chacun des

modules et, tenant compte de leur situation éducative, ils examinent et analysent des études de cas dans le monde entier et appliquent les enseignements tirés à leur pays.

Le BIE a organisé avec succès la première édition du Diplôme en Amérique latine, en partenariat avec l'Université catholique d'Uruguay (UCU) et le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Amérique latine et aux Caraïbes (UNESCO/OREALC). En 2012, la première promotion en Amérique latine s'est achevée avec un taux de réussite de 77 % ; la deuxième promotion termine actuellement sa formation en ligne, et 41 participants au troisième programme du Diplôme dans la région ont été formés pendant la session en face à face. En 2011, le Diplôme a été lancé en Afrique en collaboration avec le Bureau régional de l'UNESCO pour

Graphique 3: Nombre de participants au Diplôme par promotion

² Le graphique «Activités par région» représente le nombre des pays participants aux activités du BIE.



Dans l'ensemble, **194** participants (60 % de femmes et 40 % d'hommes) de **44** pays (24 d'Afrique, 11 d'Amérique latine, et 9 d'autres régions) ont suivi les cinq Diplômes de 2010 à 2012.

95% des participants ont jugé positif le diplôme, et **90%** ont estimé que leurs compétences ont été renforcées.

l'Afrique (BREDA) et la section de formation des enseignants (TED) de l'UNESCO, et il est mis en œuvre par l'Université ouverte de Tanzanie et l'Institut tanzanien d'éducation (TIE). En 2012, 88 % de la première promotion a obtenu le Diplôme. De plus, 47 participants de la deuxième promotion ont achevé la session en face à face et sont passés à la formation en ligne.

En 2012, le BIE a formé des facilitateurs et des tuteurs du Diplôme, et révisé le dossier didactique en y incorporant de nouvelles études de cas provenant de diverses régions. Par ailleurs, les diplômés ont contribué à la mise en œuvre d'une évaluation globale de suivi. Leurs réponses ont démontré nettement l'impact positif du Diplôme sur leur travail.

Exemples d'études de cas de diplômés

- Révision du curriculum de l'enseignement secondaire supérieur en Tanzanie
- Processus de changement curriculaire en Éthiopie
- Proposition pour réduire le nombre de matières dans l'éducation secondaire de base en Ouganda
- Elaboration d'une stratégie d'évaluation continue pour les écoles primaires en Tanzanie
- Processus de réforme d'évaluation des élèves dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur en Chine
- "Projet intégration solidarité" : processus novateur dans une école inclusive de premier plan en Uruguay
- Formation continue des enseignants dans des contextes bilingues et interculturels au Pérou
- Modèle conceptuel de changement curriculaire dans le système éducatif guatémaltèque

"Grâce à cette formation, j'ai appris beaucoup sur ce que je devais faire pour combler l'écart entre le curriculum conçu par des concepteurs et leur mise en œuvre réelle dans la classe (...) Autrement dit, les connaissances des enseignants et la méthodologie, les processus d'enseignement et d'apprentissage sont nécessaires pour répondre aux besoins et aux attentes des apprenants et de la communauté en général."

- Participant, Première promotion du Diplôme en Afrique

"Le Diplôme m'a encouragé à actualiser ma formation. Par exemple, je sais maintenant comment innover la pratique de la formation des enseignants. [Le Diplôme] m'a permis aussi de réaliser qu'il y a d'autres moyens de former les enseignants et de les rendre à même de tenir compte de la diversité."

- Participant, Deuxième promotion du Diplôme en Amérique latine

1.2 Ateliers de renforcement des capacités

Buts stratégiques 1, 2, 3 4, 5, Axes d'action 1-1, 1-3, 2-5

Les activités des ateliers visaient principalement à fournir une aide et une formation spécifiques aux partenaires chargés des processus curriculaires à l'échelle nationale et régionale. En 2012, le BIE a contribué à promouvoir la réforme curriculaire dans l'éducation de base, secondaire et des enseignants dans les pays suivants : Bahreïn, Pakistan, République dominicaine, Nicaragua et Nigéria. Tous les ateliers ont été élaborés en utilisant des outils de formation personnalisés et en répondant aux demandes spécifiques des Etats membres. Les ateliers se sont focalisés sur le développement et l'innovation curriculaires, la

conception et l'élaboration de manuels scolaires, l'éducation civique et les droits de l'homme, l'éducation pour l'inclusion et une approche par compétence. Les ateliers ont réuni 264 participants de quatre pays : Bahreïn, Pakistan, République dominicaine et Nicaragua. 98% des participants ont jugé positivement les ateliers.³ Cette année, le développement des capacités est relié dans ces pays à des initiatives à plus long terme, qui permettent d'accroître le soutien du BIE aux Etats membres.

³ Résultats fondés sur les évaluations des ateliers à Bahreïn, au Pakistan, en République dominicaine et au Nicaragua.

Tableau 2: Vue d'ensemble des activités des ateliers

Pays	Sujet	Partenariat	Participants	Collaboration à long terme
Bahreïn	Éducation civique et aux droits de l'homme au Bahreïn	Ministère de l'éducation du Bahreïn	50	- Le Ministère de l'éducation et le BIE élaborent actuellement des mesures à moyen et long terme pour améliorer la capacité du Ministère de l'éducation à renforcer l'éducation civique et aux droits de l'homme dans le curriculum
Pakistan	Développement curriculaire et de manuels scolaires au Pakistan	UNESCO Islamabad	36	- Le BIE fournit des conseils techniques sur les critères et les outils d'évaluation des manuels scolaires et met en œuvre des activités de formation des réviseurs et des concepteurs de manuels scolaires
République dominicaine	Développement curriculaire et approche par compétence	MINERD, Fondation EDUCA	129	- Le BIE fournit un appui au renouvellement des curricula dans l'éducation de base et secondaire en 2013
Nicaragua	Éducation pour l'inclusion et curricula inclusifs	MINED, OEI	49	- En partenariat avec l'OEI, le BIE encourage le développement de l'éducation pour l'inclusion en Amérique centrale.
Nigeria	Innovation curriculaire et renforcement des capacités des enseignants	Ministère de l'éducation, NCCE, NERDC, NTI, UBEC	-	- Planification des interventions de suivi lors de l'atelier de décembre 2012

1.3 Assistance technique

Buts stratégiques 1, 2, 3 4, 5, Axes d'action 1-1, 1-3, 2-5

Le programme vise à aider, en fonction de leurs demandes, les gouvernements nationaux (à savoir les ministères de l'éducation et les institutions chargées du curriculum), à évaluer, planifier, élaborer et appliquer des curricula primaires et secondaires de qualité conformes aux nouveaux défis, besoins et perspectives de développement. L'accent est mis particulièrement sur l'intégration efficace, dans les curricula nationaux, du

développement des compétences, et sur la préparation à la vie et au travail sur la base des valeurs, principes et pratiques des initiatives **Apprendre à vivre ensemble et Éducation pour le développement durable**. Les situations de post-conflits et de post-catastrophes sont considérées en priorité.

Tableau 3: Vue d'ensemble des activités d'assistance technique

Projet	Raison d'être	Résultats
Nouvelle initiative curriculaire Irak	Élaboration d'un nouveau cadre curriculaire national, fondé sur des valeurs universelles comme les droits de l'homme et l'égalité des sexes, la paix et l'apprentissage à vivre ensemble. Révision des programmes en maths et en sciences	- Cadre curriculaire national finalisé - Renforcement des capacités des équipes techniques nationales (Baghdad et région d'Erbil) - Elaboration de directives pour les programmes en maths et en sciences
Cadre pour la qualité du curriculum UNRWA	Renforcement des capacités des spécialistes de l'éducation/du curriculum dans l'unité centrale d'Amman et les bureaux extérieurs de l'UNRWA à mettre en œuvre un curriculum de qualité en Jordanie, au Liban, en Syrie, et dans les territoires palestiniens occupés	- Cadre commun pour la mise en œuvre d'un curriculum de qualité dans les écoles de l'UNRWA - Renforcement des capacités de spécialistes certifiés du curriculum à mener des activités de diffusion
Révision du curriculum Sud Soudan	Renforcement des capacités des décideurs aux niveaux central et des états à concevoir et élaborer des curricula en vue de conduire l'élaboration collective d'un plan d'action visant à un processus complet de réforme curriculaire au Sud Soudan	- Projet de plan d'action pour la révision du curriculum au Sud Soudan - Recommandations visant au nouveau cadre curriculaire - Appui/conseils techniques à distance
Analyse de la politique de l'éducation Malaisie	Le Siège de l'UNESCO a demandé l'expertise du BIE en matière de curriculum pour élaborer une analyse complète et approfondie de la politique de l'éducation en Malaisie. Le BIE a été chargé d'examiner le domaine politique du développement curriculaire (en accordant une attention particulière aux sciences et aux maths).	- Examen de la politique de l'éducation en Malaisie mis au point, finalisé et diffusé
Enseignement pour le respect de tous UNESCO	Conception d'un cadre curriculaire pour lutter contre le racisme et promouvoir la tolérance, que les pays peuvent adapter à leurs contextes et besoins respectifs	- Recommandations du BIE pour orienter la production d'une boîte à outils en fonction des objectifs du projet

1.4 Priorités globales – Afrique et égalité des sexes

Buts stratégiques 1, 2, 3 4, 5, 7, Axes d'action 1-1, 3-8

Le BIE contribue aux priorités globales de l'UNESCO - Afrique et égalité des sexes - dans tous ses domaines d'intervention. Poursuivant l'assistance technique fournie au Ministère de l'éducation de Gambie pour l'élaboration du cadre curriculaire national pour l'éducation de base (niveaux 1 à 9) ainsi qu'au Centre national de développement curriculaire de l'Ouganda sur l'intégration de matières dans les curricula des premières années de l'éducation secondaire (niveaux 7 à 9), la collaboration s'est concentrée sur l'appui aux initiatives des pays pour le développement curriculaire, en particulier par la formation des concepteurs de curriculum, de spécialistes, et de formateurs d'enseignants, dans le cas du programme du Diplôme pour l'Afrique. Le BIE a aussi finalisé la boîte à outils de renforcement des capacités « Compétences pour vivre et travailler au XXI^e siècle », destinée à cinq pays subsahariens (Burkina Faso, Congo-Brazzaville, Kenya, Mali, et Maurice). De plus, le BIE a élaboré, publié et diffusé les manuels de lecture bilingues zarma-français et des guides

pour les enseignants à l'usage d'écoles rurales alternatives au Niger. Enfin, en décembre 2012, le BIE a mis en œuvre, au Nigéria, un atelier de renforcement des capacités sur l'innovation curriculaire et la formation des enseignants en Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, le BIE cherche principalement à intégrer plus efficacement l'éducation au VIH et sida dans les curricula officiels, à élaborer des outils pour améliorer les matériels d'apprentissage et d'enseignement, et à renforcer davantage les capacités des spécialistes de l'éducation pour contribuer à élaborer une riposte mondiale au VIH et au sida dans le cadre de la stratégie de l'UNESCO et d'EDUCAIDS. En 2012, le BIE a analysé et a ajouté **112** documents au centre documentaire de référence (*clearinghouse*) de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation VIH et sida, fourni une assistance technique aux pays de la CEMAC, et répondu aux demandes spécifiques des utilisateurs de produits du BIE.

Tableau 4: Contributions aux priorités globales - Afrique et égalité des sexes

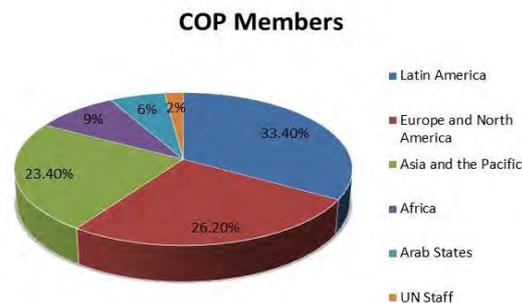
Priorité	Activité	Résultats
Afrique	Diplôme	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Première promotion en Afrique : 24 des 49 participants proviennent de pays du BEAP et 23 d'entre eux ont obtenu leur diplôme ❖ Deuxième promotion en Afrique : 18 des 47 participants proviennent de 3 pays du BEAP.
Afrique	Boîte à outils pour le renforcement des capacités de cinq pays d'Afrique subsaharienne	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Révision et finalisation de la boîte à outils « Compétences pour vivre et travailler au XXI^e siècle : boîte à outils pour l'innovation curriculaire en Afrique » utilisée dans cinq pays d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Congo-Brazzaville, Kenya, Mali, Maurice)
Afrique	Livre de lecture bilingue zarma-français au Niger	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Supervision par le Ministère de l'éducation du processus expérimental dans les écoles ❖ Finalisation, publication et impression des guides et livres utilisés dans les écoles (au profit de 15 écoles et 735 élèves de l'école primaire)
Afrique et égalité des sexes	Assistance technique aux pays de la CEMAC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fourniture d'une expertise lors des ateliers pour appuyer 14 pays d'Afrique francophone dans le domaine du VIH et sida (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ❖ Adaptation et finalisation de l'outil SERAT (<i>Sexuality Education Review & Assessment Tool</i>), en tant que ressource efficace pour analyser le contenu de l'éducation à la sexualité et au VIH et sida ❖ Evaluation du contenu du matériel pédagogique et du matériel d'autoformation au Cameroun, Congo, en République centrafricaine, au Gabon, en Guinée et au Tchad (en cours)
Égalité des sexes	Contributions au centre documentaire de référence de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation VIH et sida	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 112 documents ont été ajoutés à la base de données en tant que contributions au centre documentaire de référence de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation VIH et sida
Égalité des sexes	Appui technique en ligne	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 100 réponses aux demandes et besoins spécifiques ont été données à l'aide d'une assistance personnalisée sur des questions curriculaires liées au VIH et au sida

1.5 Communauté de pratique

Buts stratégiques 1, 2, 3 4, 5, Axes d'action 2-5, 4-12

La Communauté de pratique est un espace ouvert qui donne des moyens de partager points de vue, expériences, résultats de recherche et ressources. Elle offre aussi des possibilités concrètes pour entreprendre conjointement des programmes et des projets de développement des capacités institutionnelles à propos de thèmes curriculaires. En 2012, la Communauté de pratique a contribué à recueillir de nouvelles études de cas qui ont été incluses dans le TTCD et à diffuser des informations sur les diplômes et les ateliers.

- ❖ Nombre de membres de la communauté de pratique : **1 603**
- ❖ **139** pays représentés



Graphique 4 : Membres de la COP par région

Défis du développement des capacités et de l'assistance technique

- ❖ Nouer des partenariats solides et durables avec le siège de l'UNESCO, les bureaux hors siège et des instituts nationaux de premier plan pour garantir le succès de la mise en œuvre du Diplôme, en particulier en Afrique.
- ❖ Garantir la viabilité du Diplôme ; il faut, à cette fin, former des facilitateurs nationaux, adapter constamment les outils de formation et renforcer les mécanismes qui assurent la qualité.
- ❖ Renforcer la planification stratégique et la gestion effective des initiatives liées au Diplôme dans différentes régions.
- ❖ Veiller à la continuité et à la qualité des projets d'assistance technique, ce qui requiert des fonds suffisants, la stabilité des effectifs, des versements ponctuels des donateurs et la traduction de divers documents.
- ❖ Faciliter des interactions approfondies entre les membres de la Communauté de pratique en mettant tout particulièrement l'accent sur les discussions essentielles en matière de curricula.

2. Production et gestion des connaissances

Buts stratégiques 6, 7, 8, 9, Axes d'action 4-12

L'un des objectifs stratégiques du programme de production et de gestion des connaissances est de renforcer, d'enrichir et d'élargir la base de connaissances et tout un ensemble de ressources sur les systèmes éducatifs et les processus de développement curriculaire pour les chercheurs, les formateurs, les spécialistes et les décideurs,

de façon à contribuer à étoffer le portail de l'UNESCO. L'objectif global, pour 2012-2013 et au-delà, est d'élaborer une base solide de connaissances afin d'éclairer la formulation de politiques et les décisions fondées sur des données factuelles, ainsi que les pratiques dans le domaine du développement et de la réforme curriculaires.

2.1 Enquête mondiale sur le temps d'enseignement

Le projet de questionnaire sur le temps d'enseignement a été achevé pendant les premiers mois de 2012, à la suite d'échanges et de discussions entre l'Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU) et le BIE. En avril et mai, l'ISU a organisé un projet pilote auquel ont participé 15 pays de différentes régions (Asie et Pacifique, Afrique subsaharienne, Etats arabes, Amérique latine et Caraïbes). Dans l'ensemble, il est ressorti du projet pilote que les informations demandées dans le questionnaire sont généralement disponibles et que les pays ont besoin d'indications plus

spécifiques et plus claires pour trouver et communiquer les données. Les pays qui se sont servis des fiches d'information du BIE les ont trouvés utiles pour obtenir des sources d'information. Le projet de questionnaire est actuellement examiné par l'équipe de l'ISU chargé des questionnaires, laquelle prend en compte les résultats du projet pilote et des informations reçues. Le lancement de l'enquête mondiale sur le temps d'enseignement est toujours prévu pour début 2013.

2.2 Base de données, alertes et site Web du BIE

En ce qui concerne la septième édition de la base de données «Données mondiales de l'éducation», les profils de **28** pays/juridictions ont été actualisés. En tout, 159 profils ont été actualisés à ce jour. Dans la nouvelle édition, l'accent est mis en particulier sur les curricula et les questions connexes. Les dossiers sur les pays ont été tenus à jour (190 Dossiers environ sont disponibles sur le site web du BIE).

Au total, **19** alertes (dont des révisions des questions spéciales sur le genre et le curriculum, et sur les conflits et le curriculum) et trois condensés ont été produits. Les alertes sont produites toutes les deux semaines. Plus de **350** nouveaux documents ont été ajoutés au catalogue électronique du BIE, **622** autres ont été révisés, et la collection de curricula a continué d'être enrichie. Le centre de documentation a fourni aussi des renseignements en réponse à quelque **350** demandes.

2.3 Publications

La revue *Perspectives* continue d'être amplement diffusée par le biais de **274** consortia universitaires réunissant **7 315** institutions et organisations professionnelles. En 2012, les numéros suivants ont été publiés : No. 161, *L'internationalisation de la formation des enseignants* ; No. 162, *La diversité culturelle dans les systèmes éducatifs : Perspectives internationales et comparées* ; No. 163, *Développer une éducation de renommée mondiale*, le numéro suivant est en cours de

Le site web du BIE est régulièrement amélioré et **19** nouveaux articles ont été publiés. Les outils analytiques du site web du BIE ont été actualisés sous une version différente afin de mieux évaluer le trafic et d'optimiser l'utilisation de l'Internet. Entre janvier et octobre, le site web a reçu **2,91 millions** de visites (soit une augmentation de 4 % par rapport à la même période en 2011) et **1,71 millions** de visiteurs uniques (+18.9 %).

Entre janvier et octobre, les documents et publications du BIE ont été téléchargés plus de **256 000** fois à partir de UNESDOC, soit une hausse de 38 % par rapport à la même période en 2011 (les profils actualisés de la base de Données mondiales de l'éducation ont représenté un peu plus de 10 % de l'ensemble des téléchargements à partir d'UNESDOC, soit plus de 26 500 téléchargements).

finalisation. Un numéro de la série *Pratiques éducatives* a été publié (No. 23, *Pédagogie efficace en sciences sociales*), et le numéro suivant est en cours de finalisation (No. 24, *Emotions et apprentissage*). Le volume édité *Quality and Qualities: Tensions in Education Reforms* (Sense Publishers) a aussi été publié et diffusé à la Conférence annuelle de la *Comparative and International Education Society* (CIES 2012). *Perspectives* a également tenu la réunion du Conseil consultatif à la CIES 2012.

2.4 Collection de manuels

En 2012, le BIE a progressé dans la présentation de sa collection de manuels, qui comprend environ **18 000** manuels scolaires, manuels de l'enseignant et autres matériels pédagogiques sur différentes matières, publiés entre 1890 et 1980 dans plus de **110** pays. Au total, **1 432 de ces manuels scolaires ont été publiés entre 1900 et les années 1940**. Un éventuel partenariat entre le BIE et l'Université de Stanford est envisagé pour analyser les manuels scolaires publiés entre 1900

et 1940. La collection est particulièrement importante en raison de sa portée internationale. Outre des pays comme la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, beaucoup de manuels scolaires viennent de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, des États arabes et de l'Europe de l'Est. Actuellement, tous les manuels scolaires antérieurs à 1940 ont été répertoriés par titre, pays, année de publication, matière et langue.

Réalisations en chiffres

Bases de données

- ✓ **28** profils actualisés de l'édition 2010/11 de la base de données des Données mondiales de l'éducation mise en ligne sur le site Web du **BIE** et dans **UNESDOC**, portant le total à 159 profils (octobre 2012)
- ✓ **190** dossiers sur les pays sont disponibles sur le site Web du BIE
- ✓ **350** entrées ajoutées au catalogue en ligne **IBEDOC**
- ✓ **19** alertes et **3** condensés produits et diffusés, dont **2** alertes thématiques

Site Web (octobre 2012)

- ✓ **19** nouveaux communiqués publiés en **3** langues
- ✓ **1 710 000** visiteurs uniques **(+18.9%)**
- ✓ **256 000** téléchargements de documents et publications du BIE par le biais d'**UNESDOC** **(+38%)**

Publications

- ✓ **4** numéros de la revue **Perspectives** bénéficiant à **7 315** institutions dans le monde
- ✓ **1** numéro de la série **Pratiques éducatives** (No. 23 "Pédagogie efficace en sciences sociales")
- ✓ **1** livre : "*Quality and Qualities: Tensions in Education Reforms*"

Collection de manuels scolaires

- ✓ Environ **18 000** manuels scolaires sur différentes matières de plus de **110** pays rendus publics

Défis de la production et de la gestion des connaissances

- ❖ Développer la capacité professionnelle pour mettre en oeuvre les communications internes et institutionnelles.
- ❖ Etant donné la baisse d'effectifs au centre de documentation, il a fallu adapter la charge de travail.
- ❖ Mobiliser des fonds supplémentaires pour permettre au programme de production et de gestion des connaissances de faciliter et d'élargir l'accès à l'information et aux ressources sur les processus et produits de développement curriculaire.

3. Dialogue politique

Buts stratégiques 10, Axes d'action 4-12

La 48e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) a eu des effets dynamiques qui ont contribué à formuler, à l'échelle nationale et régionale, des cadres politiques et curriculaires fondés sur un concept élargi de l'éducation pour l'inclusion. Pour promouvoir l'éducation pour l'inclusion en tant que stratégie essentielle pour parvenir à l'EPT de qualité, le BIE continue d'accroître les capacités nationales nécessaires pour élaborer, gérer et mettre en oeuvre des

cadres politiques inclusifs et des guides curriculaires inclusifs. En 2012, le BIE a privilégié la participation à des discussions de politique sur la théorie et la pratique des curricula de qualité et de l'éducation pour l'inclusion : 1) en facilitant des ateliers de dialogue politique avec des ministères de l'éducation et des fondations ; 2) en participant à des échanges aux niveaux national, régional et interrégional sur la promotion de l'éducation pour l'inclusion (organisé par l'UNESCO et d'autres institutions).

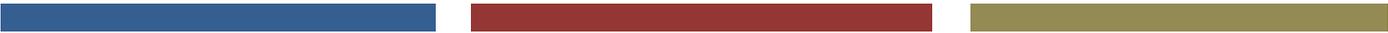
Tableau 5: Echanges nationaux, régionaux et internationaux

Pays/région (partenaire)	Activité	Résultats
Colombie (Ministère de l'éducation nationale de Colombie, fondations EXE et Saldarriaga Concha, OEI)	Facilitation de réunions de dialogue politique et d'ateliers avec différentes parties prenantes sur l'éducation pour l'inclusion et les curricula inclusifs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Révision et adaptation du cadre politique national d'éducation pour l'inclusion ❖ Premier projet d'un document de politique éducative pour l'inclusion qui servira de base au cadre politique colombien ❖ Discussions sur la mise en œuvre du cadre aux niveaux régional et local, et sur la voie à suivre
Uruguay (Ministère de l'éducation de l'Uruguay)	Contribution à des réunions de dialogue politique visant à mettre en œuvre le "Plan national d'éducation: l'éducation que nous voulons en Uruguay à l'horizon 2030 "	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accord sur les principales caractéristiques du programme de pays 2012-2014 pour l'éducation, comprenant le contexte et la raison d'être, les principaux objectifs et les domaines thématiques
Afrique (Siège et bureaux hors Siège de l'UNESCO en Afrique, Internationale de l'éducation, Conseil panafricain des enseignants, Secrétariat du Commonwealth, UNICEF, ADEA, Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'Éducation pour tous)	Participation à la Conférence panafricaine sur le développement des enseignants, contribution aux discussions plénières sur des questions curriculaires, l'éducation pour l'inclusion, et les programmes de formation à distance	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identification des contributions possibles du BIE à la mise en œuvre du plan d'action pour la deuxième décennie de l'éducation en Afrique, en matière de formation des enseignants, de différentes méthodes d'apprentissage, et de développement de cadres curriculaires visant à l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage
Europe (Agence européenne pour le développement de l'éducation pour les élèves à besoins spécifiques, Ministères de l'éducation des régions flamande et francophone de Belgique)	Participation à l'éducation des enseignants pour l'inclusion-Conférence pour la diffusion, avec des représentants de 29 pays européens ; synthèse complète et concise des principaux sujets concernant le profil des enseignants inclusifs	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Échanges approfondis sur le profil des enseignants inclusifs et leur développement au niveau national ❖ Elaboration du profil des enseignants inclusifs en tant qu'orientation pour la conception et la mise en œuvre du programme initial de formation des enseignants
Chine - Europe (Centre national pour le développement curriculaire et des manuels scolaires dans les écoles, Ministère de l'éducation chinois, Institut néerlandais pour le développement curriculaire)	Facilitation de la troisième Conférence Chine-Europe sur le développement curriculaire et l'éducation de base	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcement des capacités des participants dans le domaine du développement curriculaire dans une perspective internationale et comparée ❖ Echanges interrégionaux approfondis sur le changement et le développement curriculaires dans l'éducation de base
Europe - Etats arabes (Commissions nationales de l'UNESCO, Fondation MBE AL JABER)	Participation à la conférence internationale sur le dialogue Europe-Etats arabes, sur le thème « apprendre à vivre ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Études des moyens de générer des actions novatrices pour développer la coopération entre l'Europe et les Etats arabes ❖ Adoption d'un nouveau mandat et plan d'action pour favoriser le dialogue Europe-Etats arabes
International (Siège de l'UNESCO, Ministère du développement des ressources humaines, gouvernement indien)	Participation et contribution à la neuvième réunion d'examen ministériel E9 « éducation pour l'inclusion, adaptée et pour tous »	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Contribution au « renforcement des résultats d'apprentissage » et à l'engagement de New Delhi : dispenser une éducation pour l'inclusion, adaptée et de qualité pour tous

Par ailleurs, une base de connaissances consistant en des outils de formation et des orientations politiques pour promouvoir l'éducation pour l'inclusion a été fondamentale pour les réalisations du BIE en matière de dialogue politique. La base de connaissances est constamment enrichie et actualisée.

Tableau 6: Outils de formation et orientations politiques pour promouvoir l'éducation pour l'inclusion

Pays/région (Partenaires)	Activité	Résultats
États du Golfe (GASERC)	Identification des enseignements tirés de pratiques exemplaires dans différentes régions pour fournir aux décideurs, aux enseignants et à d'autres parties prenantes de sept Etats arabes du Golfe des exemples concrets et pertinents de l'éducation pour l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Premier projet d'une analyse de 50 pratiques pour l'inclusion dans des écoles du monde entier ❖ Projet d'orientations sur les écoles inclusives et le processus enseignement-apprentissage
Asie et Pacifique (UNESCO Bangkok)	Révision des brochures de campagne pour l'éducation pour l'inclusion produites par l'UNESCO à Bangkok	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recommandations du BIE fournies pour améliorer les brochures de campagne
Amérique latine et Caraïbes	Révision des modules de formation relative à l'éducation pour l'inclusion en Amérique latine et dans les Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Module Amérique latine sur l'éducation pour l'inclusion ❖ Module Caraïbes sur l'éducation pour l'inclusion
International	Un expert externe révise actuellement l'ensemble de ressources interrégionales sur l'éducation pour l'inclusion qui constitue le principal matériel de référence utilisé pour les activités liées à l'éducation pour l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Révision de l'ensemble de ressources interrégionales sur l'éducation pour l'inclusion



Défis du dialogue politique et de la CIE

- ❖ Comprendre l'éducation pour l'inclusion dans les différents contextes politiques, culturels et pratiques, afin d'avoir un impact à long terme en recourant à des approches intégrées et non fragmentées.
- ❖ Améliorer les outils pédagogiques et les adapter aux besoins des Etats membres.
- ❖ Engager des experts de différentes institutions en charge du curriculum à l'échelle régionale à élaborer un ordre du jour et à promouvoir un dialogue politique tourné vers l'avenir et fondé sur des données factuelles.

II. Gestion institutionnelle

1. Ressources humaines et financières

1.1 Ressources financières

L'allocation de l'UNESCO que la Conférence générale a approuvée à sa dernière session représente 5 millions de dollars E.U. pour l'exercice biennal 2012-2013. La réduction de 31 % équivaut à une baisse de 775 000 dollars E.U. par an. Dans ce contexte, malgré les efforts déployés pour diminuer le coût du personnel administratif, le BIE a été contraint d'utiliser ses réserves pour subvenir aux coûts du personnel permanent, d'organisation du Conseil, et aux coûts opérationnels. Le budget total approuvé pour 2012 est de **3 713 849** dollars E.U.. L'allocation financière de l'UNESCO au BIE s'est

élevée à **1 725 000** dollars E.U., soit **35 %** de l'ensemble des ressources (y compris les fonds extrabudgétaires et la nouvelle contribution volontaire de la Norvège). Le taux d'exécution du budget était de **91 %** au 31 octobre 2012. En ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, en 2012, **636 000** dollars US au total ont été mobilisés pour des activités spécifiques. Le BIE poursuit sa politique de recouvrement des coûts ; au 31 octobre 2012, **57 000** dollars E.U. au total ont été recouverts. Un tableau présentant les ressources financières à la fin décembre 2012 sera publié en janvier.

1.2 Ressources humaines

Catégories de personnel	Nombre
Professionnels	6 contrats ordinaires 4 contrats à durée déterminée
Services généraux	5 contrats ordinaires 1 contrat de services
Total	16
Jeunes professionnels et stagiaires	
BARDS	8
SYNI	2
Stagiaires	15
Total	25

Pour ce qui est des ressources humaines, la procédure de recrutement d'un **nouveau spécialiste des programmes de niveau supérieur (P5)** a été menée à bien et le candidat choisi devrait rejoindre l'équipe du BIE au cours du deuxième trimestre 2013. De même, deux postes professionnels seront pourvus en 2013 : spécialiste de programmes (P4) et spécialiste de programmes assistant (P2). Ces deux postes relèvent d'un accord contractuel "nomination pour un projet" d'un an et renouvelable en fonction des résultats et des ressources disponibles.

En outre, dans le cadre de l'action menée pour réduire les coûts de personnel, un membre du personnel des services généraux (GS6) a bénéficié du plan de cessation de service par accord mutuel établi par l'UNESCO. Le poste a été pourvu en interne et un poste GS4 a été supprimé. De la même manière, un autre poste des services généraux (GS6) sera supprimé en 2013 lorsque le titulaire du poste partira à la retraite.

Le BIE a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de formation de jeunes professionnels : **8** diplômés de l'université au niveau maîtrise ont reçu des bourses de recherche (BARDS) ; **15** diplômés d'universités représentant trois régions de l'UNESCO ont bénéficié du programme de stages. De plus, le programme d'emploi temporaire, subventionné par la ville de Lausanne, a financé deux postes d'assistants de recherche (SYNI). Dans le cadre de la formation, le personnel du BIE a suivi une **formation à l'éthique**, dispensée à Genève par le Département de l'éthique de l'UNESCO.

Conformément à la révision programmatique, un examen des ressources humaines a été réalisé en novembre 2012. Le BIE a examiné, avec un consultant extérieur, sa structure organisationnelle et de personnel. Les résultats seront présentés au conseil du BIE.



III. Données budgétaires

BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION
ÉTATS FINANCIERS I et II
COUVRANT LA PÉRIODE D'ACTIVITÉ PARTANT
DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 2012

Les États Financiers I, II et L'Annexe 1 au 31 OCTOBRE
sont :

Clementina ACEDO MACHADO
Directrice
Bureau international d'éducation



12.12.2012

ÉTAT I
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 OCTOBRE 2012

	31/10/2012 USD	31/12/2011 USD
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60'340	101'166
Placements à court terme	851'970	338'758
Montants à recevoir (opérations sans contrepartie directe)		
Montants à recevoir d'opérations avec contrepartie directe	(160)	3'036
Inventaires		
Paiements anticipés	9'941	1'236
Autres actifs courants	855'953	1'289'395
Total actifs courants	1'778'044	1'733'591
Actifs non courants		
Montants à payer (opérations avec contrepartie directe)		
Placements à long terme		
Immobilisations corporelles	21'751	34'068
Immobilisations incorporelles		
Autres actifs non courants		
Total actifs non courants	21'751	34'068
TOTAL ACTIF	1'799'795	1'767'659
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	118'925	109'733
Prestations dues au personnel	16'306	20'683
Transferts à payer	(1'066)	
Contributions Volontaires conditionnés		
Avances reçus		
Autres passifs courants		
Solde Interfund/Intercompany balances		
Total passifs courants	134'165	130'416
Passifs non courants		
Prestations dues au personnel	135'382	135'382
Emprunts et comptes rattachés		
Autres passifs non courants		
Total passifs non courants	135'382	135'382
TOTAL PASSIF	269'547	265'798
ACTIF NET	1'530'248	1'501'861
ACTIF NET / SITUATION NETTE		
Excédents de la période	28'387	(392'445)
Autres réserves	1'501'861	1'894'306
TOTAL ACTIF NET / SITUATION NETTE	1'530'248	1'501'861

M

ÉTAT II
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU
31 OCTOBRE 2012

	31/10/2012	31/12/2011
	USD	USD
PRODUITS		
Allocation financière de l' UNESCO	1'707'800	2'400'000
Contributions volontaires - Extra-budgetaire	950'302	767'777
Contributions en nature	619'735	747'740
Autres activités génératrices de produits	35'947	133'793
Autres produits	66'791	150'617
Produits financiers	4'596	13'100
TOTAL, PRODUITS	3'385'171	4'213'027
DEPENSES		
Prestations dues au personnel	1'891'455	2'604'188
Consultants et experts externes et Coûts des missions	171'402	348'944
Formations externes, subventions et autres transferts	132'622	243'609
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	961'003	1'185'580
Services contractuels	65'644	194'216
Dotations aux provisions et aux amortissements	16'120	23'730
Autres dépenses	115'355	2
Charges financières	3'183	5'203
TOTAL, CHARGES	3'356'784	4'605'472
EXCEDENT POUR LA PERIODE	28'387	(392'445)

el. m

COMPTE SPÉCIAL POUR LE BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION (BIE)
ÉTAT PROVISOIRE POUR LA PÉRIODE 1 JANVIER AU 31 OCTOBRE 2012
(Exprimés en Dollars des États Unis)

2012

OCTOBRE

LIGNE DE DOTATION / CHAPITRE DU PROGRAMME	DOTATIONS				DÉPENSES			SOLDE		TAUX D'EXECUTION DE LA PÉRIODE	TAUX D'EXECUTION GLOBAL		
	Budget total approuvé par le Conseil	Budget total approuvé pour l'année 2012 ajusté	Fonds non reversés au reportés	Fonds additionnels	Depenses	Obligations non liquides de la période	Obligations non liquides période future	Total période de reporting					
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME													
Ligne 1 : Développement des capacités et assistance technique	394 821	394 823	-	20 000	5 693	420 516	292 365	2 225	94 056	294 590	31 870	70.1%	92.4%
Développement des capacités/CPD pour le dev. du curriculum	169 336	169 357	-	-	2 167	170 524	96 032	2 225	61 468	98 257	10 799	57.6%	93.7%
Projet Afrique	136 465	136 566	-	-	3 526	139 993	122 820	-	15 718	145 538	1 455	87.7%	99.0%
Projets de coopération technique / Appui aux Etats Membres	90 000	90 000	-	20 000	-	110 000	73 513	-	16 871	73 513	19 816	66.8%	82.2%
Ligne 2: Production et gestion des connaissances	292 142	292 292	-	-	6 876	299 168	149 777	3 601 5	80 120	185 791	33 257	62.1%	88.9%
Resource Bank and Observatory of educational trends	80 000	80 000	-	-	-	80 000	27 664	-	50 695	27 664	1 641	34.6%	97.9%
Documentation and Information	25 000	25 148	-	-	-	25 148	284	-	9 934	10 219	7 677	40.6%	69.5%
Development of IBE web site	67 588	67 588	-	-	681	68 270	38 605	-	4 815	48 235	15 920	70.7%	77.7%
Research and Publications	119 554	119 556	-	-	61 95	125 750	83 223	16 450	1 738	99 673	8 719	79.3%	93.1%
Ligne 3: Dialogue politique	266 886	266 887	(1 80 479)	-	1 486	87 994	68 051	8 784	10 377	76 836	682	87.4%	99.2%
Dialogue politique/Éducation pour l'inclusion	-	1 556	-	-	723	2 279	2 279	-	-	2 279	0	100.0%	100.0%
Projet "Ecole inclusive" / GASERC	266 886	265 331	(1 80 479)	-	763	85 615	65 772	8 784	10 377	74 556	682	87.1%	99.2%
ACTIVITÉS DU PROGRAMME (I)	953 849	954 003	(1 80 479)	20 000	14 055	807 579	510 193	47 024	184 554	557 217	65 808	69.0%	91.9%
II. ORGANES DE DIRECTION BIE, ADMIN. GEN & DEV.													
Ligne 1 : 61 ième Conseil du BIE	180 000	180 000	-	-	-	180 000	97 430	-	6 587	97 430	75 983	54.1%	57.8%
Ligne 2 : Frais généraux de fonctionnement	300 000	300 000	-	-	-	300 000	213 706	41 536	33 790	285 242	10 968	85.1%	96.3%
Ligne 3 : Dev. du BIE : C. d'excellence/Coord. et dev. du prog.	150 000	150 000	(69 999)	69 999	-	150 000	58 872	5 306	26 815	64 177	59 008	42.8%	60.7%
ORGANES DE DIRECTION BIE, ADMIN. GEN & DEV. INSTTUT. (II)	630 000	630 000	(69 999)	69 999	-	630 000	370 008	46 841	67 192	416 849	145 959	66.2%	76.8%
COUT DU PERSONNEL (III)	2 130 000	2 130 000	-	-	-	2 130 000	1 551 840	-	19 710	1 551 840	558 450	72.9%	73.8%
EXECUTION DU PROGRAMME (I + II + III)	3 713 849	3 714 003	(250 478)	89 999	14 055	3 567 579	2 432 041	93 865	271 456	2 525 906	770 217	70.8%	78.4%

Taux d'exécution de la période = Total période de reporting / Révisé
Taux d'exécution global = (Total période de reporting + obligations non liquides de la période future) / Révisé

mg
dls

**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

**COMPTES INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2012
VISÉS PAR LE BUREAU DE LA GESTION FINANCIÈRE**

BUREAU INTERNATIONAL DE L'EDUCATION (BIE)

**ETATS FINANCIERS I & II*
COUVRANT LA PERIODE D'ACTIVITE PARTANT
DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012**

Les Etats Financiers I, II et L'Annexe 1 au 31 DECEMBRE 2012
sont :

Clementina ACEDO MACHADO
Directrice
Bureau international d'éducation



21.01.2013

* Comptes intermédiaires revus par BFM le 18.01.2013

ÉTAT I
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT PROVISOIRE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2012

Annexe II

	31/12/2012	31/12/2011
	USD	USD
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	99'588	101'166
Placements à court terme	658'617	338'758
Montants à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	1'886	
Montants à recevoir d'opérations avec contrepartie directe	264	3'036
Inventaires		
Paievements anticipés	2'626	1'236
Autres actifs courants	1'308'937	1'289'395
Total actifs courants	2'071'918	1'733'591
Actifs non courants		
Montants à payer (opérations avec contrepartie directe)		
Placements à long terme		
Immobilisations corporelles	19'146	34'068
Immobilisations incorporelles		
Autres actifs non courants		
Total actifs non courants	19'146	34'068
TOTAL ACTIF	2'091'064	1'767'659
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	59'094	109'733
Prestations dues au personnel	25'111	20'683
Transferts à payer	(72)	
Contributions Volontaires conditionnés		
Avances reçus	5'140	
Autres passifs courants		
Solde Interfund/Intercompany balances		
Total passifs courants	89'274	130'416
Passifs non courants		
Prestations dues au personnel	135'382	135'382
Emprunts et comptes rattachés		
Autres passifs non courants		
Total passifs non courants	135'382	135'382
TOTAL PASSIF	224'656	265'798
ACTIF NET	1'866'408	1'501'861
ACTIF NET / SITUATION NETTE		
Excédents de la période	364'547	(392'445)
Autres réserves	1'501'861	1'894'306
TOTAL ACTIF NET / SITUATION NETTE	1'866'408	1'501'861

M

ÉTAT II
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT PROVISOIRE DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU
31 DECEMBRE 2012

	31/12/2012	31/12/2011
	USD	USD
PRODUITS		
Allocation financière de l' UNESCO	1'707'800	2'400'000
Contributions volontaires - Programme régulier	715'832	
Contributions volontaires - Extra-budgetaire	995'841	767'777
Contributions en nature	746'167	747'740
Autres activités génératrices de produits	46'495	133'793
Autres produits	73'918	150'617
Produits financiers	4'674	13'100
TOTAL, PRODUITS	4'290'727	4'213'027
DEPENSES		
Prestations dues au personnel	2'243'117	2'604'188
Consultants et experts externes et Coûts des missions	228'862	348'944
Formations externes, subventions et autres transferts	157'784	243'609
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1'174'228	1'185'580
Services contractuels	99'336	194'216
Dotation aux provisions et aux amortissements	18'726	23'730
Autres dépenses	0	2
Charges financières	4'127	5'203
TOTAL, CHARGES	3'926'180	4'605'472
EXCEDENT POUR LA PERIODE	364'547	(392'445)

ANNEXE 1

COMPTE SPÉCIAL POUR LE BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION (BIE)

COMPARAISON DE LA DOTATION DES DÉPENSES ET DE LA BALANCE DISPONIBLE

ÉTAT PROVISOIRE POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012

Calculs révisés au 31 Décembre 2012

(Exprimés en Dollar des États Unis)

LIGNE DE DOTATION / CHAPITRE DU PROGRAMME	DOTATIONS						DÉPENSES				SOLDE	TAUX D'EXÉCUTION DE LA PÉRIODE	TAUX D'EXÉCUTION GLOBAL	
	Budget total approuvé par le Conseil	Budget total approuvé pour l'année 2012 ajusté	Fonds non reversés ou reportés	Fonds additionnels	Solde sur obligations de 2011 non liquidées	Révisé	Dépenses	Obligations non liquidées de la période	Obligations non liquidées période future	Total période de reporting				
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME														
Ligne 1 : Développement des capacités et assistance technique	394'821	394'823	-	20'000	6'576	421'399	336'699	4'053	37'136	340'751	43'511	80.9%	89.7%	
Développement des capacités/CDP pour le dev. du curriculum	168'356	168'357	-	-	2'817	171'174	123'196	2'974	36'486	126'169	8'518	73.7%	95.0%	
Projet Africain	136'465	136'466	-	-	3'759	140'225	124'405	-	500	124'405	15'320	88.7%	89.1%	
Projets de coopération technique / Aopui aux Etats Membres	90'000	90'000	-	20'000	-	110'000	89'098	1'079	150	90'177	19'673	82.0%	82.1%	
Ligne 2: Production et gestion des connaissances	292'142	292'292	-	-	7'070	299'362	215'156	12'130	69'272	227'287	2'803	75.9%	99.1%	
Resource Bank and Observatory of educational trends	80'000	80'000	-	-	-	80'000	46'667	-	31'287	46'667	2'045	58.3%	97.4%	
Documentation and Information	25'000	25'148	-	-	25'148	25'148	11'223	-	13'767	11'223	158	44.6%	99.4%	
Development of IBE web site	67'588	67'588	-	-	797	68'386	38'605	11'933	17'848	50'538	-	73.9%	100.0%	
Research and Publications	119'554	119'556	-	-	6'272	125'828	118'661	198	6'370	118'859	599	94.5%	99.5%	
Ligne 3: Dialogue politique	266'886	267'726	(150'399)	-	1'610	118'937	93'444	-	16'944	93'444	8'549	78.6%	92.8%	
Dialogue politique/Education pour l'inclusion	-	1'556	-	-	847	2'403	2'279	-	-	2'279	124	94.8%	94.8%	
Projet "Ecole inclusive" / GASERC	266'886	266'170	(150'399)	-	763	116'534	91'165	-	16'944	91'165	8'425	78.2%	92.8%	
ACTIVITÉS DU PROGRAMME (I)	953'849	954'842	(150'399)	20'000	15'255	839'698	645'299	16'183	123'353	661'482	54'863	78.8%	93.5%	
II. ORGANE DE DIRECTION BIE, ADMIN. GEN & DEV.														
Ligne 1 : 61 ième Conseil du BIE	180'000	180'000	-	-	-	180'000	112'867	-	66'934	112'867	936	62.7%	99.9%	
Ligne 2 : Frais généraux de fonctionnement	300'000	300'000	-	-	-	300'000	259'660	15'585	18'656	275'246	6'099	91.7%	98.0%	
Ligne 3 : Dev. du BIE : C. d'excellence/Coord. et dev. du prog.	150'000	150'000	(69'999)	69'999	-	150'000	87'316	4'490	14'786	91'806	43'408	61.2%	71.1%	
ORGANE DE DIRECTION BIE, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUT. (II)	630'000	630'000	(69'999)	69'999	-	630'000	459'843	20'075	100'375	479'918	50'443	76.2%	92.1%	
COÛT DU PERSONNEL (III)	2'130'000	2'112'800	-	-	-	2'112'800	1'860'228	1'089	30'007	1'861'316	221'477	88.1%	89.5%	
EXECUTION DU PROGRAMME (I + II + III)	3'713'849	3'697'642	(220'398)	89'999	15'255	3'582'498	2'965'370	37'347	253'735	3'002'717	326'784	83.8%	90.9%	

* taux d'exécution de la période = Total période de reporting / Révisé

** taux d'exécution global = (Total période de reporting + obligations non liquidées de la période future) / Révisé



Annexe III
UNESCO/BIE/C.62/Inf.3
Genève, le 22 janvier 2013
Original : français

**SOIXANTE DEUXIEME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

REUNION DU GROUPE ADMINISTRATIF

Genève, le 22 janvier 2013

COMPTE RENDU DU GROUPE ADMINISTRATIF

1. Le Groupe administratif s'est réuni le 22 janvier 2013. Etaient présents les participants suivants :

Pays	Nom
Burkina-Faso	M. Ahmed Baba Soulama, Secrétaire général de la Commission nationale pour l' UNESCO Ouagadougou 03, Burkina-Faso
Liban	Mme. Bouchra Bagdady Adra, Conseillère en éducation auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur Beyrouth, Liban
Philippines	Mme Deena Joy Amatong, Première secrétaire Ambassade du Philippines Paris, France
Slovaquie	Mme Dagmar Kopcanova, Cheffe de la Section de l'éducation à la commission Nationale Slovaque pour l'UNESCO Bratislava, Slovaquie

Le Brésil et Israël n'ont pas été représentés.

La Suisse a participé en tant qu'observateur et représentée par Mme Valérie Liechti, point focal Education à la SDC.

L'UNESCO-BFM n'était pas représenté.

Le BIE était représenté par Mme Clementina Acedo en sa qualité de Directrice du BIE, M. Massimo Amadio, Spécialiste principal du programme, M. Renato Operti, Spécialiste du programme, M. Mohammed Bouassami, Administrateur du BIE, M. Valéry Kohemun, Assistant administratif et M. Mark Mason, Professeur à l'Université de Hong Kong.

Les travaux du Groupe ont été présidés par Mme. Bouchra Bagdady Adra, représentante du Liban, élue à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

2. Le Groupe a ensuite approuvé l'**ordre du jour** de sa propre réunion:

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement financier amendé du Compte Spécial du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
4. Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit 2011 et périodicité de l'audit
5. Comptes provisoires 2012 (UNESCO/BIE/62/Inf.2– Comptes provisoires visés par l'Administrateur financier en chef de l'UNESCO)

6. Projet de budget pour l'année 2013 (UNESCO/BIE/C.62/3)
7. Stratégie de mobilisation des ressources
8. Dotation en personnel et structure organisationnelle
9. Questions diverses
10. Clôture de la réunion

Règlement financier amendé du Compte Spécial du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

3. Suite à l'adoption par l'UNESCO des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le Règlement financier de l'UNESCO a été modifié et approuvé par la Conférence générale (résolution 35 C/84). Les Instituts de catégorie 1 de l'UNESCO faisant partie intégrante de l'Organisation, ils sont régis par les dispositions du Règlement financier de l'UNESCO. Toutefois, comme ces Instituts ont leur propre règlement financier qui s'inspire de celui de l'organisation mais plus simple et plus conforme à leurs besoins, le réviser était nécessaire afin de prendre en compte les modifications introduites par l'adoption des IPSAS. Dans ce cadre, le Conseil exécutif a adopté lors de sa 186^{ème} session (186 EX/23) le modèle standard de règlement financier pour les comptes spéciaux des instituts et organismes analogues. Le texte amendé du règlement financier du compte spécial du BIE a été présenté au Bureau du Conseil en septembre 2012, et ce dernier recommande au Conseil du BIE son adoption. Le texte a été présenté et expliqué au Groupe administratif qui recommande également au Conseil du BIE de l'adopter.

Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit 2011 et périodicité de l'audit

4. Comme confirmé dans le rapport de la Directrice Générale au Conseil Exécutif qu'elle a présenté à la 190^e session, l'auditeur confirme l'implémentation par le BIE des recommandations et prend note que concernant la recommandation 5, le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO prévoit d'élargir l'accès des Instituts à Sharepoint avant la fin du biennium 2012/2013. L'administrateur du BIE a informé le Groupe administratif que depuis décembre 2012, le BIE a accès à la plateforme Sharepoint qui permet de gérer l'ensemble des contrats directement dans le système d'information de l'UNESCO et par conséquent la recommandation 5 peut être considérée comme mise en œuvre. Le Groupe administratif a pris note et félicite le BIE de la mise en œuvre des recommandations de l'audit.
5. S'agissant de la périodicité de l'audit externe, la Cour des comptes avait proposé, suite à l'audit de 2011 et compte tenu du volume d'activité et du fait que les comptes du BIE font partie des comptes de l'UNESCO audités chaque année, que l'audit soit effectué tous les deux années, proposition à laquelle avait adhéré aussi le Bureau de la Gestion Financière de l'UNESCO (BFM). Cependant, des états membres ont émis le souhait que cet audit soit annuel à l'instar des autres Instituts de catégorie I de l'UNESCO. Le Groupe administratif, compte tenu de la situation budgétaire du BIE appuie la recommandation de la Cour des comptes et de BFM. Cependant, si la proposition d'un audit annuel est retenue par le Conseil, le Groupe recommande qu'il soit financé par le ou les pays contributeurs du BIE. Le Groupe a également pris note que les comptes 2012 seront audités en avril 2013.

Rapport d'activités 2012 et Comptes provisoires

6. La Directrice du BIE a mis en exergue l'alignement des activités du programme sur les Axes d'action de l'UNESCO, et présenté les réalisations de l'année 2012. Elle a aussi souligné les défis que le BIE doit surmonter, entre autres le renforcement de son expertise, la pérennisation du "Diplôme en matière de conception et production de curriculum" et une meilleure intégration des activités mises en œuvre en Afrique.
7. Sur le plan du renforcement des capacités techniques du BIE, la procédure de recrutement d'un nouveau spécialiste principal du programme a été finalisée, il devra rejoindre le BIE début juillet 2013. De même, une spécialiste de programme est recrutée depuis le 1^{er} janvier 2013 et deux nouveaux postes d'assistants de programme seront ouverts au recrutement au courant du premier trimestre 2013. Par ailleurs, la Directrice générale a décidé de transférer au BIE un Directeur adjoint à partir de février 2013. En outre, pour renforcer son équipe, le BIE continue à recourir à différentes modalités contractuelles ainsi qu'à l'octroi de bourses à de jeunes chercheurs.
8. En ce qui concerne la situation budgétaire et financière au 31 décembre 2012, sur la base des comptes provisoires visés par l'administrateur financier en chef de l'UNESCO, les ressources créditées sur le compte spécial du BIE s'élèvent à 4'290'727 dollars des Etats-Unis et les réserves à 1'866'408 dollars des Etats-Unis.
9. Etat financier provisoire 2012

I. RESSOURCES CREDITEES SUR LE COMPTE SPECIAL	4'290'727
Contribution financière de l'UNESCO	1'707'800
Contributions volontaires	1'711'673
Avantage en nature: loyer des locaux	746'167
Autres activités générant des produits	46'495
Autres produits	73'918
Revenus financiers	4'674
II. DEPENSES (ENGAGEMENTS)	3'002'717
II.1 ACTIVITES DU PROGRAMME 2012	661'482
II.1.1 Développement des capacités et assistance technique	340'751
II.1.2 Production et gestion des connaissances	227'287
II.1.3 Dialogue politique	93'444
II.2 ORGANE DIR/ ADMIN GEN/DEV INSTITUTIONNEL	479'918
II.3 COUT DU PERSONNEL (postes établis)	1'861'316
III. Réconciliation budget/états financiers	923'464
IV. Charges après retraitements (II + III)	3'926'180
V. Résultat comptable (I - IV)	364'547
VI. Réserves début de période	1'501'861
VII.TOTAL RESERVES FIN DE PERIODE(V+VI)	1'866'408

10. Les dépenses sur les budgets de 2012 s'établissent à 3'002'717 dollars des Etats-Unis et le taux d'exécution global est de 90.9%

	Budget approuvé	Budget révisé	Dépenses	Obligations non liquidées période future	Tx d'exécution Global %
I. ACTIVITES DU PROGRAMME					
I-1 Développement des capacités/Assistance technique	394'821	421'399	340'751	37'136	89.7
Développement des capacités /COP dév du curriculum	168'356	171'174	126'169	36'486	95.0
Projet Afrique	136'465	140'225	124'405	500	89.1
Projets d'assistance technique/appui aux Etats membres	90'000	110'000	90'177	150	82.1
I-2 Production et gestion des connaissances	292'142	299'362	227'287	69'272	99.1
Banque de ressources et Observatoire des tendances	80'000	80'000	46'667	31'287	97.4
Documentation et information	25'000	25'148	11'223	13'767	99.4
Développement du site web du BIE	67'588	68'386	50'538	17'848	100.0
Recherche et publications	119'554	125'828	118'859	6'370	99.5
I-3 Dialogue politique	266'886	118'937	93'444	16'944	92.8
Dialogue politique/Education inclusive		2'403	2'279	0	94.8
Projet d'école inclusive /GASERC	266'886	116'534	91'165	16'944	92.8
TOTAL ACTIVITES DU PROGRAMME	953'849	839'698	661'482	123'353	93.5
II. ORGANE DIR/ ADMIN GEN/ DEV INSTITUTIONNEL					
II-1 Conseil du BIE	180'000	180'000	112'867	66'934	99.9
II-2 Frais généraux de fonctionnement	300'000	300'000	275'246	18'656	98.0
II-3 Développement institutionnel: CdE, coordination et dev programme	150'000	150'000	91'806	14'786	71.1
TOTAL II	630'000	630'000	479'918	100'375	92.1
III. Coût du personnel (postes établis)	2'130'000	2'112'800	1'861'316	30'007	89.5
TOTAL	3'713'849	3'582'498	3'002'717	253'735	90.9

11. En plus du budget dépensé sur le compte spécial, le BIE a initié et mis en œuvre des activités financés par des contributions de certains Bureaux de l'UNESCO sur le terrain, des Instituts de l'UNESCO ou encore du secteur de l'éducation. Le total de ces contributions dépensées en 2012 s'élève à 300'939 dollars des Etats Unis, ce qui porte le total des ressources pour 2012 à 3'303'656 dollars des Etats-Unis.

12. Le Groupe a pris note des états financiers provisoires 2012 et du montant des réserves au 31 décembre 2012 qui s'élève à 1'866'408 dollars des Etats-Unis. Le Groupe a été informé par la Directrice que les états financiers certifiés par l'administrateur financier en chef de

l'UNESCO seront disponibles en mars 2013 et audités par la Cour des comptes en avril 2013. Les Comptes audités seront présentés pour approbation au Bureau du Conseil en septembre 2013.

Projet de budget pour l'année 2013

13. La Directrice du BIE a présenté les estimations des ressources disponibles sur le compte spécial pour 2013 qui s'élèvent à 4'632'125 dollars des Etats Unis :

- 1'742'200 dollars des Etats Unis, allocation financière de l'UNESCO;
- 220'156 dollars des Etats Unis du Fonds d'urgence de l'UNESCO ;
- 600'000 CHF (658'617 dollars des Etats Unis) accordés par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC);
- 4'000'000 couronnes norvégiennes (715'832 dollars des Etats Unis) accordés par le Gouvernement de la Norvège ;
- 150'000 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre du projet écoles inclusives financé par GASERC;
- 90'000 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre du projet « Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme », financé par le Bahreïn ;
- Réserves accumulées au 31 décembre 2012 : 890'000 dollars des Etats Unis.

Outre les ressources du Compte Spécial, 457'149 dollars des Etats Unis ont été obtenus par l'intermédiaire de l'UNESCO:

- 279'949 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre conjointe avec le Siège du projet « Renforcement des capacités des enseignants et des formateurs en appui aux réformes des curricula» financé par les Emirats Arabes Unis ;
- 100'000 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre du projet « Renforcement des capacités pour renforcer les compétences clés sur l'éducation au VIH dans 5 pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest»;
- 77'200 dollars des Etats Unis pour la mise en œuvre du projet «Appui à la réponse globale du Secteur de l'éducation au VIH/sida dans 14 pays francophones d'Afrique Centrale et de l'Ouest ».

14. La Directrice a expliqué que l'allocation de l'UNESCO de 1'742'200 dollars des Etats Unis ne couvrira pas la totalité du coût du personnel régulier de 1'890'334 dollars des Etats Unis et le BIE est obligé d'utiliser ses réserves qui s'élèvent à 890'000 dollars des Etats Unis pour combler le déficit et couvrir les frais généraux de fonctionnement de 360'000 dollars des Etats Unis et les frais d'organisation des réunions du Conseil et du Bureau du Conseil de 180'000 dollars des Etats Unis. C'est pour cette raison, que le BIE a fait une demande à la Directrice générale appuyée par l'ADG ED afin d'obtenir une allocation exceptionnelle pour couvrir les frais généraux de fonctionnement en 2013. Cet appui, laissera le temps au BIE d'explorer une solution plus durable au-delà de 2013.

15. Le Groupe a pris note de cette situation budgétaire critique et appuie la requête de la Directrice du BIE. Le Groupe recommande également au Conseil, d'approuver la résolution portant ouverture de crédit pour 2013.

Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2013

Le Conseil du BIE,

Ayant examiné les propositions de la Directrice du BIE pour les activités 2013 contenues dans le document UNESCO/BIE/C.62/3,

Décide que,

a) Pour la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2013, un montant global de 4'154'334 dollars des Etats Unis est affecté au but mentionné dans le tableau d'ouverture de crédit comme suit:

en dollar des USA

I. ALLOCATIONS (ENGAGEMENTS)

I. ACTIVITIES DU PROGRAMME	2013
I-1 Services d'appui en matière de curriculum aux Etats membres (Diplômes, assistance technique et projets de coopération)	797'000
I-2 "Clearing-house" et gestion de l'information (Bases de données, documentation, publications et site web)	477'000
I-3 Recherches en curriculum et développement des politiques	300'000
TOTAL I	1'574'000
II. BIE ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL	
II-1 Conseil du BIE /Bureau du Conseil	180'000
II-2 Frais généraux de fonctionnement	360'000
II-3 Développement institutionnel: CdE, Coordination et dév du programme	150'000
TOTAL II	690'000
TOTAL I + II	2'264'000
III. COUTS DU PERSONNEL (postes établis)	1'890'334
A. TOTAL ALLOCATIONS	4'154'334

b) La dotation totale, votée au paragraphe (a) ci-dessus, sera financée au moyen de fonds affectés aux activités du Bureau, qui sont ou seront versés au Compte spécial créé par le Directeur général de l'UNESCO conformément aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'Organisation et à l'article 3 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation, comme suit:

II. RESSOURCES CREDITEES SUR LE COMPTE SPECIAL

Contribution financière de l'UNESCO	1'742'200
Contributions volontaires	1'539'769
UNESCO Fonds d'urgence	220'156
Ressources Extrabudgétaires	240'000
Réserves 2012	890'000
B. TOTAL RESSOURCES	4'632'125
<u>TOTAL DES RESERVES ESTIMEES FIN 2013 (B-A)</u>	477'791
Report : 275'925	
Réserves : 201'866	

c) La Directrice est autorisée à accepter et à ajouter à la dotation approuvée au paragraphe (a) ci-dessus les contributions volontaires, les subventions, les dotations, les dons, les legs, les revenus tirés de l'exécution de projets confiés à l'Institut et de la vente de publications ou d'autres activités particulières et les recettes diverses, en tenant compte des dispositions de l'Article 3.1 du Règlement financier du Compte spécial du Bureau international d'éducation (BIE). La Directrice fournira par écrit, au Conseil, lors de la session qui suit une telle action les informations sur les montants acceptés.

d) La Directrice est autorisée à engager des dépenses pendant la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2013 à concurrence du montant voté au paragraphe (a) ci-dessus.

e) La Directrice est autorisée à effectuer des virements de crédits entre lignes budgétaires, dans la limite de 20 % du montant total affecté à la ligne de dotation à partir de laquelle les crédits sont transférés.

f) La Directrice est autorisée à opérer des virements de crédits entre lignes de dotation au-delà du pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus après approbation préalable du Conseil ou de son Comité directeur.

g) En cas de circonstances urgentes et spéciales, lorsqu'une action impérative s'impose, la Directrice peut effectuer des virements de crédits, entre lignes budgétaires dépassant le pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus, mais pour un montant ne dépassant pas 50 000 dollars, et informer par écrit les membres du Conseil des détails de ces transferts et des raisons qui y ont présidé lors de la session qui suit une telle initiative.

h) La Directrice est autorisée à recevoir des fonds ou une aide en nature des gouvernements, des organisations internationales, régionales ou nationales, des institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres instances ainsi que de personnes physiques, pour la mise en œuvre des programmes, des projets et autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités du BIE et en ligne avec les objectifs stratégiques de l'UNESCO. Elle est, en outre autorisée à engager des dépenses pour de telles activités, conformément au Règlement financier du Compte spécial du BIE et/ou du Règlement financier de l'UNESCO et des accords passés avec les donateurs.

i) La Directrice établira et gèrera les réserves en conformité avec l'article 7, paragraphe 7.2 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation. Les fonds crédités sur ces réserves peuvent provenir de différentes sources et pourront atteindre de 5 à 10 % du budget annuel. La Directrice du BIE peut utiliser ces fonds en fonction des besoins du programme et faire un rapport au Conseil à la session qui suit immédiatement leur utilisation. La création de telles réserves ne doit pas avoir un impact négatif sur l'exécution des activités adoptées par le Conseil.

j) En conformité avec le Règlement financier du Compte spécial du BIE, Article 6, paragraphes 6.1 et 6.2, la Directrice fera des placements en accord avec la réglementation en vigueur dans l'Organisation des fonds non utilisés pour l'exécution du programme.

Stratégie de mobilisation des ressources

16. Le Groupe a pris note des efforts déployés et des mesures mis en place pour la mobilisation des ressources et du besoin d'avoir d'autres contributions volontaires dans le cadre d'accords multi-annuels. Le Groupe encourage la Directrice à poursuivre ces efforts avec l'appui actif des membres du Conseil.

Dotation en personnel et structure organisationnelle

17. Le Groupe a décidé que cette question soit discutée au cours de la réunion du Conseil.

Clôture de la réunion

18. La Présidente a clôturé les travaux du Groupe à 13h20.

**SOIXANTE DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

**RÈGLEMENT FINANCIER AMENDÉ DU COMPTE SPÉCIAL DU BUREAU
INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DE L'UNESCO**

RÈGLEMENT FINANCIER AMENDE DU COMPTE SPÉCIAL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION DE L'UNESCO

Article 1 Création d'un Compte spécial

1.1 Conformément à l'article 6, paragraphe 5, du Règlement financier de l'UNESCO, il est créé un compte spécial de Bureau international d'éducation près dénommé « l'Institut ».

1.2 La gestion de ce compte spécial est régie par les dispositions suivantes.

1.3 Les normes comptables applicables sont les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Article 2 Exercice financier

L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 3 Recettes

3.1 Comme le prévoient ses statuts, les recettes de l'Institut sont constituées par :

- (a) une allocation financière déterminée par la Conférence générale pour couvrir les dépenses de personnel, ainsi que les coûts directs et indirects de programme ;
- (b) les contributions volontaires provenant d'États, d'organisations et d'organismes internationaux ainsi que d'autres entités, consenties en sa faveur à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les programmes et les activités de l'UNESCO et de l'Institut ;
- (c) les subventions, dotations, dons et legs consentis en sa faveur à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les programmes et les activités de l'UNESCO et de l'Institut ; et
- (d) les revenus tirés de l'exécution de projets confiés à l'Institut, de la vente de publications ou d'autres activités particulières,
- (e) ainsi que par d'autres recettes/recettes diverses.

3.2 Le Directeur peut accepter au nom de l'Institut les recettes définies à l'article 3.1, sous réserve que, dans tous les cas où cette acceptation entraînerait pour l'Institut des engagements financiers supplémentaires, il obtienne l'approbation préalable du Conseil d'administration de l'Institut, ci-après dénommé « le Conseil », et l'assentiment du Conseil exécutif de l'UNESCO.

3.3 Le Directeur rend compte au Conseil des subventions, contributions, dotations, dons ou legs qu'il a acceptés.

Article 4 Budget

4.1 Le Directeur établit, sous une forme déterminée par le Conseil, un budget annuel qu'il soumet à l'approbation de celui-ci.

4.2 Le vote des crédits inscrits au budget autorise le Directeur à contracter des engagements et à effectuer des paiements aux fins pour lesquelles les crédits ont été votés et dans la limite des montants ainsi votés.

4.3 Les crédits sont utilisables pour engager des dépenses pendant l'exercice financier auquel ils se rapportent pour exécution au cours de cet exercice ou de l'année civile suivante, conformément à la Résolution portant ouverture de crédits.

4.4 Le Directeur est autorisé à virer des crédits entre activités relevant d'un même article budgétaire. Il peut, si nécessaire, être autorisé par le Conseil à virer des crédits entre articles budgétaires dans les limites

définies dans la Résolution portant ouverture de crédits votée par le Conseil ; il rend compte au Conseil de tous les virements ainsi opérés.

4.5 Le Directeur est tenu de maintenir les engagements de dépenses et les dépenses dans les limites des ressources effectivement mises à la disposition du Compte général mentionné à l'article 5.1 ci-dessous.

4.6 Le Directeur procède à des allocations de crédits et les modifie dans les limites de la Résolution portant ouverture de crédits, et en informe, par écrit, les fonctionnaires habilités à engager des dépenses et à effectuer des paiements.

Article 5 Compte général

5.1 Il est établi un Compte général au crédit duquel sont portées les recettes de l'Institut, définies à l'article 3 du présent Règlement, et qui sert à financer le budget approuvé de l'Institut.

5.2 Le solde du Compte général est reporté d'un exercice à l'autre.

5.3 Le Conseil détermine l'utilisation des fonds de ce Compte général.

Article 6 Dépôts et placements des fonds

6.1 Tous les fonds de l'Institut sont déposés sans délai dans les banques ou chez les dépositaires choisis par le Directeur ou par un fonctionnaire de l'Institut auquel le Directeur délègue ce pouvoir.

6.2 Le Directeur est autorisé à placer comme il l'estime nécessaire les fonds qui ne sont pas indispensables pour faire face à des besoins immédiats, dans le cadre de la politique mise en œuvre par l'Administrateur financier en chef pour les placements de l'Organisation.

6.3 Les revenus de ces placements sont portés au crédit des recettes diverses de l'Institut.

Article 7 Fonds de dépôt, comptes de réserve et comptes spéciaux

7.1 Le Directeur constitue un fonds de réserve pour financer les indemnités de cessation de service ainsi que d'autres obligations connexes ; il est rendu compte au Conseil de la situation de ce fonds, chaque année au moment de l'approbation du budget.

7.2 Le Directeur peut constituer des fonds de dépôt, des comptes spéciaux subsidiaires et tous autres comptes de réserve ; il fait rapport à ce sujet au Conseil.

7.3 Le Directeur peut, lorsque l'objet d'un fonds de dépôt, d'un compte de réserve ou d'un compte spécial l'exige, établir un règlement financier spécial relatif à la gestion de ces fonds ou comptes ; il en rend compte au Conseil. Sauf dispositions contraires, ces fonds et comptes sont gérés conformément au présent Règlement.

Article 8 Contrôle interne

8.1 Le Directeur :

- (a) fixe dans leur détail les règles, modes de fonctionnement et méthodes à observer en matière de finances, de manière à assurer une gestion financière efficace et économique et à préserver les actifs de l'Institut ;
- (b) désigne les fonctionnaires autorisés à recevoir des fonds, à engager des dépenses et à effectuer des paiements au nom de l'Institut ;
- (c) établit un système de contrôle interne en vue d'assurer la réalisation des objectifs et buts fixés pour les opérations, l'utilisation rationnelle des ressources, la fiabilité et l'intégrité des informations, le respect des politiques, plans, procédures, règles et règlements, et la préservation des actifs ;

8.2 Aucune dépense ne peut être engagée avant que les affectations de crédits aient été effectuées ou que d'autres autorisations, suffisantes à cette fin, aient été données, également par écrit et sous l'autorité du Directeur.

8.3 Le Directeur peut, après une enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes soit soumis avec les comptes au commissaire aux comptes extérieur de l'UNESCO pour examen.

Article 9 Comptabilité et états financiers

9.1 Le Directeur fait tenir la comptabilité nécessaire et soumet au Conseil, en liaison avec l'administrateur financier en chef de l'UNESCO, les états financiers ci-après, conformément aux IPSAS :

- (a) l'état de la situation financière ;
- (b) l'état de la performance financière ;
- (c) l'état des variations de l'actif net/situation nette ;
- (d) les tableaux des flux de trésorerie ;
- (e) l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réalisés pour la période considérée ;
- (f) les notes, y compris un résumé des conventions comptables importantes.

En outre, le Directeur présente un état des ouvertures de crédits montrant :

- (i) les ouvertures de crédits initiales ;
- (ii) les ouvertures de crédits modifiées par des virements ;
- (iii) les crédits, s'il s'en trouve, autres que ceux qui ont été votés par le Conseil ;
- (iv) les sommes imputées sur ces crédits et/ou d'autres crédits ;

Il fournit également tous autres renseignements propres à indiquer la situation financière du Bureau à la même date.

9.2 Les comptes annuels de l'Institut sont présentés en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Toutefois, des écritures peuvent être tenues en toutes monnaies selon ce que le Directeur peut juger nécessaire.

9.3 Des comptabilités appropriées sont tenues séparément pour tous les fonds de dépôt, comptes de réserve et comptes spéciaux.

Article 10 Vérification extérieure des comptes

10.1 Les comptes de l'Institut, qui font partie intégrante des états financiers consolidés de l'UNESCO, et tout rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO relatif à l'Institut sont présentés au Conseil pour approbation.

Article 11 Disposition générale

11.1 Sauf dispositions contraires du présent Règlement, le compte spécial de l'Institut est administré conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UNESCO.

11.2 Le présent Règlement entre en vigueur le 1er janvier 2010.



**SOIXANTE DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

PROGRAMME DES ACTIVITES ET BUDGET POUR 2013



Bureau international d'éducation

Programme des activités et budget pour 2013

I. Cadre général de programmation

L'objet du présent rapport est de présenter le programme et les activités que le BIE entend mener à bien en 2013. Ces activités sont orientées sur la base du **Document 36 C/5** et de la **Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula**. Après un examen approfondi des programmes, le BIE a aligné le programme sur la mission et les grands objectifs et a élaboré la **Stratégie et programme de travail du BIE pour 2012-2017**, qui doit être présentée au Conseil en janvier 2013. La planification pour 2013 tient compte également des ajustements en matière d'organisation et de personnel basés sur l'examen des programmes (2011) et sur le projet de réexamen des ressources humaines dans lequel est proposé une nouvelle structure du personnel et de l'organisation du BIE (novembre 2012).

Le « curriculum » est au cœur des réformes éducatives d'aujourd'hui, et il est un élément central pour améliorer la qualité de l'éducation. Dans ce contexte, on peut envisager le

développement du curriculum comme un processus complexe qui va bien au-delà des choix concernant la sélection et l'organisation des contenus de l'éducation par les spécialistes des différentes matières d'enseignement. Ce processus recouvre la définition de cadres d'orientation curriculaires et de programmes scolaires, la mise au point de matériels pédagogiques et la mise en œuvre du curriculum par des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que l'évaluation. S'accorder sur ce que les élèves doivent apprendre, pourquoi et comment ils doivent le faire, ainsi que sur la façon d'évaluer leurs acquis, nécessite expertise, consultations et consensus. C'est pourquoi les processus curriculaires impliquent de plus de plus souvent des débats publics ainsi que des discussions et des consultations avec un large éventail de parties prenantes. Ces processus complexes nécessitent le développement de nouvelles capacités parmi les spécialistes du curriculum, les décideurs et les formateurs d'enseignants.

En tant que centre d'excellence, le BIE a pour mission d'appuyer les efforts des États membres de l'UNESCO pour améliorer la qualité de l'apprentissage des élèves, au moyen, essentiellement, d'initiatives et d'activités dans les trois grands domaines d'action suivants :

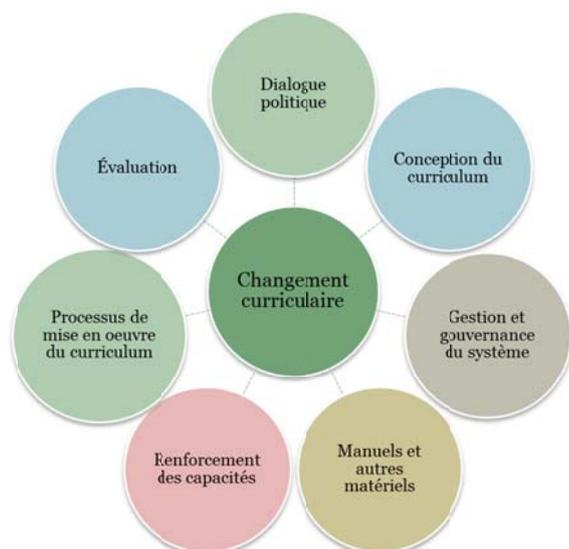
- 1) le développement des capacités institutionnelles et individuelles, ainsi que l'appui technique et les conseils;*
- 2) l'accès aux connaissances, à l'expérience et à l'expertise dans le domaine du curriculum;*
- 3) l'engagement des parties prenantes dans un dialogue politique basé sur des éléments probants.*

LA MISSION DU BIE

Objectifs stratégiques

Stratégie et programme de travail pour 2012 -2017

- Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles en matière de conception, gestion, mise en œuvre et évaluation de processus curriculaires de qualité ;
- Appuyer les initiatives en matière d'innovation, de réforme et de révision des curricula ;
- Constituer une base de connaissances solide pour faciliter l'élaboration des politiques ainsi que des prises de décisions et des pratiques reposant sur des données probantes ;
- Consolider les réseaux et les partenariats pour renforcer la coopération internationale, régionale et sous régionale.



Cycle du curriculum du BIE

1. Services aux États membres dans le domaine du curriculum : développement des capacités et assistance technique

Les services aux États membres dans le domaine du curriculum comprennent l'exécution du programme de développement des capacités et d'assistance technique. Ils ont pour principaux objectifs de : **a)** développer les capacités nationales, y compris celles des formateurs d'enseignants, des décideurs et des spécialistes du curriculum dans le domaine de la conception et du développement curriculaires, en organisant des cours de formation de longue durée à l'échelon régional, par exemple pour l'obtention du Diplôme en conception et développement du curriculum ; **b)** renforcer les capacités locales d'innovation et de réforme curriculaires, dans l'enseignement primaire et secondaire, en proposant des outils d'apprentissage et des ateliers adaptés ; **c)** cibler l'assistance technique au niveau national dans le domaine de la conception et de la gestion des réformes et de la mise en œuvre des curricula.

En ce qui concerne l'assistance technique, la priorité sera donnée aux pays africains, aux pays en transition et aux pays touchés par un conflit. La mise en œuvre sera réalisée en partenariat

avec d'autres organisations internationales et avec les bureaux hors siège de l'UNESCO dans les différentes régions. La totalité du financement des activités qui donneront suite à la plupart des demandes d'organisation d'ateliers et d'assistance technique devra être assurée par les gouvernements nationaux, d'autres organisations internationales, des fondations privées et les bureaux hors siège de l'UNESCO. Les priorités thématiques sont les suivantes : l'éducation pour l'inclusion, les compétences pour la vie et le travail, l'éducation pour le développement durable (EDD), les compétences et capacités de base, apprendre à vivre ensemble, l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation globale.

Le suivi et l'évaluation du programme se verront accorder une grande importance et seront alignés sur la mise en œuvre de la Stratégie de centre d'excellence, comme le seront aussi l'évaluation des processus curriculaires et des matériels pédagogiques sur le terrain.

1.1. Diplôme en conception et développement du curriculum

Stratégie 1, 2, 3 4, 5, Axes d'action 1-1, 1-3, 2-5

Dans le cadre des cours de formation agréés, le BIE continuera de mener ses activités d'animation et de coordination, de développement, de suivi et d'évaluation des Diplômes de conception et développement curriculaires, en les adaptant aux besoins des différentes régions de l'UNESCO.

La série de matériels de formation du BIE (dossier didactique, modules thématiques, etc.) sera perfectionnée en permanence et adaptée sur la base d'un suivi régulier, afin de renforcer davantage encore la production des connaissances et d'enrichir le contenu des programmes de Diplôme adaptés aux besoins régionaux.

La quatrième édition du Diplôme en Amérique latine et la troisième édition du Diplôme en Afrique seront organisées au cours du deuxième semestre 2013 en étroite collaboration avec les établissements et institutions universitaires. Le Diplôme en Afrique répondra également aux besoins curriculaires des pays francophones et

renforcera la préparation des formateurs d'enseignants de la région Afrique afin de combler l'écart entre la conception du curriculum et sa mise en œuvre. Il aura aussi pour but un accroissement du nombre des participants francophones.

Les premières mesures seront prises pour l'instauration d'un Diplôme dans les pays arabes et en Asie (Chine), ainsi que pour l'élaboration des dispositions institutionnelles requises à cet effet. Le soutien financier des Émirats arabes unis, en 2013, permettra de développer le Diplôme pour l'Afrique et de commencer à le faire pour les pays arabes. Il faudra trouver d'autres financements pour pouvoir augmenter le nombre des participants dans ces deux régions et renforcer la capacité du BIE à fournir ce service. Un partenariat fort avec le secteur de l'éducation, la Division de la formation des personnels de l'éducation (TEP) et les bureaux hors siège facilitera la gestion du Diplôme sur le terrain. Des liens étroits avec

les ministères de l'éducation sont la garantie de nouvelles collaborations et de la durabilité financière du programme.

Des enquêtes d'évaluation exhaustives seront réalisées auprès des participants, des diplômés et des tuteurs aussi bien pour le Diplôme en Amérique latine que pour celui en Afrique, afin d'évaluer les contenus, les processus et les contextes, de même que les résultats de l'apprentissage et leur impact à plus long terme.

Tableau 2: Aperçu d'ensemble du programme de diplôme en 2013

Promotion	Participants	Progression en 2013	Partenaires
Amérique latine, 3e promotion	41	Session en ligne et obtention du Diplôme	UCU, UNESCO OREALC
Amérique latine, 4e promotion	Cible : 30	Sessions en face-à-face et en ligne	
Afrique, 2e promotion	49	Session en ligne et obtention du Diplôme	OUT, TIE, UNESCO BRED, TED
Afrique, 3e promotion	Cible: 30	Sessions en face-à-face et en ligne	

1.2. Ateliers de renforcement des capacités et assistance technique

Stratégie 1, 2, 3 4, 5, Axes d'action 1-1, 1-3, 2-5, 3-7, 3-9

Le programme de renforcement des capacités et d'assistance technique fournit une assistance, des conseils et une formation spécifiques au personnel chargé des changements et processus curriculaires, dans les domaines de l'évaluation, de la planification, du développement et de la mise en œuvre de curricula de qualité pour l'enseignement primaire et secondaire, en réponse à de nouveaux défis, besoins et perspectives de développement. Ces activités sont basées sur des outils de formation sur mesure et répondent aux besoins spécifiques des États membres.

Une importance particulière est accordée à une véritable intégration du développement des compétences dans les curricula nationaux, ainsi qu'à la préparation à la vie et au travail sur la base des valeurs, principes et pratiques de **l'apprentissage pour vivre ensemble**, de **l'enseignement des droits de l'homme et de la citoyenneté** et de **l'éducation pour le développement durable**. Les situations de post-conflit et post-catastrophe sont traitées en priorité.

En 2013, les ateliers de renforcement des capacités seront liés à des interventions à plus long terme. Les lignes directrices politiques et les outils de formation adaptés seront améliorés et mis à jour. En outre, les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique seront systématiquement évaluées pour les harmoniser avec la Stratégie de centre d'excellence.

Le BIE apportera plus particulièrement son soutien au Soudan du Sud, à l'Ouganda, à l'Irak, à Bahreïn et à d'autres États du Golfe, à la République dominicaine, à la Colombie et au Pakistan en fonction de leurs demandes spécifiques, ainsi qu'aux projets de l'UNESCO « Enseigner le respect pour tous », « Culture de la paix et de la non-violence » et « Citoyenneté mondiale ». De plus, le BIE répond aux questions et demandes ponctuelles des États membres.

Tableau 3: Planification de l'assistance technique et des ateliers de renforcement des capacités

Région	Projet	Justification	Résultats attendus
Afrique	Nouveau curriculum pour le Soudan du Sud (IPE et MOGEI)	Renforcement des capacités des décideurs aux niveaux central et des États dans le domaine de la conception et du développement du curriculum, en vue de l'élaboration collective d'un plan d'action pour un processus complet de réforme du curriculum au Soudan du Sud.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Application du plan d'action pour la révision du curriculum au Soudan du Sud. ❖ Développement des capacités des décideurs et des spécialistes au niveau central et à celui des États, en mettant l'accent sur la réforme du curriculum dans les situations post-conflit.
	Réforme du curriculum dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Ouganda	Soutien à l'Ouganda pour sa réforme nationale du curriculum dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en ce qui concerne l'intégration de disciplines dans le curriculum.	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le BIE fournit une assistance technique pour la réforme du curriculum.

Région	Projet	Justification	Résultats attendus
Pays arabes	Nouvelle initiative pour le curriculum en Irak	Elaboration d'un nouveau cadre d'orientation curriculaire national, fondé sur des valeurs universelles telles que les droits de l'homme et l'égalité des sexes, la paix et apprendre à vivre ensemble. Révision des programmes de mathématiques et de sciences.	❖ Elaboration de lignes directrices pour la traduction de la nouvelle approche du curriculum en programmes et manuels de qualité dans les domaines des mathématiques et des sciences.
	Enseignement des droits de l'homme et de la citoyenneté à Bahreïn	Intégration de l'enseignement des droits de l'homme et de la citoyenneté dans le curriculum national. Valorisation professionnelle des enseignants.	❖ Mise en œuvre du projet d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté. ❖ Formation aux nouvelles méthodes pédagogiques.
	Projet d'école pour l'inclusion dans les États du Golfe (GASERC)	Préparation de la version finale, puis validation, de deux guides d'éducation pour l'inclusion pour les sept États du Golfe : « Promouvoir l'éducation pour l'inclusion : Guide de développement scolaire » et « Mise en place de classes d'éducation pour l'inclusion : Guide à l'intention des enseignants ».	❖ Achèvement de la version finale de deux guides sur l'éducation pour l'inclusion. ❖ Validation des deux guides par les représentants du ministère. ❖ Test des deux guides dans des écoles.
Amérique latine et Caraïbes	Révision des curricula de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire en République dominicaine	Révision des curricula et des pratiques scolaires dans l'enseignement de base et l'enseignement secondaire.	❖ Le BIE dispense une formation aux directeurs d'établissement sur la gestion du curriculum et les pratiques scolaires.
	Cadre de la politique de l'éducation pour l'inclusion en Colombie	Application, aux niveaux national et régional, d'un cadre pour une politique de l'éducation pour l'inclusion.	❖ Ateliers sur le renforcement des capacités dans les domaines de l'éducation pour l'inclusion et des curricula.
Asie et Pacifique	Elaboration des manuels et du curriculum au Pakistan	Renforcement des capacités en matière d'élaboration des manuels et de développement du curriculum au niveau régional.	❖ Le BIE dispense des conseils techniques sur les critères et outils d'évaluation des manuels et organise des activités de formation à l'intention des personnes chargées de réviser et élaborer les manuels.
Niveau mondial	« Enseigner le respect pour tous » « Culture de la paix et de la non-violence » « Citoyenneté mondiale » Siège de l'UNESCO	Appui au siège de l'UNESCO sur différents sujets interdisciplinaires : « Enseigner le respect pour tous », « Plateforme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence » et « Projet de citoyenneté mondiale ».	❖ Contributions techniques du BIE aux projets, en partenariat avec le siège de l'UNESCO.

1.3. Priorités mondiales – L'Afrique et l'égalité entre les sexes

Stratégie 1, 2, 3 4, 5, 7, Axes d'action 1-1, 3-8, 4-12

Dans tous ses domaines d'action, le BIE contribue à la prise en compte des priorités mondiales de l'UNESCO – l'Afrique et l'égalité entre les sexes. En Afrique, la préparation au troisième Diplôme débutera au second semestre 2013, avec une participation des parties prenantes clés à la conception et au développement du curriculum, à différents niveaux, dans les pays africains. Le BIE préparera et ajustera ses matériels et activités de formation en fonction des besoins des pays francophones. Il prévoit en outre de procéder à des interventions post-formation pour renforcer la masse critique dans les États membres afin que la réforme et l'innovation en matière de curriculum passent à une échelle supérieure.

En ce qui concerne l'égalité entre les sexes, le BIE applique ses programmes dans le domaine

du curriculum relatif au VIH et Sida. Il met à la disposition des acteurs clés une base de connaissances complète et un service d'échanges d'informations sur les politiques, programmes, curricula, matériels pédagogiques et activités de plaidoyer dans le domaine du VIH/Sida et de l'éducation sexuelle. Il aide également les ministères de l'éducation à mieux intégrer une composante VIH et Sida dans le curriculum national, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. En 2013, s'agissant des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, le programme VIH et Sida est axé sur les évaluations des contenus des matériels d'apprentissage et d'enseignement dans les pays africains suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, République centrafricaine et Tchad.

Tableau 4: Planification des activités pour les priorités mondiales – Afrique et égalité entre les sexes

Domaine de priorité	Activité	Résultats attendus
Afrique	Diplôme	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Deuxième promotion en Afrique : formation en ligne et obtention du Diplôme. ❖ Troisième promotion : session en face-à-face au cours du second semestre 2013, suivie de la formation en ligne. ❖ Interventions post-formation dans les États membres (Ouganda: appui à la réforme nationale dans le premier cycle de l'enseignement secondaire).
Afrique et égalité entre les sexes	Evaluation du contenu des matériels d'apprentissage et d'enseignement dans le domaine de l'éducation au VIH/Sida pour les enseignants du primaire et du secondaire dans les pays de la CEMAC	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evaluations des contenus des matériels pédagogiques et des matériels d'auto-formation du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, de la République centrafricaine et du Tchad. ❖ Cible : 44 matériels pédagogiques, 6 tutoriels et 150 programmes de radio. ❖ Apport d'une expertise dans les ateliers, dans le cadre de l'OFID (le Fonds de l'OPEP pour le développement). ❖ Révision et élaboration de la version finale du SERAT (Outil de révision et d'évaluation de l'éducation sexuelle) en tant qu'instrument efficace d'analyse des contenus dans le domaine de l'éducation sexuelle et de l'éducation au VIH et Sida.
Égalité entre les sexes	Contributions au centre documentaire unifié de l'UNESCO pour l'éducation au VIH et Sida	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Documents ajoutés à la base de données à titre de contributions au centre documentaire unifié de l'UNESCO pour l'éducation au VIH et Sida.
Égalité entre les sexes	Appui technique en ligne	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réponses aux demandes et besoins spécifiques, avec une assistance adaptée, en ce qui concerne le curriculum dans le domaine du VIH et Sida.

Défis pour les services aux États membres dans le domaine du curriculum

- ❖ L'établissement de partenariats solides et durables avec le siège de l'UNESCO, les bureaux hors siège de l'Organisation et les principaux instituts nationaux afin d'assurer la réussite de la mise en œuvre du projet de Diplôme, en particulier en Afrique.
- ❖ La durabilité du projet de Diplôme dépend de la formation des facilitateurs nationaux, d'une adaptation permanente des matériels de formation et du renforcement des mécanismes de garantie de qualité.
- ❖ Le renforcement de la planification stratégique et la gestion efficace des initiatives liées au Diplôme dans les différentes régions.
- ❖ La garantie de la continuité et de la qualité des projets d'assistance technique, qui nécessitent des financements suffisants, un personnel stable, des paiements ponctuels des donateurs et la traduction d'un large éventail de documents.

2. Production et gestion des connaissances

Stratégie 6, 7, 8, 9, Axe d'action 4-12

La constitution d'une solide base de connaissances pour documenter et appuyer la prise de décisions et les bonnes pratiques dans le domaine de l'élaboration et de la réforme du curriculum est un but à long terme, à envisager de préférence à une échéance de six ans et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de centre d'excellence et sous réserve de l'obtention d'un financement suffisant.

Pour 2012-2017, les principaux objectifs consistent à : améliorer l'accès à l'information et

bien d'élaboration des politiques que de connaissances et d'expérience accumulées; et de faciliter le partage des connaissances, de l'expérience et de l'expertise dans le domaine de

aux ressources sur les curricula et sur les processus d'élaboration du curriculum, ainsi que l'utilisation de ces ressources ; augmenter le volume des informations et connaissances relatives au curriculum ; et rationaliser les services et l'accès aux ressources pour atteindre un plus large public. Des fonds supplémentaires permettront au programme de production et gestion des connaissances d'offrir un accès plus facile et renforcé à l'information et aux ressources sur les processus et les produits du développement du curriculum, en termes aussi

l'élaboration du curriculum, en particulier, mais pas exclusivement, dans les pays en développement.

2.1. Enquête mondiale sur le temps d'instruction

L'enquête mondiale sur le temps d'instruction est un projet collaboratif BIE-ISU (Institut de statistique de l'UNESCO), dont le but principal est de recueillir des informations transnationales fiables sur le nombre annuel d'heures d'enseignement, pour chaque grade, dans l'enseignement primaire et secondaire. L'enquête devrait permettre la constitution d'une base de données mondiale standardisée et de faire en

sorte que l'on puisse bénéficier davantage de données fiables sur le temps d'instruction pour élaborer les politiques, préparer les réformes de l'enseignement et procéder à des travaux de recherche. Après une étude-pilote effectuée par l'ISU en 2012, l'enquête sera lancée début 2013 et l'analyse des données devrait avoir lieu au cours du second semestre de cette même année.

2.2. Outils d'évaluation périodique des besoins et des priorités (activité recoupant tous les programmes)

Un outil d'évaluation périodique des besoins et des nouvelles priorités en termes de connaissances et d'informations sur le curriculum sera mis au point puis utilisé en 2013. Les résultats de cette enquête seront complétés par le lancement d'une série d'ateliers organisés ces prochaines années aux niveaux sous-régional et régional. Ces ateliers regrouperont des représentants et des experts des ministères et organismes chargés du curriculum pour discuter de leurs besoins, priorités et projets en matière de curriculum. Si les réactions en retour sont positives, ces futurs ateliers et réunions ne

serviront pas seulement à définir des orientations stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de centre d'excellence, mais aussi à renforcer la constitution de réseaux, à développer des partenariats et à constituer une base de données de spécialistes du curriculum. Cet outil étant interdisciplinaire (c'est-à-dire qu'il devrait permettre de recenser les besoins et les priorités en termes de connaissances et d'informations, de renforcement des capacités et de conseil technique), il faudra qu'il soit conçu collectivement.

2.3. Bases de données, alertes et site web du BIE

En 2013, les activités seront axées sur l'amélioration de l'accès à l'information sur les processus et produits du développement curriculaire, et notamment : la mise à jour régulière de la base de données des dossiers de pays (plus de 190 pays); la publication régulière d'alertes, y compris au moins une alerte thématique sur des questions prioritaires; l'enrichissement de la collection de curricula; et la publication d'au moins deux numéros de la série *Documents de travail sur le curriculum*. L'élaboration d'un glossaire sur le curriculum, contenant la terminologie spécialisée sur ce sujet, sera menée à bien. Une contribution au document à paraître intitulé *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : enseigner et apprendre pour le développement* est également envisagée.

Le site web, en tant qu'outil de communication clé pour le BIE et principale plateforme informatisée pour le partage et la diffusion des connaissances sur le curriculum, sera développé et rationalisé en permanence afin de tenir compte des nouveaux développements résultant de l'application de la Stratégie de centre d'excellence. Les travaux préparatoires à la création d'un mécanisme de centre documentaire de référence (*clearinghouse mechanism*) seront menés à terme sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires; si des fonds suffisants peuvent être mobilisés, le site web pourra devenir plus dynamique et être considérablement amélioré.

2.4. Publications

En 2013, outre le prochain numéro à paraître (n°164) « Comparaison de la performance des apprenants en Afrique australe », il est prévu de publier quatre nouveaux numéros de *Perspectives* : les n°165, « Éducation, fragilité et conflit »; 166, numéro régulier ; 167, « Technologie mobile, formation des enseignants et développement du curriculum »; et 168, « Réforme du curriculum : la recherche de modèles novateurs pour des systèmes d'éducation en transition ».

Deux brochures de la série Pratiques éducatives seront également publiées (la prochaine sera le n°24 « Émotions et apprentissage »). De plus, un ouvrage intitulé « Curriculum et éducation dans les situations d'urgence complexes : de la réponse humanitaire à la reconstruction nationale » (Acedo & Retamal, dir. Publ.) paraîtra en 2013.

Défis pour la production et la gestion des connaissances

- ❖ Le renforcement des capacités professionnelles en matière de communication interne et de communication par l'Organisation.
- ❖ L'établissement d'un catalogue d'une partie présélectionnée de la collection de manuels exigera l'appui d'un programme de stages.
- ❖ Le centre de documentation nécessitera la fixation d'un ordre de priorité et une révision de la charge de travail.
- ❖ Il faudra mobiliser des fonds supplémentaires pour que le programme KPM puisse offrir un accès plus facile et renforcé aux informations et aux ressources sur les processus et produits du développement curriculaire.

3. Dialogue politique

Stratégie 10, Axes d'action 1-1, 1-3, 2-5, 3-9, 4-12

Le programme de dialogue politique a pour objectif de renforcer les capacités des États membres en : **1)** faisant participer de multiples parties prenantes au processus d'élaboration et de mise en œuvre de cadres politiques en matière de curriculum ; et **2)** produisant et diffusant des lignes directrices politiques visant à promouvoir des curricula de qualité pour tous.

En 2013, le BIE axera ses travaux sur la l'animation et la modération d'ateliers de dialogue politique visant à appuyer la formulation de plans d'action pour la réforme du curriculum dans certains pays (par ex. l'Uruguay et la Colombie), sur l'établissement de partenariats avec les principales parties prenantes pour promouvoir l'éducation et les curricula pour l'inclusion au niveau des écoles (par ex. avec GASERC/ABEGS pour les pays du Golfe), et sur la mise au point de matériels de formation pertinents et basés sur des éléments probants. De plus, il renforcera sa communauté de pratique par une participation d'experts du curriculum appartenant aux organismes nationaux chargés du curriculum et aux ministères de l'éducation des différentes

régions de l'UNESCO à des échanges approfondis sur les questions curriculaires afin de définir des orientations stratégiques pour le dialogue politique dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de centre d'excellence (point 2.2).

Communauté de pratique (CDP)

La Communauté de pratique (CDP) produit et diffuse régulièrement des documents et matériels curriculaires qui permettent de bénéficier d'une perspective comparative interrégionale. La participation à la CDP est encouragée par des **échanges réguliers en ligne et en face-à-face, aux niveaux national, régional et interrégional**, sur des questions relatives au curriculum, et aussi par la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire Nord-Sud-Sud. La communauté internationale est informée, au moyen de travaux de recherche et d'études basés sur des éléments probants, des tendances émergentes en matière d'éducation.

Défis pour le dialogue politique

- ❖ L'appréhension de l'éducation pour l'inclusion dans les contextes des politiques, cultures et pratiques existantes, ce qui permet d'avoir un impact à long terme en recourant à des approches intégrées plutôt qu'à des méthodes fragmentées.
- ❖ Le recrutement, au niveau régional, d'experts provenant de divers organismes curriculaires nationaux pour mettre au point un programme d'action et promouvoir un dialogue politique basé sur des éléments probants et résolument tourné vers l'avenir.

II. Gestion institutionnelle

Comme l'avait demandé le Conseil du BIE à sa 61^e session, l'examen de la structure organisationnelle et de la dotation en personnel a été effectué, en novembre 2012, par un consultant extérieur de haut niveau recommandé par le Bureau de gestion des ressources humaines (HRM) de l'UNESCO. La structure proposée sera présentée au Conseil du BIE lors de sa 62^e session, pour approbation. Des mesures transitoires sont prévues pour renforcer les capacités et l'expertise du personnel du BIE en partant de l'hypothèse d'une augmentation des ressources extrabudgétaires. C'est la raison pour

laquelle la mobilisation des ressources sera l'un des axes majeurs de l'action de la Directrice et du Président du Conseil du BIE. La recherche d'une contribution de base directe pour le BIE sera prioritaire et les membres du Conseil sont invités à contribuer aux efforts déployés par leurs pays respectifs en les mobilisant. La Directrice générale a décidé de transférer un D-1 au BIE pour deux ans afin de contribuer aux activités de mise en œuvre et de gestion de la Stratégie de centre d'excellence durant cette phase de transition.

1. Ressources humaines et financières

S'agissant des ressources humaines, la procédure de recrutement d'un nouveau **spécialiste principal de programme (P-5)** a été menée à terme et le candidat retenu rejoindra l'équipe du BIE en juillet 2013. De même, **trois postes de la catégorie des services professionnels** seront pourvus début 2013, à savoir un spécialiste de programme (P-4) et deux assistants spécialistes de programme (P-2), dont l'essentiel des tâches consistera à contribuer au renforcement du domaine des « services aux États membres en ce qui concerne le curriculum ». Ces trois postes font chacun l'objet d'un contrat d'« engagement pour un projet », d'une durée d'un an, renouvelable sur la base de la performance des intéressés et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires.

D'éventuels détachements sur des postes clairement définis peuvent aussi constituer un moyen d'accroître l'expertise dans cette phase de transition. Le BIE continuera de former de **jeunes professionnels** (par ex. des assistants de recherche ou des stagiaires) dans le cadre de la mise œuvre de divers programmes. En application de sa politique de formation, le BIE continuera également d'encourager la valorisation professionnelle collective et individuelle, en fonction des ressources financières allouées à cet effet par le siège de l'UNESCO.

1.1. Ressources financières

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de mobilisation des ressources, le BIE:

- ❖ a présenté un projet à financer dans le cadre de l'initiative « Partenariat mondial pour l'éducation », gérée par la Banque mondiale.
- ❖ continuera à mobiliser les États membres de l'UNESCO pour un soutien financier, sur plusieurs années, à la mise en œuvre de la Stratégie de centre d'excellence
- ❖ consolidera ses relations avec le pays hôte, en particulier avec la Direction suisse du développement et de la coopération et avec les réseaux existants dans le domaine de l'éducation et du développement.
- ❖ renforcera ses partenariats avec les bureaux hors siège de l'UNESCO en vue d'exécuter des projets et programmes spécifiques
- ❖ maintiendra et renforcera ses partenariats avec des centres de recherche en Suisse et au niveau international, ainsi qu'avec les autres institutions du système des Nations Unies.
- ❖ continuera à appliquer sa politique de recouvrement des coûts.

Au 13 décembre 2012, le montant total des ressources financières pour 2013 était estimé à **5 460 000 dollars E.U.** (compte spécial). Cette estimation comprend:

- ❖ l'allocation financière de l'UNESCO, réduite de 31% : 1 725 000 dollars E.U. ;
- ❖ 250 000 dollars E.U. du Fonds d'urgence de l'UNESCO;
- ❖ une contribution de CHF 600 000 (soit environ 645 000 dollars E.U.) accordée par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC);
- ❖ 8 millions de couronnes (soit environ 1,4 million de dollars E.U.) pour 2012-2013, accordés par le gouvernement de la Norvège;

- ❖ 150 000 USD pour l'exécution d'un projet d'écoles pour l'inclusion financé par le GASERC;
- ❖ 90 000 USD pour l'exécution d'un projet d' « Éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme », financé par le gouvernement de Bahreïn;
- ❖ 200 000 USD, contribution à recevoir de la Commission nationale des Pays-Bas pour l'UNESCO; et
- ❖ 1 000 000 dollars E.U., réserves accumulées pour 2012.

Outre les ressources du compte spécial, **457 149 dollars E.U. de ressources extrabudgétaires** ont été obtenus par l'intermédiaire du siège de l'UNESCO, y compris :

- ❖ 279 949 dollars E.U. pour l'exécution conjointe du projet intitulé « Renforcement des capacités des enseignants et des formateurs d'enseignants à l'appui des réformes du curriculum », financé par les Émirats arabes unis;
- ❖ 100 000 dollars E.U. pour la mise en œuvre du projet « Développement des capacités pour renforcer les compétences clés en éducation au VIH et sida dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale »;
- ❖ 77 200 dollars E.U. pour la mise en œuvre du projet « Appui à une réponse globale du secteur de l'éducation au VIH et Sida dans 14 pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ».

Le montant des ressources disponibles pour 2013 est donc estimé à **5 917 149 dollars E.U.**

III. Données budgétaires

Le tableau suivant présente le cadre budgétaire provisoire pour l'année 2013

B I E - CADRE BUDGETAIRE 2 0 1 3					
COMPTE SPECIAL					
	Cadre budgétaire	Sources de financement des allocations			
		Allocation UNESCO	UNESCO Fond d'urgence	Réserves BIE	Contributions volontaires 2012-2013
Situation au 14.12.2012 (dollar des Etats Unis)					
I. ACTIVITIES DU PROGRAMME					
I-1 services d'appui en matière de curriculum aux Etats membres (Diplômes, Assistance technique et projets de coopération)	797'000	0	0	0	797'000
I-2 "Clearing-house" et gestion de l'information (Bases de données, documentation, site web et publications)	477'000	0	0	0	477'000
I-3 Recherches en curriculum et développement des politiques	300'000	0	220'156	0	79'844
TOTAL I	1'574'000	0	220'156	0	1'353'844
II. IBE ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL					
II-1 Conseil du BIE /Bureau du Conseil	180'000			180'000	0
II-2 Frais généraux de fonctionnement (*)	360'000			360'000	0
II-3 Développement institutionnel: CdE, Coordination et dev du programme	150'000				150'000
TOTAL II	690'000	0	0	540'000	150'000
TOTAL I + II	2'264'000	0	220'156	540'000	1'503'844
III. COUTS DU PERONNEL (postes établis)	1'890'334	1'742'200		148'134	0
TOTAL DEPENSES (I+II+III)	4'154'334	1'742'200	220'156	688'134	1'503'844
TOTAL RESSOURCES 2013	4'632'125	1'742'200	220'156	890'000	1'779'769
Report 2014	275'925	0	0	0	275'925
Réserves estimées fin 2013 à utiliser en 2014	201'866	0	0	201'866	
CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES DE PROGRAMMES EXTRABUDGETAIRES DE L'UNESCO		UNESCO/UBR AF	UNESCO/OFID	UNESCO/TEP- DTHE	
Renforcement des capacités des enseignants et des formateurs en appui aux réformes des curricula	279'949			279'949	
Renforcement des capacités pour renforcer les compétences clés sur l'éducation au VIH dans 5 pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest	100'000	100'000			
Appui à la réponse globale du Secteur de l'éducation au VIH/sida dans 14 pays francophones d'Afrique Centrale et de l'Ouest	77'200		77'200		
BUDGET ALLOUE 2013	457'149	100'000	77'200	279'949	
TOTAL BUDGET ALLOUE 2013	4'611'483				

(*) Une demande a été introduite auprès de la Directrice Générale de l'UNESCO et appuyée par l'ADG ED pour couvrir à titre exceptionnel les frais généraux de fonctionnement.



**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

**PRIORITÉS DU PROGRAMME :
STRATÉGIE ET PLAN DE TRAVAIL 2012 – 2017**

8.2

Stratégie du BIE et Plan de travail 2012-2017

1. Une décision importante pour l'avenir du BIE a été prise lors de la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011 avec l'adoption à l'unanimité de la Stratégie visant à faire du Bureau International d'Education (BIE) un Centre d'excellence (CE) en matière de curricula (document 36 C/18).
2. Concernant les priorités programmatiques, le Conseil du BIE a, lors de sa 61e session (janvier 2012) pris note de l'Examen des programmes 2011 mené par un consultant externe de haut-niveau et l'équipe du BIE (document UNESCO/BIE/C.61/Inf. 7), et a demandé à la Directrice du BIE de présenter les recommandations pour la révision des priorités, des résultats attendus, des activités des programmes et services en alignement avec l'énoncé révisé de la mission du BIE ainsi qu'avec ses objectifs généraux en tant que Centre d'excellence en matière de curricula.
3. Le Bureau du Conseil du BIE, lors de sa réunion du 27 au 28 septembre 2012, a pris connaissance de l'avancement et a soutenu les progrès opérés vis-à-vis de l'examen stratégique des programmes. Le Bureau a en outre demandé à la Directrice du BIE de finaliser le document « Stratégie du BIE et Plan de travail 2012-2017 », en tenant compte des commentaires du Bureau du Conseil; le document devant être présenté au Président du Conseil. Le Président consultera ensuite les autres membres du Conseil via les 6 vice-présidents en vue d'obtenir une décision consensuelle qui sera présentée lors de la 62^e session du Conseil.
4. A la lumière des éléments ci-dessus, il est proposé que le Conseil du BIE adopte les décisions suivantes lors de la 62e session :

En ce qui concerne la Stratégie du BIE et Plan de travail 2012-2017, le Conseil du BIE:

- **Prend connaissance de la version finale du document « Stratégie du BIE et Plan de travail 2012-2017 », document qui a été préparé en tenant compte des commentaires du Bureau du Conseil lors de sa réunion en septembre 2012;**
- **Tient compte des consultations qui se sont ensuivies et qui ont été menées par le Président du Conseil du BIE ainsi que des commentaires des membres du Conseil du BIE lors de sa 62e session, notamment la nécessité :**
 - **d'assurer un alignement continu avec les priorités globales des programmes de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation;**
 - **de donner la priorité aux services de soutien aux Etats membres ;**
 - **de reconsidérer et clarifier l'ambition affichée de conduire des recherches ;**
 - **de renforcer et maintenir l'attention particulière donnée aux résultats ;**

- de conduire régulièrement des activités de suivi et d'évaluation des réalisations du BIE et d'ajuster les activités de programme en conséquence afin de permettre l'obtention de résultats optimaux;

et demande à la directrice du IBE d'ajuster la « Stratégie du BIE et Plan de travail 2012-2017 » en fonction des points susmentionnés ;

- Prend note avec satisfaction et approuve la « Stratégie du BIE et Plan de travail 2012-2017 » modifiée selon les ajustements demandés;
- Demande à la Directrice du BIE de présenter une estimation du budget pour la période 2014 -2017 lors de la 63^e session du Conseil du BIE (janvier 2014);
- Demande à la Directrice du BIE de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan de travail 2012-2017 lors de la 63e session du Conseil du BIE (janvier 2014).



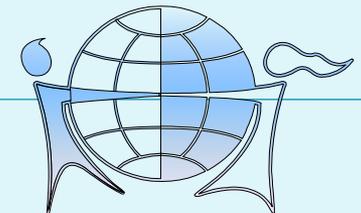
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

Stratégie et programme de travail 2012-2017

BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION (BIE)



Genève, décembre 2013

Le Bureau International d'Éducation (BIE) est le plus ancien des instituts de l'UNESCO. Fondé en 1925, il est devenu la première organisation intergouvernementale dans le domaine de l'éducation en 1929. Intégré à l'UNESCO depuis 1969, il est l'institut de l'UNESCO spécialisé en matière de curriculum. Sa perspective globale et comparative du curriculum, ainsi que sa portée, ses réseaux et son expérience, font du BIE une organisation unique au monde parmi les institutions travaillant dans ce domaine.

Ce document tire les grandes lignes de l'approche stratégique et du programme de travail pour assurer la transformation du BIE en Centre d'excellence en matière de curriculum.



Le « curriculum » peut être défini, décrit et analysé de bien des façons, même si l'on admet généralement qu'il est au cœur de l'éducation et au centre de l'amélioration de la qualité de l'apprentissage. En dépit de différences d'approche, les autorités nationales de l'éducation dans le monde s'intéressent d'ordinaire de près aux nouvelles solutions qui permettraient de relever la qualité de l'apprentissage et d'assurer que les élèves utilisent cet apprentissage pour leur développement personnel et pour relever avec succès les défis anciens et nouveaux tout en exploitant les possibilités qui s'offrent à eux.

Le curriculum présente une sélection systématique et consciente de contenus de l'apprentissage. Il façonne l'organisation du processus d'enseignement et d'apprentissage en répondant à plusieurs questions : que doivent apprendre les élèves ? Pourquoi ? Comment ? Avec qui ? Et à quel niveau ? Par conséquent, on attend du curriculum qu'il dote les élèves des connaissances, des capacités, des valeurs et des attitudes requises pour mener une existence constructive et enrichissante. Dans le cadre des réformes contemporaines de l'éducation, **le développement curriculaire fait de plus en plus figure de processus complexe qui va bien au-delà de la sélection et de l'organisation des contenus de l'éducation** dont se chargent des spécialistes des disciplines, pour inclure toujours davantage des débats publics, des discussions et des

consultations avec tout un éventail d'acteurs. La complexité des processus de développement des curricula et l'ampleur des enjeux et des questions déterminant « quoi » et « comment » enseigner et apprendre exigent d'élargir la perspective et **d'accroître les capacités des concepteurs du curriculum, des formateurs des enseignants et des décideurs.**

Ces vingt dernières années, les réformes du curriculum ont été motivées, entre autres facteurs, par les changements technologiques et sociaux rapides ; la nécessité de relever les nouveaux défis de la vie contemporaine ; l'émergence d'une société de la connaissance fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie ; la priorité renforcée accordée à l'Éducation pour tous ; l'importance de questions relatives à l'équité, la qualité et l'inclusion, parallèlement à l'accent de plus en plus marqué sur l'évaluation de la performance et la responsabilisation. Si les activités de développement curriculaire doivent toujours tenir compte des changements locaux, elles sont aussi influencées par des tendances et des modèles transnationaux plus larges auxquels elles se réfèrent toujours davantage. On se dirige de toute évidence vers une harmonisation régionale accrue des curricula, qui inclut parfois la définition de cadres transnationaux, comme les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui ont fait l'objet d'une recommandation du Parlement et du Conseil européen en 2006.



CONTEXTE ET ENJEUX

La coopération et les échanges entre pays et groupes de pays sur les politiques et les pratiques curriculaires se multiplient, ainsi que le montrent, par exemple, les initiatives de coordination des curricula lancées notamment par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC), l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) et la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN). En même temps, la nécessité d'avoir accès et d'utiliser une gamme élargie d'informations, de connaissances, d'expériences et de compétences spécialisées et pertinentes relatives au curriculum s'est aussi accentuée.

Ainsi que l'a affirmé la Stratégie visant à faire du BIE le Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011, les services en rapport avec le curriculum demandés au BIE augmentent en volume, portée et complexité. Les États membres se tournent vers l'UNESCO pour lui demander conseil et assistance et requièrent son avis quant aux orientations à prendre sur divers problèmes curriculaires persistants et complexes. Le BIE doit donc anticiper activement, élargir et améliorer son travail, et couvrir un certain nombre de domaines s'il veut répondre de manière satisfaisante à ces demandes.

Le Bureau peut compter sur un ensemble hautement apprécié de ressources et d'expériences acquises dans de nombreux contextes différents pour satisfaire les besoins et les demandes des États membres, mais il se heurte à quatre difficultés majeures pour améliorer et élargir son travail.

La première difficulté a trait à la **pertinence**, puisqu'il est capital de concevoir et de proposer des produits et des services conformes aux besoins et aux demandes des États membres. La deuxième difficulté se rapporte à l'**efficacité** car il est en effet essentiel de mettre en œuvre des initiatives et des activités de manière bien conçue et opérante. La troisième difficulté concerne la **qualité**, car il est primordial d'élaborer et d'appliquer une gamme de produits et services de qualité, pertinents et axés sur les résultats, d'améliorer en permanence ceux qui existent, tout en mettant au point des méthodes novatrices. Enfin, la quatrième difficulté se réfère à la **viabilité**. Pour assurer efficacement des services et des produits de qualité à long terme, il est fondamental d'instituer des partenariats durables ainsi que de coordonner les activités et les initiatives au sein du BIE et de l'UNESCO et dans de multiples institutions.



**VISION, MISSION
ET BUT
D'ENSEMBLE**

En qualité de centre international d'excellence en matière de curricula, le BIE se définit comme *l'un des principaux instituts de l'UNESCO, largement respecté pour ses compétences, ses connaissances et ses réseaux spécialisés, ainsi que pour les informations basées sur des données probantes et le soutien pratique qu'il prodigue aux États membres de l'UNESCO de manière utile et réactive.* Cela signifie aussi que **les activités et les initiatives du BIE font l'objet d'un suivi efficace et que ses résultats sont évalués avec des mesures valables et adaptées.**

En sa qualité de **Centre d'excellence, le BIE a pour mission de soutenir les États membres de l'UNESCO dans leurs efforts pour améliorer la qualité de l'apprentissage des élèves**, principalement au moyen d'initiatives et d'activités dans les trois principaux domaines d'action suivants: 1) renforcement des capacités des institutions et des individus ainsi qu'assistance et conseils techniques ; 2) accès aux connaissances, aux expériences et à l'expertise dans le domaine du curriculum ; et 3) participation des parties prenantes à un dialogue politique basé sur des données probantes.

Pour la période 2012-2017, l'objectif général est le suivant :

Améliorer la qualité de l'apprentissage des élèves en encourageant et soutenant l'excellence dans les processus et produits curriculaires

Dans le contexte de cet objectif général, les principaux objectifs du BIE sont les suivants :

1. produire et partager des connaissances sur les produits, les processus, les stratégies, les tendances et les questions émergentes en matière de curriculum ;
2. recueillir, analyser, synthétiser et diffuser des connaissances et des informations relatives aux curricula ;
3. renforcer les capacités institutionnelles et individuelles, et dispenser un appui et des conseils techniques, ainsi que d'autres services, aux États membres de l'UNESCO et aux organes régionaux ;
4. promouvoir et recommander un dialogue politique sur la base de données probantes ;
5. faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;
6. s'associer avec des institutions universitaires et à vocation directive pour soutenir des initiatives originales de recherche axée sur l'action et pour analyser, synthétiser et diffuser les conclusions des recherches existantes ; et
7. promouvoir le dialogue politique global entre ministres de l'éducation et autres acteurs concernés dans le monde, en vue d'améliorer la qualité de l'Éducation pour tous.



Les principaux résultats définis pour la période 2012-2017 sont les suivants :

- ✓ Élaboration, mise à l'essai et utilisation **de matériel et d'outils de formation**.
- ✓ Préparation et organisation de **cours de formation** accrédités de longue durée.
- ✓ **Soutien aux initiatives d'innovation, de réforme et de révision en matière de curricula**.
- ✓ **Création et présentation d'informations et de connaissances sur les questions curriculaires prioritaires** (également par des enquêtes mondiales et une actualisation de la terminologie).
- ✓ **Identification et correction des lacunes dans les connaissances et les informations relatives aux curricula** (aussi au moyen d'une meilleure évaluation des priorités et des besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux).
- ✓ **Amélioration de la disponibilité et de l'accès aux informations relatives aux processus et produits du développement curriculaire** (grâce à une actualisation des bases de données, au perfectionnement des services d'information, à l'élargissement des collections et à l'expansion du site internet, des dossiers d'orientation mettant en exergue les principales difficultés que rencontrent les responsables de la conception et de la définition du curriculum).
- ✓ Soutien pour faciliter le **dialogue politique** entre un éventail plus large d'acteurs issus de l'intérieur et de l'extérieur des systèmes éducatifs.

De surcroît, en tant que Centre d'excellence en matière de curricula, le BIE renforcera ses partenariats, améliorera les projets

de collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNESCO et multipliera les possibilités de mise en place de réseaux en faisant une large place aux acteurs clés et aux partenaires stratégiques, en particulier les spécialistes du curriculum et les institutions, centres et départements de développement curriculaire. Par conséquent, l'ensemble des activités du BIE devraient tendre vers :

- ✓ **Des partenariats resserrés pour optimiser l'utilisation de ressources, de compétences spécialisées et d'expériences pertinentes**, particulièrement en développant des solutions novatrices du Sud aux problèmes du Sud.
- ✓ **Des possibilités multipliées de mise en réseau** pour faciliter et soutenir le partage et le transfert des connaissances ainsi que pour étayer les initiatives locales, sous-régionales, régionales et internationales.
- ✓ **Une coopération et des échanges** sous-régionaux, régionaux et internationaux renforcés

À long terme, l'impact des programmes et activités du BIE devrait se traduire par une meilleure compréhension et une prise de conscience accrue de l'importance de curricula et de processus de développement curriculaires de qualité, une volonté plus ferme d'adopter des politiques opérantes en matière de curricula, et un perfectionnement des processus et produits du développement curriculaire qui contribueront à valoriser l'apprentissage des élèves.

Le cadre stratégique par principaux domaines d'action est résumé dans les **schémas 1 à 3**.



Schéma 1. Cadre stratégique: Développement des capacités

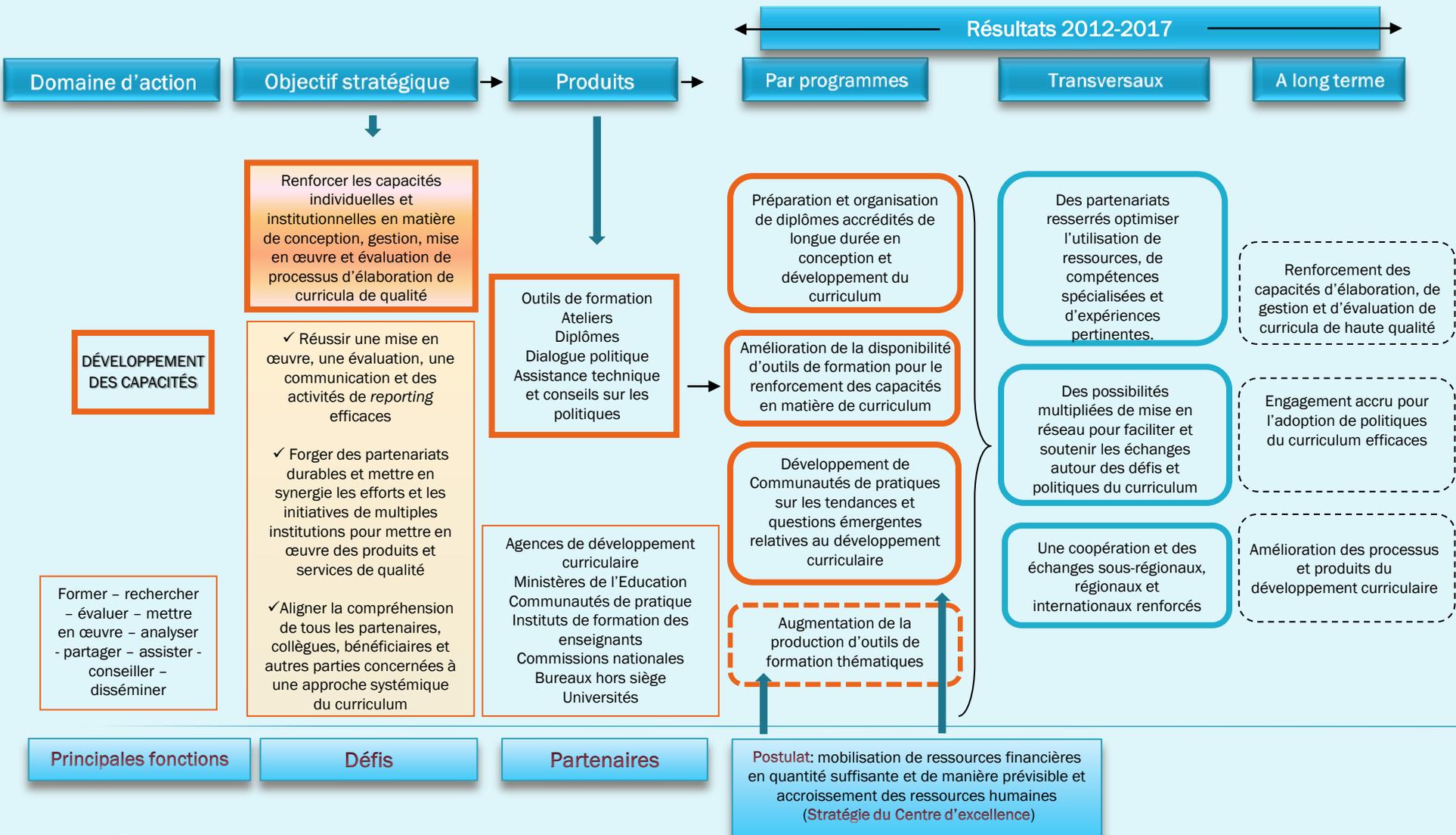


Schéma 2. **Cadre stratégique: Assistance technique et conseils sur les politiques**

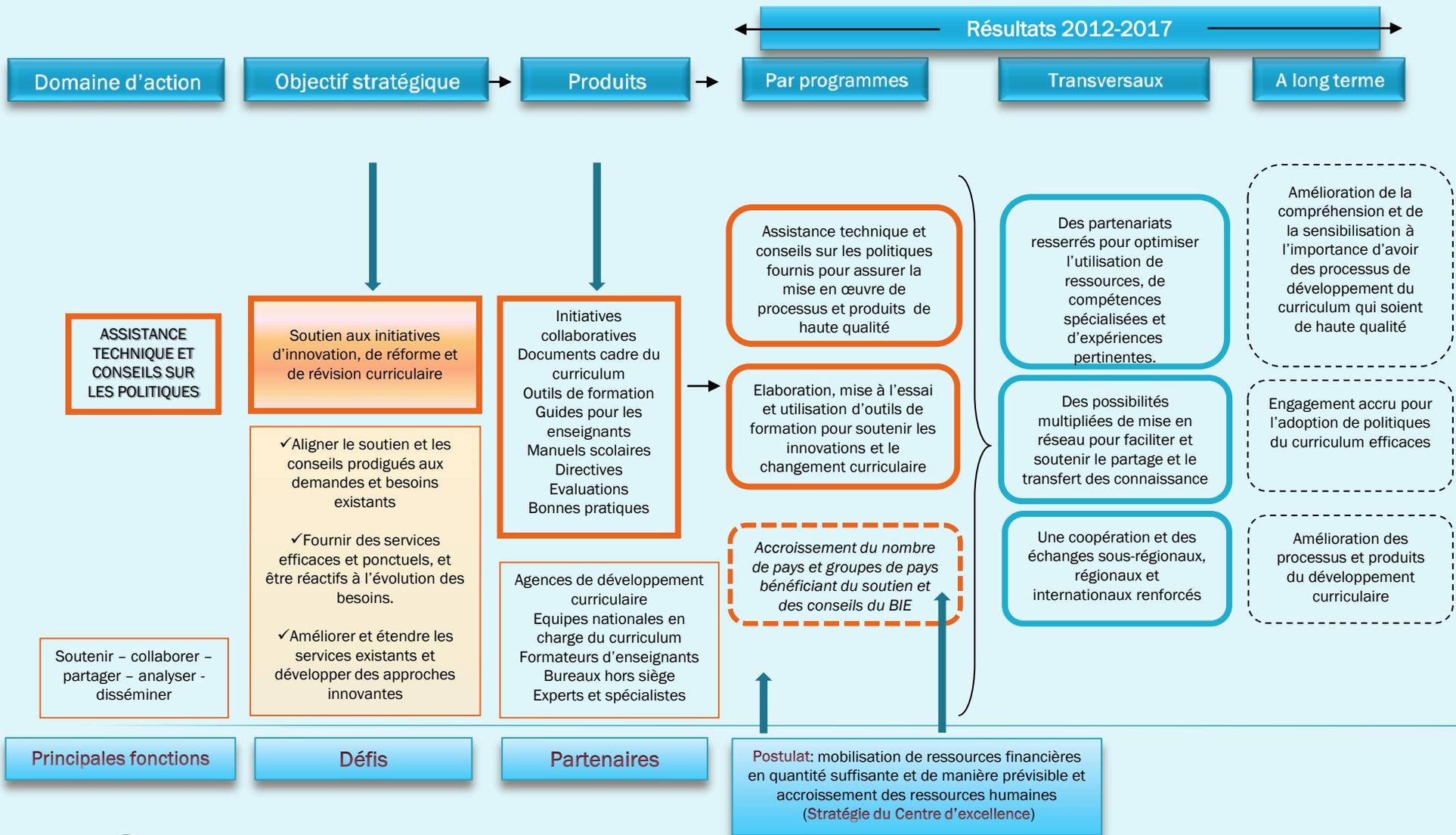
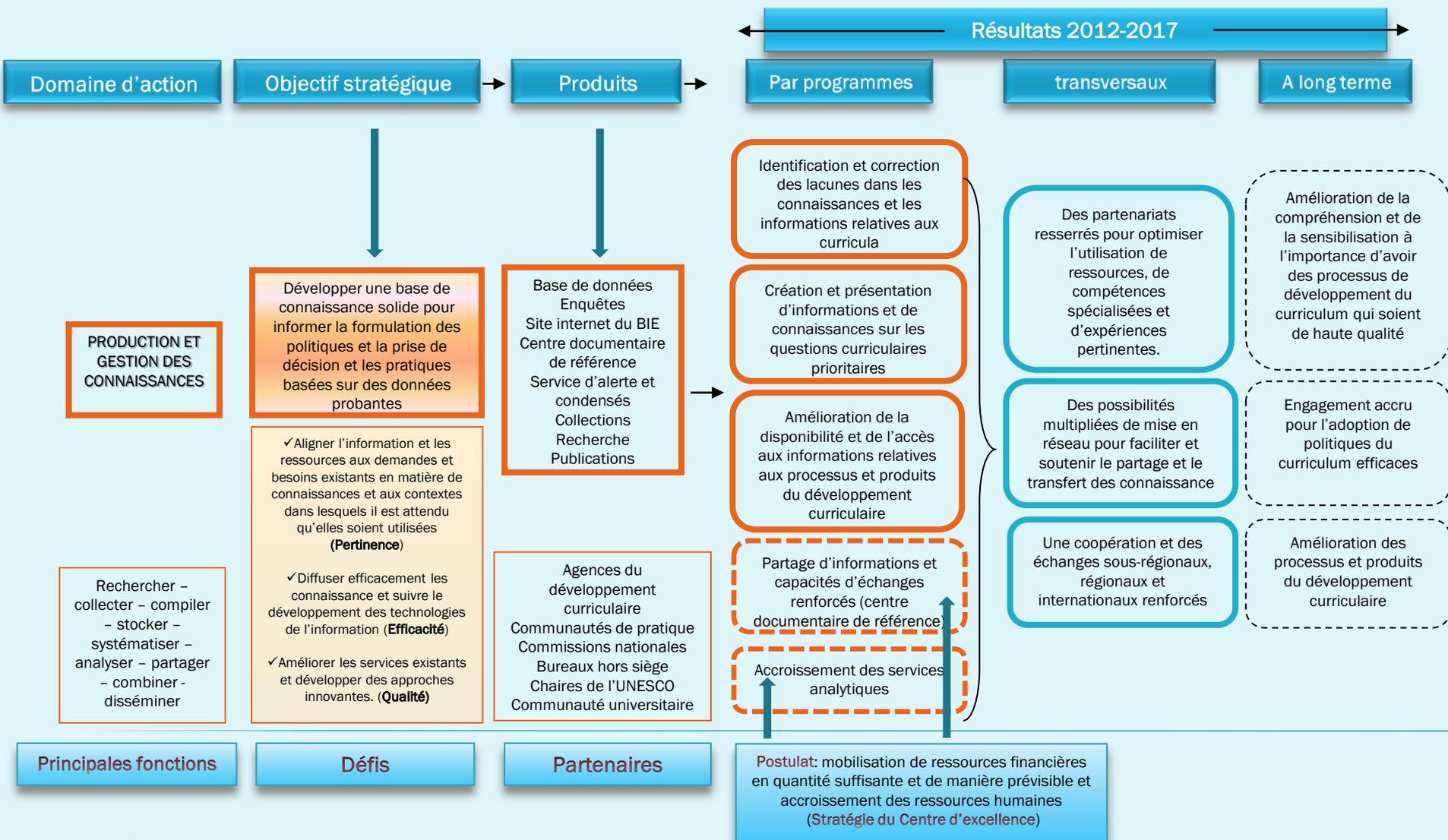


Schéma 3. *Cadre stratégique: Production et gestion des connaissances*

L'amélioration progressive et l'expansion graduelle des services du BIE sont fondées sur une série de postulats et doivent tenir compte de plusieurs facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions sur la mise en œuvre des programmes..

La principale hypothèse est que, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie visant à faire du BIE le Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curricula, des ressources financières seront mobilisées en quantité suffisante et de manière prévisible pour soutenir le renforcement et l'expansion des services, parallèlement à un accroissement des ressources humaines. En outre, une telle phase de transition nécessite de porter une attention claire et cohérente basée sur la stratégie du BIE alignée aux priorités du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. On suppose que le BIE sera soutenu au niveau interne par des outils adaptés, des procédures et des structures plus performantes, ainsi qu'un solide leadership encourageant de véritables changements.

Un risque pour le Diplôme et les ateliers est de ne pas être en mesure d'atteindre efficacement des groupes d'apprenants de qualité pour renforcer leurs compétences en matière d'éducation inclusive et de curriculum. Par conséquent, le BIE doit continuer à assurer le suivi et l'évaluation, prendre des mesures novatrices pour élaborer et actualiser les matériels, soutenir les participants, et assumer la direction intellectuelle et la responsabilité globale de la formation. Le niveau imprévisible du financement pourrait limiter sa capacité à s'engager en faveur de processus et résultats du développement curriculaire à long terme.

Un autre risque est lui aussi lié à la dotation en ressources financières. En effet, l'investissement requis pour les technologies de l'information (en particulier dans l'optique de l'établissement d'un mécanisme de centre documentaire de référence - *clearinghouse*) pourrait se révéler inopérant si des fonds ne sont pas assurés en quantité suffisante pour rémunérer les ressources humaines, et financer l'entretien et le développement de la plateforme des technologies de l'information..

Étant donné qu'un système de gestion des connaissances doit réunir des individus, des processus et des infrastructures, des outils améliorés de gestion de l'information et une plateforme perfectionnée de technologies de l'information n'obtiendront pas forcément les résultats escomptés s'ils ne sont pas étayés par d'autres changements tout aussi importants des structures et de l'organisation interne, qui permettront de garantir le stockage, la mise en commun et la diffusion efficace et ponctuelle des connaissances et des informations. Il est également important de garder à l'esprit qu'un perfectionnement de la disponibilité, du partage et de la transmission d'informations et de connaissances en rapport avec les curricula n'aura pas obligatoirement les effets souhaités si les demandes et les besoins existants de connaissances et les contextes dans lesquels on prévoit de les utiliser ne reçoivent pas une attention suffisante.

Les principaux postulats et facteurs de risques sont résumés dans le **schéma 4**.



Schéma 4. Postulats et risques

- Mobilisation en quantité suffisante et de manière prévisible de ressources financières et accroissement progressif des ressources humaines sur la période 2012-2017.
- Capacités de mise en œuvre, d'évaluation, de communication et d'activités de *reporting* efficaces
 - Développement d'outils de gestion des connaissances et amélioration des processus et des structures pour un changement progressif des habitudes de travail des équipes et des individus et pour soutenir la création, le stockage, le partage, le transfert et la transformation des connaissances.
- Gestion effective des changements soutenus par un leadership fort.
 - Capacité du BIE dans son ensemble de resserrer les partenariats, améliorer les modalités de collaboration au sein et à l'extérieur de l'UNESCO, augmenter les opportunités de mise en réseau avec une attention particulière donnée aux acteurs clés et partenaires stratégiques (ex. spécialistes du curriculum, centres, départements et agences de développement curriculaire)
- Attention claire et cohérente basée sur la stratégie du BIE alignée sur les priorités du Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

Postulats

Améliorer la qualité de l'apprentissage des élèves en encourageant et soutenant l'excellence dans les processus et produits curriculaires

Principaux résultats escomptés 2012-2017

- ✓ Amélioration de la disponibilité d'outils de formation pour le renforcement des capacités en matière de curriculum (augmentation de la production d'outils de formation thématiques)
- ✓ Préparation et organisation (et développement) de diplômes accrédités de longue durée en conception et développement du curriculum
- ✓ Développement de Communautés de pratique sur les tendances et questions émergentes en matière de curriculum
- ✓ Assistance technique et conseils sur les politiques pour assurer des processus et des produits du développement curriculaire de haute qualité (accroissement du nombre de pays et groupes de pays bénéficiant du soutien et des conseils du BIE)
- ✓ Identification et correction des lacunes dans les connaissances et les informations relatives aux curricula; création et présentation d'informations et de connaissances sur les questions curriculaires prioritaires (et élargissement des services analytiques)
 - ✓ Amélioration de la disponibilité et de l'accès aux informations relatives aux processus et produits du développement curriculaire (et renforcement du partage d'informations et des capacités d'échanges, ex. Centre documentaire de référence)
- ✓ Renforcement du dialogue politique régional et global basé sur des preuves
- ✓ Partenariats resserrés pour optimiser l'utilisation de ressources, de compétences spécialisées et d'expériences pertinentes.
- ✓ Des possibilités multipliées de mise en réseau pour faciliter et soutenir le partage et le transfert de connaissances
- ✓ Une coopération et des échanges sous-régionaux, régionaux et internationaux renforcés

Objectif d'ensemble

- Ne pas être en mesure d'atteindre efficacement des groupes d'apprenants de qualité pour renforcer leurs compétences en matière d'éducation inclusive et de curriculum.
- Capacités limitées pour la gestion de plusieurs diplômes.
- Un niveau imprévisible de financement pourrait limiter la capacité à s'engager en faveur de processus et résultats du développement curriculaire à long terme.
 - L'investissement requis pour les technologies de l'information et les ressources humaines (en particulier dans l'optique de l'établissement d'un mécanisme de centre documentaire de référence - *clearinghouse*) pourrait se révéler inopérant si des fonds ne sont pas assurés en quantité suffisante pour financer l'entretien et le développement de la plateforme des technologies de l'information.
- La gestion des contenus, le stockage, la mise en commun, et la diffusion efficace et ponctuelle des connaissances pourraient ne pas être convenablement soutenus et facilités. Les connaissances pourraient être produites et rendues disponibles sans porter une attention suffisante à leurs utilisations dans des contextes locaux différents.

Facteurs de risques



Aperçu

Devenir un Centre d'excellence dans le domaine des curricula est un objectif à long terme, qui doit de préférence être envisagé sur une période de six ans, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie relative au Centre d'excellence et la dotation d'un financement approprié. Ainsi que nous l'avons indiqué, pour la période 2012-2017, les principaux objectifs seront de : piloter, concevoir, élaborer et utiliser des matériels et outils de formation ; préparer et réaliser des cours de formation accrédités de longue durée ainsi que des ateliers sur mesure ; soutenir les réformes du curriculum et les initiatives novatrices au niveau national ; élargir l'accès aux informations et aux connaissances sur les curricula et les processus de développement curriculaire et en promouvoir l'utilisation ; créer et partager des informations et des connaissances relatives aux curricula ; rationaliser les services et l'accès aux ressources afin d'atteindre un public plus large ; et enfin resserrer les partenariats, augmenter la mise en réseau et raffermir la collaboration.

Un cadre pour la formation et les possibilités de perfectionnement professionnel

Les **outils de formation** mis au point par le BIE ont été utilisés et évalués dans différents modes de formation. Ils sont révisés et améliorés chaque année pour tenir compte des remarques des bénéficiaires, avec le concours de consultants de haut niveau. Actuellement, le BIE travaille à la révision et au perfectionnement de l'Outils de formation en développement

curriculaire - Une banque de ressources (versions 2013 en anglais et en espagnol). De plus, à compter de 2014, il envisage de produire et de mettre en ligne un ensemble d'outils d'apprentissage pour étayer les pratiques des enseignants se rapportant principalement aux thèmes transversaux dans le curriculum. Ces outils combineront une compréhension conceptuelle actualisée des principales questions et tendances en matière de curriculum, avec un ensemble d'activités de formation, d'études de cas et de ressources multimédia qui aideront les enseignants à appliquer de nouvelles propositions dans la classe. De plus, le BIE facilitera ainsi la création de communautés d'enseignants en qualité de producteurs et d'utilisateurs d'outils d'apprentissage bénéficiant de l'échange de pratiques entre collègues comme stratégie de perfectionnement professionnel des enseignants dans l'école.

Le BIE a récemment commencé à appliquer des **programmes de renforcement des capacités de longue durée, accrédités par des institutions universitaires**, sur la conception et le développement du curriculum. Ces programmes tirent pleinement parti de la Banque de ressources en matière de curriculum et d'autres matériels de formation. Ils ont pour objectif de valoriser les capacités individuelles et institutionnelles disponibles aux niveaux local, national et régional. Les programmes de formation sont principalement le Diplôme post-licence en conception et développement du curriculum et des ateliers sur mesure relatifs à des thèmes et approches curriculaires (par exemple l'éducation pour l'inclusion et les curricula inclusifs, le développement de curricula fondés sur les compétences).



PROGRAMME 2012-2017

À court et moyen terme (2012-2015), le BIE se concentrera sur **l'amélioration du programme du Diplôme** dans cinq domaines : 1) créer une masse critique d'animateurs et de tuteurs du Diplôme pour garantir sa mise en œuvre dans différentes régions ; 2) renforcer la plateforme en ligne pour faciliter davantage d'interactions entre les participants, les animateurs et les tuteurs ; 3) associer des éducateurs de haut niveau et des experts du curriculum venant de différentes régions comme conférenciers et animateurs des séances présentielles ; 4) créer une communauté de diplômés qui se feront les « champions » du BIE et faciliter les échanges entre eux pour améliorer les pratiques professionnelles (par exemple, les diplômés de 2010 et 2011 qui ont obtenu des résultats remarquables sont recrutés comme tuteurs pour les éditions 2012 du Diplôme organisées en Afrique et en Amérique latine) ; et 5) continuer à élargir les partenariats pour garantir la viabilité du programme à long terme (en répondant aux questions se rapportant aux ressources humaines requises pour les fonctions de coordination, de contenu et de gestion et aux fonds requis pour les bourses d'études). Le relèvement de la qualité des processus de conception et de développement du curriculum devrait aussi être soutenu par des initiatives postérieures au Diplôme menées au niveau national.

Surtout à partir de 2013, le BIE **développera encore ses services de renforcement des capacités** en se fondant sur les résultats et les enseignements de la première étape de mise en œuvre du Diplôme (2010-2012). Certaines des initiatives envisagées prévoient : une édition du Diplôme pour les États arabes et un Diplôme interrégional Asie-Europe ; l'éventuelle

poursuite des études du diplôme avec des programmes du niveau master ou équivalent ; et des programmes complets en ligne visant des besoins spécifiques comme, par exemple, le renforcement d'une vision élargie du curriculum au sein du personnel des institutions de formation des enseignants. En fonction des résultats obtenus par l'évaluation des besoins et l'étude de faisabilité, on prévoit que le programme du Diplôme pourrait être disponible, sous différentes formes, dans toutes les régions de l'UNESCO d'ici à 2017.

Soutien « sur mesure » pour répondre aux priorités et aux besoins spécifiques des pays

Le BIE prodiguera **une assistance technique sur mesure et des conseils sur les politiques** aux États membres engagés dans des processus de réforme et de changement des curricula, sur la base de leurs demandes. Des conseils et un appui ont été apportés en matière d'évaluation, de planification, de développement et de mise en œuvre des curricula de l'enseignement primaire/de base et secondaire conformément aux nouveaux enjeux, aux besoins et aux perspectives de développement. La priorité a en particulier été donnée au soutien du développement de visions progressives du curriculum (pourquoi, comment et ce que les élèves devraient apprendre) et dont le but est de traduire ces représentations dans des documents et matériels curriculaires pertinents (comme les directives sur le curriculum, les programmes d'études et les manuels scolaires).



Les principales initiatives que le BIE a mises en œuvre ces dix dernières années ont couvert plusieurs questions curriculaires et différentes régions, l'accent étant placé tout spécialement sur les pays pauvres ou en situation de post-conflit et de transition. Le Bureau a dispensé des conseils techniques, notamment pour soutenir des réformes globales du curriculum (en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, au Guatemala, en Irak, au Libéria, au Soudan et, plus récemment au Soudan du Sud) ; l'intégration de thèmes transversaux tels que l'éducation pour la paix et l'éducation à la citoyenneté dans les pays d'Afrique subsaharienne et au Bahreïn ; l'évaluation des manuels scolaires dans une perspective d'égalité entre les sexes (au Liban et au Vietnam) ; l'évaluation du curriculum (Pakistan) ; et l'éducation pour l'inclusion (dans les États arabes du Golfe, en Amérique latine et aux Caraïbes). Ces activités ont comporté différentes combinaisons de conseils politiques, de création et partage de connaissances, de formation et d'assistance technique.

Sur la base de l'expérience accumulée et des leçons tirées pendant plus d'une décennie d'initiatives ciblées, le BIE envisage une nouvelle phase pour mieux répondre aux attentes

et aux besoins des pays dans une perspective de moyen à long terme. Une attention particulière sera portée au soutien des processus à long terme afin de contribuer efficacement à des réformes globales, systématiques et durables du curriculum alignées sur l'apprentissage des élèves. Dans ce contexte, l'action du BIE se **centrera sur une conception, une mise en œuvre et une évaluation efficaces des curricula et sur certains domaines thématiques choisis**, avec une attention spéciale pour les pays pauvres et placés dans une situation de post-conflit.

Pour étayer les processus de changement et d'innovation en matière de curricula sur la base des besoins existants, le BIE actualisera et/ou systématisera les connaissances existantes et il produira de nouveaux outils, principes directeurs et/ou méthodologies pour la révision, l'évaluation et l'alignement des curricula. À compter de 2013, et en fonction des demandes, le BIE envisagera également la possibilité de soutenir d'autres organisations internationales et groupes de pays engagés dans des **initiatives d'harmonisation des curricula** et d'instaurer une collaboration avec eux.



Une base de connaissances solide informant et appuyant la prise de décision et les bonnes pratiques

PROGRAMME 2012-2017

La **valorisation et l'expansion de la base de connaissances relatives aux curricula** qui soutiennent également toutes les activités du BIE, consistent principalement à : élargir l'accès aux informations et aux ressources sur les curricula et les processus de développement curriculaires et en accroître l'utilisation ; augmenter la somme d'informations et de connaissances relatives aux curricula ainsi que les analyses des tendances et des questions curriculaires ; rationaliser les services et l'accès aux ressources afin d'atteindre un public plus large ; consolider le centre documentaire de référence et les services d'information et développer une plateforme en ligne pour faciliter la mise en commun des connaissances et les activités collectives.

Des fonds supplémentaires permettront au BIE de se doter d'une solide base de connaissances moyennant le renforcement des capacités internes et des partenariats pour la recherche et l'innovation. Ils lui donneront la possibilité de gérer des recherches de pointe à base factuelle, comme dans la revue *Perspectives*, et de préparer de nouveaux produits de la connaissance tels que, par exemple, des analyses situationnelles du développement curriculaire. Avec des fonds additionnels, le Bureau pourrait aussi faciliter et améliorer l'accès aux informations et ressources sur les processus et produits du développement curriculaire, du point de vue des évolutions politiques et des expériences et connaissances accumulées, et faciliter le partage des connaissances, des expériences et des compétences spécialisées dans le domaine du développement des curricula, en particulier, mais pas exclusivement, dans les pays du Sud. Il aurait également toute latitude d'élargir ses **services analytiques et consultatifs** (notamment, par exemple, les documents de politique générale,

les dossiers de recherche, les examens des publications, les documents de travail, les documents de réflexion). En outre, des capacités renforcées de partage des informations et d'échange (c'est-à-dire le mécanisme de centre documentaire de référence – *clearinghouse mechanism*) assureront un appui plus efficace aux activités du BIE destinées à perfectionner les réseaux pour faire le meilleur usage des compétences spécialisées pertinentes et des expériences existantes ; favoriser la prise de conscience, le renforcement des capacités, la coopération et l'assistance technique dans le domaine du curriculum ; et contribuer à la conception, l'examen et l'évaluation des politiques et processus de développement curriculaire.

La mise au point progressive d'un **mécanisme de centre documentaire de référence** facilitera l'accès et la récupération d'un large éventail d'informations et de ressources sur le curriculum et les processus de développement curriculaire. Pendant la phase initiale de son établissement (provisoirement fixée à 2012-2013), les activités devraient se centrer sur la mise en œuvre d'un site internet plus dynamique et d'une base de données qui rassemblera initialement plusieurs ressources du BIE, notamment les dossiers sur les pays, les profils des systèmes éducatifs tirés de la base de données des Données mondiales de l'éducation, la bibliothèque numérique de rapports nationaux, la collection de curricula (en particulier de cadres curriculaires), les outils de formation pour le développement curriculaire (par exemple, la Banque de ressources), des documents de travail, des alertes, des actualités et des liens vers les organismes du curriculum. Il sera nécessaire de classer les éléments de contenu par catégories et des outils sur le curriculum, comme un glossaire, une terminologie spécialisée et un thésaurus actualisé, seront donc préparés.



Pendant les phases successives de développement (en principe 2014-2015 et 2016-2017), le mécanisme du centre documentaire de référence permettra une mise en commun plus active des informations et des connaissances relatives au curriculum concernant divers partenaires, notamment des spécialistes et des institutions du curriculum, les bureaux hors Siège de l'UNESCO, les ministères de l'éducation, les commissions nationales et les chaires de l'UNESCO. D'ici à 2016-2017, le centre documentaire de référence sur les curricula commencera aussi à proposer des services à valeur ajoutée, qui pourront inclure, par exemple, une plateforme pour préparer et gérer un répertoire d'experts et de spécialistes ainsi que d'institutions, également dans le but de promouvoir la coopération Sud-Sud et d'élargir l'accès aux expériences et à l'expertise du Sud. Des occasions de création de réseaux numériques y compris les forums et les discussions en ligne sur des thèmes spécifiques, afin de faciliter la coopération entre usagers (groupes d'experts, groupes d'intérêt, communautés de pratique, etc.) peuvent aussi être offertes.

L'instauration de services supplémentaires, pouvant être conçus comme des modules qui enrichiront progressivement le centre documentaire de référence sur les curricula, dépendra des besoins et des intérêts des partenaires et des acteurs, ainsi que du montant des fonds disponibles. Les services prioritaires seront identifiés en collaboration avec les partenaires (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UNESCO) et fondés sur les contributions des utilisateurs. À partir de 2013, les outils pour évaluer les besoins et les priorités du point de vue des connaissances relatives au curriculum, et aussi pour recenser et prendre en charge les

besoins émergents dans les domaines du renforcement des capacités et de l'assistance technique, seront conçus et appliqués périodiquement.

Pendant la période 2012-2017, le BIE continuera de rassembler, de systématiser et de mettre à disposition les connaissances et informations sur le curriculum, tout en répondant aux besoins, priorités et demandes identifiés de la part des utilisateurs et des partenaires, ainsi qu'en apportant une valeur ajoutée avec des analyses des tendances curriculaires. Il mettra à jour des bases de données, comme les Données mondiales de l'éducation et les dossiers sur les pays, et étoffera les collections relatives aux curricula. Des services d'alerte seront produits régulièrement et le site internet du BIE sera constamment enrichi, notamment pour suivre le rythme des évolutions technologiques.

S'il est vrai que l'expansion progressive des services analytiques dépend, dans une large mesure, de la disponibilité de fonds supplémentaires, dès 2013, il sera possible d'exploiter la base existante de connaissances du BIE et son expérience accumulée, par exemple en organisant une enquête mondiale sur le temps d'instruction, en partenariat avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Des enquêtes mondiales devraient procurer des données dignes de foi pour guider les politiques, les réformes du curriculum et la recherche. Les initiatives futures seront affinées à la lumière des progrès accomplis et en se fondant sur les résultats obtenus par les évaluations périodiques du travail accompli, parmi lesquelles l'analyse de situation des processus de développement du curriculum.



PROGRAMME 2012-2017

Développer des synergies, stimuler les occasions de mise en réseau et faciliter le dialogue politique

Pour le BIE en tant que Centre d'excellence en matière de curricula, il est essentiel de resserrer les partenariats, de perfectionner les modalités de collaboration et de multiplier les possibilités de travail en réseau, en mettant l'accent sur les acteurs clés et les partenaires stratégiques, tout particulièrement les spécialistes du curriculum et les institutions, centres et départements chargés du développement curriculaire. Depuis sa création en 2005, la Communauté de pratique (COP) joue trois rôles majeurs. Premièrement, elle favorise les discussions interrégionales sur des questions intéressantes (par exemple définir un curriculum inclusif ; répondre à la diversité culturelle par le curriculum ; approches axées sur les compétences et curriculum) par des forums mondiaux en ligne qui rassemblent éducateurs et spécialistes du curriculum de différentes régions. Deuxièmement, elle encourage la production et le partage de connaissances, principalement par des études de cas qui sont incluses dans la Banque de ressources et publiées dans la revue Perspectives ou dans les documents de travail du BIE sur le curriculum. Troisièmement, elle facilite les échanges interrégionaux et régionaux sur des questions fondamentales qui influent sur les calendriers de l'éducation et du curriculum.

À partir de 2013, le BIE envisage une nouvelle phase fondée sur les priorités nationales et régionales au cours de laquelle il

s'emploiera à exploiter le potentiel de la COP comme communauté de concepteurs et de spécialistes du curriculum qui produisent et échangent autour de processus de réforme et de changement des curricula. Spécialement, en tirant profit de son vaste champ d'action, la COP sera progressivement transformée en **plaque tournante d'organismes et d'instituts du curriculum** venant de toutes les régions de l'UNESCO, dans le but de promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, en mettant en commun des visions, des expériences et des pratiques relatives aux principales questions curriculaires et en mobilisant une expertise de haut niveau. De plus, **un cycle de réunions régionales et sous-régionales** sur les problèmes et les tendances du curriculum sera lancé afin de permettre au BIE de mieux comprendre les besoins et les pratiques en matière de curriculum dans divers contextes, de dessiner les tendances régionales, sous-régionales et nationales, et de forger de nouveaux partenariats dans les différentes régions.

En outre, se basant sur les résultats initiaux du programme du Diplôme, le BIE créera des communautés de diplômés, d'animateurs/tuteurs et de spécialistes et experts de haut niveau qui participeront à la mise en œuvre des cours du Diplôme. Ces communautés sont conçues comme de petits groupes de réflexion qui guident les manières de voir le curriculum et les débats sur la question dans une perspective internationale comparée et mettent en commun leurs pratiques professionnelles pour définir un curriculum inclusif de qualité.



PROGRAMME 2012-2017

Enfin, depuis les années 30, le BIE organise les sessions de la Conférence internationale de l'éducation, **un forum majeur de dialogue politique pour les ministres de l'éducation** du monde entier. À l'avenir, on attend de la Conférence qu'elle devienne une tribune pour un nouveau groupe de réflexion créatif sur les priorités dans le domaine de l'éducation et qu'elle analyse et discute périodiquement des thèmes relatifs à la qualité de l'éducation, à l'équité, à l'accès et à l'inclusion à partir de différents points de vue. En même temps, le BIE continuera à **étudier et exploiter d'autres possibilités de dialogue politique**, notamment aux niveaux régional, sous-régional et national, en lien avec ses fonctions et activités centrales. Favoriser un dialogue politique basé sur des faits concrets entre les institutions et les parties prenantes peut tenir compte de points importants tels que : le rôle du curriculum comme outil pour définir et soutenir des conceptions et politiques de l'éducation ; l'alignement entre les réformes du curriculum et la formation des enseignants, en particulier en ce qui concerne les justifications, les objectifs et les stratégies d'apprentissage et d'enseignement ; et le partage d'une vision commune du développement curriculaire et de l'évaluation des curricula entre les départements chargés des curricula et les comités/conseils responsables des examens.

Le programme de travail proposé pour 2012-2017 dans les domaines d'action du renforcement des capacités, de l'assistance technique et conseils sur les politiques, et de la production et gestion des connaissances, est présenté dans les **schémas 5 à 7**. Le cadre stratégique d'ensemble du BIE pour 2012-2017 est résumé dans le **schéma 8**.



Schéma 5. Programme de travail 2012-2017: Développement des capacités

Résultats 2012-2017

1. Amélioration de la disponibilité d'outils de formation pour le renforcement des capacités en matière de curriculum

2. Préparation et organisation de diplômes accrédités de longue durée en conception et développement du curriculum

3. Développement de Communautés de Pratiques (CP) dans le domaine du curriculum

4. Augmentation de la production d'outils de formation thématiques soutenant l'innovation curriculaire

5. Augmentation de la production d'outils de formation thématiques

2012-2013

2014-2015

2016-2017

✓ Banques de ressources élaborées, utilisées et améliorées en anglais, français et espagnol (1)
 ✓ Cours de formation du diplôme mis en œuvre et améliorés en Afrique et en Amérique latine, près de 120 participants sont formés, 6 ateliers ont lieu dans 3 régions UNESCO, 75 % des diplômés et des participants aux ateliers ont amélioré leurs pratiques sur le lieu de travail (2)
 ✓ Les enseignants et les équipes des ministères de l'éducation sont formés (2)
 ✓ 3 échanges régionaux et inter-régionaux sont organisés, 2 partenariats sont conclus avec des agences et institutions de développement curriculaire, 8 membres de la CP ont produit des ressources sur les tendances, les problématiques et les pratiques du curriculum (3)
 ✓ Cadre d'orientation curriculaire et directives pour les enseignants élaborés (4)
 ✓ Les innovations et les changements thématiques dans les documents traitant du curriculum sont introduits (4)
 ✓ Des outils de formation sur le curriculum développé par l'enseignant et sur le développement curriculaire selon l'approche par compétences (5)

✓ Banques de ressources élaborées, utilisées et améliorées en arabe (1)
 ✓ Cours de formation du diplôme mis en œuvre et améliorés en Europe et dans les états arabes, près de 200 participants au diplôme sont formés, 10 ateliers ont lieu dans 4 régions UNESCO, 80% des diplômés et des participants aux ateliers ont amélioré leurs pratiques sur le lieu de travail (2)
 ✓ Les enseignants et les équipes des ministères de l'éducation sont formés (2)
 ✓ 4 échanges régionaux et inter-régionaux sont organisés, 4 partenariats sont conclus avec des agences et institutions de développement curriculaire, 10 membres de la CP ont produit des ressources sur les tendances, les problématiques et les pratiques du curriculum (3)
 ✓ Cadre d'orientation curriculaire et directives pour les enseignants élaborés (4)
 ✓ Les innovations et les changements thématiques dans les documents traitant du curriculum sont introduits (4)
 ✓ Des outils de formation sur les thèmes transversaux du curriculum à définir par les Etats membres (5)

✓ Banques de ressources élaborés, utilisés et améliorés en russe et chinois(1)
 ✓ Cours de formation du diplôme mis en œuvre et améliorés dans toutes les régions UNESCO, près de 240 participants au diplôme sont formés, 12 ateliers ont lieu dans toutes les régions UNESCO, 85% des diplômés et des participants aux ateliers ont amélioré leurs pratiques sur le lieu de travail (2)
 ✓ Les enseignants et les équipes des ministères de l'éducation sont formés (2)
 ✓ 5 échanges régionaux et inter-régionaux sont organisés, 6 partenariats sont conclus avec des agences et institutions de développement curriculaire, 12 membres de la CP ont produit des ressources sur les tendances, les problématiques et les pratiques du curriculum (3)
 ✓ Cadre d'orientation curriculaire et directives pour les enseignants élaborés (4)
 ✓ Les innovations et les changements thématiques dans les documents traitant du curriculum sont introduits (4)
 ✓ Des outils de formation sur les thèmes transversaux du curriculum à définir par les Etats membres (5)

Indicateurs (produits)

CONTRIBUE EGLEMENT A (TRANSVERSAL)

Des partenariats resserrés pour optimiser l'utilisation de ressources, de compétences spécialisées et d'expériences pertinentes.

Des possibilités multipliées de mise en réseau pour faciliter et soutenir le partage et le transfert des connaissances

Une coopération et des échanges sous-régionaux, régionaux et internationaux renforcés

SUIVI ET EVALUATION

(EVALUATIONS PERIODIQUES, EXAMENS & ENQUETES D'UTILISATEURS)



Schéma 6. Programme de travail 2012-2017: Assistance technique et Conseil sur les politiques

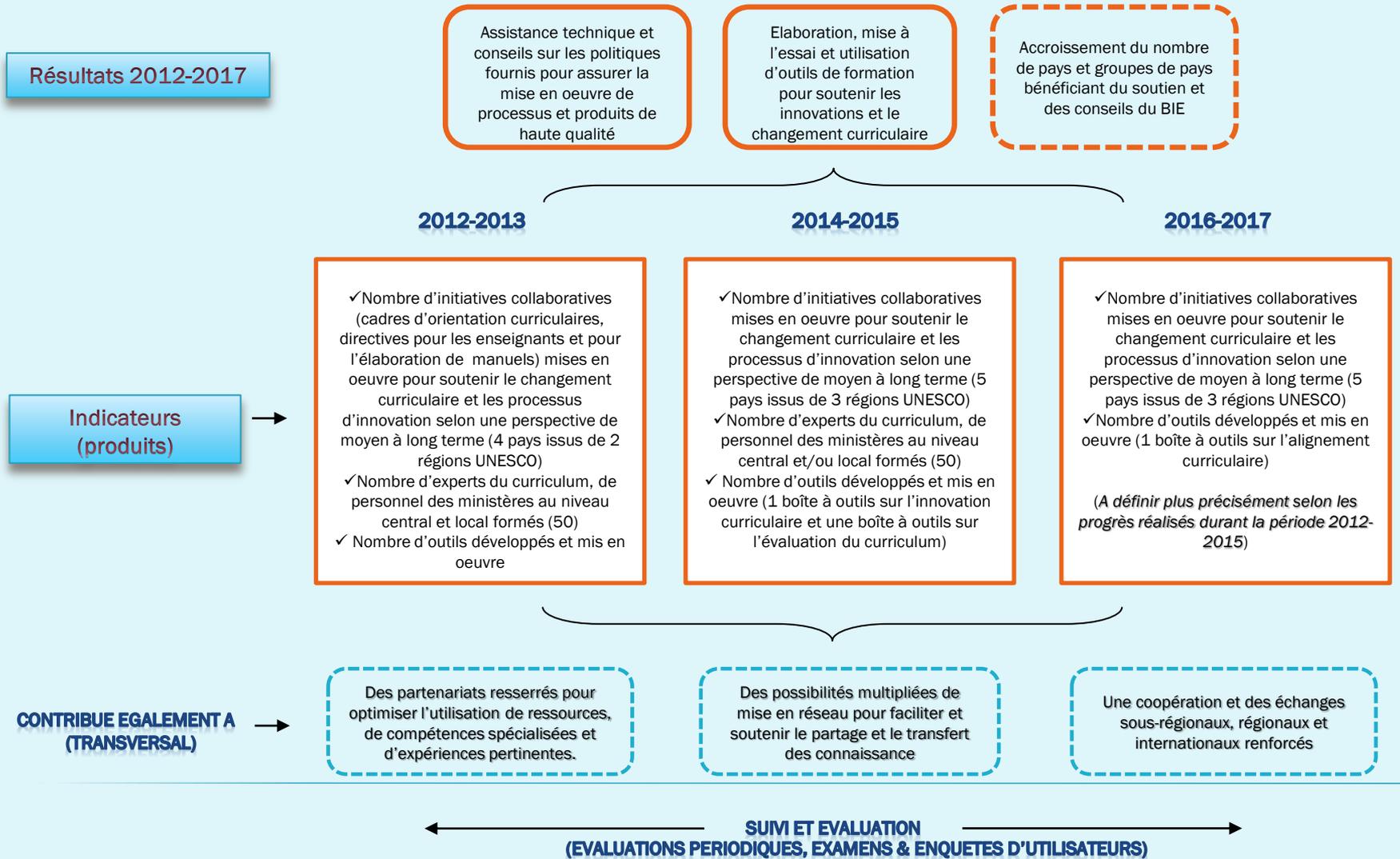


Schéma 7. Programme de travail 2012-2017: Production et gestion des connaissances

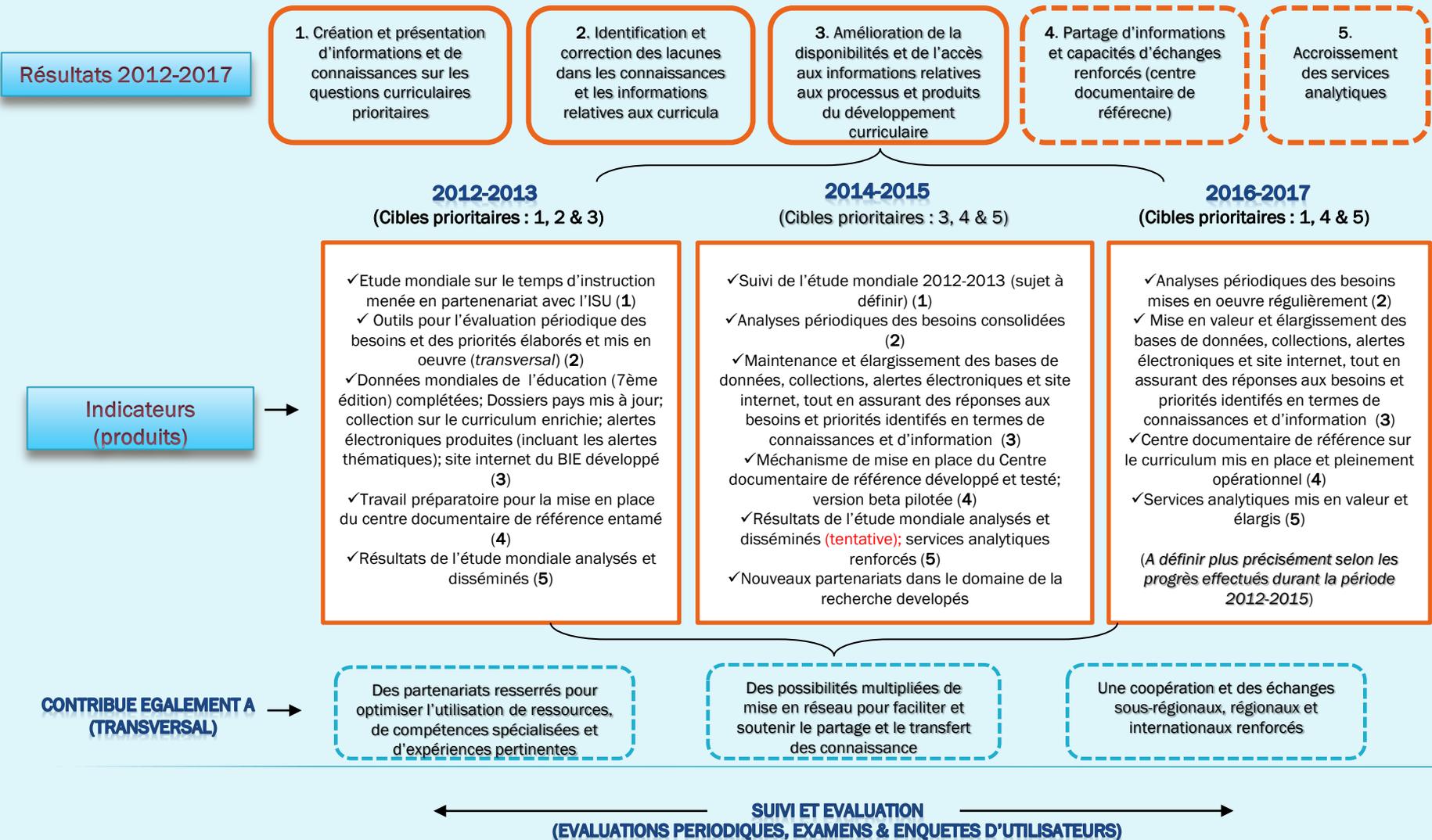
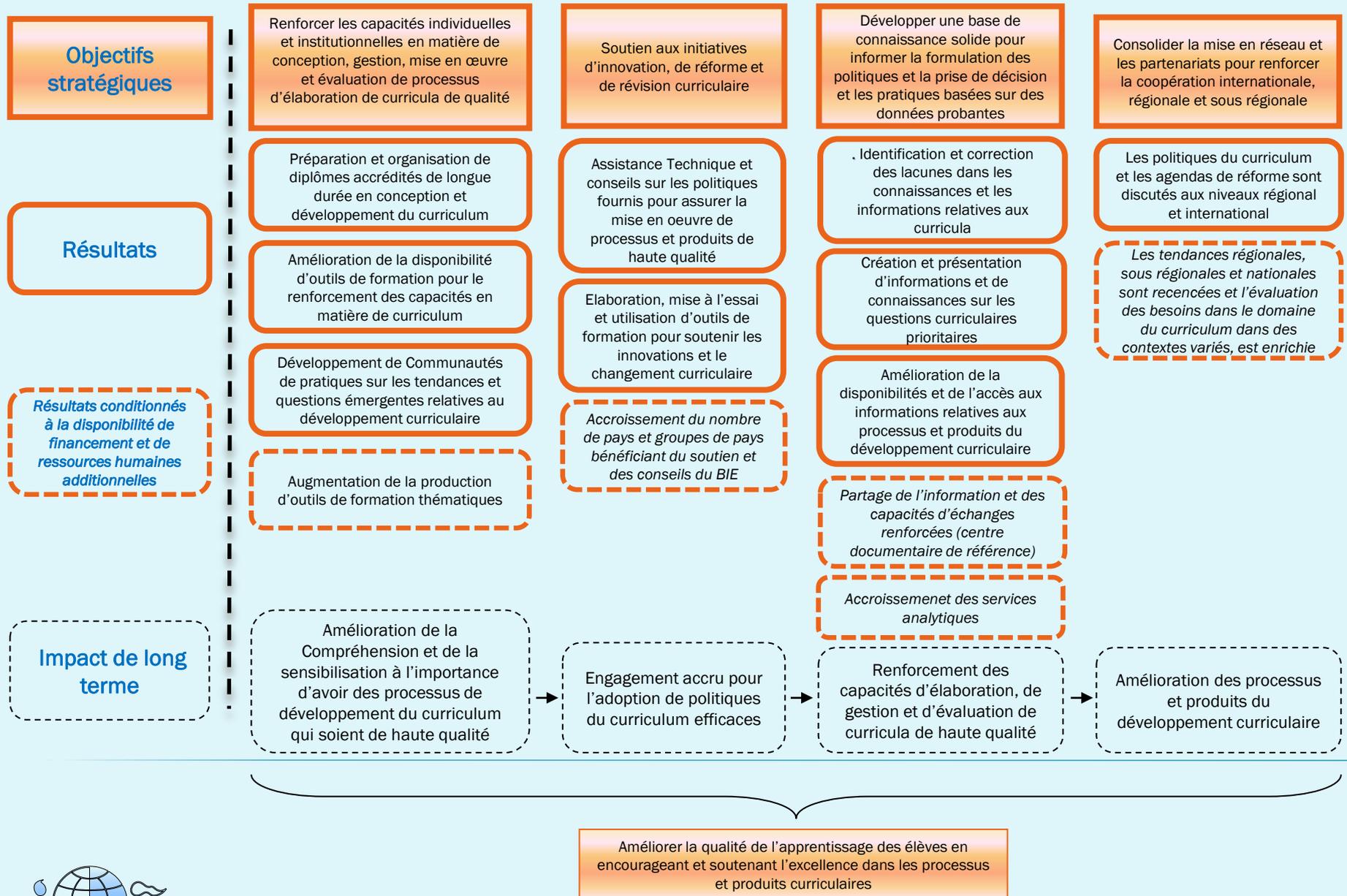


Schéma 8. Cadre stratégique d'ensemble du BIE 2012-2017



**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET DU PERSONNEL

8.3

Structure organisationnelle et du personnel du BIE

1. Une décision importante pour l'avenir du BIE a été prise lors de la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011 avec l'adoption unanime de la Stratégie visant à faire du Bureau International d'Education (BIE) un Centre d'excellence (CE) en matière de curricula (document 36 C/18).
2. Lors de sa 61e session (en janvier 2012), le Conseil du BIE a noté que le BIE devra réviser et, le cas échéant, redéfinir sa structure organisationnelle afin qu'elle reflète de manière logique et permette une gestion efficace de ses fonctions en tant que Centre d'excellence, tel que prévu par le document 36 C/18. Prenant note des étapes préliminaires à la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence entreprises par la Directrice et le personnel du BIE, y compris l'Évaluation organisationnelle rapide [*Rapid Organizational Assessment - ROA*] et l'examen des programmes, le Conseil a demandé à la Directrice du BIE de mener un examen complet de la structure organisationnelle et du personnel du BIE conjointement avec le Bureau de gestion des ressources humaines de l'UNESCO ; réexaminant les descriptions des profils du personnel, la classification des postes ainsi que les arrangements contractuels possibles, et ce, dans le but de présenter une nouvelle structure organisationnelle lors de la 62e session du Conseil du BIE.
3. Lors de sa dernière réunion qui a eu lieu les 27 et 28 septembre 2012, le Bureau du Conseil du BIE a reconnu les progrès réalisés dans l'élaboration de projections en termes de ressources humaines afin de mettre en place la structure organisationnelle et du personnel du BIE, et a pris note de la proposition préliminaire d'organigramme présentée par ces projections. Il a également demandé à la Directrice du BIE de procéder à l'examen de la structure organisationnelle et du personnel du BIE conjointement avec le Bureau de gestion des ressources humaines de l'UNESCO, en tenant compte des commentaires du Bureau du Conseil afin de présenter une nouvelle version de la structure organisationnelle au Président du Conseil du BIE. Le Président consultera ensuite les autres membres du Conseil par le biais des 6 vice-présidents en vue d'obtenir une décision consensuelle qui sera présentée lors de la 62e session du Conseil.
4. L'examen de la structure organisationnelle et du personnel du BIE opéré par un consultant externe de haut niveau recommandé par le Bureau de gestion des ressources humaines de l'UNESCO, a eu lieu à Genève du 12 au 14 novembre 2012. Les principales recommandations résultant de cette révision sont résumées dans les paragraphes suivants.
5. Les éléments clés de la structure proposée sont basés sur la mise en relation des fonctions liées à chaque programme afin de former trois domaines programmatiques stratégiques : (i) un groupe fournissant des services de haut niveau aux parties prenantes et acteurs concernés (« Services pour les Etats membres dans le domaine du curriculum ») ; (ii) une fonction de recherche et développement des politiques (« Recherche et développement des

politiques dans le domaine du curriculum ») ; et (iii) un groupe pour la gestion des données et la diffusion d'informations (« Centre documentaire de référence – *clearinghouse* – et gestion des informations »). L'examen a recommandé que le BIE organise ses activités autour de ces trois domaines prioritaires, chacun dirigés par un professionnel de haut-niveau (P-5). Néanmoins, il faut reconnaître que la mise en place effective de cette structure finale dépendra des efforts de mobilisation de ressources en cours.

6. D'après l'examen réalisé en novembre dernier, la seconde préoccupation centrale consiste à faire en sorte que la structure prévoie un nombre et un niveau adéquat de postes essentiels qui permettraient à l'organisation d'acquérir les savoir-faire et les compétences nécessaires pour assurer le leadership de ses programmes, une masse critique de compétences en matière de curriculum et ainsi renforcer sa crédibilité et son autorité dans les domaines éducatif et du curriculum. Le nombre de postes financés par le budget régulier au sein de la nouvelle structure sera légèrement réduit par rapport aux niveaux de 2011-2012 (8 postes, poste de directeur inclus) et passera à 7 postes. En outre, il est prévu une réduction du nombre de postes des Services généraux (financés par le budget régulier de l'UNESCO) de 6 à 4. L'accroissement des postes prévu par la nouvelle structure devra être financé par des ressources extrabudgétaires mobilisées progressivement au cours de biennaux successifs. Un financement fiable et prévisible des postes essentiels est une condition centrale pour un leadership crédible et durable des programmes et pour soutenir les Etats membres. Cela constitue par conséquent également une condition primordiale pour l'établissement d'un Centre d'excellence. Les postes essentiels correspondent à des postes critiques pour, à la fois l'affirmation d'un leadership et l'apport de compétences professionnelles de haut niveau dans le domaine du curriculum. Faire en sorte que le BIE dispose des postes essentiels nécessaires, occupés par un personnel aux compétences et aptitudes requises adéquates, est primordial afin d'assurer la continuité et la durabilité des programmes en cours. La qualité et l'expertise renforcent la crédibilité et la capacité de l'organisation à faire autorité en matière de conseil aux Etats membres, ce qui constitue la caractéristique principale d'un Centre d'excellence. Les postes essentiels désignent donc ces postes permettant de fournir également une continuité et une durabilité des capacités dans le domaine du curriculum. De tels postes doivent être établis à travers des arrangements contractuels offrant moins d'incertitude, qui soient fixes et non pas renouvelables annuellement tels que les engagements au titre d'un projet (*Project Appointment—PA*). Bien qu'il ait été proposé que l'un des postes vacants actuel, dont le processus de recrutement est en cours, soit pourvu grâce à ce type d'engagement, l'examen de la structure organisationnelle et du personnel a fortement soutenu le point de vue du BIE et les conclusions de la ROA pour qu'il soit pourvu par un contrat financé par le budget régulier. Dans le cas présent, le principal problème réside dans le fait que, si ce poste est pourvu par un PA, cela compromettrait la capacité du BIE à assurer la continuité et la durabilité de l'un de ses postes de *leadership* clé, ce qui est essentiel pour la crédibilité et l'établissement de partenariats avec les réseaux du BIE et les communautés de pratiques.

7. L'examen de la structure organisationnelle et du personnel a recommandé que le poste de Directeur, des trois Coordonnateurs de programme principaux (P-5), d'Administrateur, et des quatre postes des Services généraux soient tous maintenus en tant que postes essentiels, avec un engagement à durée déterminée. Actuellement, il existe également deux postes P-2 financés par le budget régulier selon la structure organisationnelle 2011-2012 (postes tous deux pourvus). L'examen a recommandé que lorsque des changements de personnel auront lieu pour ces postes, il sera envisagé de transformer l'un de ces postes en un PA afin de maintenir toutes les positions de P-5 comme postes essentiels financés par le budget régulier. En dehors des postes actuellement financés par le budget régulier, l'examen a également recommandé que tout futur accroissement du personnel soit financé par des ressources extrabudgétaires et, par conséquent, pourvu par des PA.

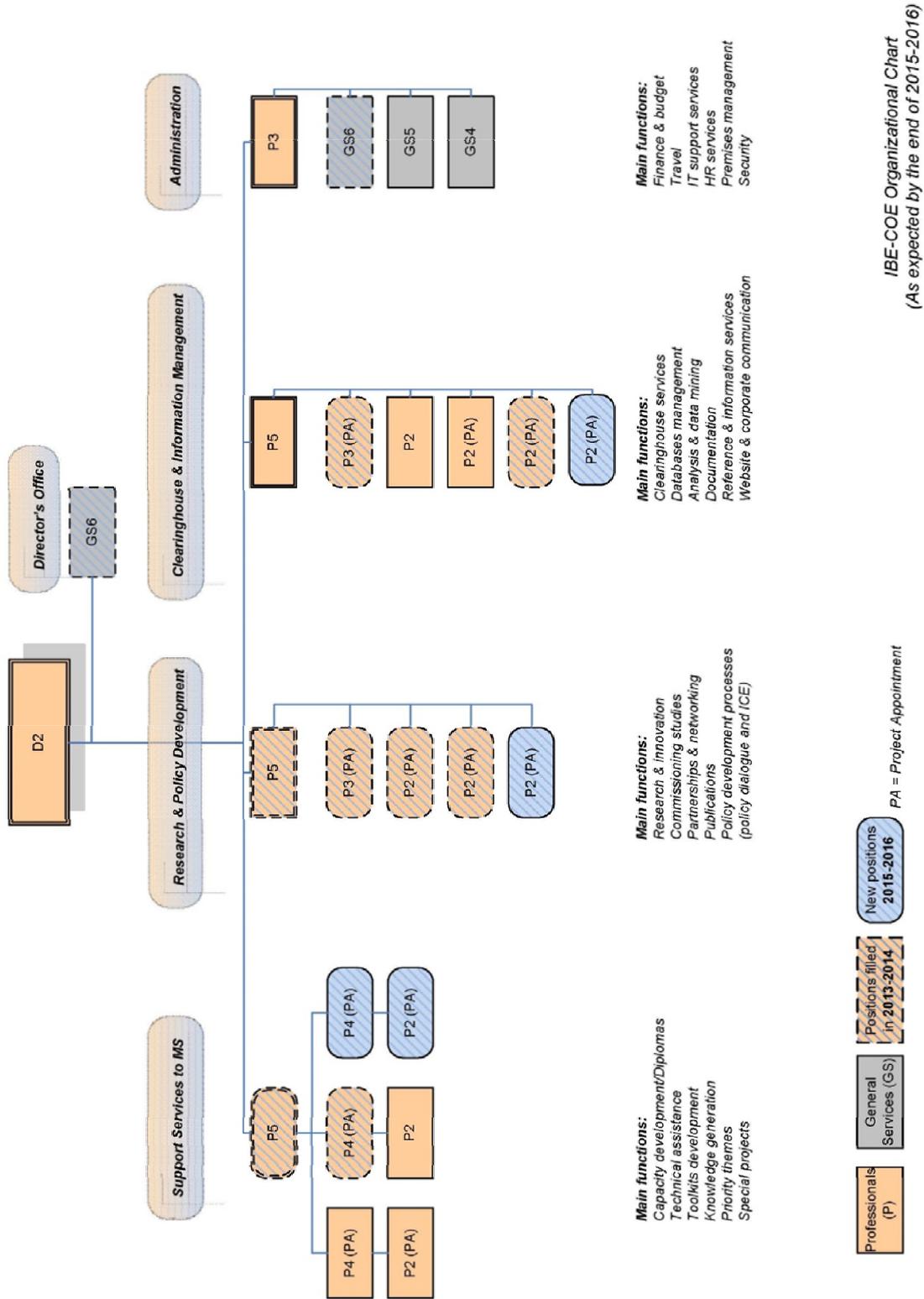
8. L'examen a reconnu que les ressources additionnelles nécessaires pour fournir pleinement les services prévus par de tels arrangements ne seront pas disponibles immédiatement. Il a donc été recommandé que la structure soit introduite progressivement au fur et à mesure que les postes additionnels seront pourvus au cours de deux biennaux (quatre ans) en fonction de la mobilisation de financements extrabudgétaires. Enfin, l'examen a recommandé que la priorité soit donnée à la fois au recrutement d'un personnel compétent (*leadership* dans la mise en œuvre des programmes, *leadership* professionnel ; capacité à communiquer les messages de l'organisation ; aptitude à nouer des partenariats ; capacité à mobiliser des ressources ; capacité à gérer des équipes pluridisciplinaires ; compétences en matière de gestion des connaissances et de l'information) mais aussi, parallèlement, au développement des compétences du personnel actuel grâce à un programme de perfectionnement professionnel continu.

9. A la lumière des éléments ci-dessus, il est proposé que le Conseil du BIE adopte les décisions suivantes lors de sa 62e session :

Concernant la structure organisationnelle et du personnel, le Conseil du BIE :

- **Prend connaissance des recommandations de l'examen de la structure organisationnelle et du personnel entreprise en novembre 2012 ;**
- **Approuve la nouvelle structure organisationnelle et du personnel du BIE qui figure dans le schéma annexé, ajustée en accord avec les changements introduits dans la « Stratégie et plan de travail du BIE 2012-2017 » requis par la décision 8.2 ci-dessus;**
- **Demande à la Directrice du BIE que la mise en œuvre de la nouvelle structure organisationnelle et du personnel du BIE, en tenant compte de la flexibilité accrue permise par les nouveaux arrangements contractuels, soit progressivement introduite à partir de 2013 à l'appui d'efforts pour une mobilisation de ressources.**

Figure 1



IBE-COE Organizational Chart
 (As expected by the end of 2015-2016)



Annexe VIII
UNESCO/BIE/C.62/Inf.5
Genève, 18 décembre 2012
Original : anglais

**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

**EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DU PERSONNEL
DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Examen de la structure et du personnel du Bureau international d'éducation Rapport Final

1. Historique

À la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2011, la Conférence a décidé à l'unanimité que le BIE devrait être transformé en un Centre d'excellence en matière de curricula.

À la suite de cette décision, le Conseil du BIE a entériné en janvier 2012 un plan de mise en œuvre établissant les objectifs et les stratégies nécessaires pour faire du BIE un Centre d'excellence (UNESCO/BIE/C.61 Inf4). En outre, le Bureau du Conseil du BIE a examiné un ensemble de priorités stratégiques des programmes pour la période 2012-2017, lors de sa réunion en septembre 2012. En prélude à ce processus décisionnel, un examen externe (Groupe Mannet – Évaluation rapide organisationnelle) a été réalisé en juillet 2011 afin de présenter au Conseil et à la Direction du BIE une évaluation de haut niveau de la stratégie, de la conception et des pratiques de gestion du BIE.

Lors de sa 61e session en janvier 2012, le Conseil a demandé qu'il soit procédé à un examen complet de la structure organisationnelle et du personnel du BIE, afin de réexaminer les descriptions des profils du personnel, la classification des postes ainsi que les arrangements contractuels possibles, et ce, dans le but de présenter une nouvelle structure organisationnelle lors de la 62e session du Conseil du BIE en 2013. Le présent document est le rapport de cet examen de la structure organisationnelle et du personnel du BIE, entrepris par un consultant externe indépendant à Genève, du 12 au 14 novembre 2012.

2. Structure organisationnelle et du personnel nécessaire à la transformation du BIE en un Centre d'excellence

Les éléments ci-après en matière d'organisation et en matière de gestion des ressources humaines sont essentiels à la création et à la durabilité d'un Centre d'excellence :

2.1 Une structure liée et axée sur des objectifs et stratégies programmatiques

Un premier principe est que la stratégie organisationnelle et les priorités programmatiques devraient être les fondements de la structure organisationnelle globale. Il est donc important d'aligner la structure organisationnelle sur les priorités de programmes. L'examen stratégique entériné par le Conseil du BIE a défini les principaux domaines prioritaires de programmes ci-après, pour veiller à ce que le BIE devienne un Centre d'excellence en matière de curricula.

i. Priorités de programmes

- Renforcement des capacités
- Assistance technique
- Gestion des connaissances et diffusion via un Centre documentaire de référence (*clearinghouse*)
- Recherches en matière de curriculum
- Dialogue politique et élaboration des politiques
- Partenariats, réseaux et communautés de pratiques.

ii. Structure proposée – S’organiser pour répondre aux principales priorités de programmes

Les éléments clés de la structure sont basés sur la mise en relation des fonctions liées à chaque programme afin de former trois domaines programmatiques stratégiques

- Un groupe fournissant des services de haut niveau aux parties prenantes (*stakeholders*)
- Une fonction de recherche et de développement des politiques
- Un groupe pour la gestion des données et la diffusion d’informations.

Chacun de ces programmes clés sera dirigé par un professionnel de haut niveau (P-5).

a. Services curriculaires aux États membres

La responsabilité primordiale est d’assurer la prestation aux États membres de services curriculaires fiables et crédibles. Ces services peuvent revêtir plusieurs formes, notamment des projets phares qui reposent sur le développement des capacités nationales, l’organisation de cours diplômants en matière de curricula, des ateliers ou réunions sur des questions curriculaires ou éducatives spécifiques, ou sous forme d’assistance technique aux autorités nationales de l’éducation pour la conception ou la réforme de curricula.

Fonctions clés :

- Renforcement des capacités – organisation de cours diplômants, de formations et d’ateliers sur les questions curriculaires
- Assistance technique – appui aux États membres pour les réformes curriculaires et la conception de curricula nationaux
- Développement de boîtes à outils
- Production de connaissances
- Programmes et projets spéciaux.

b. Recherche et développement des politiques dans le domaine du curriculum

Il s’agit d’un programme clé qui exige un renforcement et une augmentation des ressources, en particulier dans les domaines de la recherche et du développement des politiques en matière de curriculum. Ce domaine du programme contient également le développement et l’élargissement de réseaux et partenariats à l’échelle mondiale et l’approfondissement du concept de communautés de pratiques. Développer le dialogue et des partenariats avec les instituts nationaux chargés des curricula, la collecte des données par les universités et les réseaux des États membres, le dialogue stratégique et le retour d’information des programmes de renforcement des capacités et d’assistance technique : tous ces éléments deviendront un aspect critique de la tâche du BIE.

Fonctions clés :

- Recherche et innovation en matière de curriculum
- Lancement d'études
- Partenariats et mise en réseau (y compris le développement des communautés de pratiques)
- Élaboration des politiques (et notamment le dialogue politique au sein de la CIE)
- Publications clés.

c. Centre documentaire de référence (*clearinghouse*) et gestion des informations

Ce domaine du programme développe et maintient des bases de données et des informations à l'échelle mondiale sur les curricula et les questions liées aux curricula, qui sont disponibles et diffusées aux États membres, aux parties prenantes et aux partenaires du BIE par l'intermédiaire d'un Centre documentaire de référence du BIE. L'une des principales priorités consiste à élaborer et mettre en pratique le concept et les systèmes d'appui en ligne (Internet) du Centre documentaire de référence. Il faudra pour cela d'importants investissements dans le développement des systèmes et la technologie de l'information, afin de mettre en place le Centre documentaire.

Fonctions clés :

- Développement du Centre documentaire de référence et gestion de ses services, en particulier la diffusion de l'information aux parties prenantes
- Gestion des bases de données
- Services analytiques et exploitation des données
- Textes de référence, documentation et services d'information
- Site internet, communications internes et organisationnelles.

Il est recommandé que le BIE s'articule autour de ces trois domaines prioritaires, tout en tenant compte du fait que la réalisation de la structure finale dépendra des efforts permanents de mobilisation des ressources. La **Figure 1. Structure organisationnelle du BIE 2015/2016** représente la structure organisationnelle proposée pour répondre à ces besoins.

2.2 Une structure qui offre une capacité de base d'encadrement et de grandes compétences – les ressources en personnel nécessaires pour appuyer le BIE en tant que Centre d'excellence

La seconde question centrale consiste à faire en sorte que la structure prévoit un nombre et un niveau adéquat de postes essentiels qui permettraient à l'organisation d'acquérir les savoir-faire et les compétences nécessaires pour assurer le leadership de ses programmes, une masse critique de compétences en matière de curriculum et ainsi renforcer sa crédibilité et son autorité dans les domaines éducatif et du curriculum. Il est malheureux, toutefois, que ce besoin de développer et de renforcer les compétences et aptitudes nécessaires survienne au moment où l'UNESCO et le BIE sont confrontés à de graves contraintes budgétaires, ce qui constitue un risque pour l'objectif de la transformation du BIE en Centre d'excellence. Par exemple, par rapport aux montants budgétaires de 2011, il y a eu une réduction de la contribution de l'UNESCO au budget ordinaire de 775 000 dollars, soit 31 %. En conséquence, le BIE a dû se concentrer sur

une importante réduction budgétaire en 2012, tout en cherchant à réorienter sa direction stratégique et à renforcer ses compétences de base en matière de curricula, de recherche et de politique.

Le nombre de postes professionnels financés par le budget ordinaire au sein de la nouvelle structure proposée sera légèrement réduit par rapport aux niveaux de 2011/2012 (8 postes professionnels, y compris le poste de Directeur) et passera à 7 dans la nouvelle structure. En outre, il est prévu une réduction du nombre de postes des Services généraux (financés par le budget ordinaire) de 6 à 4. L'accroissement des postes prévu par la nouvelle structure devra être financé par des ressources extrabudgétaires mobilisées progressivement au cours de biennaux successifs.

- **Postes essentiels d'un Centre d'excellence**

Un financement fiable et prévisible des postes essentiels est une condition centrale pour un leadership crédible et durable des programmes et pour soutenir les États membres. Cela constitue par conséquent également une condition centrale pour l'établissement d'un Centre d'excellence.

Les postes essentiels correspondent à des postes qui ont une importance cruciale, à la fois pour l'affirmation du leadership et pour l'apport de compétences professionnelles de haut niveau dans le domaine du curriculum. Il est primordial de veiller à ce que le BIE dispose des postes essentiels nécessaires, occupés par un personnel aux compétences et aptitudes requises adéquates, afin d'assurer la continuité et la durabilité des programmes en cours. La qualité et l'expertise renforcent la crédibilité et la capacité de l'organisation à faire autorité en matière de conseil aux États membres, ce qui constitue la caractéristique principale d'un Centre d'excellence. Les postes essentiels sont donc ceux qui permettent de fournir également une continuité et une durabilité des capacités dans le domaine du curriculum. De tels postes doivent être pourvus à travers d'arrangements contractuels offrant moins d'incertitude, qui soient continus et non pas renouvelables annuellement tels que les engagements au titre d'un projet.

Il a été proposé par l'UNESCO (Secteur de l'éducation) qu'un poste essentiel dont la vacance a été annoncée et pour lequel le processus de recrutement est en cours, soit maintenant pourvu au moyen d'un engagement au titre d'un projet. Le présent examen appuie fermement l'avis de la Direction du BIE et les conclusions de l'évaluation du Groupe Marnet, à savoir que la nomination sur ce poste devrait se faire sur la base d'un poste du budget ordinaire. Dans le cas présent, le principal problème réside dans le fait que, si ce poste est pourvu par un engagement au titre d'un projet, limité au budget annuel, cela compromettrait la capacité du BIE à assurer la continuité et la durabilité de l'un de ses postes de leadership clé, qui est pourtant essentiel pour asseoir sa crédibilité et établir des partenariats avec les réseaux du BIE et les communautés de pratiques.

Il est recommandé que le poste de Directeur, les postes des trois Coordonnateurs de programme principaux (P-5), de l'Administrateur, et les quatre postes des Services généraux soient tous maintenus en tant que postes essentiels, avec un engagement à durée déterminée. Actuellement, il existe également deux postes P-2 financés par le budget ordinaire selon la structure organisationnelle 2011-2012 (postes tous deux

pourvus). **Il est recommandé que**, lorsqu'interviendront des changements de personnel pour ces postes, il soit envisagé de transformer l'un de ces postes en un engagement au titre d'un projet, afin de maintenir toutes les positions de P-5 comme postes essentiels financés par le budget ordinaire.

En dehors des postes actuellement financés par le budget ordinaire, **Il est recommandé que** tout futur accroissement du personnel soit financé par des ressources extrabudgétaires et, par conséquent, pourvu par des nominations au titre d'un projet.

2.3 Culture interne et méthodes de travail

Comme il a été expliqué dans le rapport du Groupe Mannet, il est essentiel que le BIE adopte des méthodes de travail qui encouragent des approches en collaboration et basées sur le travail d'équipe.

- Les exigences en matière d'aptitudes et de compétences devraient également viser la polyvalence au sein du personnel essentiel, ce qui encouragera la souplesse et l'interchangeabilité en fonction de l'évolution des demandes et des besoins.
- Les approches basées sur le travail d'équipe (approches souples et adaptatives) appuieront également l'approche permettant de mettre en place des équipes transfonctionnelles sur des questions et des projets qui exigent la participation et la contribution de diverses unités du BIE.

Un grand nombre des fonctions assignées à des entités de programmes individuelles sont liées au travail d'autres unités, et il convient de faire une distinction entre la tutelle des programmes (chargée de diriger le programme et de rendre compte des résultats) et les équipes de travail qui impliquent d'autres unités du BIE. Il y a plusieurs domaines dans lesquels ce mode de fonctionnement sera essentiel, par exemple :

- Développement des communautés de pratiques – conduit par l'unité de recherche et développement des politiques dans le domaine du curriculum, mais auquel participent également de manière active les services de curricula.
- Développement de la fonction de gestion de l'information et du système de Centre documentaire de référence en matière de curriculum – conduit par le Groupe du Centre documentaire de référence en matière de curriculum mais doit également impliquer les services curriculaires aux États membres, ainsi que la recherche sur les curricula et le développement des politiques afin de définir les données qui doivent être saisies et gérées.
- Gestion du processus de développement des politiques – conduit par le Service de recherche et de développement des politiques dans le domaine du curriculum, mais impliquant activement les deux autres unités.
- Les stratégies de communication et de mobilisation des ressources sont des questions qui exigeront la participation active de tous les gestionnaires de programme.

- La gestion des connaissances est un processus important qui devrait être au centre des travaux du BIE. La gestion des connaissances consiste essentiellement à faciliter les processus par lesquels le savoir est créé, partagé et utilisé dans les organisations. À ce titre, la création d'un environnement de savoir exige généralement que l'on change les valeurs et la culture organisationnelle, que l'on change les comportements des personnes, et que l'on offre aux personnes un accès facile entre elles et aux ressources informationnelles pertinentes. Le savoir est l'un des principaux outils des travaux du BIE, et en tant qu'organisation du savoir, le BIE doit exploiter pleinement ses avantages comparatifs comme intégrateur multinational, forum rassembleur et neutre pour promouvoir un meilleur accès aux connaissances et en améliorer la circulation.

Tous les secteurs du BIE devraient participer aux travaux sur l'élaboration de processus et de comportements qui favorisent la gestion des connaissances. Le développement des connaissances se fera par la recherche curriculaire, par le retour d'information de l'évaluation des programmes exécutés pour les États membres, et ces connaissances seront diffusées grâce aux mécanismes de gestion et d'échange des informations.

3. Arrangements transitoires ou mise en place progressive de la nouvelle structure organisationnelle

Il est reconnu que les ressources additionnelles nécessaires pour fournir pleinement les services prévus par de tels arrangements ne seront pas disponibles immédiatement. **Il est donc recommandé que** la structure soit introduite progressivement au fur et à mesure que les postes additionnels seront pourvus au cours de deux biennaux (quatre ans), en fonction de la mobilisation de financements extrabudgétaires.

3.1 Structure actuelle et création de postes – 2012

L'effectif actuel est résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

Postes professionnels financés par le budget ordinaire (poste de Directeur inclus)	8
Engagements au titre d'un projet	3
Services généraux – Postes du budget ordinaire	6
Total	17

Dans la structure actuelle en 2012 (voir **Figure 2**. Structure organisationnelle 2012), plusieurs aspects seront modifiés lors de la restructuration de l'organisation :

- a) Il y a actuellement 8 lignes de responsabilité qui remontent jusqu'au Directeur (y compris le personnel d'appui) et il faut une structure qui permettra au Directeur de déléguer la responsabilité de programmes clés à des gestionnaires principaux de programmes. En même temps, la structure ne regroupe ni ne concentre de manière adéquate les fonctions connexes sous la responsabilité de gestionnaires principaux de programmes dédiés.

- b) Il y a un renforcement significatif de la capacité de l'organisation à entreprendre des recherches curriculaires, par l'intermédiaire de réseaux internationaux sur l'éducation et les curricula, afin d'établir des partenariats et des communautés de pratiques, ainsi qu'un processus permanent de développement des politiques.
- c) Il y a une réduction (de 2) des postes d'appui des services généraux, mais avec une augmentation correspondante de cinq postes professionnels financés par des fonds extrabudgétaires.

3.2 Structure et création des postes – 2013-2014

Il est recommandé qu'à la suite de l'approbation de la structure organisationnelle révisée, les mesures ci-après soient prises afin de mettre en œuvre les nouveaux arrangements, qui porteront les effectifs aux niveaux suivants :

Sommaire des postes en 2013-2014

Postes professionnels financés par le budget ordinaire (poste de Directeur inclus)	7
Engagements au titre d'un projet	9
Services généraux – Postes du budget ordinaire	4
Total	20

Grâce à ces mesures, il sera possible de définir les fonctions clés de la nouvelle structure et de doter les domaines de programmes prioritaires en ressources en 2012 et 2014 (voir Figure 3. Structure organisationnelle du BIE 2013/2014).

- a) La mise en place formelle de la nouvelle structure organisationnelle à compter du 1^{er} janvier 2013.
- b) La reconnaissance du BIE parmi les parties prenantes et la communauté internationale de l'éducation comme Centre d'excellence exige un éventail suffisamment large de programmes et des compétences approfondies (masse critique) pour être capable de répondre aux besoins principaux des États membres en matière d'éducation et de curricula. Pour cette raison, il est proposé que les ressources du BIE soient considérablement étoffées à compter de 2013 pour mettre en place ces programmes et déployer une expertise adéquate.
- c) Reclassement d'un poste de spécialiste des programmes (Renforcement des capacités) de P-4 à P-5 afin de mettre en place un chef d'équipe pour les services curriculaires aux États membres.
- d) Une réduction de deux postes des services généraux financés par le budget ordinaire, à savoir :
 - Abolition d'un poste G-4 au Centre documentaire de référence et gestion des informations
 - Abolition du poste G-6 d'Assistant principal aux publications, au cabinet du Directeur.
- e) Une augmentation de six postes P à financement extrabudgétaire (sous réserve de financement) comme suit :
 - Un poste P-3 au Service de recherche et développement des politiques dans le domaine du curriculum

- Deux postes P-2 au Service de recherche et développement des politiques dans le domaine du curriculum
- Un Responsable de programme P-4 aux services curriculaires aux États membres, avec responsabilité du renforcement des capacités
- Un poste P-3 au Centre documentaire de référence et gestion des informations
- Un poste P-2 au Centre documentaire de référence et gestion des informations.

3.3 Achèvement de la transition progressive à la structure complète 2015/2016

On prévoit que la création de quatre postes P supplémentaires en 2015/2016 répondra à une croissance de la demande de services du BIE. Cela est particulièrement vraisemblable en ce qui concerne le programme de renforcement des capacités, où l'on s'attend à ce que la croissance exige deux équipes régionales.

Sommaire des postes - Situation actuelle en 2015-2016

Postes professionnels financés par le budget ordinaire (poste de Directeur inclus)	7
Engagements au titre d'un projet	13
Services généraux – Postes du budget ordinaire	4
Total	24

La mise en œuvre complète de la structure organisationnelle au cours du biennium 2015/2016 comprendra les mesures suivantes :

- Création d'un poste P-4 afin d'intensifier le Renforcement des capacités, poste articulé autour de deux équipes régionales (Équipe 1 – Amérique latine et Afrique et Équipe 2 – Asie et États arabes).
- Création d'un poste P-2 à l'unité Centre documentaire de référence et gestion des informations
- Création d'un poste P-2 aux Services curriculaires aux États membres

Création d'un poste P-2 au Service de recherche et développement des politiques dans le domaine du curriculum

4. Mobilisation des ressources

L'aptitude du BIE à mobiliser des financements extrabudgétaires sera un élément déterminant crucial pour le succès de ses efforts en vue de devenir un Centre d'excellence en matière de curricula au cours des quatre prochaines années. Le statut de Centre d'excellence exige une base de financement solide, stable et renforcée autour de ses directions stratégiques principales et priorités de programme. Les principaux avantages comparatifs du BIE pour la mobilisation des ressources doivent être :

- son rôle dans l'apport de contributions équilibrées et basées sur des éléments probants, dans le cadre des débats complexes et sensibles sur l'éducation aux niveaux régional et national ;
- sa fonction d'instance neutre pour la prestation d'avis de haute qualité et objectifs sur les questions curriculaires et d'éducation ;

- la qualité, le calibre et l'intégrité du personnel technique, dont les membres peuvent devenir des catalyseurs actifs du développement des meilleures pratiques dans le domaine curriculaire au niveau national ;
- une aptitude démontrée à nouer des partenariats et mettre en place des réseaux en collaboration.

Étant donné la nature critique de cette question et les défis auxquels le BIE est confronté dans ce domaine, il est suggéré que le BIE :

- i. élabore une stratégie et un plan complet de marketing et de communication axés sur les donateurs principaux et basés sur des succès concrets ;
- ii. diffuse à large échelle le plan de marketing et de communication afin de communiquer de manière cohérente des messages clés concernant la mobilisation des ressources ;
- iii. élabore un ensemble de lignes directrices en matière de communication à l'intention de tout le personnel de la catégorie professionnelle, pour les aider à participer à des activités de communication liées à la mobilisation des ressources ;
- iv. veille à ce que les agents de haut niveau (P4/P5) incluent dans leurs plans de travail l'obligation d'appuyer les activités de mobilisation de ressources en tant qu'activité de l'organisation.

5. Aptitudes et compétences principales exigées d'un Centre d'excellence

5.1 Compétences professionnelles/spécialisées

Le BIE aura atteint l'excellence lorsqu'il sera reconnu qu'il réussit à répondre de manière exemplaire aux besoins de ses États membres et des parties prenantes. L'excellence suppose des résultats professionnels et de programme de haute qualité, parallèlement à la crédibilité, au respect et au leadership entre les pairs et au sein des réseaux mondiaux sur l'éducation et le curriculum. L'excellence se traduit également et visiblement dans la capacité renforcée de générer des partenariats et de motiver d'autres entités en vue de la réalisation des objectifs du BIE.

Afin d'atteindre ces niveaux d'excellence, il est escompté que tous les agents occupant des postes principaux auront des compétences professionnelles et techniques de haut niveau, en particulier des connaissances approfondies des questions curriculaires et d'éducation, notamment la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes. Tous les postes principaux de direction de programme exigeront ces compétences et cette expertise afin d'offrir souplesse et polyvalence dans la prestation d'avis et de services de programmes aux États membres.

5.2 Compétences de base

L'attitude traditionnelle consistant à définir le « personnel excellent », toutefois, uniquement en termes de spécialisation professionnelle substantielle ou spécialisation technique seulement, ne suffit plus dans le contexte de l'évolution rapide des besoins en matière de curriculum et des demandes des parties prenantes. Pour garantir l'excellence,

il faut qu'en plus d'un niveau élevé de compétences professionnelles, le personnel soit capable de déployer efficacement toute une gamme de **compétences de base**, notamment :

- **leadership** dans la mise en oeuvre des programmes, **leadership** professionnel
- capacité à **communiquer** les messages de l'organisation
- aptitude à nouer des **partenariats**
- aptitude à **mobiliser et obtenir** des ressources
- capacité à gérer des équipes **pluridisciplinaires**
- compétences en matière de **gestion des connaissances et de l'information**.

Cette combinaison de connaissances substantielles spécialisées et de compétences de base constitue la base de la prestation efficace de services de qualité et en temps opportun aux commettants et aux clients. Pour le BIE, certains des domaines prioritaires de compétence et d'expertise exigés, compte tenu des difficultés que le Bureau rencontre pour développer son rôle comme Centre d'excellence, sont les suivants :

1. compétences en matière de communication et d'expression
2. compétences en matière de mobilisation des ressources, de sensibilisation et de commercialisation
3. conception, développement, mise en oeuvre, suivi et évaluation de projets
4. gestion de l'information, et notamment analyse des données
5. développement de systèmes d'accès et de diffusion en ligne sur Internet (à l'appui du Centre documentaire de référence).

Il est donc recommandé que la priorité soit donnée au recrutement de personnel ayant ces compétences et aptitudes de base, tout en développant ces éléments chez les agents en service, grâce à un programme permanent de développement du personnel.

5.3 **Besoins de formation et de développement du personnel**

Pour développer et maintenir la pertinence et la qualité des compétences identifiées ci-dessus, il faudra investir davantage dans le développement et la formation du personnel. Cet investissement sera nécessaire pour mettre en place un programme permanent de développement professionnel continu. Cet élément est important pour que le BIE conserve des compétences et des connaissances de pointe dans le domaine du curriculum. Pour que le BIE acquière de nouvelles connaissances et compétences, il doit se voir comme une « organisation de l'apprentissage ».

Il est recommandé que soit adopté un programme de perfectionnement professionnel continu prescrivant les mesures spécifiques suivantes:

- i. Il devrait être exigé de chaque membre du personnel qu'il participe à au moins une activité utile de développement du personnel chaque année. Les détails spécifiques devraient être discutés entre le superviseur et le membre du personnel dans le cadre du programme de gestion des performances
- ii. Les responsables du domaine du curriculum et de l'éducation devraient être invités de manière régulière à animer des séminaires ou à faire des présentations

- à l'intention du personnel du BIE sur des sujets d'actualité ou l'évolution dans le domaine des curricula ou de l'éducation
- iii. Le personnel professionnel devrait être encouragé à être actif dans les associations professionnelles pertinentes dans le domaine de l'éducation et des curricula et, toutes les fois que cela est possible, à participer à des conférences ou symposiums pertinents dans le domaine de l'éducation/curriculum
 - iv. La culture interne du BIE devrait encourager le personnel à partager les connaissances et les compétences entre collègues, y compris les enseignements tirés de projets de renforcement des capacités et d'assistance technique et de mission, ainsi que du partage des connaissances avec des communautés de pratiques et des réseaux curriculaires. Ainsi, le BIE deviendra une organisation de l'apprentissage dans le cadre de processus de gestion active des connaissances.

6. Profils des membres du personnel pour les postes clés suivants

Les pièces jointes 1 à 4 sont des projets de fonctions et de profils des compétences pour les postes clés suivants :

- P-5 Services d'appui aux États membres
- P-5 Recherche et développement des politiques dans le domaine du curriculum
- P-5 Centre documentaire de référence et gestion des informations
- P-4 Renforcement des capacités
- P-4 Assistance technique

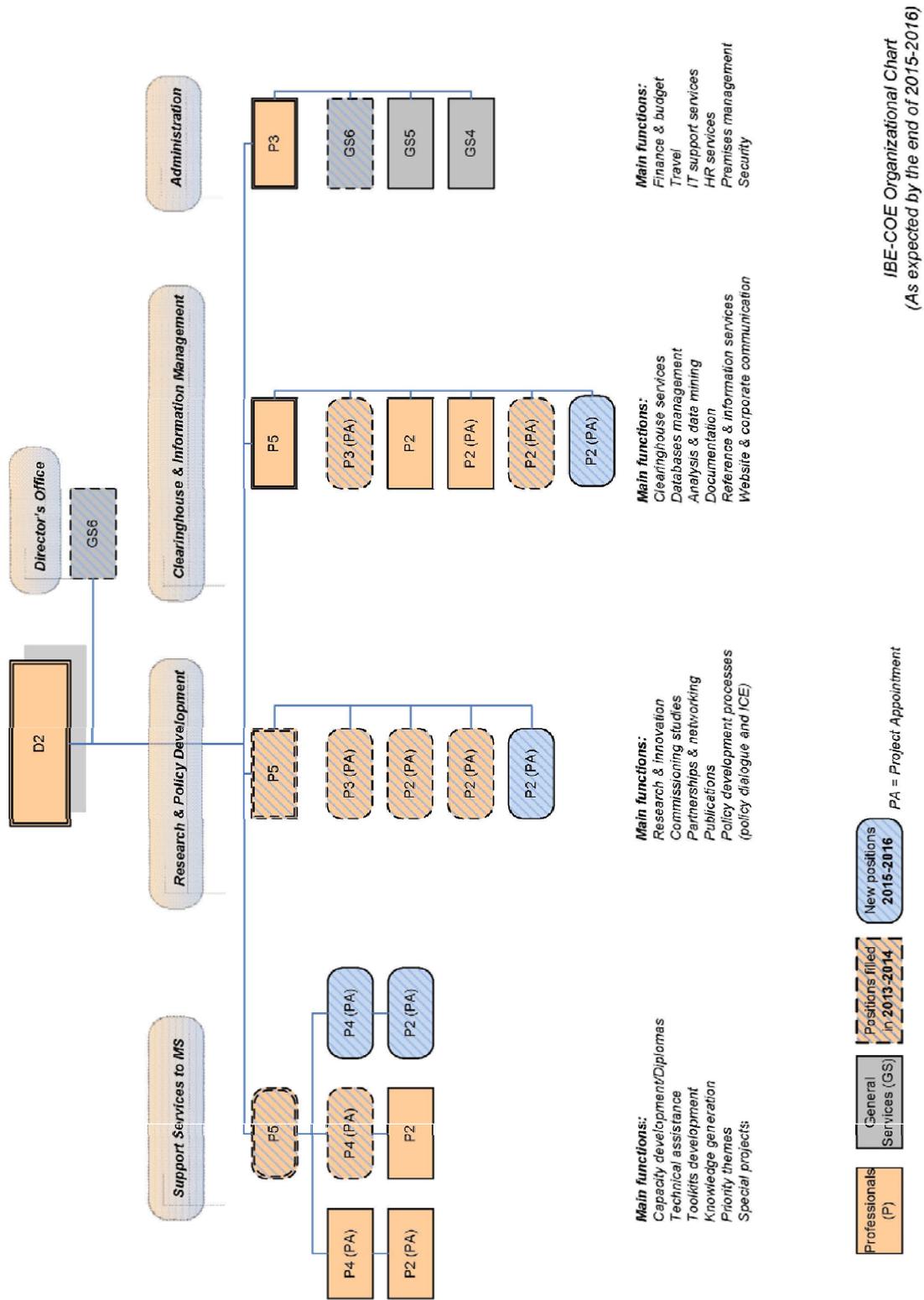
7. Recommandations

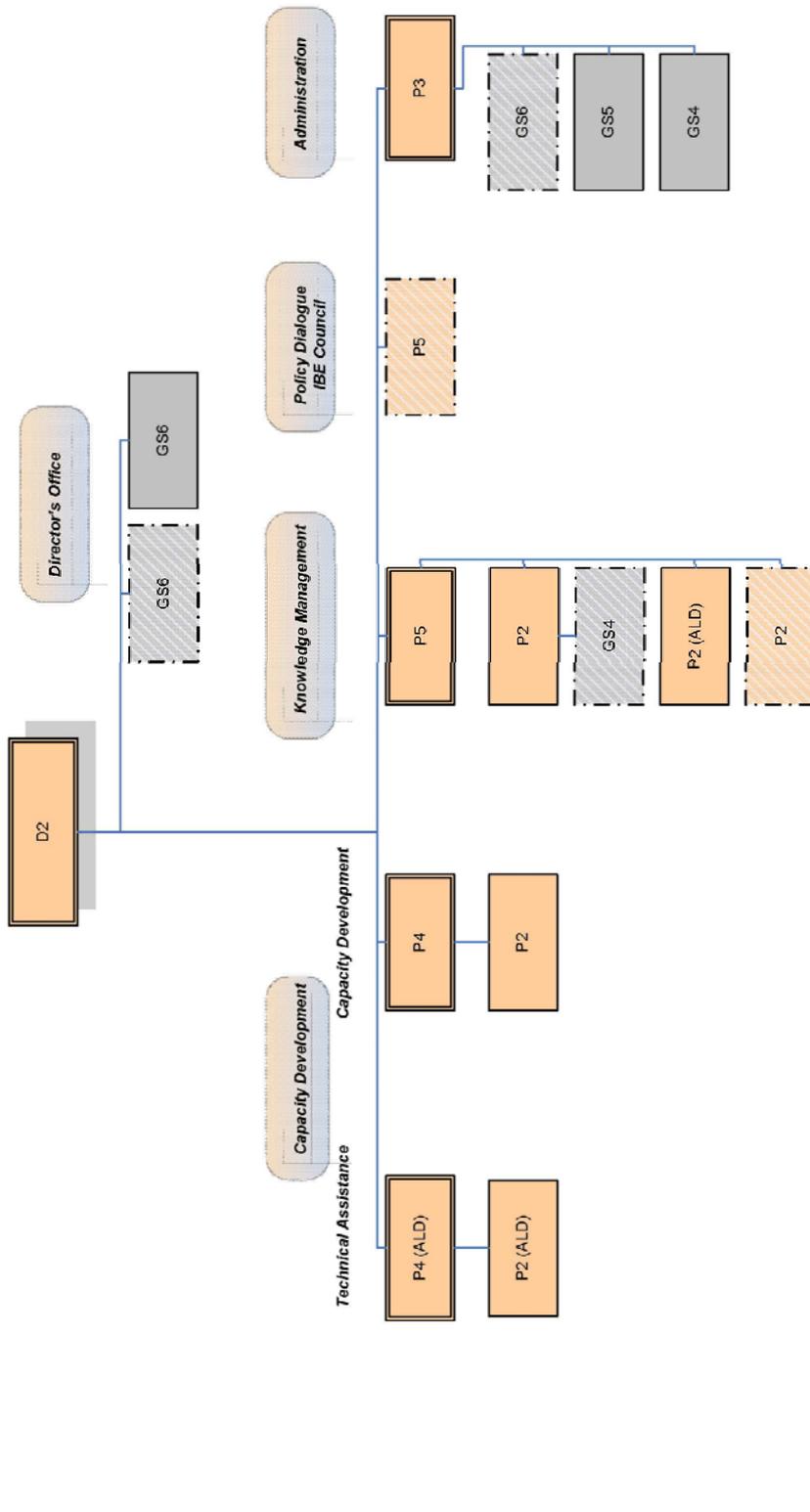
Il est recommandé :

1. que le BIE s'articule autour des trois domaines de programmes prioritaires, énoncés dans la section 1 du rapport, et basés sur la structure exposée dans la **Figure 1. Structure organisationnelle du BIE 2015/2016**, dans le cadre de la nouvelle organisation qui sera être officialisée à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
2. que lorsqu'interviendront des changements de personnel pour ces postes, il soit envisagé de transformer l'un de ces postes en un engagement au titre d'un projet, afin de maintenir tous les postes de P-5 comme postes essentiels financés par le budget ordinaire ;
3. que tout futur accroissement du personnel soit financé par des ressources extrabudgétaires et, par conséquent, pourvu par des nominations au titre d'un projet ;
4. que la structure soit progressivement mise en place au fur et à mesure que les postes additionnels seront pourvus au cours de deux biennaux (quatre ans) ;
5. que la priorité soit donnée au recrutement de personnel ayant des compétences et aptitudes de base, mais aussi, parallèlement, au développement des compétences du personnel actuel grâce à un programme de perfectionnement professionnel continu.

Douglas Smith
Consultant en gestion des ressources humaines
Civita Castellana, Italie. 6 décembre 2012

Figure 1

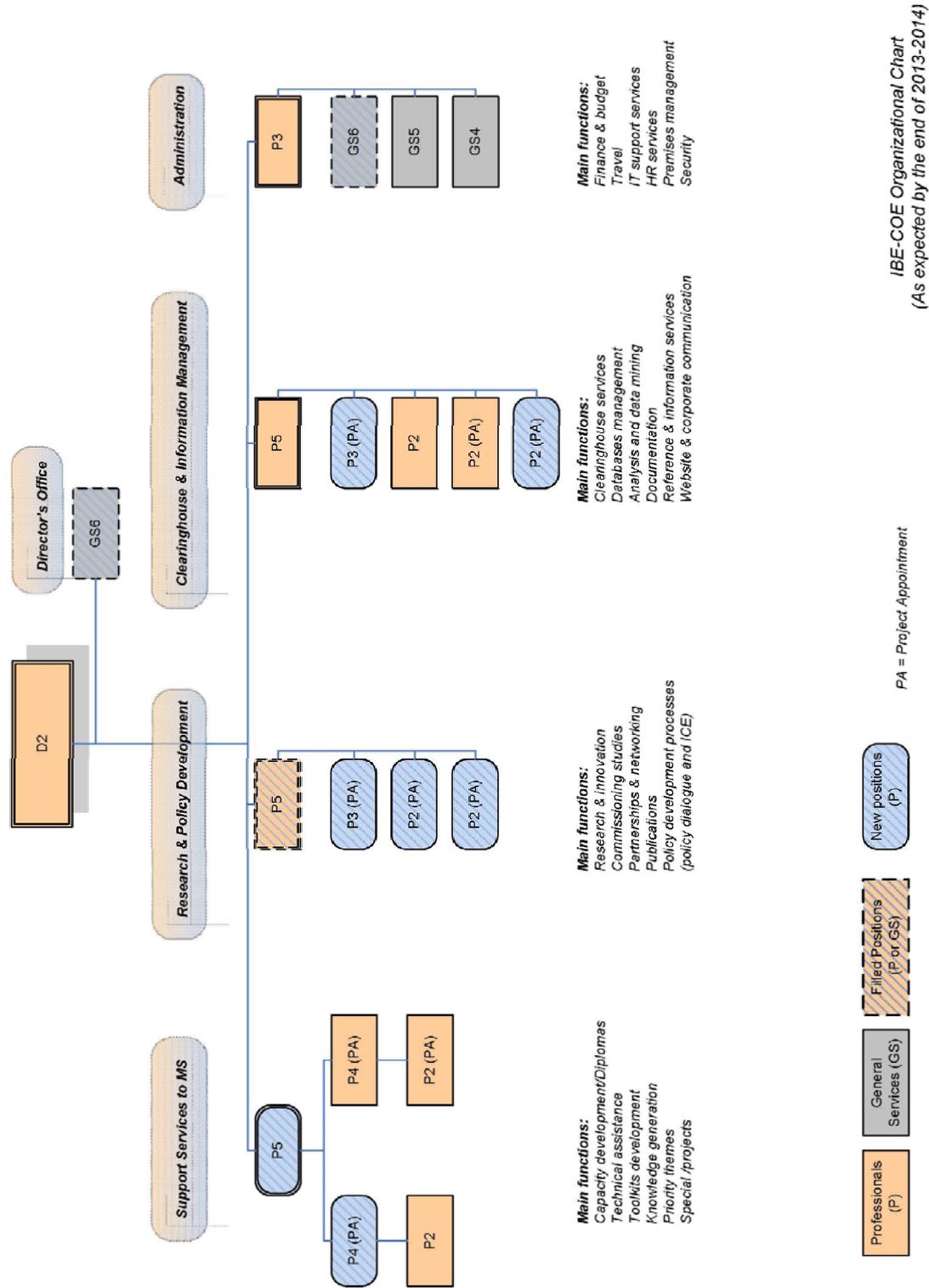




Professionals (P)
General Services (G, core posts)
Vacant position (P or GS)
 ALD = Appointment of Limited Duration

IBE Organizational Chart
 (as of September 2012)

Figure 3



**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

GOUVERNANCE

8.4

LA GOUVERNANCE DU BIE

1. A la suite de l'adoption par la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO de la Stratégie visant à faire du Bureau international d'éducation (BIE) un Centre d'excellence en matière de curricula (Résolution 36C/18), le Conseil du BIE a décidé, lors de sa 61e session (Genève, 25-27 janvier 2012), de mettre en place un Groupe de travail (GT) composé d'un représentant de chacun des six groupes électoraux, venant s'ajouter à la directrice du BIE et à un représentant du Secteur de l'éducation. Concernant la gouvernance du BIE, le Conseil du BIE a confié au GT le mandat suivant en ligne avec le point C3 du document 36 C/18: « Afin d'assurer la direction et le suivi efficaces et effectifs du BIE en tant que Centre d'excellence, le Conseil du BIE devrait engager un processus d'examen de son actuelle structure de gouvernance et, s'il y a lieu, de développer, proposer et assurer le soutien à une nouvelle structure. Quelle que soit cette structure, elle devrait à la fois maintenir le principe de la représentation géographique et une expertise de haut niveau en matière d'éducation dans le processus de prise de décisions relatives aux programmes et aux priorités du BIE ».

2. Le Conseil a élu les représentants du Bahreïn, du Brésil, de la Bulgarie, de la Chine, du Sénégal et de la Suisse comme membres du Groupe de travail et a décidé de confier la fonction de Président du GT à la Suisse. Le Conseil a aussi décidé de déléguer exceptionnellement au Bureau du Conseil le pouvoir de prendre les décisions consensuelles nécessaires en ce qui concerne les priorités du programme, la structure organisationnelle, le dialogue politique et la gouvernance en vue de mettre en œuvre la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence, étant entendu que les membres du bureau consulteront leurs groupes respectifs, dont ils refléteront l'opinion, avant de prendre des décisions.

3. Lors de la réunion du Bureau du Conseil (septembre 2012), suite à l'adoption des décisions concernant l'examen global de la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du Bureau international d'éducation (BIE) un Centre d'excellence en matière de curricula, le Président du Conseil du BIE a demandé au Président du Groupe de travail, S.E. l'ambassadeur R. Imhoof (Suisse), de présenter les conclusions principales du GT sur la gouvernance du BIE. Après avoir rappelé le mandat du GT, le Président a brièvement fait référence au travail du GT (dont le processus de concertation a également inclus quatre consultations). Dans son rapport, le GT a conclu qu'« une nouvelle gouvernance du BIE, davantage en adéquation avec les fonctions du BIE en tant que Centre d'excellence, devra prendre en compte les cinq principes suivants : i) la représentation des Etats membres et leur implication directe dans le processus de prise de décision ; ii) une répartition géographique équitable ; iii) une expertise de haut niveau en matière d'éducation ; iv) des partenariats renforcés avec des institutions extérieures pertinentes ; et (v) un équilibre entre les sexes. » Considérant l'implication des Etats membres dans le processus de définition et d'adoption de la « Stratégie du Centre d'excellence » et du rôle clé qu'ils joueront dans le processus de son financement et de sa mise en œuvre, le GT a proposé une nouvelle structure de gouvernance du BIE composée de « six membres élus par la Conférence générale et représentant les groupes électoraux régionaux de l'UNESCO ainsi que huit membres additionnels désignés par la Directrice générale. Après consultation avec les États membres, tous seront choisis pour leur haute compétence dans le domaine de l'éducation, en lien avec les objectifs du BIE en tant que Centre d'excellence, en portant une attention particulière à l'équilibre entre les sexes et à une répartition géographique équitable. Des huit membres désignés par la Directrice générale, deux membres seront des représentants d'institutions extérieures clés (par exemple d'autres organisations intergouvernementales).»

4. Le Président du GT a demandé au Bureau du Conseil de discuter et éventuellement de parvenir à un consensus sur la recommandation à émettre. Il a également souligné le fait qu'un état membre avait exprimé une opinion divergente pendant les consultations et que le Secteur de l'éducation de l'UNESCO avait partagé sa position avec les membres du GT.

5. Au cours d'un débat franc, ouvert et fructueux, tous les membres et observateurs du Bureau du Conseil ont félicité le GT et le Président pour le travail accompli. Tous les participants se sont mis d'accord sur le fait que la mise en œuvre de la Stratégie impliquerait de nombreux changements et un processus de transformation progressive qui doit aussi se refléter au niveau de la gouvernance. Un accord général s'est fait à propos des principaux critères à prendre en compte, à savoir : la représentation des Etats membres, une répartition géographique équitable, une expertise de haut niveau et un équilibre entre les sexes. Par ailleurs, tous les participants ont reconnu que la composition actuelle du Conseil du BIE (c'est-à-dire 28 membres) devait être reconsidérée. En lien avec cela, il a été rappelé que le Conseil du BIE est l'organe directeur le plus large des Instituts de catégorie 1 puisque les autres conseils d'administration sont habituellement composés de 12 membres et opèrent en utilisant deux langues de travail (l'anglais et le français) au lieu des six langues officielles de l'Organisation, ce qui les rend plus efficaces et moins onéreux. D'autres propositions concernant la taille que devrait avoir la nouvelle instance de gouvernance du BIE (entre un minimum de six et un maximum de 20 membres) ont été discutées et viennent s'ajouter à la recommandation du GT.

6. En conclusion de ce débat productif, le Président du Conseil du BIE a noté avec satisfaction qu'il y avait un accord général sur la nécessité de changement et qu'une recommandation consensuelle possible pouvait se situer autour de 12 membres ; recommandation devant être considérée plus en avant avec les autres membres du Conseil par le biais des six vice-présidents.

7. Ainsi, il est proposé que le Conseil du BIE adopte les recommandations suivantes :

- **Prend note du mandat confié au Groupe de travail (point C3 du document 36 C/18)**
- **Prend connaissance du rapport du Groupe de travail ;**
- **Tient compte des commentaires des membres du Bureau du Conseil lors de sa réunion en septembre 2012, des commentaires des observateurs lors de cette réunion ainsi que des consultations menées par le Président du Conseil du BIE;**
- **Recommande que le Conseil du BIE devrait être composé de 12 membres, dont 6 membres élus par la Conférence générale de l'UNESCO (un membre issu de chacun des six groupes régionaux), 6 membres nommés par la Directrice générale (un membre issu de chacun des six groupes régionaux) ; que le Conseil devrait disposer d'un Bureau composé du Président du Conseil et de deux Vice-présidents ; et que les langues de travail devraient être l'anglais et le français ;**
- **Demande instamment qu'une attention particulière soit portée à l'expertise de haut niveau en matière d'éducation ainsi qu'à l'équilibre entre les sexes dans la section des candidats au Conseil du BIE.**



**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

DIALOGUE POLITIQUE ET CIE

8.5

LE DIALOGUE POLITIQUE ET LA CIE

1. A la suite de l'adoption par la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO de la Stratégie visant à faire du Bureau international d'éducation (BIE) un Centre d'excellence en matière de curricula (Résolution 36 C/18), le Conseil du BIE a décidé, lors de sa 61e session (Genève, 25-27 janvier 2012), de mettre en place un Groupe de travail (GT) composé d'un représentant de chacun des six groupes électoraux, venant s'ajouter à la directrice du BIE et à un représentant du Secteur de l'éducation. Le Conseil du BIE a confié au GT le mandat en ligne avec le point B5 du document 36C/18 : « le BIE devrait promouvoir le dialogue politique avec un accent particulier sur la Conférence internationale de l'éducation (CIE), forum de dialogue politique essentiel des ministres de l'éducation. »
2. Le Conseil a élu les représentants du Bahreïn, du Brésil, de la Bulgarie, de la Chine, du Sénégal et de la Suisse comme membres du Groupe de travail et a décidé de confier la fonction de Président du GT à la Suisse. Le Conseil a aussi décidé de déléguer exceptionnellement au Bureau du Conseil le pouvoir de prendre les décisions consensuelles nécessaires en ce qui concerne les priorités de programme, la structure organisationnelle, le dialogue politique et la gouvernance en vue de mettre en œuvre la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence, étant entendu que les membres du Bureau consulteront leurs groupes respectifs, dont ils refléteront l'opinion, avant de prendre des décisions.
3. Lors de la présentation des résultats principaux du travail effectué autour de cette question, le Président du Groupe de travail a reconnu que le GT n'avait pas formulé de proposition spécifique et que le mécanisme de financement de la CIE devait encore être déterminé. Le GT a toutefois été en mesure d'atteindre un consensus sur plusieurs aspects significatifs. Considérant en particulier que le dialogue politique est essentiel, le GT a proposé de maintenir la CIE comme une conférence ministérielle également ouverte à la participation d'autres acteurs et parties prenantes importants, et ce, dans la perspective d'enrichir le dialogue ministériel et d'élargir l'éventail des débats pour y inclure des préoccupations sociétales plus larges. Le GT a également recommandé que la CIE ait lieu régulièrement, de préférence tous les quatre à six ans, afin d'analyser de manière périodique et de discuter des thèmes relatifs à la qualité de l'éducation, l'équité, l'accès et l'inclusion. En outre, le GT a suggéré de favoriser l'implication du Secteur de l'éducation au sein d'un processus planifié d'organisation de futures sessions de la CIE pour mieux contribuer à la mise en œuvre programmatique des priorités de l'UNESCO. Enfin, et concernant le mécanisme de financement – qui demeure une préoccupation essentielle – le GT a recommandé qu'il devait être demandé aux Etats membres, et éventuellement à d'autres acteurs concernés, de mettre du personnel à disposition (par le biais des détachements par exemple) pendant les deux années précédant la CIE afin de constituer une équipe chargée de son organisation. L'organe directeur du BIE devra également jouer un rôle plus important dans la préparation de la Conférence.
4. Au cours de la discussion, les participants se sont mis d'accord sur la pertinence de la CIE pour le dialogue politique, qui devrait également être liée aux activités et fonctions principales du BIE. Certains participants ont insisté sur la nécessité d'éviter les chevauchements et répétitions, de se montrer plus précis et ciblé, et enfin de donner plus d'importance à l'efficacité et aux résultats, même si l'évaluation des résultats et de l'efficacité de conférences globales, la CIE y compris, n'est pas une tâche aisée. Les participants ont également réitéré le fait que la CIE était partie intégrante de la « Stratégie Centre d'excellence » et qu'elle devrait à ce titre s'aligner sur le travail programmatique du BIE. En relation avec cela, tout en tenant compte du fait que la CIE n'est pas l'unique façon de

promouvoir le dialogue politique, il a été observé qu'il reste encore du travail à effectuer pour explorer le large éventail des possibilités pour la promotion du dialogue politique, y compris des réunions régionales et nationales de haut-niveau, ainsi qu'il est fait état dans le point B5.4 du document 36 C/18. Concernant la périodicité de la tenue de la CIE, plusieurs suggestions ont été formulées, allant d'une périodicité de 3 à 10 années, avec une préférence pour sa tenue tous les 5 ans, même si cela dépend principalement des besoins et thèmes devant être discutés. Le représentant du Secteur de l'éducation de l'UNESCO a exprimé son accord avec la plupart des conclusions du GT et a suggéré d'éviter de tenir la session de la Conférence avant 2015-2016, car ainsi, l'on disposerait de suffisamment de temps pour clarifier les questions relatives au format, aux thèmes, à la périodicité et en particulier au mécanisme de financement de la CIE. Il a également proposé que la CIE soit organisée tous les 8 ans pour s'aligner sur le nouveau cycle programmatique et budgétaire de l'Organisation, même si certains participants ont considéré ce délai trop long.

5. Ainsi, il est proposé que le Conseil du BIE adopte les recommandations suivantes :

- **Prend note du mandat confié au Groupe de travail (point B5 du document 36 C/18) ;**
- **Prend connaissance du rapport du Groupe de travail ;**
- **Tient compte des commentaires des membres du Bureau du Conseil, des commentaires des observateurs et du représentant de la Directrice générale de l'UNESCO lors de la réunion du Bureau du Conseil en septembre 2012 ainsi que des consultations qui s'en sont suivies menées par le Président du Conseil du BIE ;**
- **Demande à la Directrice du BIE d'élaborer un plan global à long terme pour le dialogue politique, incluant la tenue de la CIE, en se basant sur les éléments suivants :**
 - **Le mandat de la Conférence générale concernant le dialogue politique, incluant la CIE, figurant au point B5 de la Résolution 36 C/18 ;**
 - **Le rapport du Groupe de travail, l'examen externe des programmes (juillet 2011), l'évaluation rapide organisationnelle du BIE-UNESCO (juillet 2011), les commentaires du Bureau du Conseil du BIE (septembre 2012), les consultations menées par le Président du Conseil du BIE, ainsi que les commentaires du Conseil du BIE lors de sa 62e session (janvier 2013) ;**
 - **La CIE devrait être organisée par le BIE en coordination avec le Secteur de l'éducation et en partenariat avec d'autres organisations internationales ;**
 - **Des sessions de la CIE pourraient être organisées tous les 5 à 8 ans, selon les besoins et l'utilité de telles conférences et compte tenu des priorités programmatiques du BIE, du contexte plus large du dialogue politique, ainsi que de l'agenda international en matière d'éducation ;**
 - **Il devrait y avoir une concordance étroite entre les diverses options de dialogue politique, la CIE y compris, avec la stratégie à long terme et les priorités programmatiques du BIE ;**
 - **Le format de la CIE en tant que forum ministériel de dialogue politique devrait être déterminé en fonction du thème, des autres options de dialogue politique existantes, des résultats attendus, des ressources financières disponibles et des ressources humaines nécessaires pour l'organisation d'une telle conférence.**
- **Demande à la Directrice du BIE de présenter le plan à long terme mentionné ci-dessus pour discussion et adoption lors de la 63e session du Conseil du BIE (janvier 2014).**

Proposed revisions to IBE's Statutes – IBE Council

Current Text	Revised Text	Rationale for amendments
Article III		
<p>1. The Bureau shall have a Council comprising twenty-eight Member States of UNESCO designated by the General Conference.</p>	<p>1. The Bureau shall have a Council comprising twelve Members States of UNESCO designated by the General Conference of UNESCO (two from each of the six regional groups) and taking into due account gender balance.</p>	<p>The proposed change in membership aims to enhance the Council's functioning and deliberative capacity in line with the IBE Strategy as CoE (point C3).</p> <p>The reference to gender balance reflects UNESCO's commitment to gender equality and the importance of diversity to good governance.</p>
	<p>1.bis. Transitional provision. This article will enter into force in the following manner: the fourteen Member States whose term expires at the 38th session of UNESCO's General Conference (2015) will remain in office until the end of their term. In order to ensure continuity in the transitional Council and preserve a regional balance, six Member States will be designated at the 37th session (2013), one from each regional group. For the period between the 37th and 38th session of the General Conference, the Transitional Council shall therefore comprise 20 Member States. . At the 38th session of UNESCO's General Conference, six new Member States will be designated, one from each electoral group. At the time of this designation, the new Council with 12 members will come into effect and this article will be deleted.</p>	
<p>4. The Member States of the Council shall choose as their representatives persons of eminence in the field of education. They shall ensure that these persons are in a position to represent them regularly at sessions of the Council.</p>	<p>4. When selecting their representatives to the Council, the Member States shall ensure that the Council comprises members that possess educational expertise and/or policy experience in education. They shall ensure that these persons are in a position to represent them regularly at sessions of the Council.</p>	<p>The proposed change in membership aims to enhance the Council's functioning and deliberative capacity in line with the IBE Strategy as CoE (point C3).</p>

Article IV		
1. The Council shall meet in ordinary session at least once every year. It may meet in extraordinary session, if convened by the Director-General of UNESCO or at the request of fifteen of its members.	1. The Council shall meet in ordinary session at least once every year. It may meet in extraordinary session, if convened by the Director-General of UNESCO or at the request of seven of its members.	Amendment follows change to Article III, para I.
	1 bis Transitional provision. The above article will come into effect at the 38 th session of the General Conference. In the transitional period between the 37 th and 38 th session of the General Conference the Council may meet in extraordinary session if convened by the Director-General of UNESCO or at the request of eleven of its members.	
	1.bis. The working languages of the Council shall be English and French.	Amendment proposed by the Council to reduce costs and bring practice into alignments with that of other Institutes. Amendment does not preclude interpretation and translation being provided on a case-by-case basis should extrabudgetary funds be made available.
3. The Director-General or, in his absence, his appointed representative, shall take part in the Council's meetings without the right of vote.	3. The Director-General or, in his/her absence, his/her appointed representative, shall take part in the Council's meetings without the right of vote.	Amendment to make the language gender-neutral.
5. The Council shall elect its Steering Committee, comprising a President and five Vice-Presidents, who shall be nationals of the six regional groups. The President of the Council shall preside over the Steering Committee. The Council shall renew its Steering Committee at its first session following the ordinary session of the General Conference at which the Council has been partially renewed. The members of the Steering Committee shall be eligible for re-election, provided the terms of office of the Member States of the Council which they represent are renewed by the General Conference, but they shall not hold office for more than two consecutive terms. The Steering Committee shall remain in office until the election of the new Steering Committee.	5. The Council shall elect its Steering Committee, comprising a President and two Vice-Presidents and ensuring rotation across the 6 electoral groups. The President of the Council shall preside over the Steering Committee. The Council shall renew its Steering Committee at its first session following the ordinary session of the General Conference at which the Council has been renewed. The members of the Steering Committee shall serve for two years and shall not be eligible for re-election. The Steering Committee shall remain in office until the election of the new Steering Committee. This provision will come into effect once the new Council with twelve members has been designated.	Amendment follows change to Article III para. 1.

	Article VI	
1. The Director of the Bureau shall be appointed by the Director-General from the list prepared by the Council, in accordance with Article V(f).	1. The Director of the Bureau shall be appointed by the Director-General in consultation with the Council, for a term of office of maximum six (6) years , in accordance with Article V(f).	
2. The Director shall prepare and submit to the Council his proposals for the draft general programme and budget of the Bureau.	2. The Director shall prepare and submit to the Council his/her proposals for the draft general programme and budget of the Bureau.	Amendment to make the language gender-neutral.

**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PLAN DE MOBILISATION
DE RESSOURCES POUR LE BIE**

RAPPORT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Introduction

1. La plupart des pays du monde entreprennent ou sont sur le point d'entreprendre une réforme de l'éducation sous une forme ou une autre, réforme ayant pour objectif l'amélioration du système éducatif et des acquis des apprentissages des élèves. Dans cette optique, le curriculum en constitue toujours l'un des facteurs de changement clé. Repenser ce que les élèves apprennent, la ou les façon(s) dont ils apprennent, la ou les raison(s) pour laquelle/lesquelles ils apprennent, le ou les objectifs pour lequel/lesquels ils apprennent, la quantité de ce qu'ils apprennent et la manière dont ce qu'ils apprennent leur est enseigné et évalué constituent des préoccupations incontournables pour mener à bien une réforme éducative. Le curriculum se trouve au cœur du système éducatif et ce car, si l'on souhaite disposer d'un système éducatif performant, il est non seulement primordial d'avoir un curriculum de qualité mais il est d'autant plus important de faire en sorte que ce dernier soit aligné avec la formation des enseignants (initiale et continue), les approches et pratiques d'enseignement, les manuels scolaires et autres supports d'apprentissage ainsi que l'évaluation. Le Bureau international d'éducation (BIE), en tant qu'institut de l'UNESCO spécialisé dans le curriculum soutient les Etats membres dans le processus d'amélioration de la qualité et de la pertinence de leurs systèmes éducatifs.

2. Ainsi qu'il est indiqué dans la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en curriculum; stratégie approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2011; les services requis de la part du BIE croissent constamment en volume, échelle et complexité et les Etats membres attendent de l'UNESCO qu'elle fasse preuve de *leadership* en fournissant des conseil spécialisés et de l'assistance technique dans un certain nombre de domaines de préoccupation persistants qui leur posent défi. Toutefois, la capacité du BIE de mener à bien son nouveau mandat est directement tributaire de la disponibilité de ressources financières suffisantes et prévisibles. Le BIE a élaboré un Plan d'action pour la mobilisation des ressources (PAMR) en vue de créer les conditions adéquates pour rehausser son niveau afin d'être une institution de pointe dans le domaine du curriculum et de développer les services et produits proposés. Ce Plan d'action a été approuvé pendant la 61e session du Conseil (janvier 2012). Le BIE travaille actuellement à la mise en œuvre et au suivi progressifs du Plan d'action en vue de s'assurer l'obtention de financements additionnels.

3. Le Plan d'action pour la mobilisation des ressources est aligné sur le programme et les priorités du BIE. Dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie du Centre d'excellence, le PAMR décrit les efforts renouvelés requis sur le long terme pour accroître les fonds et diversifier les sources de financement. Ses objectifs principaux sont les suivants:

- a. Accroître le financement régulier en vue de renforcer l'institution et de lui fournir les moyens de devenir un Centre d'excellence.
- b. Accroître le financement extrabudgétaire afin que le BIE puisse entreprendre davantage de projets visant à soutenir les Etats membres dans leurs efforts; ceci dans le cadre des priorités de l'UNESCO.
- c. Institutionnaliser la mobilisation des ressources comme fonction clé et comme source d'expertise de l'Institut.

Afin de fournir un soutien à la réalisation de cette tâche, un Comité de mobilisation des ressources (CMR) a été créé. Le CMR est composé des pays suivants : le Bahreïn, le Nigéria et la Norvège. Le Comité est en charge de tâches relatives au conseil et au plaidoyer.

Actions entreprises¹

4. En ce qui concerne l'année 2012, et dans le cadre de la mise en œuvre du PAMR, plusieurs résultats ont été atteints :

- Le Président du Conseil du BIE; la Directrice du BIE et l'équipe du BIE ont saisi chaque opportunité pour discuter et initier des perspectives de levées de fonds (entre autre : prises de contact et échanges, soumission de propositions de projets, réunions spécifiques lors de missions, missions à visée de collecte de fonds, élaboration d'une base de données de donateurs privés potentiels, outils promotionnels selon l'audience concernée, etc.).
- Le Président du Conseil et la Directrice du BIE ont concentré leurs efforts afin d'augmenter le financement régulier du BIE dans le but de renforcer l'institution et de lui fournir les moyens de devenir un Centre d'excellence. De nouveaux accords ont été signés avec l'Arabie Saoudite, Bahreïn, le Bénin, les Emirats Arabes Unis, la Finlande, l'Inde, le Nigéria, Oman, Qatar, les Pays Bas. Des contacts récents ont aussi été pris avec la Corée du Sud et le Pakistan par l'Ambassadeur suisse.
- Des initiatives visant à développer des sources de financement extrabudgétaire en provenance d'institutions publiques et privées ont été menées :
 - Un financement pour le "Diplôme en développement curriculaire" a été obtenu par le biais de l'accord signé entre l'UNESCO et le Prix Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum des Emirats Arabes Unis récompensant des pratiques et des performances exemplaires (1 million de dollars américains).
 - Plusieurs propositions de projets ont été soumises (au Partenariat mondial pour l'éducation/Programme d'activités mondiales et régionales pour un montant de 2 999 990 dollars américains).
 - Plusieurs contacts ont été effectués avec des institutions diverses et seront poursuivis l'année prochaine (Commission européenne, UNICEF, OFID, Fondation Al Jaber, Google, Archives Internet).
- Des contacts et conseils ont été pris auprès de divers spécialistes de la collecte de fonds, ce qui a aidé à consolider les actions et activités présentes et futures de mobilisation de ressources.

Défis majeurs et actions de suivi

5. La chute récente de 31% de la contribution de l'UNESCO au budget régulier du BIE due à la crise financière de l'UNESCO s'est produite à un moment paradoxal du développement de l'Institut car elle a coïncidé avec la volonté de faire évoluer le BIE en Centre d'excellence. Simultanément, les demandes émanant des Etats membres n'ont cessé de croître. En conséquence, il sera nécessaire de lever des fonds additionnels en 2013 afin de satisfaire les besoins d'expansion ciblés par le BIE lors de sa phase de transition.

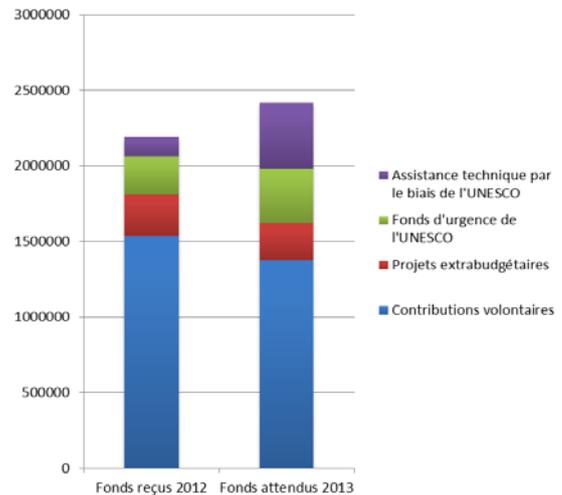
6. Le BIE est convaincu que sa longévité ainsi que sa capacité accrue de mettre en œuvre ses programmes et activités repose sur l'augmentation substantielle de son financement régulier. Le

¹ Annexe 1 : Efforts entrepris pour la collecte de fonds au titre de l'année 2012.

nombre d'Etats membres qui soutiennent le BIE à travers du financement régulier reste encore très limité. Le Président du Conseil du BIE et la Directrice du BIE invitent les membres du Conseil à faire une contribution de financement régulier à l'institution. Le Secrétariat estime qu'un objectif de 200 000 dollars américains de contribution annuelle de la part de chaque pays créerait la base financière suffisante pour son expansion et permettrait d'atteindre le niveau des ressources nécessaire pour mettre en œuvre la Stratégie du Centre d'excellence.

Remerciements

7. Le Président du Conseil du BIE, la Directrice du BIE et l'équipe du BIE souhaitent exprimer leur gratitude envers la Norvège et la Suisse pour leurs contributions financières au budget régulier du BIE. En outre, ils souhaitent remercier les membres du CMR, soit Bahreïn, la Norvège et le Nigéria ainsi que les autres Etats membres ayant fourni un soutien à travers des fonds, des actions de plaidoyer et des conseils précieux.



§

Ressources mobilisées du 1er janvier au 31er Décembre 2012		
	Fonds reçus 2012	Fonds reçus 2013
<u>Contributions volontaires</u>	\$1'538'239	\$1'374'449
Suisse	\$622'407	\$658'617
Espagne	\$200'000	\$0
Norvège	\$715'832	\$715'832
<u>Projets extrabudgétaires</u>	\$272'483	\$247'486
Bahreïn "Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme"	\$20'000	\$90'000
GASERC "Ecole inclusive"	\$60'160	\$150'000
UNESCO Iraq (Curriculum Iraquien)	\$96'934	\$0
UNESCO Pakistan (Manuels scolaires)	\$11'439	\$4'468
UNRWA	\$38'972	\$0
CEDEFOP (Grèce)	\$1'149	\$0
EDUCA (République dominicaine)	\$2'100	\$0
Fundacion EXE (Colombie)	\$28'156	\$0
Inde (E9)	\$0	\$3'018
Nigéria (Innovation curriculaire en Afrique de l'Ouest et compétences des enseignants)	\$13'573	\$0
<u>UNESCO</u>	\$250'000	\$360'000
Fonds d'urgence de l'UNESCO	\$250'000	\$360'000
<u>Assistance technique par le biais de l'UNESCO</u>	\$130'022	\$438'113
Secteur ED (Banque de ressources du Diplôme)	\$11'109	
Manuels scolaires Niger (APPUI)	\$13'852	
Mali (APPUI)	\$7'740	
UBRAF (VIH/SIDA)	\$85'122	\$100'000
BREDA Dakar (VIH/SIDA)	\$4'508	\$0
IIEP (Sud Soudan)	\$15'095	\$6'261
Secteur ED/EAU: Renforcement des capacités pour les enseignants formateurs (Diplômes)		\$279'949
OFID (VIH/SIDA)	\$25'297	\$51'903
TOTAL	\$2'190'743.25	\$2'420'048.16

8. Dans le but d'atteindre les objectifs financiers décrits dans les projections de croissance de l'Institut, il est proposé que le Conseil du BIE adopte les recommandations suivantes :

La 62^e session du Conseil du BIE :

- **Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources ;**
- **Prend note de la constitution du Comité de mobilisation des ressources (CMR), composé de Bahreïn, du Nigéria et de la Norvège et chargé d'appuyer le BIE, en reconnaissant le rôle actif de plaidoyer et de conseil joué par ces pays en matière de collecte de fonds ;**
- **Reconnaît les efforts déployés par la Directrice du BIE, le CMR et d'autres membres du Conseil pour mobiliser des ressources, approuve le nouvel accord triennal avec la Suisse et encourage les autres membres du Conseil à appuyer davantage encore la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence ;**
- **Reconnaît en outre l'importante contribution de la Norvège au BIE et celle d'autres financements extrabudgétaires obtenus auprès de l'UNESCO, du secteur privé et des États membres ;**
- **Souligne la nécessité d'une mobilisation de longue durée des ressources pour faire du BIE un Centre d'excellence ;**
- **Demande aux membres du Conseil d'appuyer les actions de collecte de fonds engagées par le BIE par des activités de plaidoyer en faveur du Bureau et, dans la mesure du possible, par des contributions financières, en particulier par des contributions octroyées dans le cadre des accords pluriannuels et sous la forme d'autres ressources extrabudgétaires ;**
- **Demande également à la Directrice du BIE, au CMR et aux membres du Conseil du BIE de poursuivre leurs activités de collecte de fonds en se concentrant sur les principaux financements et sur la recherche de nouvelles sources de fonds pour les projets phares ;**
- **Demande en outre à la Directrice du BIE de poursuivre l'application du plan de mobilisation des ressources et de la stratégie de plaidoyer et de communication et de rendre compte des progrès accomplis dans le rapport d'activités global sur la mise en œuvre de la Stratégie de Centre d'excellence à la 63^e session du Conseil du BIE.**

Annexe 1 - Efforts entrepris pour la mobilisation de ressources au titre de l'année 2012

Activités	Responsable	Dates
Equipe de mobilisation des ressources		
Un Comité institutionnel de mobilisation des ressources (CMR) (Bahreïn, Nigéria, Norvège) a été mis en place	Acedo	31 mai-1 juin
Deux réunions de suivi par le CMR ont été planifiées chaque année (Bureau du Conseil du BIE et session du Conseil du BIE) – La 1ère réunion du CMR a été tenue le 28 septembre 2012 à Genève.	Acedo	28 septembre
Des spécialistes de la collecte de fonds ont été contactés pour leurs conseils concernant les stratégies de collecte de fonds auprès du secteur privé (Ethika – 30 avril 2012, Campbell and Company – 1 ^{er} mai 2012)	Acedo Alama	Avril-mai
Propositions de projet rédigées ou en cours de rédaction pour soumission à des donateurs potentiels (« Analyse de situation du développement du curriculum » et autres)	Acedo/Mason Alama/Nicollin	Janvier-décembre
Congrès international Suisse pour la mobilisation des ressources	Alama	28-29 juin
Mise en œuvre du Plan d'action de mobilisation des ressources		
Suivi avec les Etats membres pour des contributions volontaires au budget régulier du BIE		
Suivi avec la Suisse	Acedo/Tang	Janvier-décembre
Suivi avec la Norvège	Acedo/Briseid	
Suivi avec la Finlande et les Pays Bas	Acedo/Briseid	Janvier-décembre
Réunions avec les ministres de l'éducation de l'Arabie Saoudite, du Bahreïn, des Emirats Arabes Unis, d'Oman et du Qatar	Acedo	31 octobre-1 ^{er} novembre
Conférences pour la réunion de consultation avec les ministres de l'éducation des pays du Gulf Cooperation Council (GCC)	Acedo	31 octobre-1 ^{er} novembre
Contact avec le Bénin	Acedo	Novembre
Contact avec la présidence de l'Union africaine (Ambassadeur du Bénin)	Acedo	Décembre
Suivi avec le Nigéria	Acedo/Operti	Avril-décembre
Participation à la réunion du E9, New Delhi, India	Operti	9-10 novembre
Financement extrabudgétaire (UNESCO, Partenariats NU, Bailleurs bilatéraux/multilatéraux)		
Réunion PME/PMAR à Washington	Alama	23-24 janvier
Proposition au Partenariat mondial pour l'éducation/Programme d'activités mondiales et régionales (PME/PMAR, ex-Fast Track Initiative, FTI) soumis	Acedo	9 novembre
Suivi avec des Etats membres pour le soutien à des projets spécifiques (MOU Bahreïn, Gaserc)	Acedo/Alama	Janvier-décembre
Mission aux Pays Bas, réunion à l'Institut du curriculum des Pays Bas (Netherlands Institute of Curriculum - SLO) – Commission nationale de l'UNESCO – Développement d'une proposition de projet	Acedo	17 octobre
"Diplôme en développement curriculaire" projet soumis aux EAU par le biais du siège de l'UNESCO – Accord avec les Emirats Arabes Unis – Prix Hamdan Bin Rashid Al-Maktoum des Emirats Arabes Unis récompensant des pratiques et des performances exemplaires	Acedo Operti – Section « Teachers » du siège	16 octobre
VIH SIDA - Projets UBRAF et OFID + suivi	Alama/Nicollin	Janvier-décembre
Contact avec UNICEF	Acedo	Janvier-décembre
Contact avec la Commission européenne pour un projet particulier (cadre du FAFA)	Alama-Nicollin	Octobre-décembre
Financement extrabudgétaire (donateurs privés)		
Contact initial avec la Fondation Al Jaber à Vienne	Acedo	31 mai-1 ^{er} juin
Réunion chez Google avec les professeurs de l'Université de Stanford – Financement pour la numérisation de la collection de manuels scolaires du BIE	Acedo	24 octobre
Elaboration d'une banque de données de donateurs suisses privés	Nicollin	Avril-mai
Contacts avec une sélection de fondations suisses pour des collaborations potentielles	Alama/Nicollin	Janvier-mars
Fondation Empresarios (Colombie)	Operti	Avril



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Bureau
of Education

**62nd SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION**

Presentation of the Director Programme of Activities

1 January to 31 December 2012

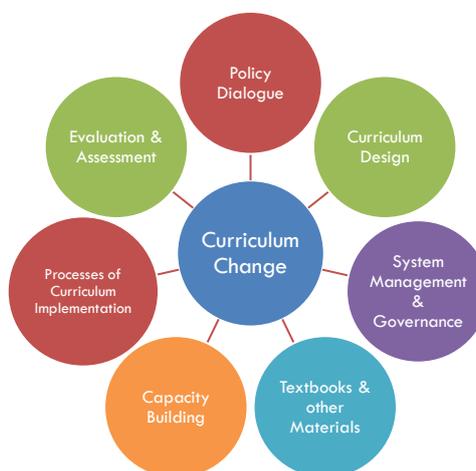
UNESCO – International Bureau of Education
Geneva, 23-25 January 2013

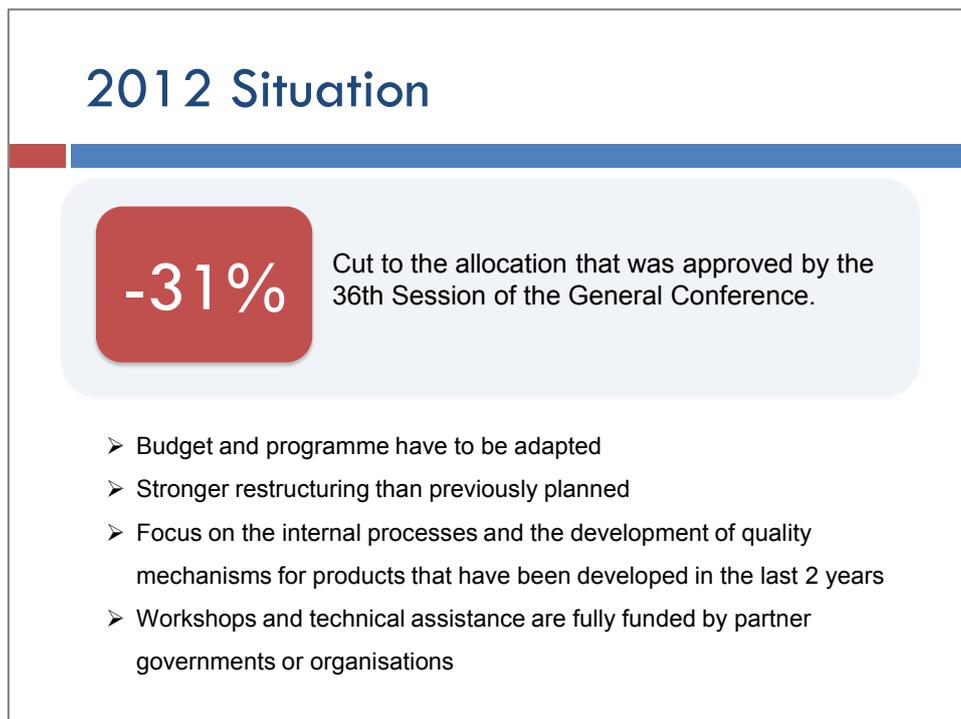
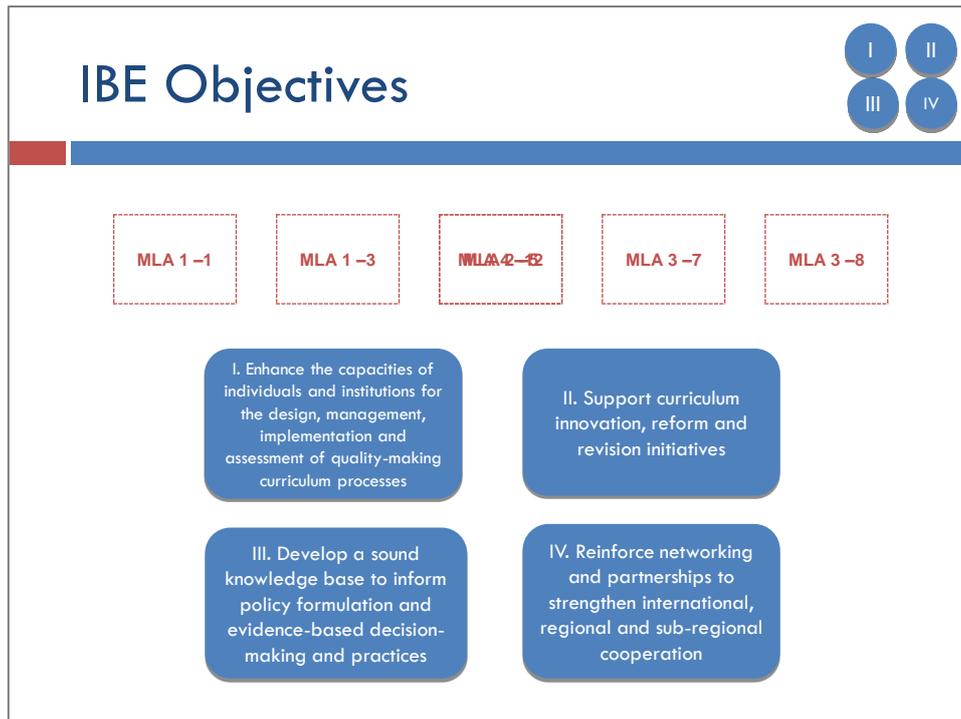
Overview I

IBE Mission

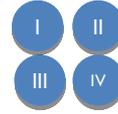
support UNESCO Member States in their efforts to enhance the quality of student learning mainly through initiatives and activities within the following three key action areas:

- (1) **capacity development** for institutions and individuals as well as technical support and advice;
- (2) **access to curriculum-related** knowledge, experience and expertise; and
- (3) engagement of stakeholders in evidence-based **policy dialogue**.

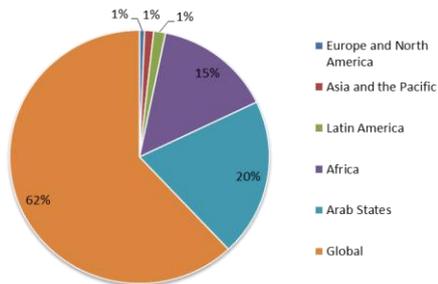




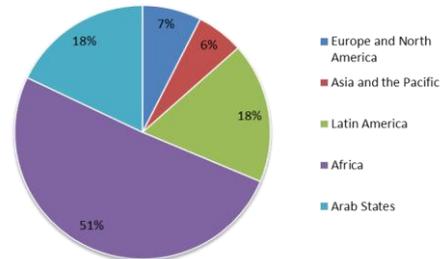
Distribution of Activities



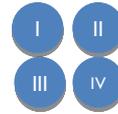
Expenditures by Region



Activities by Region



IBE Achievements



2012 Achievements Highlights

685 Participants in all IBE activities

194 Diploma participants from **44** countries

461 Workshops participants from **25** countries

1603 Community of Practice Members from **139** countries

24 Countries (**18** in Africa) receiving specific technical assistance

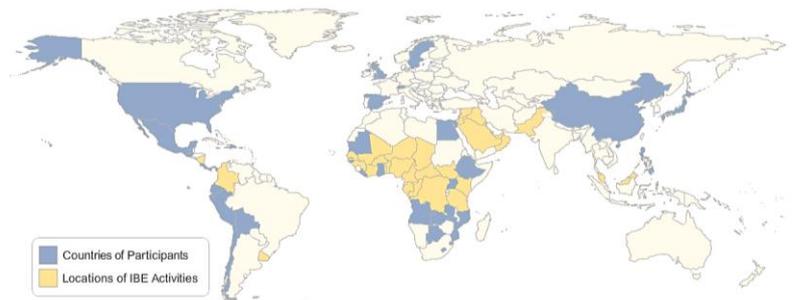
28 country profiles updated for the 7th edition of the *World Data on Education*

4 issues of the *Journal Prospects* published

7,315 institutions receiving *Prospects* (+5%)

1,710,000 unique visitors of IBE website (+18.9%)

256,000 downloads of IBE documents and publications through UNESDOC (+38%)



Objective I: Capacities Enhanced

Diplomas (MLA 1-1, 1-3, 2-5)

I

II

III

IV

Overview

Achievements

Evaluation

Quality Assurance & Feasibility

Challenges

Overview:

- The Diploma is a training programme for strengthening capacities for **curricular analysis, design, development and evaluation** at macro, meso and micro levels of the education system, with an emphasis on the school level.
- Two phases: 10-day face-to-face session and 30-week online training
- It is primarily **targeted** at policymakers, curriculum developers, quality assurance officials, teacher trainers, and teachers. ([Participants' profile](#))
- In **partnership** with universities/institutes (UCU, OUT, and TIE), UNESCO offices, Ministries of Education, and private sector in Latin America and Africa




Objective I: Capacities Enhanced

Diplomas (MLA 1-1, 1-3, 2-5)

I

II

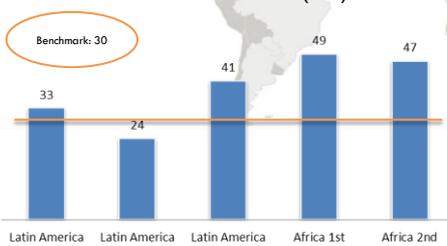
III

IV

Diploma Total Number of Participants (2010-2012)
194 participants of which **96** come from Africa
 (60% female, 40% male)
 from **44** countries

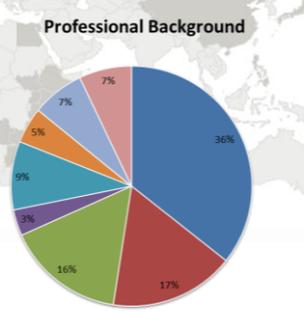
Completion Rate:

1st cohort (LA): **83%**
 1st cohort (Afr): **90%**



Cohort	Completion Rate
Latin America 1st	33
Latin America 2nd	24
Latin America 3rd	41
Africa 1st	49
Africa 2nd	47

Professional Background



Background	Percentage
Curriculum developer	36%
Principal/Inspector	17%
Teacher/Teacher trainer	16%
Professor	9%
Researcher/Scholar	9%
Decision maker	7%
International Staff	7%
Other	5%
Other	3%

BACK

Objective I: Capacities Enhanced

Diplomas (MLA 1-1, 1-3, 2-5)

I
II
III
IV

Overview

Achievements

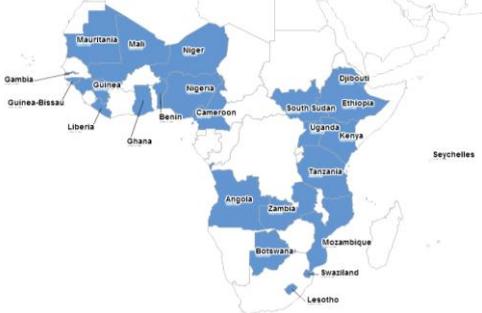
Evaluation

Quality Assurance & Feasibility

Challenges

Achievements:

- **Africa: Diplomas** cover **24** Sub-Saharan African countries
 - 1st cohort: **49** participants (24 out of from BEAP countries, 23 of them graduated)
 - 2nd cohort: **47** participants (18 out of from BEAP countries)



- Close collaboration with **UNESCO offices**: BREDA, OREALC, PDE/TED, IICBA, IBE and Field Offices
- Training of **trainers** and **UNESCO staff**
- Synergies of **trainees** and **national reform processes**

Objective I: Capacities Enhanced

Diplomas (MLA 1-1, 1-3, 2-5)

I
II
III
IV

Overview

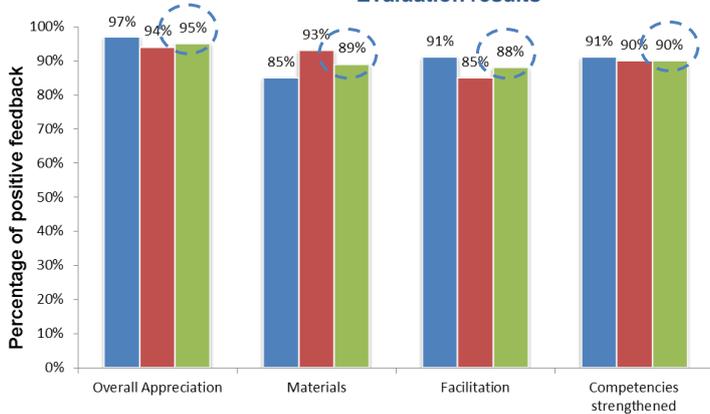
Achievements

Evaluation

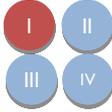
Quality Assurance & Feasibility

Challenges

Evaluation results



Category	Latin America Cohorts 2010-2012	African Cohorts 2011-2012	Total Diploma Cohorts
Overall Appreciation	97%	94%	95%
Materials	85%	93%	89%
Facilitation	91%	85%	88%
Competencies strengthened	91%	90%	90%



Objective I: Capacities Enhanced

Diplomas (MLA 1-1, 1-3, 2-5)

Overview

Achievements

Evaluation

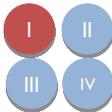
Quality Assurance & Feasibility

Challenges

Quality Assurance & Feasibility:

- **Revise the Training Tools for Curriculum Development (TTCD)** incorporating case studies developed through the network of the community of practice as well as feedback from participants (English, Spanish and French versions available)
- **Design the evaluation of the long term impact** of the Diploma and track the participants' utilization of acquired skills in curriculum issues
- **Funding secured from the United Arab Emirates to support the Diplomas in **Africa** and **Arab States****





Objective I: Capacities Enhanced

Diplomas (MLA 1-1, 1-3, 2-5)

Overview

Achievements

Evaluation

Quality Assurance & Feasibility

Challenges

Challenges:

- **Assessing needs in various regions**
- **Securing necessary human and financial resources** to deliver ongoing and upcoming activities and products
- **Balancing** effective implementation, evaluation, communication, and reporting
- **Forging sustainable partnerships** as well as synergizing efforts and initiatives among multiple institutions to effectively deliver quality services and products
- **Aligning the understanding** of a systemic and sustainable approach to curriculum among all partners, colleagues, stakeholders and beneficiaries
- **Assessing** the feasibility of a growth model



Priority Criteria:

1. Responding to IBE-UNESCO thematic areas (MLA 1-1; 1-3; 2-5; 3-7; 3-8; 4-12)
2. Being planned on demand responding to the specific needs of Member States
3. Target: one workshop per region
4. Being subject to full funding
5. Providing specific technical support to staff responsible for longer term curricular processes
6. Being supported with custom-made tools

Senegal

MLA 1-1; 3-8

- IBE provided expertise on HIV and AIDS education and curriculum
- **25** participants from **14** West and Central African countries drafted an action plan to build capacities for comprehensive health education
- Partnership with UNESCO HQ and BREDA

Nicaragua

MLA 1-1; 1-3; 2-5

- **Inclusive education and inclusive curricula** with key national team
- **49** workshop participants who will train about 240 teacher trainers from 8 teacher education institutes at the regional level by the end of this year
- Partnership with MoE and OIE

Bahrain

MLA 1-1; 1-3; 2-5

- Incorporating **Citizenship and Human Rights Education** in the curriculum
- First step of a five-year project to reform Bahrain's curriculum
- **50** Participants, mostly MoE policymakers including the Minister and Undersecretaries
- Partnership with the MoE of Bahrain

Dominican Republic

MLA 1-1; 1-3; 2-5

- **Curriculum revision** of basic and secondary education and capacity-development activities on curriculum of the MINERD
- **129** participants: educators, staff from various sectors of MoE, Foundation EDUCA and OIE
- **10** participants are trained in the Diploma
- Public-private partnerships (MINERD – EDUCA Foundation)

Pakistan

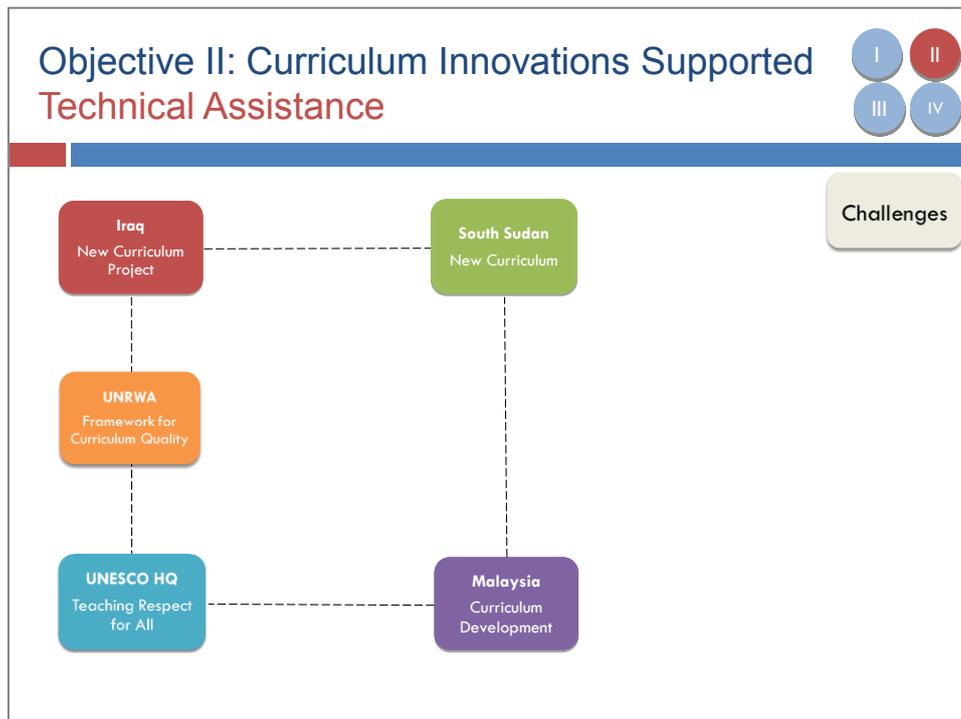
MLA 1-1; 1-3; 2-5

- **Curriculum and textbook development in Pakistan**
- **36** participants from Federal Ministry of Education and Training, as well as national and provincial curriculum and textbook boards
- Follow-up: provide technical advice on **textbook assessment** and implement **training activities** to textbook developers and reviewers
- Partnership with UNESCO Islamabad

Nigeria

MLA 1-1; 1-3; 2-5

- Curriculum innovation and teacher capacity building in West African countries
- **30** participants: key stakeholders in curriculum development from Nigeria, Ghana, Mali and UNESCO offices
- Partnership with the Nigerian Federal Ministry of Education



Iraq

MLA 1-1; 1-3; 2-5

Developing a new national **Iraqi curriculum framework** constituting the basis for teacher education, syllabus and textbook development with **emphasis on mathematics and the sciences**

1. **National Curriculum Framework** finalised
2. **Guidelines for curriculum revision** in mathematics and the Sciences
3. **Enhanced capacities** of the national technical team (Baghdad & Erbil Regions)

South Sudan

MLA 1-1; 1-3; 2-5

Enhancing the capacities of central and state level decision makers in curriculum design and development in South Sudan

1. **Action plan** for a South Sudan comprehensive curriculum reform process drafted
2. **Curriculum frameworks** (primary and lower secondary) reviewed with comments for their revision identifying strengths and gaps
3. **Capacities enhanced** with an emphasis on integrating human rights education and life skills in the curriculum
4. **Partnership** with IIEP and the Education sector at UNESCO HQ

Malaysia

MLA 1-1; 1-3; 2-5; 3-7

Review of **curriculum development** focusing on sciences and mathematics in Malaysia

1. **Comprehensive education policy analysis** from an international perspective identifying strengths and challenges and providing recommendations
2. **Recommendations** for teacher development, curriculum development, learning assessment, ICT in education and TVET, and overarching systemic issues
3. **Partnership** with UNESCO HQ and UNESCO Bangkok

Teaching Respect for All

MLA 1-1; 1-3; 2-5; 4-12

Support to UNESCO HQ in the project **“Teaching Respect for All”** in designing curricular framework to **fight against racism and promoting tolerance**

1. **IBE recommendations** to orient the toolbox production according to the project objectives

UNRWA

MLA 1-1; 1-3; 2-5; 4-12

Enhancing capacities of curriculum specialists in the Central Amman Unit and the UNRWA field offices to **implement quality curriculum** in Jordan, Lebanon, Syria, and Occupied Palestinian Territory

1. **Common Framework for quality curriculum** in UNRWA schools
2. **Enhanced capacities** of certified curriculum specialists **to carry out dissemination activities**

Challenges

1. Responding to IBE’s programmatic priorities
2. Transition to new TA team
3. Governmental changes in countries
4. Working under financial constraints
5. Building a M&E system

I II
III IV

Objective III: Knowledge base developed

(MLA 4-12)

Global Survey on Instructional Time

- Collaboratively designed with the **UNESCO Institute for Statistics**
- The draft questionnaire on instructional time was completed during the first months of 2012
- During April-May the UIS organized a pilot involving 17 countries from diverse regions (Asia and the Pacific, sub-Saharan Africa, Arab States, Latin America and the Caribbean).
- The launching of the survey on instructional time is still planned for the beginning of 2013

I II
III IV

Objective III: Knowledge base developed

(MLA 4-12)

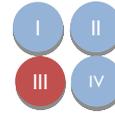
Databases & Alerts

- Updated the database of **Country Dossiers** (190 countries)
- A total of **162** updated country profiles for the **7th edition of the World Data on Education**
- Enriched the **curriculum collection**
- **23 alerts** produced as well as **4 digests**

Year	Downloads
2008	146,600
2009	135,200
2010	189,300
2011	228,500
2012	302,400

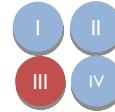
Objective III: Knowledge base developed

(MLA 4-12)



Objective III: Knowledge base developed

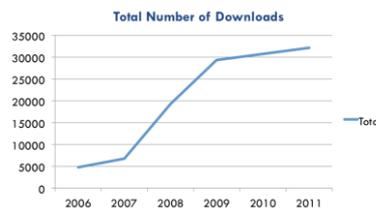
(MLA 4-12)



Prospects

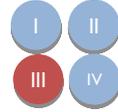
- **No. 161** "Internationalisation of Teacher Education"
- **No. 162** "Cultural Diversity in Education Systems: International and Comparative Perspectives"
- **No. 163** "Developing a World-class Education: a Multi-Country Analysis";
- **No. 164** "Comparing Learner Performance in Southern Africa"
- **No. 165** and **No. 166** are being prepared for 2013
- Editorial Board Meeting during CIES conference in Puerto Rico (April 22-27, 2012)
- Dissemination of the Prospects Editor's Report and Assessment

Prospects reaches 7,315 institutions worldwide through 274 academic consortia



Objective III: Knowledge base developed

(MLA 4-12)



Global Survey

Databases & Alerts

Website

Prospects

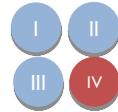
Textbook Collection

Textbook Collection

- Organizing IBE's rich textbook collection with approximately **18,000 textbooks**, teacher manuals and other learning materials from more than **110 countries** published between 1890 and 1980s
- Building partnership with **Stanford University** to analyse the textbooks between 1900 and 1945
- Seeking funding to digitalize textbooks and make them available to other experts, research groups and institutions for further analysis

Objective IV: Cooperation reinforced

(MLA 1-1, 1-3, 2-5, 3-7, 3-8)



Inclusive Policy Framework Colombia

Country Programme Uruguay

Inclusive School Project (CASERC) Gulf States

Inclusive Teacher's Profile Europe

Policy Dialogue

National Inclusive Education Framework in Colombia

Revision and adjustment of the national inclusive education framework

Action Plan for the implementation of the framework at regional and local levels

In partnership with the Ministry of National Education, Foundation EXE, Foundation Saldarriaga Concha, and OEI

Uruguay Country Programme 2012-2014

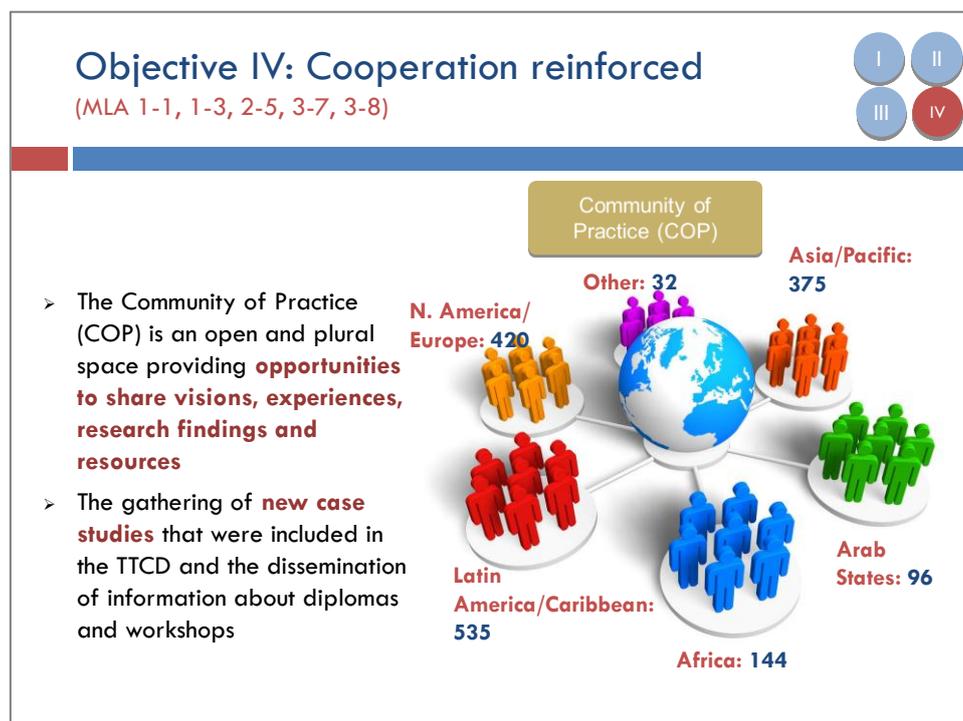
- Policy dialogue meetings to initiate the implementation of “**National Plan of Education: the Education we would like for Uruguay in 2030**”, in partnership with the **MoE**
- **UN as One** (UNDP, UNICEF, UNFPA and UNESCO IBE)

Knowledge Production and Policy Dialogue (GASERC)

- Production of school and classroom resource guides to support the implementation of **inclusive education in Gulf States**
- A study of outstanding international inclusive education practices validated by international experts. Up to now **50 practices** are gathered from all UNESCO regions on the school and classroom levels

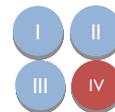
Inclusive Teacher’s Profile

- Inclusive teachers profile, agreed upon among **24 EU countries**
- In partnership with the **European Agency for Development in Special Needs Education**



Objective IV: Cooperation reinforced

(MLA 1-1, 1-3, 2-5, 3-7, 3-8)



Partnerships

Within UNESCO

Headquarters, National Commissions, UIS, IIEP, Division of Education for Peace and Sustainable Development, Division for Basic Learning and Skills Development, Section for Teacher Development and Education Policies and Field Offices such as BREDA, Bangkok, Beirut and Kingston, OREALC

Outside UNESCO

Ministries of Education, teacher training institutes and universities, UNRWA, CEDEFOP, OEI, IDB, GASERC, ABEGS, SLO, National Commissions, MBI AL JABER Foundation, Foundation EDUCA, Foundation EXE, Foundation Saldarriaga Concha, OFID, University of Pittsburgh, University of Geneva (IPSE), SRED

Human Resources

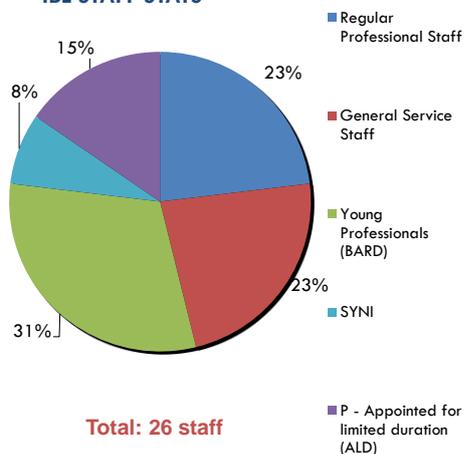
Professional Development:

- **Ethics training** by the Department of Ethics of UNESCO
- **3 IBE staff** completed the Diploma
- **15** interns representing **3** of the **5** UNESCO regions have been trained

Recruitment

- **1** senior programme specialist (P5) (2013)
- **1** programme specialist (P4)
- **1** assistant programme specialist (P2)
- **1** accountant (GS6)
- **1** assistant to the Director (GS6)

IBE STAFF STATS



IBE Budgetary Framework 2012

(Expressed in Dollar US)

Special Account	Budget approved	Budget revised	Total expenditures 2012	Unliquidated obligations future period	Global execution rate*
I. Programme Activities	953,849	839,698	661,482	123,353	93.5%
I-1 Capacity Development & Technical Assistance	394,821	421,399	340,751	37,136	89.7%
I-2 Knowledge Production & Management	292,142	299,362	227,287	69,272	99.1%
I-3 Policy Dialogue	266,886	118,937	93,444	16,944	92.8%
II. Governing Board/ Gen. Adm./ Institutional Dev.	630,000	630,000	479,918	100,375	92.1%
III. Staff cost (est. Posts)	2,130,000	2,112,800	1,861,316	30,007	89.5%
Total Expenditures Special Account 2012 (I + II + III)	3,713,849	3,582,498	3,002,717	253,735	90.9%

*Global execution rate = (Total current period + Unliquidated obligations future period) / Revised

Extrabudgetary Programmes 2012

(Expressed in Dollar US)

IBE EXTRABUDGETARY PROJECTS (THROUGH UNESCO)	EXPENDITURES
UNESCO Iraq (Iraqi Curriculum)	96,934
UNESCO Pakistan (Text books)	11,439
UNESCO Emergency Fund	29,844
UBRAF/BREDA/OFID (HIV/AIDS)	114,927
IIEP (South Sudan)	15,095
ED Sector (Resource packs and Diplomas)	11,109
Textbooks (Niger and Mali)	21,592
TOTAL EXTRABUDGETARY	300,939
TOTAL EXPENDITURES 2012 (SPECIAL ACCOUNT + EXTRABUDGETARY)	3,303,656

Financial Statement 2012

Provisional Account (Expressed in Dollar US)

I. REVENUE - SPECIAL ACCOUNT	4,290,727
UNESCO financial allocation	1,707,800
Voluntary contributions	1,711,673
In kind contribution	746,167
Other revenue producing activities	46,495
Other revenue	73,918
Finance revenue	4,674
II. EXPENDITURES	3,002,717
II.1 PROGRAMME ACTIVITIES 2012	661,482
II.1.1 Capacity development and technical assistance	340,751
II.1.2 Knowledge production and management	227,287
II.1.3 Policy dialogue	93,444
II.2 GOV. BODY/GEN. ADMIN./INSTITUTIONAL DEV.	479,918
II.3 PERSONNEL COSTS (established posts)	1,861,316
III. RECONCILIATION BUDGET/FINANCIAL POSITION	923,464
IV. CHARGES AFTER WITHDRAWALS (II + III)	3,926,180
V. ACCOUNTING OUTCOME (I - IV)	364,547
VI. RESERVES AT THE BEGINNING OF THE PERIOD	1,501,861
VII. TOTAL RESERVES END OF PERIOD (V+VI)	1,866,408



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Bureau
of Education

62nd SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION

谢谢

Thank you

شكرا

Merci

спасибо

Gracias



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Bureau
of Education

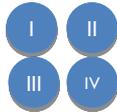
**62nd SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION**

Presentation of the Director Programme of Activities

1 January to 31 December 2013

UNESCO – International Bureau of Education
Geneva, 23-25 January 2013

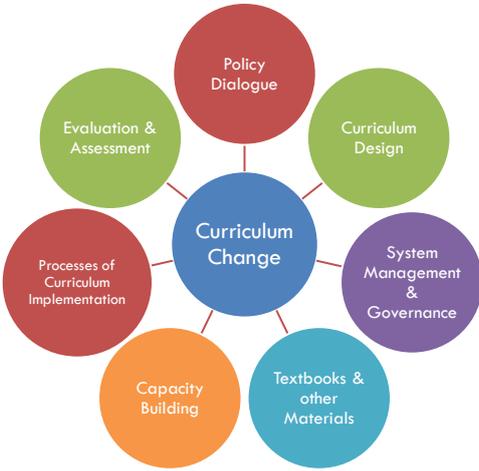
Overview I



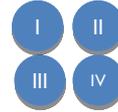
IBE Mission

support UNESCO Member States in their efforts to enhance the quality of student learning mainly through initiatives and activities within the following three key action areas:

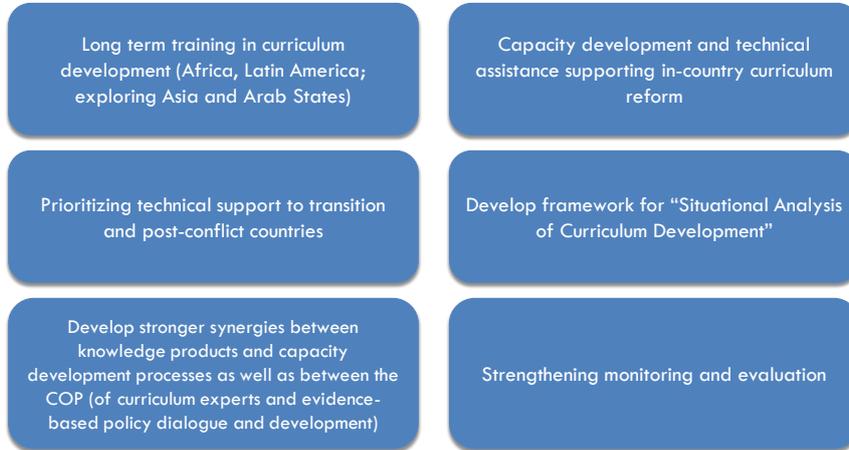
- (1) **capacity development** for institutions and individuals as well as technical support and advice;
- (2) **access to curriculum-related** knowledge, experience and expertise; and
- (3) engagement of stakeholders in evidence-based **policy dialogue**.



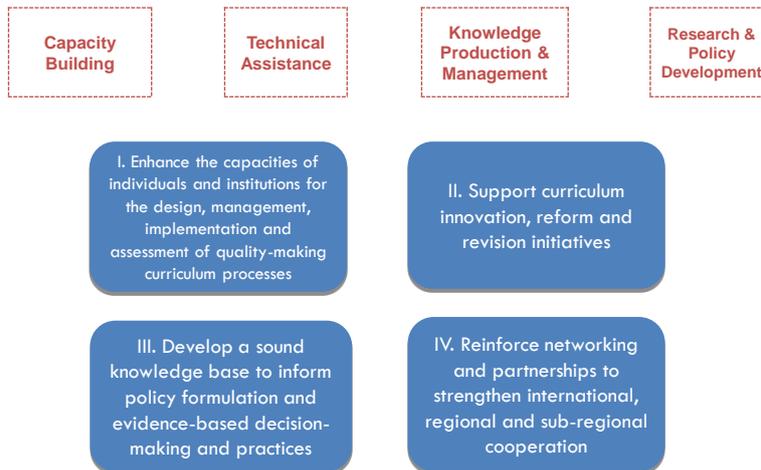
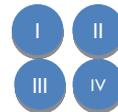
Overview I

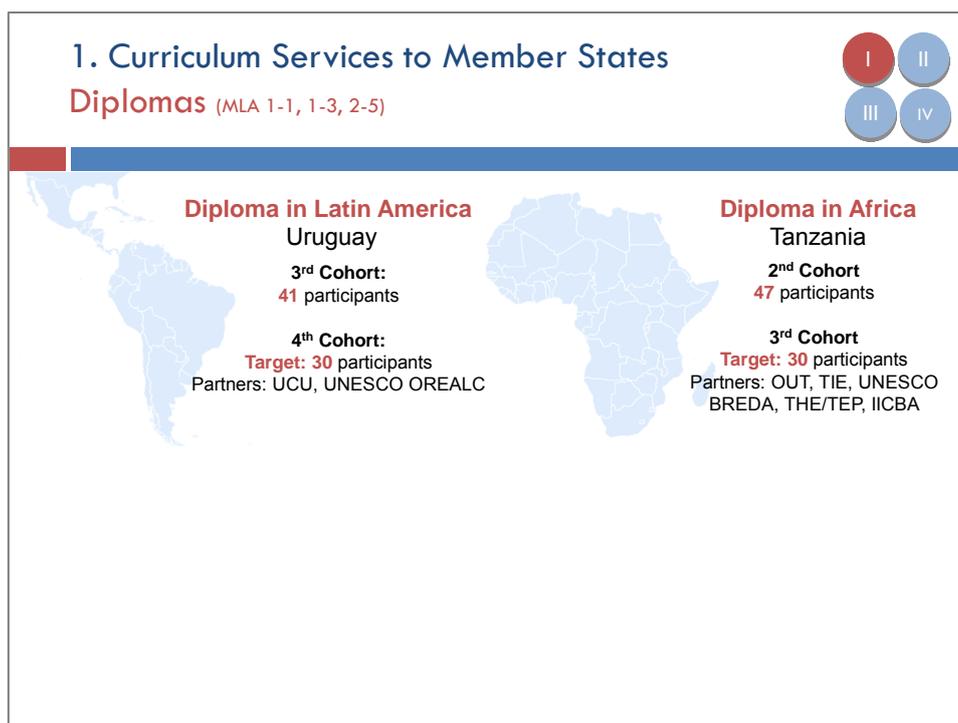


Based on the Strategy and work programme 2012-2017, main priorities are:



IBE Objectives



**Initiatives:**

- Continue the implementation and consolidate **the Diploma as IBE's major capacity training initiative on curriculum**
- Continuously refine and adapt IBE training materials based on **regular monitoring and regional needs**
- Continue to enhance the **critical mass** of the Diploma (facilitators and tutors)
- Develop a more comprehensive Africa Diploma proposal engaging **Francophone African countries**
- **Take initial steps** to implement diploma courses in the **Arab region** and **Asia** (China) for 2014-2015
- **Strengthen partnership** with the education sector, Section for Teacher Development and Education Policies (THE/TEP) and field offices
- **Monitor and assess** short and long term impacts of the Diploma and track the participants' utilization of acquired skills in curriculum issues



Initiatives

- further develop and update **policy guidelines** and **customized training tools**
- link IBE's programme to **longer term interventions**
- systematically conduct **monitoring and evaluation** in line with the CoE Strategy
- focus **HIV/AIDS** on **content evaluations** of learning and teaching materials
- respond to **needs and requests** from Member States

Africa

- **New Curriculum for South Sudan**
Enhance the capacities of central and state level decision makers in curriculum design and development in a comprehensive curriculum reform process
- **Curriculum Reform in Lower Secondary Education in Uganda**
Support Uganda in the national curriculum reform in lower secondary education with regard to subject integration
- **Content evaluation of learning and teaching materials on HIV/AIDS in CEMAC countries**
Evaluate teaching materials and self-training materials on HIV/AIDS education for primary and secondary teachers in Cameroon, Congo, Central African Republic, Gabon, Guinea, and Chad

Arab States

- **Human Rights and Citizenship Education in Bahrain**
Integrate Human Rights and Citizenship Education in the national curriculum:
Develop a framework of Human Rights and Citizenship Education
Design school-based initiatives
- **Inclusive School Project in Gulf States (GASERC)**
Finalize and pilot two education guides at school level: "Promoting Inclusive Education: A School Development Guide" and "Developing Inclusive Classrooms: A Guide for Teachers"
- **New Curriculum Initiative in Iraq**

Develop guidelines for translating the new curriculum vision into quality syllabuses and textbooks for Math and Sciences

Latin America

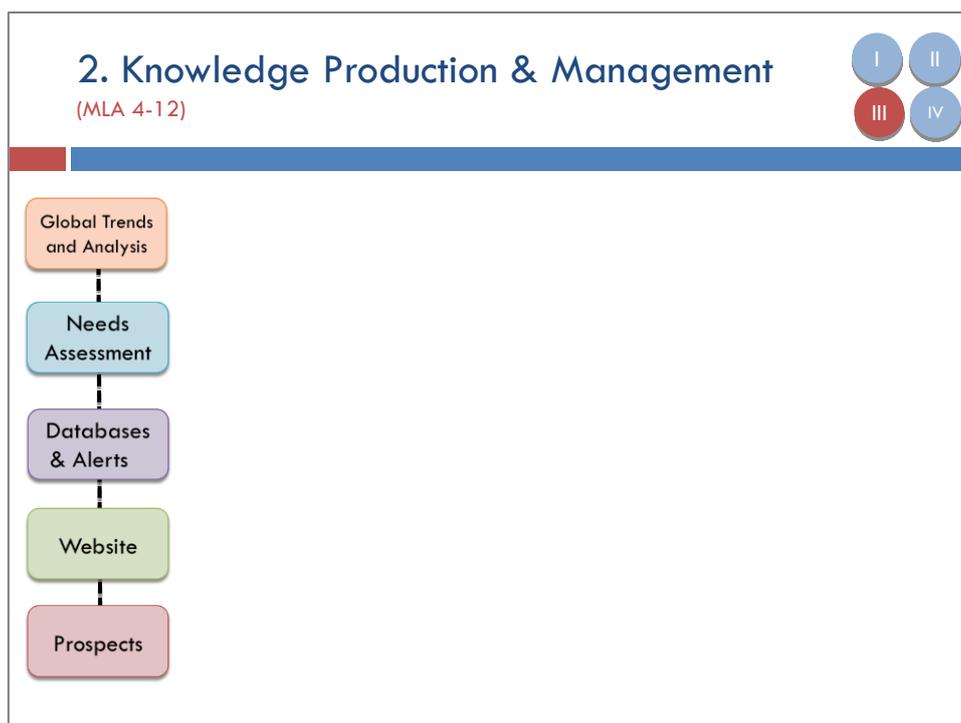
- **Revision of Basic and Secondary Curricula in Dominican Republic**
Revise curricula and school practices in basic and secondary education
- **Inclusive Education Policy Framework in Colombia**
Discuss and validate an inclusive education policy framework and implement at national and regional levels
- **Country Programme in Uruguay**
Implement the country programme 2012-2030 in partnership with “UN as One” to develop an education and curriculum agenda

Asia and the Pacific

- **Textbook and Curriculum Development in Pakistan**
Provide technical advice on textbook assessment tools
Develop capacities of textbook developers at regional level

Global

- **“Teaching Respect for All”**
“Culture of Peace and Non-violence”
“Global Citizenship” UNESCO HQ
IBE technical contributions to the projects in partnership with UNESCO HQ
- **UNESCO HIV and AIDS Education Clearinghouse**
Add documents to the database as contributions to the UNESCO HIV/AIDS Education Clearinghouse



Global Trends and Analysis

- **Global Survey on Instructional Time:** launch in partnership with **UNESCO Institute for Statistics** at the beginning of 2013; analyze data in the second half of the year
- Contribute to the forthcoming **Global Monitoring Report** on EFA: *Teaching and Learning for Development*
- **A mapping** of cross-curricular themes and generic skills/competences in relation to sustainable development

Needs Assessment

- designing and implementing a **cross-programmatic** tool for the periodic assessment of **regional, sub-regional and national needs and priorities**
- identifying and addressing **curriculum-related knowledge and information gaps**
- to be complemented by the launching of a **cycle of workshops** organized at sub-regional and regional levels within the next few years

Database & Alerts

- update the data base of **Country Dossiers**
- complete the **7th edition of the World Data on Education**
- enrich the **curriculum collection**
- finalize the **curriculum glossary** with the related specialized terminology
- produce **alerts** including at least one thematic alert on priority issues

Website

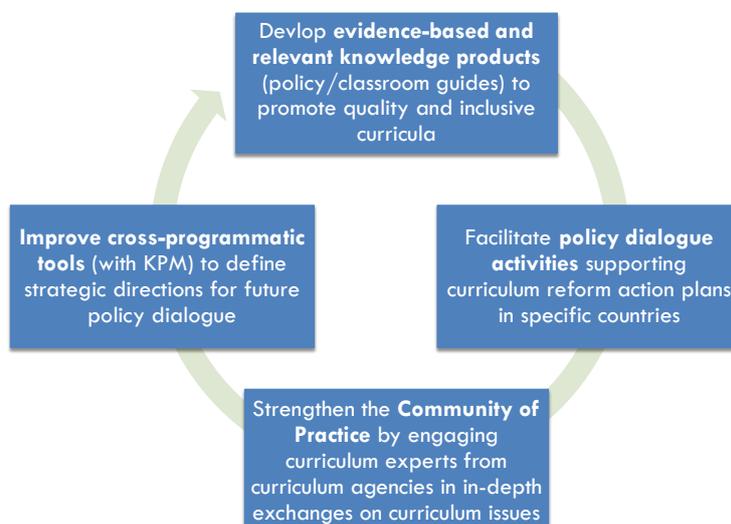
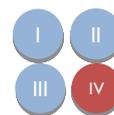
- prepare the launch of a clearinghouse mechanism. This will depend on future funding and would result in a more dynamic and significantly **improved website by 2014-2015**

Prospects

- **No. 164** *"Comparing Learner Performance in Southern Africa"*
- **No. 165** *"Education, fragility and conflict"*
- **No. 166** Regular Issue
- **No. 167** *"Mobile technology, teacher training and curriculum development"*
- **No. 168** *"Curriculum reform: The search for innovative models for education systems in transition"*

3. Research & Policy Development

(MLA 1-1, 1-3, 2-5, 3-9, 4-12)



Human Resources

Professional Development

- Encourage collective and individual **professional development**, depending on the financial resources
- Continue to **train young professionals**
- Increase expertise by **possible secondment for clearly defined positions**

Recruitment

- **1** senior programme specialist (P5) joins the IBE in July 2013
- **1** programme specialist (P4)
- **2** assistant programme specialist (P2)
- **1** Deputy Director (D1)

Staff	2012	2013
Regular Professional	6	7
Professional ALD/PA	4	5
Regular General Service	6	4
General Service/PA		1
BARD	8	5
SYNI	2	1
TOTAL	26	23

Budget Allocated for 2013

(Expressed in Dollar US)

SPECIAL ACCOUNT	Budget 2012	Budget 2013
I. PROGRAMME ACTIVITIES		
I-1 Curriculum support services to MS (Diplomas, technical assistance & cooperation projects)	394,821	797,000
I-2 Clearing house and information management (Databases, documentation, publications & Website)	292,142	477,000
I-3 Curriculum research and policy development	266,886	300,000
TOTAL I	953,849	1,574,000
II. Governing Board/Gen. Adm./Institutional Dev.		
II-1 IBE Council/Steering Committee	180,000	180,000
II-2 General operating costs	300,000	360,000
II-3 Institutional development: CoE, coordination & programme development	150,000	150,000
TOTAL II	630,000	690,000
TOTAL I+II	1,583,849	2,264,000
III. Staff cost (established posts)	2,130,000	1,890,334
A. TOTAL ALLOCATION	3,713,849	4,154,334

Extrabudgetary Programmes for 2013

(Expressed in Dollar US)

EXTRABUDGETARY PROJECTS (THROUGH UNESCO)	BUDGET
Capacity building for teachers and teachers trainers in support of curriculum reforms	279,949
Capacity building to strengthen key competencies on HIV education in 5 countries of Western and Central Africa	100,000
Support comprehensive education sector response to HIV and AIDS in 14 francophone countries in West and Central Africa	77,200
B. TOTAL EXTRABUDGETARY EXPENSE	457,149

TOTAL ALLOCATION 2013 (A+B)

4,611,483

IBE BUDGETARY FRAMEWORK FOR 2013	Budgetary framework	FUNDING SOURCES			
		UNESCO regular budget	UNESCO Emergency Fund	IBE resources	Voluntary contributions and extrabudgetary resources for 2012-2013
Situation as at 14.12.2012 (USD)					
I. PROGRAMME ACTIVITIES					
I-1 Curriculum support services to MS (Diplomas, technical assistance & cooperation projects)	797,000	0	0	0	797'000
I-2 Clearing house and information management (Databases, documentation, website and publications)	477,000	0	0	0	477'000
I-3 Curriculum research and policy development	300,000	0	220,156	0	79'844
TOTAL I	1,574,000	0	220,156	0	1'353'844
II. Governing Board/Gen. Adm./Institutional Dev.					
II-1 IBE Council/Steering Committee	180,000			180'000	
II-2 General operating costs (*)	360,000			360'000	
II-3 Institutional development: CoE, Coordination & prog dev	150,000				150'000
TOTAL II	690,000			540'000	150'000
TOTAL I + II	2,264,000		220,156	540'000	1'503'844
III. Staff costs (Established posts)	1,890,334	1,742,200		148'134	0
TOTAL BUDGET ALLOCATED 2013 (I+II+III)	4,154,334	1,742,200	220,156	688,134	1,503,844
TOTAL Resources 2013	4,632,125	1,742,200	220,156	890,000	1,779,769
Carry forward 2014	275'925	0	0		275,925
Estimated reserves by the end of 2013 to be used in 2014	201,866	0	0	201,866	

(*) A request has been submitted to the Director General of UNESCO and supported by ADG ED to cover exceptionally General operating cost 2013



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Bureau
of Education

62nd SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION

谢谢

Thank you شكرا

Merci

спасибо

Gracias



62nd SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION

Overview of the implementation of the IBE CoE Strategy

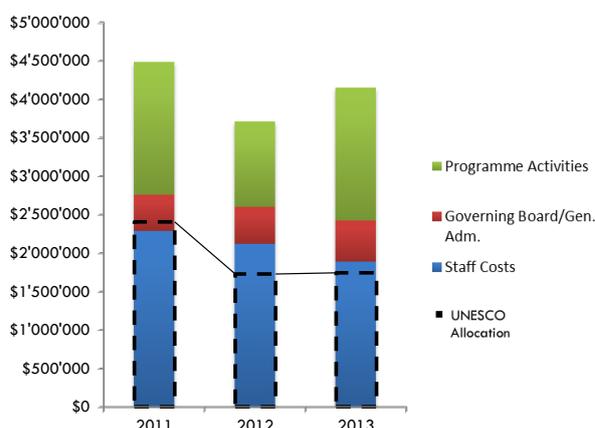
UNESCO – International Bureau of Education

Geneva, 23-25 January 2013

Progress on the implementation CoE

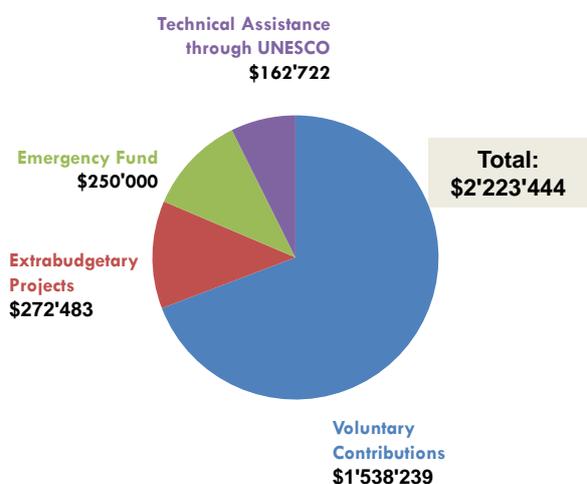
1. General Overview
2. Programme Priorities
3. Staffing and Organizational Structure
4. Governance
5. Policy Dialogue and ICE
6. Resource Mobilization Plan

1. General Overview - Challenges

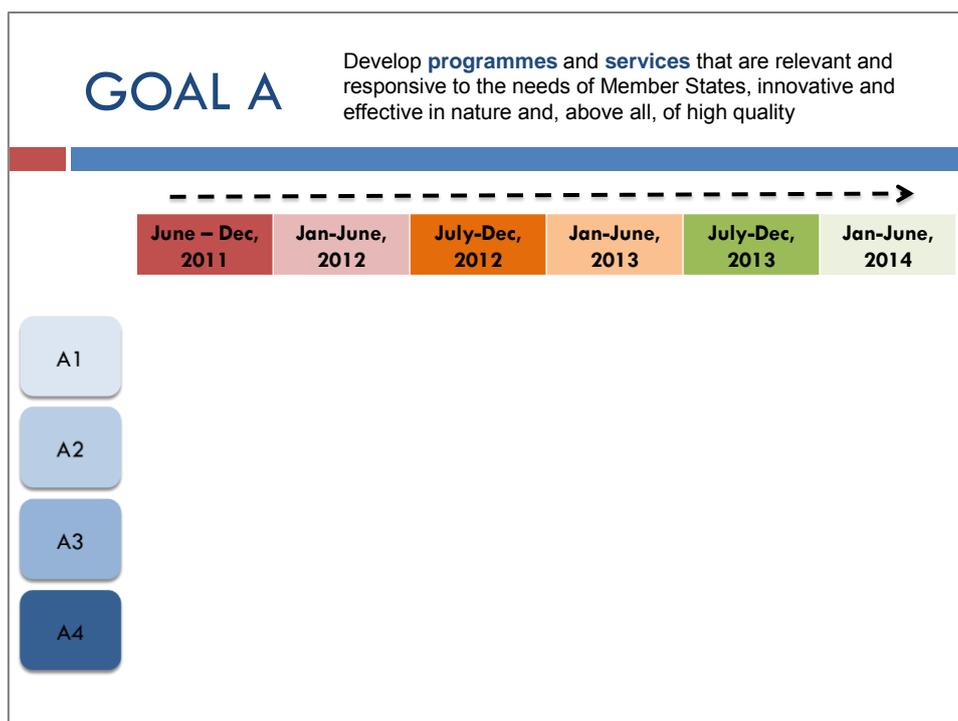


- The **31% reduction** in UNESCO allocation to IBE covered **only 78%** of staff cost. Use of reserves to cover this deficit as well as the running cost and maintenance of building (362.000 USD) and most of the cost of the Council (180.000 USD)
- **Restructuring and cost reduction:** reduction of personnel in **23%** (eliminated post and reduced professional support to programs) and reduction in program of **53%**
- Requested funds from the **emergency fund** to contra rest immediate fragility

1. General Overview - Achievements



- There are also good news
 - New agreement of Cooperation with Switzerland for three years (DDC)
 - New contribution from Norway 2013-2014
 - Secured **funding for P5** (Strategy of CoE)
 - Good effort of resource mobilization from extra budgetary



Strategy A1

The IBE should clearly define its priorities: what it must do as its core functions and services, what it should do given additional resources and what it should “refer” to other institutions better equipped for the task. This way, the IBE will concentrate on activities for which it has a comparative advantage.

- The main emphasis has been in **programmatic priorities, revision** of vision, mission and objectives, revision of programmes, alignment and working plans for the **next 5 years**. Strategy and work programme 2012-2017.
- Reinforced planning, monitoring and evaluation approach

A1.4

A1.6

A3.1

A3.4

Strategy A2

The IBE should improve and diversify evidence-based mechanisms for the assessment of global, regional and national needs and priorities in regard to curriculum-related services.

- Develop a methodology to systematically and regularly assess trends in global, regional and national needs and priorities. Survey developed and piloted.

A2.1

Strategy A3

The IBE should further develop a results-based focus for its work, looking beyond inputs and immediate outputs to longer-term outcomes and impact.

- Developed planning documents for CAP, TA and KPM (with objectives, outcomes, indicators) and programme report and initiated impact evaluation design.
- Overall programmatic document, *IBE Strategy and working plan 2012-2017* finalized.

A3.1

A3.2

A3.3

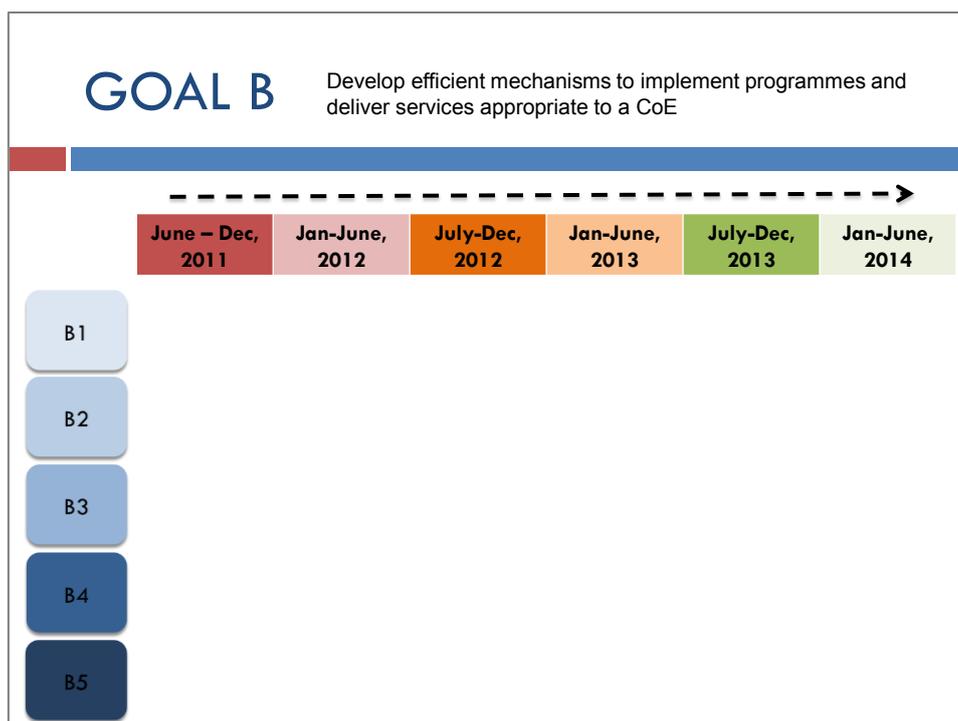
A3.4

Strategy A4

The IBE should both make results from relevant research easily available to its partners and define its own forward-looking, cross-national and demand-driven research agenda.

- Based on the IBE's field work and consultations with its partners, a set of important, relevant and current research topics and questions have been compiled.

A4.1



Strategy B1

The IBE should build on its extensive set of networks to support the delivery of its programmes and diversify further the already wide range of partners needed to assist it in its work, with a particular focus on promoting South-South and North-South-South collaboration.

- Strengthening and expanding IBE networks
- Refining internal databases of national curriculum centers and institutions, curriculum experts, professional associations, UN partners and Prospects academic network

B1.1

B1.2

Strategy B2

The IBE should further expand its collaboration with other UNESCO Institutes (both Category 1 and 2) and UNESCO Field Offices, especially the Regional Bureaus for Education, in order to (among other purposes) promote the inclusion of curriculum issues in the programmes of UN Country Teams.

- Strategic lines of institutes, common issues, work plan to strengthen collaboration with institutes IBE, IIEP, UIL.
- Strategic areas of action with Ed-Sector as co-implementers: Teachers; diploma training; curriculum support to member states; thematic areas.
- National Commissions

B2.1

B2.2

B2.3

Strategy B3

The IBE should continue to explore innovative methods for sustainable capacity development for the full range of actors involved in curriculum.

- Programmatic: Diploma course frameworks and accreditation arrangements;
- Training tools improved and enhanced; intensive long-term training programme in cooperation with universities leading to academic accreditation
- Online E-learning

	B3.1	B3.2	B3.3
--	------	------	------

Strategy B4

The IBE should develop systematic, comprehensive and innovative communication, advocacy, marketing and fund-raising strategies.

- Communication Strategy approved.
- Initiated group work on the communication strategy; programme definition, taking stock of communication media, clarification of targeted messages, branding and communication tool in preparation.
- Resource mobilization plan

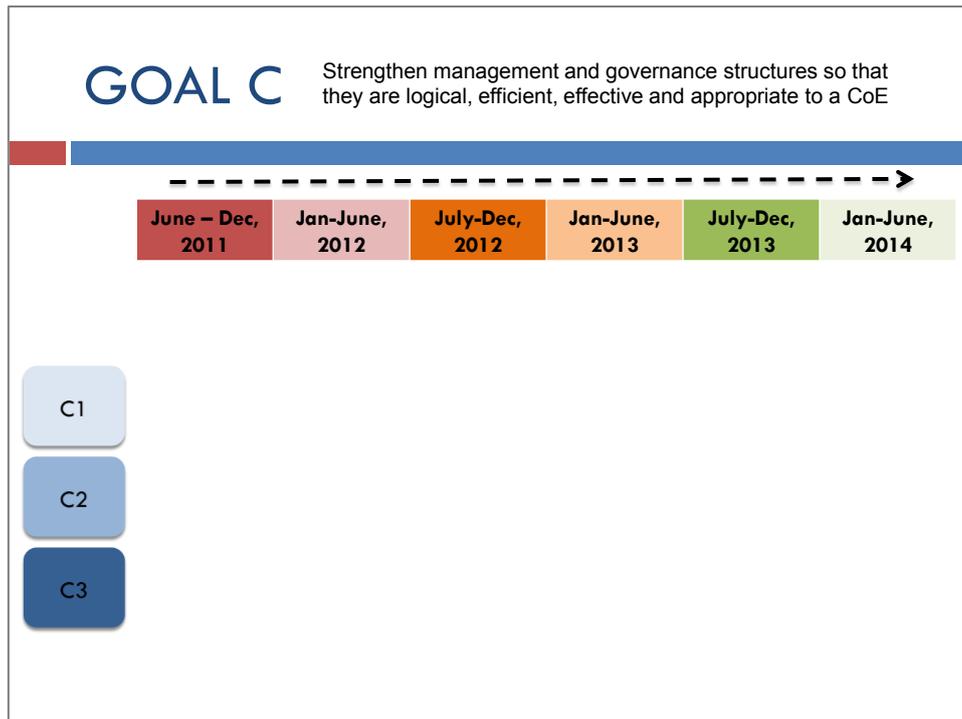
	B4.1	B4.2	B4.3
--	------	------	------

Strategy B5

The IBE should promote policy dialogue, with particular emphasis on the International Conference of Education (ICE) as a major policy dialogue forum of Ministers of Education.

- Working group to revise policy dialogue and ICE, propose plan and appropriate timeframe
- Identify appropriate funding mechanisms
- Explore a broad range of policy dialogue opportunities

	B5.1	B5.2	B5.3	B5.4
--	------	------	------	------



Strategy C1

The IBE should review and, if appropriate, re-design its organizational structure to more logically reflect and efficiently manage its functions and to support the delivery of its services.

- Comprehensive review of the IBE organizational and staffing structure finalized, new organigram proposed, transition mechanisms to increase expertise with flexible contracts based on mobilized funding
- Mechanisms to strengthen HR for developing communication and fundraising strategy. Enhanced coordination among priority programmes

C1.1	C1.2	C1.3
------	------	------

Strategy C2

The IBE should seek to create additional posts and to further develop the expertise of existing staff in order to meet the increased demand and implement the expanded programme of a CoE.

- Identified core competencies of staff and redesign staff profiles to fill new organizational structure.
- Recruit additional specialist staff under more flexible (PA) based on new funding

C2.1	C2.2
------	------

Strategy C3

In order to ensure efficient and effective guidance and oversight of the IBE as a CoE, the IBE Council should initiate a process to review the current governance structure and, if appropriate, to develop, propose and seek support for a new structure. Any resulting structure should both maintain the principle of geographic representation and ensure high-level educational expertise in the decision-making process regarding IBE's programmes and priorities.

- **Report on the Working Group on Governance.**
- Examine size, composition and functions of IBE Council. Propose a range of options for new governance for endorsement of a preferred model that would provide programmatic guidance, resource mobilization, strategic decision making and oversight

C3.1

C3.2

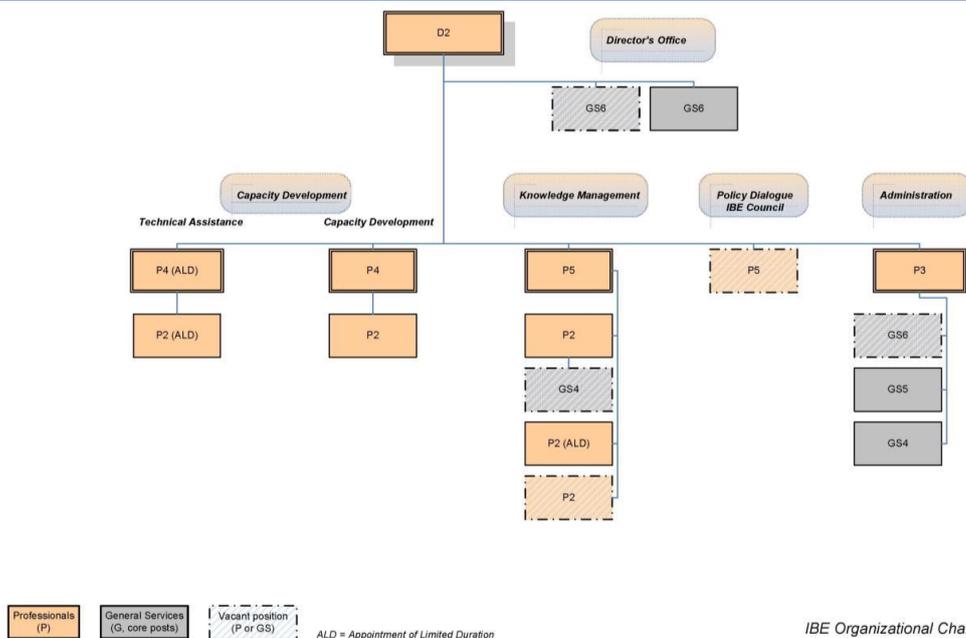
2. Strategic Programme Priorities

- Programme Coordinators Massimo Amadio will present

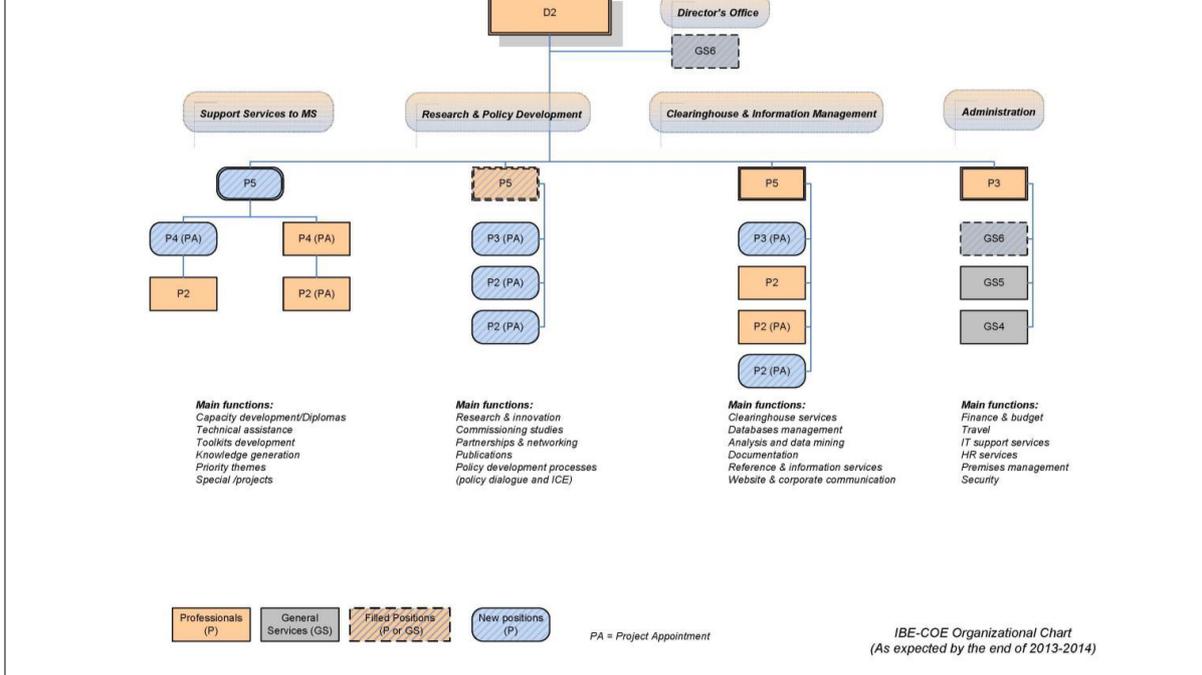
3. Staffing and Organizational Structure

- Review of the IBE organizational and staffing structure with HRM consultant
- Linked to the programme revision, three strategic programme areas:
 - ▣ Curriculum services to member states
 - ▣ Curriculum research and policy development
 - ▣ Clearinghouse and information management
- Adequate number and level of **core positions**
 - ▣ Director, three senior programme managers (P5), the A.O., 4 GS
- The growth in the professional positions envisaged in the new structure is to be funded by extra-budgetary resources to be progressively mobilized and carrying more flexible contracts

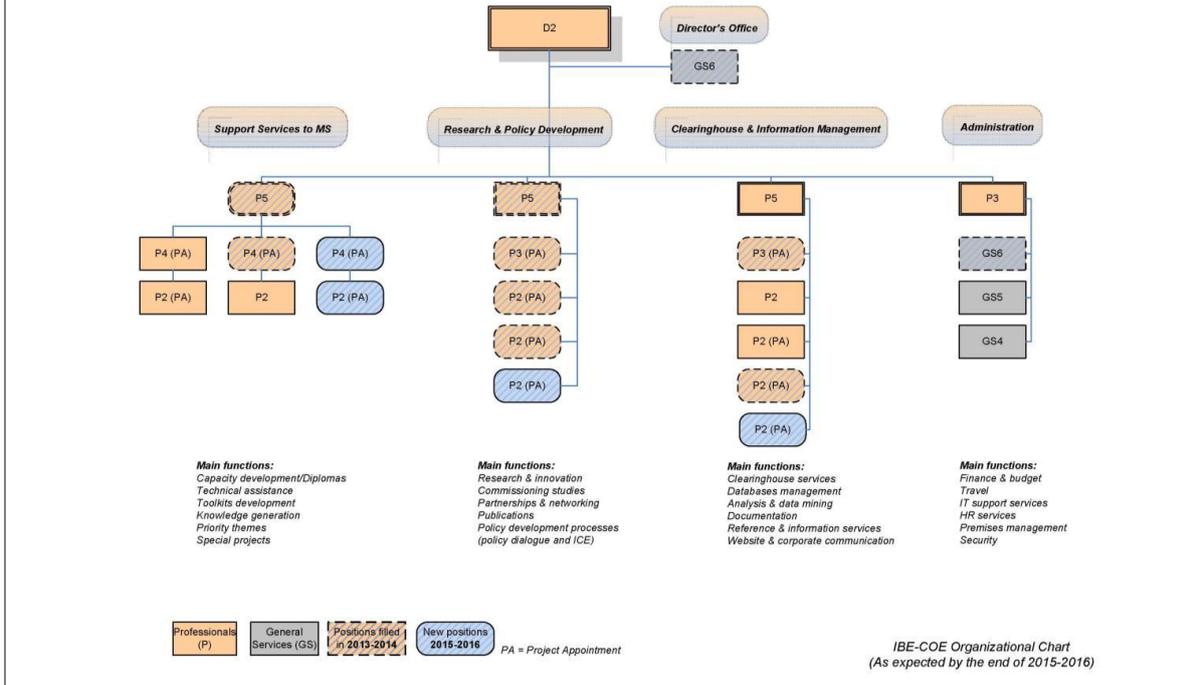
Organigram 2012



Organigram 2013-2014



Organigram 2015-2016



Implementation of the CoE 2013-2019: Budgetary Costs

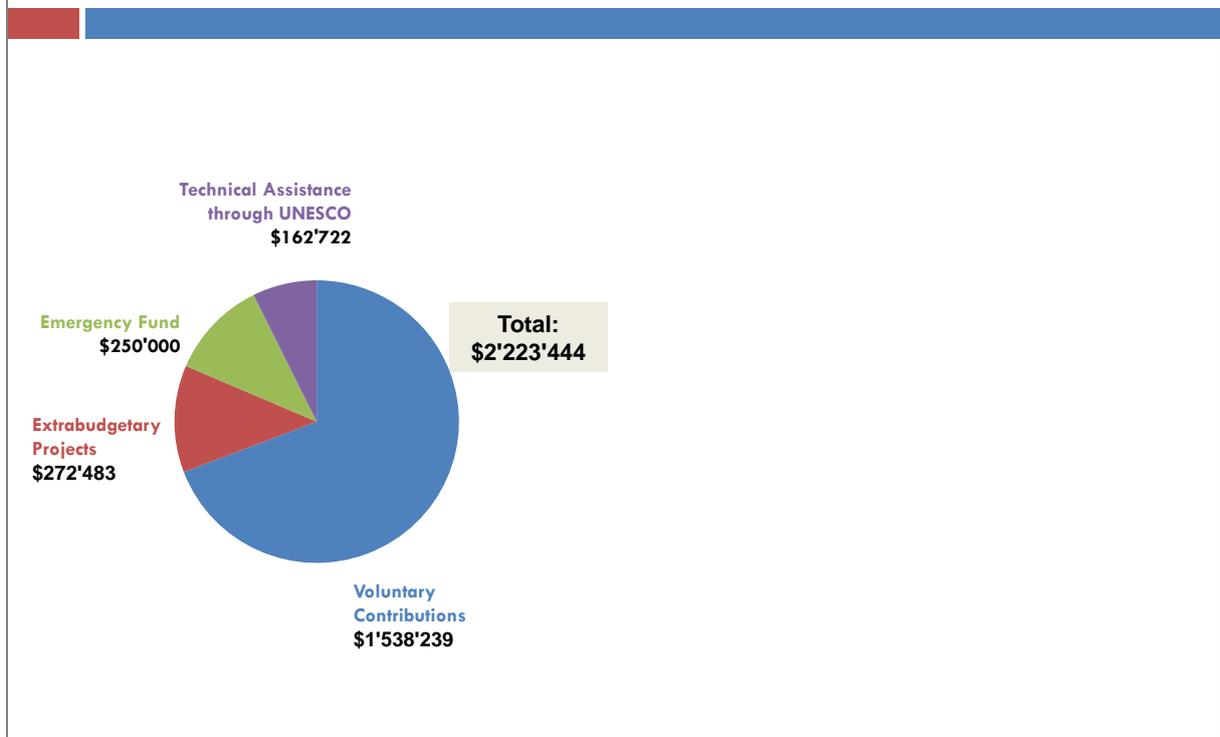
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenues							
Allocation UNESCO	1,725,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000	2,500,000
Contribution from Switzerland (DDC)	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000
Contribution from Norway (*)	1,200,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000	600,000
New Contributions TARGETS	600,000	2,000,000	2,400,000	2,800,000	3,200,000	3,600,000	4,000,000
Reserves	624,798	551,050	383,792	268,235	95,408	131,762	444,310
Emergency Fund 2012 Running Cost	362,000						
Emergency Fund 2013 P5	250,000						
Total Revenues	5,361,798	6,251,050	6,483,792	6,768,235	6,995,408	7,431,762	8,144,310
Expenditures							
Staff cost	1,941,082	1,888,783	1,907,670	1,926,747	1,940,003	1,935,985	1,952,175
Programme	1,000,000	1,250,000	1,400,000	1,500,000	1,650,000	1,750,000	1,750,000
Programme Activities/ CoE	1,177,667	2,033,915	2,210,754	2,546,362	2,571,325	2,596,539	2,622,004
Governing Board	180,000	180,000	180,000	180,000	180,000	180,000	180,000
General Operating Cost	362,000	363,810	365,629	367,457	369,294	371,141	372,997
Institutional Dev, Coord and Programme Dev	150,000	150,750	151,504	152,261	153,023	153,788	154,557
Total Expenditures	4,810,748	5,867,258	6,215,557	6,672,827	6,863,645	6,987,452	7,031,732
REVENUES - EXPENDITURES	551,050	383,792	268,235	95,408	131,762	444,310	1,112,578

(*) Il est question que la Norvège accorde une contribution de 600000\$ dès 2012

4. Governance

5. Policy Dialogue and ICE

6. Resource Mobilization



IBE's capacity to fulfill its CoE mandate depends on provision of sufficient and predictable financial resources

The RMP

- To increase IBE core funding
- To increase extra-budgetary funding
- To institutionalize resource mobilization as a key function and source of expertise of the institute

Resource mobilization committee (RMC):

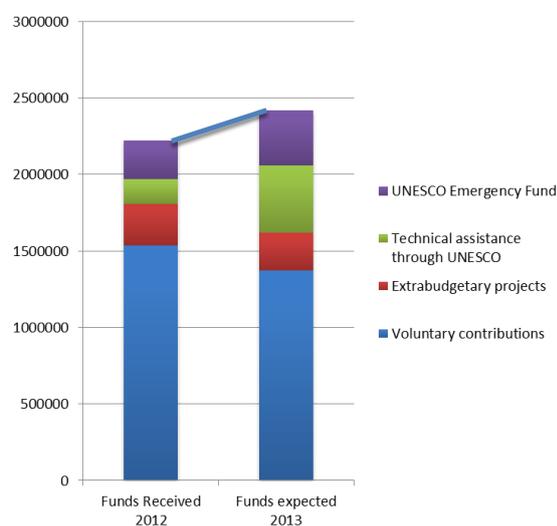
- Bahrain, Nigeria, Norway

RMP Actions taken

- New agreements with Switzerland and Norway
- Initial fundraising contacts with Ministers of Education of: Bahrain, Oman, Qatar, United Arab Emirates, Saudi Arabia
- Contacts with Benin, Finland, India, Nigeria, Netherlands, Pakistan and South Korea.
- Two big proposals submitted:
 - With Ed\TEP to UAE granted (1,000,000 USD)
 - GEP (3,000.000 USD)

6. Resource Mobilization

	Funds Received 2012	Funds expected 2013
Voluntary contributions	1,538,239	1,374,449
Extrabudgetary projects (I)	272,483	247,486
Technical assistance through UNESCO (II)	162,722	438,113
Extrabudgetary subtotal (I+II)	435,205	685,599
UNESCO Emergency Fund	250,000	360,000
TOTAL	2,223,443	2,420,048



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

62nd SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION



International Bureau
of Education

谢谢

Thank you

شكرا

Merci

спасибо

Gracias

**SIXTY-SECOND SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION**

Geneva, 23-25 January 2013

**SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 23-25 janvier 2013

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Allemagne / Germany

H.E. Dr. Michael WORBS
Ambassador to UNESCO
Permanent Delegation of Germany to
UNESCO
13-15 av. Franklin D. Roosevelt
F- 75008 Paris
Tél : +33 1 53 83 46 60
Fax : +331 53 83 4 667
Email : l-unes@pari.auswaertiges-amt.de
l-unes@pari.diplo.de

Mr. Timo Bauer-Savage
Premier Secrétaire
Mission permanente de l'Allemagne auprès de
l'Office des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Genève
Chemin du Petit-Saconnex 28 c
CH- 1209 Genève
Tél. : (41-22) 730 12 54
Fax : (41-22) 730 12 67
Email : pol-2-io@genf.diplo.de

Arménie / Armenia

Mr. Ara EDOYAN,
Deputy Head of Staff of the Ministry of
Education and Science
Ministry of Education and Science
46 Pushkin Str., Apt. 12
Yerevan,
Armenia 0010
Tel: +37410 547023/+37493 370147
E-mail: araedoyan@rambler.ru
a_edoyan@edu.am

Bahreïn / Bahrain

H.E. Dr. Majed AL NOAIMI
Minister of Education
Ministry of Education
P.O.Box 28636
Manama
Bahrain
Tel.: +973 17 680071
Fax: +973 680161
Email: Mn_education@hotmail.com

Dr. Abdelwahid Abdalla YOUSIF
Educational Advisor to the Minister
Ministry of Education
P.O. Box 41
Manama
Bahrain
Tel.: +973 17687287
Fax: +973 17728558
Email: awyousif@yahoo.com

Mr. Kamal Mohammed AL THEEB
Advisor
Ministry of Education
P.O.Box 43
Manama
Bahrain
Tel.: +973 39330104
Fax: +973 17680219
Email: ka5mal@yahoo.com

Mr. Yusuf Abdulla ALI HATTAB
Photographer
Ministry of Education
P.O.Box 43
Manama
Bahrain
Tel.: +973 39445084
Fax: +973 17680161

Brésil / Brazil

Mr Marcelo DANTAS DA COSTA
Minister Counsellor
Deputy Permanent Delegate
Maison de l'UNESCO
Bureau MR.07
1, rue Miollis
F-75732 Paris Cedex 15
Tel : +33 1 45 68 28 90
Fax : +33 1 47 83 28 40
Email: dl.marcelo-otavio.br@unesco-delegations.org

Bulgarie / Bulgaria

Ms. Krassimira TODOROVA
National Commission for UNESCO
ASP-net National Coordinator
Chief Expert
European Integration and International
Organizations Department
Ministry of Education, Youth and Science
2 A, Kniaz Dondukov Blvd.
BG-1000 Sofia
Tel: +359 2 9217 73
Fax: +359 2 988 06 00
E-mail: k.todorova@mon.bg

Burkina Faso / Burkina Faso

S.E. M. Moussa OUATTARA
Ministre des Enseignements secondaire et
supérieur
Ministère des Enseignements secondaire et
supérieur
03 BP 7130
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél. : +226 50 32 45 52
Fax : +226 50 30 02 32
Email : ouatt.mouss@gmail.com

M. Ahmed Baba SOULAMA
Secrétaire général de la Commission nationale
burkinabé pour l'UNESCO
c/o Ministère des Enseignements secondaire
et supérieur
03 BP 7046
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél. : +226 50 30 72 15 / 70 26 49 85
Fax : +226 50 31 56 14
Email : ahmsoulama@gmail.com

Chine / China

Mr. Yue DU
Secretary General
Chinese National Commission for UNESCO
37 Damucang Hutong
Beijing 100816
China
Tel.: +86 10 66 09 64 45
Fax : +86 10 66 01 79 12
Email : duy@moe.edu.cn

Mr. Leyong GAO
First Secretary
Permanent Delegation of China to UNESCO
1, rue Miollis
F - 75732 Paris Cedex 15
Tel : +33 1 45 68 34 63
Fax : +33 1 42 19 01 99
Email: l.gao.cn@unesco-delegations.org

Côte d'Ivoire / Côte d'Ivoire

Monsieur Loukou KOUADIO
Premier Conseiller
Délégation Permanente de la Côte d'Ivoire
auprès de l'UNESCO,
1 rue Miollis
F- 75015 Paris
Tél: +33 1 45 68 33 31/6 26 30 73 82
Email: dl.cote-d-ivoire@unesco-delegations.org

Etats-Unis d'Amérique / United States of America

Dr. Larry WEXLER
Director, Research to Practice Office of
Special Education Programs
US Department of Education
550 12th St. S.W., Rm 4160
Washington, D.C. 20202
United States of America
Tel.: +1 202 245 7571
Fax: +1 202 245 7614
Email: larry.wexler@ed.gov

J. Ryan GRIZZLE
Education Officer
U.S. Mission to UNESCO
12, avenue Raphaël
F - 75016 PARIS
Tel.: +33 1 4312-7481
Fax: + 33 1 4312-7458
GrizzleJR@state.gov

Géorgie / Georgia

Ms. Natia JOKHADZE
Director
National Curriculum Department
Ministry of Education and Science of Georgia
52 Uznadze Street
0102 Tbilisi
Georgia
Tel.: + 995 577 73 73 29
Email: njokhadze@mes.gov.ge

Honduras / Honduras

Sr. Efraín DÍAZ ARRIVILAGA
Permanent Representative
Permanent Mission of Honduras to UNOG
23 Avenue de France
CH - 1202 Genève
Tel.: +41 22 710 07 60
Fax: +41 22 710 07 66
Email: ediazarrivillaga@hotmail.com

Sr. Giampaolo RIZZO ALVARADO
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Honduras to UNOG
23 Avenue de France
CH - 1202 Genève
Tél. : +41 22 710 06 70
Fax : +41 22 710 07 66
Email : giampaolo.rizzo@hondurasginebra.ch

Inde / India

Mr. Vinay Sheel OBEROI
Permanent Representative of India to
UNESCO
1, rue Miollis
F - 75015 Paris
Tel.: +33 1 45 68 29 88
Fax: +33 1 45 34 51 88
Email: dl.india@unesco-delegations.org

Dr. Parvin SINCLAIR
Director
National Council of Educational research and
Training
Director's Office, NCERT
New Delhi 110016
India
Tel.: +91 11 26519154
Email: director.ncert@nic.in

Israël / Israel

Jamaïque / Jamaica

Ms Tyesha TURNER
First Secretary
Permanent mission of Jamaica
Geneva
Tel: +41 22 908 07 67
Email: info@jamaicamission.ch
consul@jamaicamission.ch

Liban / Lebanon

Mme Bouchra BAGDADY ADRA
Conseillère en éducation auprès du Premier
Ministre et du Ministre de l'éducation et de
l'enseignement supérieur
Beyrouth, Liban
Tel.: +961 3 228 204
Tel.: +961 1 772 313
Fax : +961 1 772 792
Email : bbagdadiadra@hotmail.com

Malaisie / Malaysia

H.E. Tan Sri Abd. Ghafar MAHMUD
Director General of Education
Ministry of Education Malaysia
Level 8, Block E8, Complex E
Federal Government Administrative Centre
62604 Putrajaya
Malaysia
Tel.: +603 8884 6077
Fax: +603 8889 4549
Email: abd.ghafar@moe.gov.my

H.E. Mr. Mohd. ZULKIFLI BIN MOHAMMED
Ambassador
Permanent Delegate of Malaysia to UNESCO
Bureau M7.40,
1 rue Miollis,
F - 75732 Paris CEDEX 15
Te : +33 1 45 68 34 74/75
Fax : +33 1 42 73 33 52
E-mail: dl.malaysia@unesco-delegations.org
m.zulkifli.my@unesco-delegations.org

Mr Zaidi ABDUL HAMID
Assistant Secretary of International Relation ad
Policy Division
Malaysian National Commission for UNESCO
Ministry of Education Malaysia
Level 7, Block E8
Government Complex
Federal Government Administrative Centre
62604 Putrajaya
Malaysia
Tel.: +603 8884 6127
Fax: +603 8889 5473
Email: zaidi.hamid@moe.gov.my

Maroc / Morocco

Mme Ghofran SALAH
Conseillère
Mission Permanent du Maroc
18 A Ch. François Lehman
CH - 1218 Grand-Saconnex
Email: sgembas@hotmail.com

Nigéria / Nigeria

H.E. Barr. Ezenwo Nyesom WIKE
Minister of State for Education
Federal Ministry of Education
Federal Secretariat Complex
Phase 3
Shehu Shagari Way
Maitama
Abuja
Nigeria
Tel.: +234 803 433 3060
Email: oayewoh@yahoo.com
ajberedugo@yahoo.com

H.E. Ms. Mariam Y. KATAGUM
Ambassador
Permanent Delegate of Nigeria to UNESCO
Permanent Delegation of Nigeria to UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
F - 75732 PARIS Cedex 15
Tel.: +33 1 45 68 27 27
Fax: +33 1 45 67 59 41
Email: m.katagum.ng@unesco-delegations.org

Prof. Godswill OBIOMA
Executive Secretary
Nigerian Educational Research and
Development Council
P.O. Box 12010
Garki PO
Abuja
Nigeria
Tel.: +234 8130776414
Email: obyswill@yahoo.com

Ms. Magdalene ANENE-MAIDOH
Secretary-General
Nigerian National Commission for UNESCO
Federal Ministry of Education
Plot 243 Ademulegun Street
Central Area
Abuja
Nigeria
Tel.: +234 803 335 8578
Email: mamaidoh@yahoo.com

Dr. Femi Ehiz AYEWOH
Technical Advisor to the Minister of State for
Education
Federal Ministry of Education
Federal Secretariat Complex
Phase 3
Shehu Shagari Way
Maitama
Abuja
Nigeria
Tel.: +234 803 433 3060
Email: oayewoh@yahoo.com

Mr Simeon NWAKAUDU
Advisor
Ministry of Education
Email: nwakaudu1@yahoo.com

Norvège / Norway

Mr. Halfdan FARSTAD
Senior Education Adviser
Norwegian Ministry of Education and Research
Norwegian National Commission for UNESCO
P.O.Box 8119 Dep,
0032 Oslo, Norway
Tel / Cell: +47 90 55 14 87
Email: haf@kd.dep.no

Mr. Ole BRISEID
President of the IBE Council
Erik Borresens Alle 33B
3015 Drammen
Norway
Tel.: +47 95276012
Email: olebriseid@yahoo.no

Ouganda / Uganda

Pakistan / Pakistan

Mr. Qamar ZAMAN,
Secretary Education Ministry
Ministry of Education
Block C
Islamabad
Pakistan
Fax: +92 51 922 34 28
zqchaudry@hotmail.com

Ms. Mariam AFTAB
Counsellor
Permanent Mission of Pakistan
56 rue de Moillebeau
Geneva
Tel.: +41 22 749 19 30
Fax: +41 22 749 8085

Philippines / Philippines

Ms Deena Joy AMATONG
First Secretary
Philippine Permanent Delegation to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureau MS2.44
1 rue Miollis
75732 Paris Cedex 15
France
Tel.: +33 1 45 68 29 66
Fax : +33 1 45 67 07 97
Email: dl.philippines@unesco-delegations.org

République de Corée / Republic of Korea

H.E. Mr. Sang-jin LEE
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Delegate to the Republic of Korea
to UNESCO
Tour Montparnasse (#607)
33 Av. Du Maine 75015 Paris
Tel.: +33 1 44 10 24 00
Email: sa.lee.kr@unesco-delegations.org

Mr. Jiwan YOO
First Secretary
Permanent Delegation of Korea to UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
F - 75732 Paris CEDEX 15
Tel.: +33 1 44 10 24 08
Fax: +33 1 43 35 38 24
Email: dl.coree-rep@unesco-delegations.org
j.yoo.kr@unesco-delegations.org

Mr. Taeje SEONG
President of Korea Institute for Curriculum and
Evaluation (KICE)
Jeong-dong
Jung-Gu
Seoul, Republic of Korea
Email: tjseong@kice.re.kr

Ms. Ji Min CHO
Head, of International Comparative Study
Korea Institute for Curriculum and Evaluation
(KICE)
Jeongdong 15-5
Jung-Gu
Seoul, Republic of Korea
Email: chojimin@kice.re.kr

Mr. Keun-Ho LEE
KICE Researcher
Korea Institute for Curriculum and Evaluation
(KICE)
Jeongdong 15-5
Jung-Gu
Seoul, Republic of Korea
Tel.: +82 2 3704 3586
Email: khlee@kice.re.kr

République dominicaine / Dominican Republic

H.E. Sra Giselle FELIZ GARCIA
Vice Ministra Administrative de Educacion
Tel.: +879 760 99 85
Email: giselle.feliz@minerd.gob.do

Sra. Katherine URBAEZ MARTINEZ
Ministre Conseiller
Mission permanente de la République
dominicaine auprès de l'ONU
63, rue de Lausanne
CH- 1202 Genève
Tél.: +41 22 715 39 10
Fax: +41 22 731 70 90
Email : kurbaez@mirex.gob.do

République-Unie de Tanzanie / United Republic of Tanzania

Ms Angela RUTAKOMOZIBWA KATABARO
Director
Curriculum Development and Review
Tanzania Institute of Education
PO Box 350 94
Dar Es Salaam
Tanzania
Tel.: + 255 22 277 11 08
Fax: + 255 22 277 44 20
Email: kokukunisa@yahoo.com

Sénégal / Senegal

M. Aliou LY
Secrétaire général
Commission nationale du Sénégal pour
l'UNESCO
34, avenue Lamine Gueye
B.P. 11522
Dakar
Sénégal
Tél.: +221 33 822 57 30
Fax: +221 33 821 17 70
Email: lybou5@yahoo.fr

Slovaquie / Slovakia

S.E Igor GREXA
Ambassador
Permanent Delegate of Slovakia to UNESCO
1, rue Miollis
F- 75015 Paris
France
Tel. : +33 1 45 68 35 37
Fax : + 33 1 44 49 01 03
Email : dl.slovak-republic@unesco-delegations.org

Ms Dagmar KOPCANOVA
Head of Education Section
Slovak Commission for UNESCO
Vudpap
Cyprichova Str. 42
831 05 Bratislava
Slovakia
Tel.: +421 2 43 42 09 73
Email : dkopcanova@yahoo.com;
dagmar.kopcanova@vudpap.sk

Suisse / Switzerland

M. Charles BEER
Président du Conseil d'Etat, Genève
6, rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3925
CH - 1211 Genève 3
Tél. : +41 22 546 69 26
Fax : +41 22 546 69 49

S.E. M. Rodolphe IMHOOF
Ambassadeur
Délégué permanent de la Suisse auprès de
l'UNESCO
Délégation permanente de la Suisse auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
F - 75732 Paris Cedex 15
Tél. : +33 1 45 68 33 96
Fax : +33 1 43 06 21 39
Email : pau.verbetung@eda.admin.ch

Mme Valérie LIECHTI
Education Focal Point
Direction pour le développement et la
coopération
Département fédéral des affaires étrangères
Freiburgstrasse 130
3003 Berne
Suisse
Tel. : +41 31 323 17 34
Email : valerie.liechti@deza.admin.ch

M. Nicolas MATHIEU
Secrétaire général de la Commission suisse
pour l'UNESCO
Département fédéral des affaires étrangères
Bundesgasse 28
3003 BERNE
Suisse
Tél. : +41 31 323 41 34
Fax : +41 31 322 10 70
Email : nicolas.mathieu@eda.admin.ch

Mme Claudine DAYER FOURNET
Secrétaire générale adjointe
Département de l'instruction publique, de la
culture et sport
6, rue de l'Hôtel de Ville
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Suisse
Tél. : +41 22 546 69 02
Fax : +41 22 546 69 49

M. Bernard WICHT,
Chef de l'Unité de coordination Culture et
société, Organisations internationales
Secrétariat général CDIP
Haus der Kantoe
Speichergasse 6
Postfach 660
3000 Berne
Suisse
Tel.: +41 31 309 51 23
Fax: +41 31 309 51 10
Email : wicht@edk.ch

M. Benedikt HAUSER
Collaborateur scientifique
Secrétariat d'état à l'éducation et à la
recherche
Hallwylstrasse 4
3003 Berne
Suisse
Tél. : +41 31 322 68 32
Email: benedikt.hauser@sbf.admin.ch

M. Salman BAL
Conseiller d'Ambassade
Mission permanente de la Suisse auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales

9-11 rue de Varembe
Case postale 194
1211 Genève 20
Suisse

Mme Lea BLANK
Coordinatrice de projet
Département fédéral des affaires étrangères
Bundesgasse 28
3000 Berne
Suisse
Email : lea.blank@eda.admin.ch

Mme Lyne CALDER
Collaboratrice
Mission permanente de la Suisse auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales
9-11 rue de Varembe
Case postale 194
1211 Genève20
Suisse
Tél. : +41 22 749 24 24
Fax : +41 22 749 24 37
lyne.calder@eda.admin.ch

OBSERVATEURS / OBSERVERS

Koweït / Kuwait

Mr. Muhammed AL SHATTI
Délégué permanent adjoint
Délégation permanente du Koweït auprès de
l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
France
Tél : +33 1 45 68 26 67
Fax : +33 1 40 65 93 05
Email : m.alshatti@unesco.org

UNESCO SIEGE / UNESCO HQ

Mr Qian TANG
Assistant Director-General for
Education
UNESCO
7, place de Fontenoy
F - 75352 Paris 07 SP
Tél. : +33 1 45 68 08 31
Fax : +33 1 45 68 56 27
Email : q.tang@unesco.org

Ms Elizabeth FORDHAM
ED/EO/IER
7, place de Fontenoy
F - 75352 Paris 07 SP
Tél. : +33 1 45 68 08 75
Email: e.fordham@unesco.org

Ms Martina RATHNER
IOS/EVS
7, place de Fontenoy
F - 75352 Paris 07 SP
Tél. : +33 1 45 68 09 09
Email : m.rathner@unesco.org

UNESCO BIE / UNESCO IBE

Ms Clementina ACEDO, Director
Mr. Joseph NGU, Deputy Director
Mr. Massimo AMADIO, Senior Programme
Specialist
Mr. Renato OPERTTI, Programme Specialist
Ms Amapola ALAMA, Programme Specialist
Mr. Mohammed BOUASSAMI, Administrative
Officer